



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

07056-F



75

**Distr. GENERALE**

**ID/B/160**  
**5 février 1976**

**FRANÇAIS**

**Original: ANGLAIS**  
**Distr.: 12 mars 1976**



ADDITIF  
ID/B/160  
23 avril 1976

## RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF 1975

### Additif

#### Mise à jour du rapport financier présenté au Conseil du développement industriel

1. Il est dit dans la préface du Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1975 (ID/B/160, page 1) :

“Les chiffres indiqués pour les dépenses encourues au cours de l'année 1975, y compris ceux qui figurent dans l'annexe statistique, sont ceux dont on disposait au moment où a été donnée l'autorisation de publication. Ils reflètent la situation de l'Organisation au 31 décembre 1975, mais ils devront être vérifiés et, le cas échéant, légèrement modifiés avant la clôture finale des comptes. En outre, il n'a pas été tenu compte dans le calcul du montant des dépenses de la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa vingt et unième session, en janvier 1976, d'appliquer rétroactivement à toute l'année 1975, comme le recommandait l'Administrateur, l'augmentation des coûts standard prévus pour les experts, coûts qui sont passés de 3 000 à 3 500 dollars par mois.”

2. L'objet du présent document est de mettre à jour le tableau 1 de l'annexe statistique du Rapport du Directeur exécutif, et d'attirer l'attention sur un certain nombre de faits importants.

TABLEAU 1. DEPENSES POUR LA TOTALITE DE L'EXERCICE 1975 ET POUR  
LE PREMIER TRIMESTRE DES EXERCICES 1975 ET 1976  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses effectives		Premier trimestre	
	1975	1975	1975	1976
<i>Programmes de coopération technique</i>	36,5	7,2		9,7
<i>Sources de financement :</i>				
Programme ordinaire	2,0		0,1	0,2
PNUD/CIP	27,0		5,8	7,3
SIS	4,2		0,8	1,1
Fonds d'affectation spéciale	1,2		0,2	0,3
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	2,1		0,3	0,8
<i>Dépenses d'appui aux programmes financés au moyen des fonds alloués pour frais généraux</i>	3,2	0,9		1,1
<i>Dépenses financées au moyen d'autres ressources extrabudgétaires</i>	0,3	0,1		0,1
<i>Budget ordinaire (contributions du personnel non comprises)</i>	20,8	5,4		5,4
<i>Total des dépenses</i>	60,8	13,6		16,3
<i>Programmes de coopération technique en pourcentage des dépenses totales</i>	60,0%	52,9%		59,5%

### **Système de mesure des coûts**

3. Les rapports annuels du Directeur exécutif pour 1974 et pour 1975 faisaient mention du Système de mesure des coûts\*. L'objectif initial de ce système était de calculer le coût de l'appui aux projets sur le terrain, et de préparer des formules pour le remboursement de ces dépenses. Ce système, mis au point sous les auspices du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, s'applique à toutes les dépenses effectuées dans les organismes participant à l'exercice. L'ONUDI a communiqué ses chiffres pour 1973 et 1974, et continuera à faire connaître ses résultats aux fins de la gestion. Le problème particulier de l'ONUDI est qu'elle dépend dans une grande mesure du financement du PNUD pour les projets sur le terrain, et qu'en plus ces projets entraînent des dépenses d'appui élevées. Les projets exécutés par l'ONUDI sont généralement de petits projets, ce qui est une des explications pour la moyenne élevée des dépenses d'appui. L'ONUDI ne reçoit en remboursement que 14 % des dépenses effectivement engagées sur le terrain pour les projets, et une somme considérable reste ainsi à faire couvrir par le budget ordinaire : près de 4,5 millions de dollars des Etats-Unis pour 1975. Les solutions évidentes consistent à trouver des moyens moins coûteux de mettre en œuvre des projets de courte durée et/ou d'un coût en dollars limité, tout en essayant en même temps de mettre au point des formules plus équitables pour le remboursement des dépenses d'appui. Le Conseil d'administration du PNUD, dans une résolution adoptée à sa vingt et unième session, en janvier 1976, a abordé la question de l'ajustement de cette formule pour les années postérieures à 1977. Ceci donne aux organismes d'exécution l'occasion de présenter des propositions en vue de solutions nouvelles.

4. Les dépenses d'appui aux projets du PNUD étaient les suivantes pour 1975 :

Dépenses d'appui	8 784 000 dollars
Programmes exécutés sur le terrain	30 826 000 dollars
Pourcentage des dépenses d'appui par rapport aux dépenses du programme sur le terrain	28,5%

5. Le pourcentage pour 1975 était inférieur au pourcentage pour 1974, ce qui indique une meilleure productivité. Une certaine prudence s'impose cependant, car le pourcentage des dépenses d'appui augmentera considérablement en 1976, en raison des difficultés rencontrées dans les programmes du PNUD.

\*ID/B/150, chapitre VII, paragraphes 12 et 13;  
ID/B/160, chapitre VI, paragraphe 16.



RECTIFICATIF  
ID/B/160  
22 mars 1976

## RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF 1975

### *Rectificatif*

#### *Chapitre II. Activités hors siège*

##### *Paragraphe 114, première ligne*

La première phrase doit se lire comme suit : L'économie internationale a continué en 1975 à souffrir des effets de l'inflation générale et des fluctuations du cours des devises.

#### *Chapitre VI. Structure et fonctionnement de l'Organisation, au siège et hors siège*

##### *Paragraphe 44*

Troisième ligne : remplacer 2 % par 0,2 %  
Quatrième ligne : remplacer 5 % par 0,5 %

#### *Chapitre VII. Sources de financement*

##### *Paragraphe 10, huitième ligne*

La dernière phrase doit se lire comme suit : L'Assemblée générale a approuvé un montant final de 45 157 000 dollars, représentant du point de vue de la croissance du programme une augmentation réelle de 426 300 dollars, soit 1,06 %. Pour approuver ce montant, l'Assemblée générale a tenu compte d'ajustements pour les fluctuations des taux de change, d'une réduction de 2 % du taux d'inflation présumé et d'une légère modification de l'indemnité de poste pour fonctionnaires sans charge de famille.

#### *Appendice J. Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 1975*

##### *Page 260, colonne de droite*

Sous la rubrique Europe occidentale, France, remplacer 2 D-1 par 1 D-2,  
1 D-1



RECTIFICATIF  
ID/B/160  
9 avril 1976

---

## RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF 1975

### *Rectificatif*

#### *Chapitre III, paragraphe 133, huitième ligne*

Les deux dernières phrases du paragraphe en question *sont remplacées par le texte suivant* : Dans l'intervalle, les prix du pétrole et des produits pétroliers, auxquels celui des engrais azotés est lié, ont continué d'augmenter; en conséquence, l'ONUDI a étudié avec beaucoup d'attention les moyens de remédier à la dépendance à l'égard des engrais fabriqués à partir du pétrole et des produits pétroliers.



RECTIFICATIF  
ID/B/160  
20 avril 1976

---

## **RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF 1975**

### *Rectificatif*

#### *Chapitre II. Activités hors siège*

*Page 38, paragraphe 114, lignes 5 à 19*

*Après développement. supprimer le reste du paragraphe*

*Page 38, paragraphe 115*

*Supprimer le paragraphe 115*

*Page 38, note 9 (bas de page)*

*Supprimer la note 9*





RECTIFICATIF  
ID/B/160  
26 avril 1976

---

## **RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF 1975**

### *Rectificatif*

*Appendice J. Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 1975*

*Page 260, colonne de droite*

*Sous la rubrique Europe occidentale, Italie, au lieu de : 2 P-5,  
2 P-4 ... lire : 1 P-5, 3 P-4 ...*

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
<b>Abréviations</b> . . . . .	iii
<b>Préface</b> . . . . .	1
<b>Avant-propos du Directeur exécutif</b> . . . . .	3
<b>Chapitre I<sup>er</sup> ORGANES DIRECTEURS INTERGOUVERNEMENTAUX</b> . . . .	6
<b>Assemblée générale</b> . . . . .	6
<b>Le Conseil économique et social</b> . . . . .	9
<b>La deuxième Conférence générale de l'ONUDI</b> . . . . .	10
<b>Le Conseil du développement industriel</b> . . . . .	12
<b>Le Comité permanent du Conseil du développement industriel</b> . .	13
<b>Chapitre II. ACTIVITES HORS SIEGE</b> . . . . .	15
<b>Introduction générale</b> . . . . .	15
<b>Mise en œuvre des projets en 1975</b> . . . . .	21
<b>Programmes spéciaux</b> . . . . .	26
<b>La situation dans les régions</b> . . . . .	35
<b>Chapitre III. PROGRAMME DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE</b> . . . .	48
<b>Introduction</b> . . . . .	48
<b>Industries mécaniques</b> . . . . .	51
<b>Industries métallurgiques</b> . . . . .	60
<b>Industries des matériaux de construction</b> . . . . .	68
<b>Industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes     et papiers</b> . . . . .	71
<b>Industries des engrais et des pesticides et industries     pétrochimiques.</b> . . . . .	74
<b>Industries légères</b> . . . . .	84
<b>Techniques industrielles générales</b> . . . . .	91
<b>Construction industrielle</b> . . . . .	96
<b>Chapitre IV. PROGRAMME DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTERES- SANT L'INDUSTRIE</b> . . . . .	99
<b>Introduction</b> . . . . .	99
<b>Institutions industrielles</b> . . . . .	101
<b>Information industrielle</b> . . . . .	113
<b>Services de gestion industrielle et de consultation</b> . . . . .	119
<b>Petites industries</b> . . . . .	124
<b>Formation industrielle</b> . . . . .	126

<b>Chapitre V.</b>	<b>POLITIQUES ET PROGRAMMATION INDUSTRIELLES</b>	<b>132</b>
	Introduction	132
	Programmation industrielle	135
	Financement industriel et promotion des investissements	140
	Promotion des industries orientées vers l'exportation	146
	Enquêtes et études industrielles	152
<b>Chapitre VI.</b>	<b>STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION, AU SIEGE ET HORS SIEGE</b>	<b>155</b>
	Administration centrale	155
	Mécanisme d'exécution du programme	159
<b>Chapitre VII.</b>	<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>168</b>
	Budget ordinaire de l'ONUDI	168
	Fonds alloués pour frais généraux	170
	Programme des Services industriels spéciaux	171
	Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI	172
	Fonds d'affectation spéciale	174
	Chiffres indicatifs de planification	174
	Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	174
<b>Chapitre VIII.</b>	<b>COOPERATION ET COORDINATION</b>	<b>177</b>
	Introduction	177
	Coopération et coordination interinstitutions	178
	Commissions économiques régionales	187
	Programmes de coopération avec des pays donateurs	191
	Programmes spéciaux de coopération avec les pays industrialisés	195
	Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales	199
	Coopération avec les groupements régionaux	200
	Comités nationaux	204
	<i>Annexe statistique</i>	205
	<i>Appendices</i>	233

## ABREVIATIONS

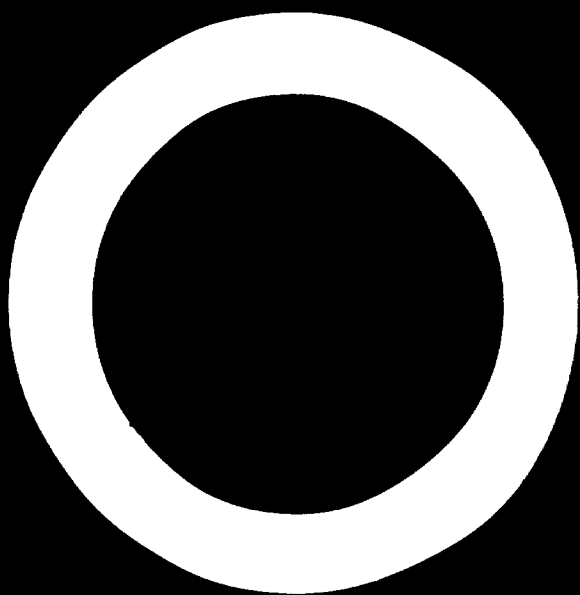
<b>AIEA</b>	<b>Agence internationale de l'énergie atomique</b>
<b>ASMO</b>	<b>Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie</b>
<b>BIRD</b>	<b>Banque internationale pour la reconstruction et le développement</b>
<b>BO</b>	<b>Budget ordinaire</b>
<b>CCI</b>	<b>Centre du commerce international</b>
<b>CCQAB</b>	<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>
<b>CEA</b>	<b>Commission économique pour l'Afrique</b>
<b>CEAO</b>	<b>Commission économique pour l'Asie occidentale</b>
<b>CEE</b>	<b>Commission économique pour l'Europe</b>
<b>CEI</b>	<b>Commission électrotechnique internationale</b>
<b>CEPAL</b>	<b>Commission économique pour l'Amérique latine</b>
<b>CESAP</b>	<b>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>
<b>CI.ISS</b>	<b>Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel</b>
<b>CIP</b>	<b>Chiffre indicatif de planification</b>
<b>CNUCED</b>	<b>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b>
<b>FAO</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>
<b>FAS</b>	<b>Fonds d'affectation spéciale</b>
<b>FGAS</b>	<b>Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI</b>
<b>GATT</b>	<b>Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce</b>
<b>IDCAS</b>	<b>Centre de développement industriel pour les Etats arabes</b>
<b>IIASA</b>	<b>Institut international de l'analyse systématique appliquée</b>
<b>ISO</b>	<b>Organisation internationale de normalisation</b>
<b>LES</b>	<b>Licensing Executives' Society, Inc.</b>
<b>OIT</b>	<b>Organisation internationale du Travail</b>
<b>OMCI</b>	<b>Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime</b>
<b>OMPI</b>	<b>Organisation mondiale de la propriété intellectuelle</b>
<b>OMS</b>	<b>Organisation mondiale de la santé</b>
<b>OPAS</b>	<b>Assistance opérationnelle</b>
<b>OUA</b>	<b>Organisation de l'unité africaine</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unies pour le développement</b>
<b>PNUE</b>	<b>Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>
<b>PO</b>	<b>Programme ordinaire d'assistance technique</b>
<b>SGP</b>	<b>Système généralisé de préférences</b>
<b>SIS</b>	<b>Programme des Services industriels spéciaux</b>
<b>UNESCO</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</b>
<b>UNISIST</b>	<b>Système mondial d'information scientifique</b>
<b>VINITI</b>	<b>Institut d'information scientifique et technique de l'URSS</b>

## Préface

*Le présent rapport est analogue, de par sa composition, aux rapports annuels pour 1973 et 1974 (1D/B/140, 1D/B/150), et renvoie le cas échéant aux sections pertinentes de ces rapports. Les activités mentionnées dans le corps du rapport ont été choisies pour leur caractère représentatif et ne constituent qu'une partie des activités menées par l'ONUDI en 1975. La description des travaux exécutés en 1975 au titre des différents programmes et éléments de programme de l'Organisation suit le plan adopté dans le budget-programme de l'ONUDI pour l'exercice biennal 1974-1975, document qui a été approuvé par le Conseil à sa septième session.*

*Comme dans les précédents rapports, on trouvera un tableau complet des activités de l'Organisation dans l'annexe statistique et dans les nombreux appendices qui contiennent notamment des données sur les ressources et les dépenses pour l'année considérée, ainsi que des listes des publications de l'ONUDI en 1975, des études rédigées, et des réunions et stages de formation organisés.*

*Les chiffres indiqués pour les dépenses encourues au cours de l'année 1975, y compris ceux qui figurent dans l'annexe statistique, sont ceux dont on disposait au moment où a été donnée l'autorisation de publication. Ils reflètent la situation de l'Organisation au 31 décembre 1975, mais ils devront être vérifiés et, le cas échéant, légèrement modifiés avant la clôture finale des comptes. En outre, il n'a pas été tenu compte dans le calcul du montant des dépenses de la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa vingt et unième session, en janvier 1976, d'appliquer rétroactivement à toute l'année 1975, comme le recommandait l'Administrateur, l'augmentation des coûts standard prévus pour les experts, coûts qui sont passés de 3 000 à 3 500 dollars par mois.*



## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXECUTIF

1. Répondant au vœu exprimé par plusieurs délégations lors de la neuvième session du Conseil du développement industriel de voir dans le rapport du Directeur exécutif une évaluation critique de l'activité passée et ses suggestions ou ses vues personnelles sur l'activité future de l'Organisation, je m'efforcerai de limiter cette introduction aux événements majeurs qui ont marqué l'ONUDI au cours de l'année 1975 et à quelques aspects de l'activité future de l'Organisation.
2. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui s'est tenue à Lima en mars 1975, reste non seulement chronologiquement mais aussi par son importance intrinsèque l'événement par excellence de l'année à l'étude. Pour le nouveau Directeur exécutif, c'est le moment où le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie d'industrialisation a vraiment commencé. Cela est déjà considérable en soi, et s'il est hasardeux d'en extrapoler quelque prévision que ce soit pour l'avenir, au moins peut-on souhaiter – et espérer – que ce dialogue continuera et permettra d'arriver à l'équilibre que la communauté internationale a réclamé au cours de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.
3. A ce jour, l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et, dans une large mesure, l'évolution amorcée à la Conférence Nord-Sud de Paris, permettent d'insister sur les chances qui favorisent actuellement une meilleure compréhension des changements souhaités, tout en sachant – le contraire serait trop naïf – que de tels changements ne sont ni perçus avec la même force par toutes les parties concernées, ni faciles à mettre en œuvre par ceux qui les ont admis. Autant dire qu'en tous les cas un long chemin reste à parcourir, sinon un long combat à mener, pour traduire en réalisations concrètes des principes qui sont néanmoins mieux reçus dans les sphères dirigeantes de la communauté internationale.
4. Pour l'ONUDI, la Conférence de Lima a marqué, au cours de l'année 1975, un effort pour préparer l'Organisation, à travers une adaptation des structures de son Secrétariat, aux nouvelles tâches qui lui ont été assignées : intensification des activités traditionnelles d'assistance technique, compte tenu plus particulièrement de la situation des pays en développement les moins avancés; adaptation et transfert de technologie; et, surtout, établissement d'un système de consultations et de négociations en vue de faciliter le redéploiement des capacités industrielles avec pour objectif de porter à 25 % la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000.
5. Les débats de la sixième session du Comité permanent, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 1975 et dont le rapport est soumis au Conseil du développement industriel dans le document ID/B/159, ont été consacrés pour une large part à la

question de la réorganisation du Secrétariat. Les critiques nombreuses que j'ai entendues à cette occasion ont été indiscutablement très instructives pour moi, notamment par la découverte que j'ai faite de ce qui semble être l'existence, dans le système des Nations Unies, de règles non écrites. Pour l'essentiel, cependant, je me réconforte d'avoir constaté l'absence d'objections fondamentales à l'organigramme qui a été proposé à l'approbation du Secrétaire général. En tout état de cause, que le Conseil reste assuré que l'expérience nous permettra, à la fin de l'année 1976, de procéder aux ajustements qui apparaîtraient indispensables pour affiner un instrument dont la souplesse de fonctionnement doit garantir l'efficacité du service pour lequel il a été créé.

6. Je citerai seulement pour mémoire l'importante décision prise par la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale d'approuver la recommandation de la Conférence de Lima tendant à transformer l'ONUDI en une institution spécialisée du système des Nations Unies.

7. En ce qui concerne les activités de l'ONUDI au cours de 1975, je pense que le niveau de l'assistance technique fournie permet de se faire une idée des efforts du Secrétariat. Si les mesures prises par le PNUD en novembre dernier en raison de ses difficultés financières ont eu des effets négatifs sur les résultats de l'année, il est malheureusement à craindre que les perturbations que connaissent déjà les programmes n'entraînent des conséquences encore plus graves.

8. Il est en conséquence d'ores et déjà possible de prévoir une nette diminution de l'assistance technique fournie aux pays en développement, à moins que de nouvelles sources de financement, sous la forme, par exemple, d'augmentations des contributions volontaires, ne permettent de pallier l'insuffisance des ressources financières du PNUD. Pour le moment, au vu de l'information dont on dispose à présent, les engagements de dépenses contractés par le Secrétariat de l'ONUDI s'élèvent à 20 millions de dollars des Etats-Unis. En plus de ce chiffre, on peut espérer que, sous réserve des priorités que fixeront les gouvernements intéressés, quelque 15 millions de dollars pourront être consacrés aux activités d'assistance. En pareil cas, le niveau escompté des fournitures d'assistance technique au titre des programmes du PNUD serait, en termes monétaires, presque identique à celui atteint en 1975. A cet égard, je dois noter qu'il y a malheureusement peu de chances pour que soient entendus les arguments que nous avons présentés en faveur du maintien des programmes de l'ONUDI au moins au niveau de 1975, en valeur réelle, pour éviter que ne s'aggrave le retard considérable accumulé dans l'exécution des programmes industriels au cours du premier cycle de programmation par pays.

9. Si les résultats globaux concernant la fourniture de l'assistance technique peuvent être un sujet de satisfaction mesurée, la qualité de cette assistance doit prendre la première place dans les préoccupations futures de l'Organisation. Si le Directeur exécutif peut s'autoriser d'avoir une politique personnelle pour l'avenir, ce ne peut être que dans ce domaine. Les efforts du Secrétariat seront dirigés dans cette direction, d'abord à la recherche d'une connaissance plus large et plus profonde des formes d'assistance technique le mieux adaptées aux besoins des pays en développement, et ce grâce notamment à une connaissance plus précise de l'environnement socio-culturel qui reçoit l'assistance, ensuite dans le domaine de la réalisation des programmes. C'est là, en effet, un des objectifs poursuivis à travers la réorganisation, à savoir le regroupement des différents types d'activités, ce qui, je l'espère, permettra d'augmenter la spécialisation du personnel d'une part, tandis que



l'intensification du travail d'équipe assurera, d'autre part, une intégration plus complète des différents aspects de l'activité du Secrétariat.

10. Le rôle que devra jouer le Centre international de études industrielles dans ce processus sera essentiel, car seule la mobilisation des connaissances relatives à l'industrie dans le monde, aujourd'hui et demain, pourra garantir la justesse des orientations à suivre et le choix judicieux des actions à favoriser, soit dans le cadre du système de consultations et de négociations à instituer, soit par l'intermédiaire des programmes que doit réaliser l'Organisation, notamment sur ses ressources propres.

11. Sur ce dernier point, il est à peine besoin pour moi de souligner l'importance d'un fonds de développement industriel rattaché à l'ONUDI ou, pour le moins, de l'augmentation des contributions financières volontaires des Etats, étant donné les incertitudes qui pèsent actuellement sur l'avenir en raison des difficultés financières du PNUD.

12. D'autre part, il me paraît évident que pour remplir son rôle de coordination dans le domaine industriel, l'ONUDI doit d'abord faire ses preuves tant au plan des concepts qu'au plan de l'efficacité technique, et cela de façon suffisamment convaincante pour entraîner le respect, puis l'adhésion des organisations concernées des Nations Unies. Là aussi, les espoirs les plus fermes sont mis dans le Centre, tandis que les autres services du Secrétariat seront également appelés à fournir des contributions spéciales, parmi lesquelles il faut souligner le renforcement et l'amélioration de la qualité des rapports que celui-ci doit entretenir avec les autres organisations du système des Nations Unies, directement ou indirectement intéressées aux problèmes de l'industrialisation du tiers monde et du développement en général. D'ores et déjà, il m'est agréable de noter l'esprit de coopération manifesté et les résultats encourageants obtenus à l'occasion de la réunion de coordination du 3 juillet 1975 et des réunions de travail avec l'OIT et la CNUCED qui lui ont fait suite.

13. Pour conclure, c'est ma conviction que ces objectifs généraux sont à la portée du Secrétariat; j'ai cependant conscience que les efforts qu'ils requièrent sont de longue haleine.

14. Quoi qu'il en soit, la fin de l'année 1976 nous fournira l'occasion de procéder à une première évaluation des efforts fournis, des aptitudes montrées et des résultats obtenus. Jusque-là, il est nécessaire que le Directeur exécutif et tous les membres du personnel du Secrétariat puissent compter sur le soutien, la confiance et l'estime des Etats participant aux activités de l'Organisation et, particulièrement, des Etats qui sont membres du Conseil du développement industriel.

## *Chapitre premier*

# ORGANES DIRECTEURS INTERGOUVERNEMENTAUX

1. L'ONUDI étant un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, son activité est dirigée et suivie par l'Assemblée elle-même et par divers autres organes directeurs subsidiaires ou spéciaux composés de représentants de gouvernements<sup>1</sup>. On trouvera indiquées dans le présent chapitre certaines des décisions et des recommandations que ces organes ont adoptées en 1975 et qui ont eu ou pourront avoir des incidences directes sur l'ONUDI et sur son programme de travail.

## ASSEMBLEE GENERALE

2. En septembre 1975, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée générale "en vue d'examiner les implications politiques et autres de la situation du développement mondial et de la coopération économique internationale, d'étendre les dimensions et les conceptions de la coopération mondiale dans le domaine de l'économie et du développement et de donner à l'objectif du développement la place qui lui revient au sein des organismes des Nations Unies et sur le plan international<sup>2</sup>".

3. A sa septième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur le développement et la coopération économique internationale [3362 (S-VII)], qui établissait dans ses grandes lignes un nouveau programme de mesures destinées à corriger le déséquilibre économique entre pays développés et pays en développement.

4. Parmi les éléments essentiels devant servir de "cadre aux travaux des organes et des organismes compétents des Nations Unies<sup>3</sup>", se trouve la section IV de cette résolution, intitulée "Industrialisation", dans laquelle l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels et indiqué certaines mesures nécessaires à leur mise en application effective.

5. Entre autres recommandations figurant dans cette section de la résolution, il est indiqué que "les pays développés devraient faciliter l'élaboration de nouvelles

---

<sup>1</sup> Le rapport annuel pour 1973 (ID/B/140) contient un bref historique de ces organes ainsi qu'une description des liens organiques qui existent entre eux.

<sup>2</sup> Résolution 3172 (XXVIII) de l'Assemblée générale, par. 1.

<sup>3</sup> Résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, préambule.

politiques et renforcer les politiques existantes, notamment les politiques relatives au marché du travail, de manière à encourager le redéploiement de celles de leurs industries qui sont moins compétitives sur le plan international vers les pays en développement, ouvrant ainsi la voie à des aménagements structurels dans les pays développés et à une utilisation plus poussée des ressources naturelles et humaines dans les pays en développement<sup>4</sup>". Par la suite, et conformément aux dispositions de la Déclaration de Lima, un système de consultations devrait être établi aux niveaux mondial, régional, interrégional et sectoriel au sein de l'ONUDI et d'autres organismes internationaux appropriés. A cette fin, le Directeur exécutif prendrait immédiatement les mesures nécessaires pour que l'ONUDI soit prête à "servir de forum pour des consultations et pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie".

6. De même, les activités de l'ONUDI seront directement affectées par la recommandation relative à une "étude entreprise en commun... des méthodes et mécanismes d'une coopération financière et technique diversifiée qui soient adaptés aux besoins particuliers et changeants de la coopération internationale en matière industrielle<sup>5</sup>"; et aussi par la recommandation soulignant les "problèmes particuliers que pose l'industrialisation des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires<sup>6</sup>".

7. Un élément particulièrement important de cette résolution est l'approbation donnée par l'Assemblée générale à la recommandation de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI tendant à transformer l'ONUDI en institution spécialisée. L'Assemblée générale a décidé de créer un comité intergouvernemental plénier réunissant tous les Etats ayant participé à la deuxième Conférence générale, et qui serait chargé de rédiger l'acte constitutif de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée. Cet acte constitutif serait ensuite soumis à une conférence plénipotentiaire convoquée par le Secrétaire général pendant le dernier trimestre de 1976. La première session du comité intergouvernemental a eu lieu en janvier 1976 à Vienne; ses deuxième et troisième sessions sont prévues pour mars et pour juin/juillet, respectivement.

8. A sa trentième session, l'Assemblée générale a examiné la mise en œuvre des décisions qu'elle avait adoptées à sa septième session extraordinaire; dans la résolution 3506 (XXX), elle a prié "tous les organismes, institutions et organes subsidiaires des Nations Unies d'accorder la priorité absolue à l'application des mesures énoncées dans la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale et de présenter des rapports intérimaires à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, dans leurs domaines de compétence respectifs" (par. 2).

9. Au cours des débats sur ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a adopté deux autres résolutions qui intéressent les activités de l'ONUDI. La première traite des arrangements institutionnels dans le domaine du transfert des techniques [résolution 3507 (XXX)]. L'Assemblée générale y a noté avec satisfaction la collaboration entre les chefs des secrétariats de l'ONUDI et de la CNUCED aux fins de la recommandation figurant au paragraphe 1 de la section III de sa résolution 3362 (S-VII), relative à la mise en place, au renforcement et au développement de l'infrastructure scientifique et technique des pays en développement.

<sup>4</sup> *Ibid.*, section IV, par. 2.

<sup>5</sup> *Ibid.*, section IV, par. 7.

<sup>6</sup> *Ibid.*, section IV, par. 8.

10. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié "le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de continuer à prendre, en consultation avec les organisations appropriées du système des Nations Unies, toutes les mesures nécessaires pour instituer une banque de données techniques intéressant l'industrie dans le cadre d'un réseau global d'échange de renseignements techniques et de faire rapport, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale à sa trente et unième session" (par. 2 du dispositif). En outre, le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur exécutif de l'ONUDI ont été priés, en consultation avec les commissions régionales et les autres organisations appropriées, "de poursuivre leurs échanges, dans leurs domaines respectifs, pour aider à instituer, dans les pays en développement, des centres de transfert et de développement des techniques aux échelons national, sous-régional et régional, afin de mieux répondre aux besoins interdépendants des pays en développement" (par. 5 du dispositif).

11. La deuxième résolution relative à la mise en œuvre des décisions adoptées à la septième session extraordinaire est consacrée à l'intégration des femmes au processus de développement [résolution 3505 de l'Assemblée générale (XXX)]. Les organismes appropriés des Nations Unies, en particulier la CNUCED, l'ONUDI, le PNUD et la FAO, y ont été invités "à accorder une attention particulière aux programmes de développement concernant les femmes, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la science et des techniques" (par. 3 du dispositif).

12. Bien qu'examinée au titre d'un autre point de l'ordre du jour, la résolution 3461 (XXX) de l'Assemblée générale, relative à la coopération technique entre pays en développement, a également un lien avec la résolution 3362 (S-VII). Dans cette résolution, le PNUD et les organisations participantes et chargées de l'exécution ont été priés "d'intensifier leurs efforts en vue d'utiliser au maximum les institutions nationales des pays en développement et de constituer de nouveaux potentiels dans ces pays, pour promouvoir la coopération technique entre pays en développement" (par. 5). Cette demande traduit l'importance attachée à la coopération entre pays en développement dans la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale. Dans la section VI de ce texte, les pays développés et les organismes des Nations Unies étaient "instamment priés d'offrir, sur demande, appui et assistance aux pays en voie de développement pour les aider à renforcer et à élargir leur coopération réciproque aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. A cet égard, il faudrait mettre en place des arrangements institutionnels appropriés dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement et, le cas échéant, renforcer les arrangements existants, par exemple ceux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Programme des Nations Unies pour le développement" (par. 1 du dispositif).

13. A la trentième session de l'Assemblée générale, les questions intéressant directement l'ONUDI et ses activités ont été examinées au titre du point 56 de l'ordre du jour. Trois résolutions ont été adoptées, dont la première, la résolution 3401 (XXX), porte sur la révision des listes d'Etats éligibles au Conseil du développement industriel. L'Assemblée générale a décidé d'inscrire le Cap-Vert, les Comores, le Mozambique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sao Tomé-et-Principe sur la liste A, et de retirer le Samoa-Occidental de la liste A et Saint-Marin de la liste B.

14. La deuxième résolution [3402 (XXX)] vise la création d'un Fonds des Nations Unies pour le développement industriel. L'Assemblée générale a pris note des mesures

initiales adoptées par le Conseil du développement industriel à propos de la création de ce Fonds, et a prié le Conseil de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session.

15. La troisième résolution [3533 (XXX)] est consacrée aux demandes de crédit révisées présentées par le Secrétaire général aux fins du budget-programme de l'ONUDI pour l'exercice 1976/77. L'Assemblée générale a accepté les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant ces demandes de crédit, et elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa trente et unième session des montants révisés pour l'ONUDI. Ces montants révisés doivent tenir pleinement compte de tous les éléments énumérés dans la Déclaration de Lima, et indiquer clairement les crédits nécessaires pour les programmes ainsi que les ressources correspondantes.

16. Deux autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trentième session intéressent également l'ONUDI. Dans sa résolution 3509 (XXX) sur la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la distribution des revenus, le progrès social et la division internationale du travail, l'Assemblée générale a fait siennes les demandes adressées par le Conseil économique et social, dans sa résolution 1968 (LIX), aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées pour les prier de prêter leur plus large concours pour la préparation de la Conférence.

17. Dans sa résolution 3515 (XXX) relative à une conférence sur la coopération économique internationale, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les chefs des secrétariats de la CNUCED, de l'ONUDI de la FAO et de tous les autres organismes compétents du système des Nations Unies d'apporter leur concours actif aux participants à la Conférence.

## LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

18. A sa cinquante-huitième session, tenue en avril-mai 1975, le Conseil économique et social a adopté trois résolutions portant sur les activités de l'ONUDI. Dans sa résolution 1918 (LVIII), le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport concernant les efforts entrepris par les organismes des Nations Unies en faveur de la région soudano-sahélienne et a prié instamment tous les organes des Nations Unies d'accéder, de façon efficace et continue, aux demandes d'assistance formulées par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Dans sa résolution 1917 (LVIII), le Conseil a lancé à nouveau un appel pour qu'une aide continue et appropriée soit fournie par toutes les sources aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse et, dans sa résolution 1916 (LVIII), il a invité toutes les organisations internationales à continuer à donner leur plein appui et assistance pour la mise en œuvre des mesures à prendre à la suite de la sécheresse en Somalie.

19. A sa cinquante-neuvième session, tenue en juillet 1975, le Conseil économique et social a examiné les questions relatives à l'ONUDI au titre du point 13 de son ordre du jour, "Coopération au développement industriel". Le Conseil était saisi des documents suivants : rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (E/5696); projet d'acte constitutif d'une institution spécialisée pour le développement industriel, établi par le Secrétaire général (E/5711); rapport du Conseil du développement industriel

(E/5695); et rapport du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les mesures que le Conseil du développement industriel a prises ou envisagé de prendre, lors de sa neuvième session, pour donner effet à la Déclaration et au Plan d'action de Lima (E/5712).

20. Le Conseil a réaffirmé la résolution 45 (IX) du Conseil du développement industriel concernant la suite à donner aux décisions et recommandations de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI<sup>7</sup>. Dans sa résolution 1953 (LIX) qui présente une importance particulière, le Conseil a déclaré que la Déclaration et le Plan d'action de Lima constituaient "une contribution positive à l'instauration d'un nouvel ordre économique international"<sup>8</sup>. Par cette résolution, le Conseil a transmis les rapports dont il était saisi à l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire et à sa trentième session ordinaire; il a également appelé l'attention de l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, sur la recommandation relative à la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée. Dans cette même résolution 1953 (LIX), le Conseil a en outre recommandé qu'à sa trentième session ordinaire, l'Assemblée générale examine les possibilités d'élargir les accords concernant les questions visées dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, afin d'améliorer les conditions qui permettraient de les mettre en application le plus tôt possible. Enfin, dans le dernier paragraphe du dispositif de ladite résolution, le Conseil a recommandé que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'ONUDI afin de lui permettre de mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.

21. Dans sa résolution 1968 (LIX) relative à la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la distribution des revenus, le progrès social et la division internationale du travail, le Conseil économique et social a prié l'ONUDI, ainsi que la CNUCED et les institutions spécialisées, de collaborer avec l'OIT pour se préparer à participer à la Conférence. Des discussions ont été entamées depuis lors avec l'OIT sur la façon dont l'ONUDI pourrait contribuer le plus efficacement au succès de la Conférence.

## LA DEUXIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

22. En décembre 1972, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 2952 (XXVII), de convoquer une deuxième conférence générale de l'ONUDI qui se réunirait pendant deux semaines dans les premiers mois de 1975. En 1973, en 1974 et encore au cours des premiers jours de 1975, le Conseil du développement industriel et son Comité permanent, agissant en tant que comité préparatoire intergouvernemental pour la Conférence, ont pris les diverses dispositions requises pour l'organisation de la Conférence. Pendant la même période, le Secrétariat de l'ONUDI a exécuté des travaux préparatoires à la Conférence [un compte rendu détaillé de ces travaux a été présenté au Conseil dans le rapport annuel pour 1974 (ID/B/150, chapitre VI, par. 93 à 111)].

23. Des représentants de 114 Etats ont participé à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI qui s'est tenue à Lima (Pérou) du 12 au 26 mars 1975. La Conférence a adopté trois résolutions. Dans la première (ID/CONF.3/RES.1), elle a déclaré qu'il était nécessaire d'établir, le plus rapidement possible, dans le cadre de l'ONUDI, "un

<sup>7</sup> Résolution 1953 (LIX) du Conseil économique et social, préambule.

<sup>8</sup> *Ibid.*

mécanisme approprié, fondé sur la Déclaration et le Plan d'action adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, pour la fourniture, dans la limite des attributions de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de nouvelles formes, plus efficaces et plus pratiques, d'assistance technique et financière dont les pays en voie de développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires ont besoin pour étayer les efforts qu'ils déploient en vue d'accélérer leur industrialisation aux fins de s'assurer une part plus équitable de l'activité industrielle, suffisante pour élever le niveau de vie de leurs populations, dans le cadre du nouvel ordre économique international dans le domaine de l'industrialisation".

24. Dans la deuxième de ses résolutions (1D/CONF.3/RES.2), la Conférence a prié le Directeur exécutif de l'ONUDI, en consultation avec les chefs des secrétariats et institutions intéressés des Nations Unies, en particulier la CNUCED, l'OIT et l'OMPI, "d'établir d'urgence un programme concret et concerté d'action visant à promouvoir la mise au point, le transfert et l'emploi de techniques industrielles appropriées à l'intention des pays en voie de développement, répondant avant tout aux besoins de branches d'industrie déterminées ainsi qu'aux conditions sociales, et de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel et du Conseil économique et social, un rapport à ce sujet, y compris des recommandations quant aux moyens de mettre ledit programme en œuvre". La troisième résolution (1D/CONF.3/RES.3) adoptée par la Conférence met l'accent sur les aspects humains du développement industriel.

25. La deuxième Conférence générale a également adopté, sans vote, une décision aux termes de laquelle elle appuie la décision prise par le Conseil du développement industriel dans sa résolution 42 (VIII) de faire siennes, à l'unanimité, les conclusions et recommandations du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI. Dans cette décision, la Conférence a recommandé que les rapports du Groupe d'experts de haut niveau et du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI "soient maintenus à l'étude et que leurs conclusions soient complétées par de nouvelles directives, dans le cadre du nouvel ordre économique".

26. Le sommet de la deuxième Conférence générale a été l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, conformément à la résolution 3306 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1974. La Déclaration énonce un certain nombre de principes relatifs au processus d'industrialisation. A cet égard, il convient de noter tout particulièrement la disposition selon laquelle la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale devrait être portée à au moins 25 % du total d'ici à l'an 2000.

27. Le Plan d'action comprend six sections. La première porte sur les mesures à prendre à l'échelon national et comprend deux articles consacrés respectivement aux mesures à prendre par les pays en développement et aux mesures à prendre par les pays développés. La deuxième concerne la coopération entre pays en développement, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. La troisième a trait aux formes que pourrait prendre la coopération entre pays en développement et pays développés. La section IV traite des mesures particulières à prendre en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Dans la section V, consacrée aux dispositions institutionnelles, la Conférence a notamment recommandé à l'Assemblée générale que l'ONUDI soit transformée en institution spécialisée. Enfin, la section VI réaffirme les préceptes contenus dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

28. Le rapport de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI a été publié sous la cote A/10112.

29. A sa septième session extraordinaire, l'Assemblée générale a approuvé le rapport de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui comprend les trois résolutions, la décision ainsi que la Déclaration et le Plan d'action de Lima<sup>9</sup>.

### LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

30. La neuvième session du Conseil du développement industriel s'est tenue à Vienne du 21 avril au 2 mai 1975. Etant donné que cette session suivait de près la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, le Conseil a consacré une grande partie de ses travaux à la suite à donner aux décisions et recommandations de la Conférence. Ces décisions et recommandations, en particulier celles qui sont contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, avaient des incidences immédiates sur le budget-programme de l'ONUDI pour 1976-1977 et sur le plan à moyen terme pour 1976-1979; il n'est donc guère surprenant que les deux résolutions adoptées par le Conseil à sa neuvième session aient trait à des questions abordées lors de la deuxième Conférence générale.

31. Dans la première de ces résolutions [résolution 44 (IX)], le Conseil a invité le Directeur exécutif à s'associer aux efforts – énoncés, entre autres, dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima – visant à promouvoir et à encourager l'intégration totale de la femme dans les activités sociales et économiques et, en particulier, dans le processus d'industrialisation, sur la base de l'égalité des droits. Le Conseil a prié le Directeur exécutif de coopérer avec les organisations compétentes du système des Nations Unies pour poursuivre l'étude des programmes et priorités de l'Organisation en vue d'accorder l'attention nécessaire à l'intégration des femmes dans le processus d'industrialisation. Le Conseil a également recommandé, dans cette même résolution, que l'ONUDI réalise, avant la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, un équilibre équitable entre le nombre de ses fonctionnaires de sexe masculin et celui de ses fonctionnaires de sexe féminin, en particulier dans les postes de rang élevé et les postes de direction.

32. La deuxième résolution [résolution 45 (IX)] était consacrée à la suite à donner aux décisions et recommandations de la deuxième Conférence générale. Dans cette résolution, le Conseil a prié les gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour mettre effectivement en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima, et invité les organismes du système des Nations Unies à mettre en œuvre les mesures appropriées, dans leurs domaines de compétence respectifs. Dans cette même résolution, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'adapter le programme de travail de l'ONUDI et sa structure interne aux priorités établies par la deuxième Conférence générale et aux tâches que celle-ci a assignées à l'Organisation, de soumettre à l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, un rapport sur les mesures prises ou envisagées par le Conseil pour donner effet à la Déclaration et au Plan d'action de Lima, ainsi que de demander périodiquement aux gouvernements et aux organisations internationales des renseignements sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima, et de soumettre au Conseil et au Comité permanent des rapports relatifs aux communications reçues des gouvernements, en y joignant ses propres observations et propositions.

<sup>9</sup> Depuis la Conférence, le Secrétariat a régulièrement rendu compte au Conseil et à son Comité permanent des mesures prises pour donner suite aux décisions et recommandations de la deuxième Conférence générale (voir ID/B/155 et Add.1 et ID/B/C.3/42).



33. Dans la même résolution le Conseil a recommandé que le budget-programme et le plan à moyen terme de l'ONUDI soient modifiés de manière à tenir compte des recommandations de la deuxième Conférence générale. Il a pris note des mesures prises par le Secrétaire général et par le Directeur exécutif en ce qui concerne la rédaction de l'acte constitutif d'une institution spécialisée pour le développement industriel et a demandé au Secrétaire général et au Directeur exécutif de solliciter les vues des gouvernements quant au projet d'acte constitutif, et de les soumettre à l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, en même temps que les vues exprimées à ce sujet au Conseil économique et social, à sa cinquante-neuvième session. Le Conseil a également décidé dans cette résolution qu'il examinerait et évaluerait les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. A ce propos, il a chargé le Comité permanent, à sa sixième session, d'examiner le rôle du Fonds du développement industriel ainsi que les règles applicables à son fonctionnement et à son administration, et de procéder à une évaluation préliminaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.

34. Le Conseil a également décidé de renvoyer au Comité permanent, à sa sixième session, pour qu'il y donne la suite voulue, trois projets de résolution et une recommandation qui lui avaient été renvoyés par la deuxième Conférence générale.

35. En plus des questions en rapport avec la Conférence générale de l'ONUDI, le Conseil a traité les questions qui relèvent normalement de sa compétence, et examiné le rapport du Comité permanent sur les travaux de sa cinquième session (ID/B/147), le projet de programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour 1976 (ID/B/149/Rev.1) et le rapport annuel du Directeur exécutif pour 1974 (ID/B/150). Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa neuvième session a été publié sous la cote A/10016.

### LE COMITE PERMANENT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

36. On se rappellera qu'à sa huitième session tenue en 1974, le Conseil, tenant compte des circonstances exceptionnelles qui prévaudraient en 1975, a décidé que le Comité permanent ne tiendrait pas sa session ordinaire de printemps en 1975. Cette décision entraînait la suspension, jusqu'au début de la neuvième session du Conseil, de l'application de sa résolution 32 (VI) relative à la création d'un comité permanent<sup>10</sup>. En 1975, le comité n'a donc tenu qu'une seule session, sa sixième.

37. A cette session, qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 1975, le Comité permanent a examiné un certain nombre de points dont les plus importants avaient trait à la suite à donner aux décisions et aux recommandations tant de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI que de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les trois projets de résolution et la recommandation qui lui avaient été envoyés par le Conseil du développement industriel à sa neuvième session, le Comité a convenu de recommander au Conseil d'adopter un projet de résolution relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. Il a en outre décidé de renvoyer le projet de résolution sur les transferts de technologie (ID/CONF.3/L.7/Rev.1) au Comité permanent à sa

<sup>10</sup> Voir A/9616, par. 222.

septième session. Le projet de résolution sur la mise en place d'un système d'assurance garantissant les contrats (ID/CONF.3/L.9) a été renvoyé au Conseil du développement industriel à sa dixième session. En ce qui concerne la proposition présentée à la deuxième Conférence générale par la délégation sénégalaise<sup>11</sup>, le Comité a décidé de la renvoyer elle aussi à la dixième session du Conseil en suggérant de la soumettre au Comité intergouvernemental plénier chargé de rédiger l'acte constitutif de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée. Le Comité permanent a en outre examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des mesures énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

38. Un autre point de son ordre du jour qui avait un rapport étroit avec la deuxième Conférence générale concernait l'examen du rôle du Fonds de développement industriel et des règles applicables à son fonctionnement et à son administration. Sur ce point, le Comité a exprimé le souhait que le Secrétariat élabore un rapport plus détaillé en tenant compte des vues exprimées au cours de ses débats. Le Comité a également examiné la suite à donner aux décisions et recommandations de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale concernant le développement industriel et invité le Secrétariat à présenter au Conseil du développement industriel, à sa dixième session, un rapport plus détaillé à ce sujet.

39. D'autres points de l'ordre du jour du Comité permanent à sa sixième session avaient trait à l'examen de rapports intérimaires sur les discussions entre le Secrétaire général et le Directeur exécutif au sujet des mesures à prendre en ce qui concerne le programme des publications de l'ONUDI, sur les discussions entre le Directeur exécutif et l'Administrateur du PNUD au sujet des méthodes suivies pour le choix, la répartition et l'approbation des projets, et sur l'assistance apportée à la région soudano-sahélienne.

40. Le Comité a en outre examiné brièvement la question de la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

41. Le rapport du Comité permanent sur les travaux de sa sixième session est présenté au Conseil sous la cote ID/B/159.

<sup>11</sup> Le texte de cette proposition figure à l'annexe II du document ID/B/155.

## Chapitre II

# ACTIVITES HORS SIEGE

## INTRODUCTION GENERALE

1. Au cours de l'année considérée, il n'y a pas eu de modifications importantes dans l'orientation générale des activités hors siège menées par l'ONUDI. Les CIP du PNUD ont continué à être la principale source de financement des projets d'assistance technique mis en œuvre par l'ONUDI, la seconde demeurant le programme des Services industriels spéciaux (SIS) (voir figure 1 ci-après). La répartition des activités hors siège d'assistance technique par région géographique et par type de dépenses a elle aussi été analogue à celle des années précédentes (voir figures 2 et 3 ci-après). Le progrès le plus notable accompli en 1975 par l'ONUDI a été l'accroissement important de la valeur des activités hors siège effectivement exécutées, accroissement qui a dépassé de beaucoup l'objectif que l'ONUDI s'était fixé pour 1975 à la fin de 1974 (cette question est traitée plus en détail ci-après, sous la rubrique "Mise en œuvre des projets en 1975").

2. Le premier cycle de programmation par pays (période 1972-1976), commencé par le PNUD en 1971, s'est achevé en 1975. La somme totale affectée par le PNUD aux programmes d'aide aux pays en développement pour la période 1972-1976 s'élève à 1 537,5 millions de dollars<sup>1</sup>. Sur ce montant, 1 291,5 millions de dollars ont été affectés à des programmes nationaux et le reste à des programmes multinationaux (régionaux et interrégionaux) et à des programmes mondiaux.

3. En 1975, l'ONUDI a continué à participer à la programmation par pays et à l'examen annuel des programmes déjà approuvés. Les conseillers hors siège principaux pour le développement industriel et les conseillers régionaux et interrégionaux ont prêté un concours actif aux services du Siège de l'ONUDI et aux gouvernements pour les tâches de programmation.

4. La participation à la programmation par pays a été bénéfique pour l'ONUDI puisqu'elle lui a permis d'évaluer de façon plus précise les besoins des pays en développement et de conjuguer ses efforts avec ceux des gouvernements intéressés en vue de résoudre quelques-uns des problèmes de l'industrialisation. Elle a eu en outre pour conséquence un accroissement continu du volume de l'assistance technique demandée à l'ONUDI, tendance qui a persisté pendant l'année 1975.

<sup>1</sup> Chiffre basé sur les dernières informations concernant la répartition des ressources du PNUD.

5. L'expérience acquise au cours des quatre dernières années de programmation a été examinée à différents niveaux, au sein de l'ONUDI et dans tous les organismes intéressés des Nations Unies. Bien que, avec le temps, certaines modifications de la méthodologie aient été jugées nécessaires, en raison notamment de l'évolution des besoins des pays en développement, le système de programmation par pays a été considéré comme fondamentalement valable.

6. Le deuxième cycle de programmation par pays (couvrant la période 1977-1981) a donc été abordé en 1975 avec la conviction confirmée que le système pouvait être adapté à l'évolution rapide de la situation dans les pays en développement et pouvait les aider efficacement à satisfaire leurs besoins dans certains domaines critiques.

### Programmes par pays

#### Premier cycle (1972-1976)

7. Sur le CIP global de 1 291,5 millions de dollars arrêté par le Conseil d'administration du PNUD pour les programmes par pays au cours de la période 1972-1976, 153,2 millions de dollars, soit 11,9 % du chiffre précité, ont été affectés par les pays en développement à des projets industriels confiés à l'ONUDI. Au moment où a été rédigé le rapport pour 1974, on évaluait à 132,5 millions de dollars, c'est-à-dire 10,3 % du CIP global, la part qui revenait à l'ONUDI dans l'exécution des projets programmés pour la période considérée (voir ID/B/150, chapitre II, par. 5). Le fait que cette part ait augmenté de 20,7 millions de dollars en 1975 tient principalement à la révision des priorités à laquelle les pays en développement ont procédé en ce qui concerne l'emploi des ressources fournies par le PNUD pour l'assistance.

8. Le tableau suivant donne la ventilation par régions de la somme de 153,2 millions de dollars qui représente maintenant la part de l'ONUDI dans l'exécution des projets financés par le PNUD au titre du premier cycle de programmation par pays :

Régions	CIP total affecté aux programmes par pays (en millions de dollars)	Part de l'ONUDI (en millions de dollars)	Part de l'ONUDI (en pourcentage)
Afrique	501,5	51,5	10,3
Amériques	264,5	28,0	10,6
Asie et Pacifique	338,5	54,4	16,1
Europe et Asie occidentale	187,0	19,3	10,3
Ensemble des régions	1 291,5	153,2	11,9

On voit que la région de l'Asie et du Pacifique est celle où la part de l'ONUDI dans les CIP est la plus importante, l'Afrique venait en second, les Amériques ensuite et la région Europe et Asie occidentale en dernier. Le tableau 1 de l'appendice F donne la ventilation, par région et par élément de programme, de la part de l'ONUDI dans les programmes par pays.

9. L'importance relative de l'industrie dans les programmes des différents pays varie considérablement et ne paraît pas liée directement au niveau de développement économique général atteint par les pays intéressés. La part de l'ONUDI dans le CIP de certains pays les moins avancés et sans littoral a atteint ou dépassé 38 %, alors qu'elle est demeurée marginale dans quelques-uns des pays en développement les plus industrialisés.

10. On constate cependant que la majeure partie des projets que l'ONUDI a exécutés ou doit exécuter au titre des CIP intéressent un nombre relativement restreint de pays : près de la moitié des activités hors siège menées ou prévues par l'Organisation dans le cadre des programmes établis pour la période 1972-1976 ont pour bénéficiaires 18 pays seulement (neuf dans la région Asie et Pacifique, quatre en Afrique, trois dans les Amériques et deux dans la région Europe et Asie occidentale).

11. La part de l'ONUDI dans la mise en œuvre des projets financés au titre des CIP des pays les moins avancés est évaluée à 9 % pour l'ensemble de ces pays. On constate là encore que la majeure partie de l'assistance fournie ou à fournir par l'ONUDI a pour bénéficiaires un petit nombre de pays puisque la moitié environ des activités menées ou prévues par l'Organisation dans le cadre des premiers programmes de ce groupe de 28 pays concerne quatre pays seulement (trois en Afrique et un dans la région de l'Asie et du Pacifique).

12. Compte tenu de ce qui précède, il est hasardeux de se fonder sur les programmes par pays pour essayer de dégager des tendances précises dans les demandes des pays en développement. Les types de projets que les gouvernements choisissent pour les programmes nationaux dépendent d'un certain nombre de facteurs tels que l'importance que ces gouvernements donnent à l'industrie, les informations plus ou moins complètes dont ils disposent sur les services que peut fournir l'ONUDI, le statut juridique des entreprises industrielles, et les autres formes d'assistance, bilatérale ou multilatérale, dont les pays peuvent bénéficier.

13. Si toutefois on examine la nature des projets confiés à l'ONUDI, on constate une nette prédominance des projets concernant la technologie industrielle. L'assistance fournie ou à fournir dans ce domaine représente plus de la moitié de la valeur totale de l'assistance demandée à l'ONUDI. En 1975, les demandes d'assistance pour les industries mécaniques ont marqué une nette progression; viennent ensuite, par ordre d'importance décroissante, les demandes enregistrées dans les domaines suivants : industries légères, industries métallurgiques, industries des matériaux de construction, et enfin industries chimiques, industries pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers.

14. Dans le domaine des services intéressant l'industrie, la plupart des nouvelles demandes d'assistance concernaient les institutions industrielles et le contrôle de la qualité. La demande d'aide pour les petites industries a baissé.

15. La programmation industrielle suscite toujours autant d'intérêt et plusieurs nouvelles demandes d'études et d'enquêtes industrielles ont été enregistrées au cours de l'année.

16. Le coût moyen des projets de l'ONUDI a été de 233 000 dollars en 1975 contre 178 000 dollars au moment où a été établi le rapport précédent. L'importance moyenne des projets a donc augmenté; elle demeure cependant très inférieure à celle

des projets exécutés par d'autres grands organismes du système des Nations Unies. C'est là une des principales raisons du niveau plus élevé des frais généraux afférents aux projets exécutés par l'ONUDI. Le tableau 2 de l'appendice F donne la répartition par importance et par élément de programme des projets exécutés par l'ONUDI au titre des programmes par pays.

17. La répartition des ressources entre les différents éléments des projets relevant de l'ONUDI a été la suivante :

*Répartition des ressources entre les différents éléments des projets CIP en cours d'exécution en 1975, en pourcentage de la valeur globale de ces projets*

	Services d'experts					Total
	Experts recrutés individuellement	Consultants employés dans le cadre de contrats de sous-traitance	Formation	Équipement	Divers	
Afrique	57,5	15,3	8,1	16,3	2,8	100
Amériques	68,4	7,2	5,9	16,3	2,2	100
Asie et Pacifique	55,2	8,6	10,1	24,1	2,0	100
Europe et Asie occidentale	54,2	6,2	13,0	24,9	1,7	100
Moyennes pour l'ensemble des régions en 1975	58,6	10,3	8,9	19,9	2,3	100

On voit donc que la répartition des ressources n'a pas beaucoup changé par rapport à 1974; en ce qui concerne les experts, les services fournis au titre de contrats de sous-traitance sont plus recherchés pour les nouveaux projets que les services d'experts indépendants. Les fournitures d'équipement ont quelque peu diminué.

18. En ce qui concerne l'exécution des programmes par pays, le PNUD avait autorisé, à la fin de septembre 1975, au titre des projets devant être réalisés par l'ONUDI pendant la période 1972-1976, des engagements de dépenses d'un montant de quelque 116,3 millions de dollars. Des projets pour une valeur de 36,9 millions de dollars se trouvaient à différents stades de préparation en attendant d'être approuvés. Le taux de réalisation des projets a certes augmenté, mais, du fait des nouvelles demandes présentées par les pays au titre de leur CIP, la valeur des projets restant à exécuter s'élevait encore en 1975 à environ 97 millions de dollars, soit un niveau presque égal à celui de 1974.

#### *Deuxième cycle (1977-1981)*

19. Les travaux du deuxième cycle de programmation ont été activement poussés en 1975; au cours de cette année, l'ONUDI a participé à l'établissement de 26 programmes. Des fonctionnaires du Siège se sont rendus en mission dans 20 pays pour des consultations concernant les programmes, et des conseillers industriels hors

siège principaux de l'ONUDI ont fourni une assistance supplémentaire aux gouvernements et aux bureaux extérieurs du PNUD sur diverses questions ayant trait à la programmation.

20. Il est trop tôt pour faire des prévisions quant à la part de l'ONUDI dans la mise en œuvre des projets relevant des CIP au cours du deuxième cycle. Le Conseil d'administration du PNUD n'a pas encore pris de décision officielle au sujet des CIP pour la période 1977-1981. La question sera examinée à sa vingt et unième session, qui se tiendra en janvier 1976.

21. Quelques-uns des actuels programmes par pays contiennent des dispositions en vue de dépenses à effectuer au cours du deuxième cycle de programmation. De plus, un certain nombre de projets ont été approuvés en vue de leur mise en œuvre en 1977 et plus tard. Ce n'est que lorsqu'on disposera d'un rapport complet sur les dépenses effectuées pour le premier cycle que l'on connaîtra la proportion des dépenses à imputer sur les CIP des pays intéressés pour le deuxième cycle.

22. Un examen des projets déjà retenus pour être exécutés au cours du deuxième cycle montre que plus de 81 % des crédits ouverts seront consacrés à des activités intéressant les institutions industrielles, les industries mécaniques, les petites industries, les industries des matériaux de construction et les industries des produits pétrochimiques, des engrais et des pesticides.

23. La méthode suivie pour l'établissement des programmes par pays a été simplifiée et la programmation est aujourd'hui considérée davantage comme un processus continu fondé sur des examens périodiques des priorités, que comme un cadre rigide d'activités établi pour une période déterminée.

24. En 1975, l'ONUDI a commencé d'étudier les moyens de traduire en activités concrètes figurant dans les programmes par pays des pays en développement, les dispositions de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, et, à cet effet, d'élaborer des projets de propositions tenant compte des priorités fixées par la deuxième Conférence générale, et qu'on est en train de soumettre à l'examen des gouvernements. Cependant, les programmes par pays relativement récents ne diffèrent pas encore beaucoup des programmes antérieurs, qui prévoyaient principalement des projets de type traditionnel.

25. L'une des principales difficultés auxquelles on se heurte pour mettre ainsi en œuvre les dispositions de la Déclaration et du Plan d'action de Lima tient au manque de communication directe entre les gouvernements des pays en développement et les organisations chargées de l'exécution des projets, dont l'ONUDI. Dans un rapport au Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD a émis l'opinion que ces organisations avaient été quelque peu tenues à l'écart du processus de programmation du premier cycle; il a annoncé son intention de faire en sorte qu'à l'avenir les gouvernements puissent davantage profiter des concours intellectuels que ces organisations ont à proposer. Un mécanisme efficace de consultations directes entre les autorités gouvernementales responsables et les organisations chargées de l'exécution des projets reste néanmoins encore à créer.

26. En mai 1975, le PNUD et l'ONUDI ont examiné quelles pourraient être la nature et l'étendue de la participation de l'ONUDI aux prochaines activités de programmation, compte tenu notamment de la Déclaration et du Plan d'action de

Lima. A cette occasion, l'importance des consultations directes entre les gouvernements des pays en développement et l'ONUDI a été pleinement reconnue et il a été convenu que l'ONUDI enverrait à cet effet des missions dans un certain nombre de pays, à titre expérimental. Les mesures ultérieures seront décidées en fonction du résultat de ces missions. Cette proposition n'a encore suscité de réactions que de la part de quelques pays; l'ONUDI a cependant entrepris d'établir des études sur ceux d'entre eux qui ont manifesté leur intérêt pour de telles missions.

27. Plus tard dans l'année, le PNUD a affecté des crédits limités à l'envoi de missions de consultation dans certains autres pays, en stipulant toutefois que ces crédits devaient être utilisés avant la fin de l'année. Malheureusement, un seul des pays concernés a accepté la proposition faite par l'ONUDI d'envoyer des fonctionnaires du Siège participer à des consultations avec les organismes nationaux chargés du développement industriel.

28. L'ONUDI continuera néanmoins à s'efforcer de participer activement à la programmation par pays, en ayant en vue les priorités fixées dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

### **Programmes multinationaux**

#### *Premier cycle*

29. La part de l'ONUDI dans la mise en œuvre des programmes prévus au titre des CIP régionaux n'a guère augmenté en 1975. La valeur des projets régionaux attribués à l'ONUDI n'a pas dépassé 4,8 millions de dollars, alors que le total des CIP régionaux s'est élevé à 230,5 millions de dollars.

30. En ce qui concerne les programmes interrégionaux, le PNUD a approuvé des crédits d'un montant total de 409 000 dollars pour 12 projets à exécuter en 1975, ce qui porte à 2 millions de dollars le total des crédits approuvés au titre du CIP interrégional. Pour ces 12 projets, dont 9 portaient sur la formation en entreprise dans divers domaines, et 2 avaient trait à des réunions de groupes d'experts, l'ONUDI a fourni 359 000 dollars obtenus d'autres sources. Il n'y a toujours pas eu de projet mondial dans le domaine de l'industrie.

#### *Deuxième cycle*

31. Les travaux préliminaires en vue de l'établissement des programmes multinationaux pour le deuxième cycle ont déjà commencé. Contrairement à ce qui s'est passé pour les programmes par pays, il n'y a eu ni révision, ni simplification des méthodes de programmation. Selon la formule appliquée pour la programmation multinationale, le bureau compétent du PNUD opère une première sélection parmi les projets présentés par les organisations et soumet les projets retenus à l'approbation des gouvernements membres. De l'avis de l'ONUDI, cette manière de procéder est indirecte, lente, et incertaine. L'ONUDI préférerait que l'on établisse, comme c'est le cas pour les programmes par pays, un dialogue direct avec les pays en développement, peut-être sous les auspices de la Commission économique régionale intéressée, afin de mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima dans la programmation multinationale comme dans la programmation par pays.



## MISE EN ŒUVRE DES PROJETS EN 1975

32. En 1975, les programmes opérationnels de l'ONUDI ont connu une forte expansion, parallèle à l'accroissement du nombre des demandes présentées par les pays en développement. On estime à près de 33,5 millions de dollars le coût de l'assistance technique fournie en 1975<sup>2</sup>. Ce montant, qui est de 39 % supérieur au montant correspondant pour 1974 (soit 24,1 millions de dollars), représente les dépenses d'assistance technique de l'Organisation au titre de ses cinq programmes de financement : programmes par pays et programmes multinationaux PNUD/CIP; Programme des SIS; Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI (PO); Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI (FGAS); et Fonds d'affectation spéciale (FAS)<sup>3</sup>.

33. En septembre 1974, le Directeur exécutif a créé un groupe interdivisions de programmation chargé d'établir des prévisions relatives au volume de l'assistance technique que l'ONUDI pourrait fournir en 1975 et au cours des deux années suivantes. Ce réexamen des possibilités de l'ONUDI en ce qui concerne la fourniture de l'assistance technique a été rendu nécessaire par les difficultés de trésorerie qui ont continué à gêner les activités de tous les organismes des Nations Unies. Ces difficultés, jointes au fait que le taux appliqué par le PNUD pour le remboursement des frais généraux encourus par les organisations pour les activités hors siège financées par le PNUD a toujours été insuffisant, expliquent que l'ONUDI se soit trouvée dans l'impossibilité de répondre à la demande sans cesse croissante d'assistance technique — évaluée d'après les coûts des projets approuvés et des projets encore dans la filière. A cela s'ajoute que la dotation en personnel de l'ONUDI et, partant, l'appui aux activités opérationnelles, ont pâti de contraintes financières supplémentaires dues aux fluctuations monétaires et à la dépréciation du dollar; l'Organisation a néanmoins continué à faire tout son possible pour augmenter sa productivité.

34. Le tableau ci-après indique, par source de financement, le montant approximatif total des dépenses effectuées en 1975 pour les activités d'assistance technique, le montant correspondant pour 1974 et les prévisions de dépenses pour 1975 établies par l'ONUDI en septembre 1974 et indiquées dans le rapport annuel du Directeur exécutif pour 1974 (ID/B/150).

*Dépenses prévues pour 1975 et dépenses effectives pour 1974 et 1975,  
par source de financement  
(en millions de dollars des Etats-Unis)*

	<i>CIP</i>	<i>SIS</i>	<i>FGAS</i>	<i>PO</i>	<i>FAS</i>	<i>Total</i>
Dépenses prévues, 1975	19,0	2,1	2,0	2,0	0,9	26,0
Dépenses effectives, 1975	24,5	3,7	2,0	2,0	1,3	33,5
Dépenses effectives, 1974	17,5	2,6	1,9	1,5	0,6	24,1

<sup>2</sup>On trouvera dans l'annexe statistique au présent rapport des données détaillées sur les dépenses effectuées en 1975 au titre de toutes les sources de financement.

<sup>3</sup>Ces programmes de financement sont examinés au chapitre VII, "Sources de financement".

35. Un coup d'œil au tableau qui précède montre que, pour la première fois, l'ONUDI peut faire état non seulement de ce que le volume de l'assistance technique fournie au cours de l'année considérée n'a pas été inférieur aux prévisions, mais en outre de ce que les dépenses encourues pour l'exécution du programme ont nettement dépassé les prévisions révisées. Si cette augmentation marquée des dépenses afférentes aux activités opérationnelles menées en 1975 s'explique en partie par l'inflation et par une hausse des coûts correspondant à la fourniture des services d'experts, elle indique aussi un accroissement de la productivité. Celui-ci est dû, au moins dans une certaine mesure, aux efforts soutenus déployés depuis des années pour améliorer les activités de planification et l'élaboration des projets et pour simplifier les méthodes d'exécution des programmes et les procédures de recrutement.

36. La progression du taux de mise en œuvre enregistrée en 1975 et le fait que les prévisions ont été dépassées ne signifient cependant pas que l'Organisation éprouve moins de difficultés à répondre à la demande d'assistance technique. On a vu que le volume de cette demande était calculé d'après les projets déjà approuvés par le PNUD – principalement en vue de leur financement au titre des CIP – et les projets demandés par les pays en développement et encore dans la filière. On a dit dans l'introduction au présent chapitre que le coût total des projets approuvés ou dans la filière restant à exécuter au titre du premier cycle de programmation par pays du PNUD, soit 97 millions de dollars environ, n'a pas changé, en raison des nouveaux projets. En ce qui concerne les calendriers d'exécution prévus dans les documents de projets relatifs aux projets inscrits aux programmes par pays du PNUD, les activités de l'ONUDI sont une fois de plus restées très en deçà des prévisions de mise en œuvre au titre de l'élément PNUD/CIP pour 1975. Le même phénomène peut être constaté chaque année pour tous les organismes des Nations Unies chargés de l'exécution des projets; il s'explique en grande partie par le manque de réalisme qui caractérise l'établissement des calendriers d'exécution des projets, par des retards dans la procédure prévue pour l'approbation – par trois instances différentes – des budgets des projets, et par le fait que ces budgets sont révisés à la fin de chaque exercice financier. Une réforme de la procédure d'examen des demandes est à l'étude au PNUD. Pour ce qui est de l'exécution des projets financés au titre des CIP du PNUD, d'après la formule appliquée actuellement pour les projets inscrits aux programmes par pays, l'ONUDI n'a pu, en 1975, répondre qu'à 50 % environ de la demande telle qu'elle résulte des calendriers d'exécution prévus dans les documents de projets.

37. Tout bien considéré, et malgré la gravité du problème que pose l'incapacité chronique de l'Organisation à fournir l'assistance technique qui lui est demandée, les progrès qu'elle a accomplis en 1975 dans la mise en œuvre des programmes financés par le PNUD ne laissent pas d'être impressionnants. Le dernier bilan récapitulatif préliminaire établi par le PNUD montre que, dans l'ensemble, les dépenses d'assistance technique effectuées par les organisations ont augmenté. Par rapport à la période correspondante de 1974, le montant des dépenses du premier semestre de 1975 [CIP, réserve du Programme (SIS), Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, etc.] était en augmentation de 137,9 %. L'ONUDI, pour laquelle le chiffre correspondant était de 159,9 %, n'était devancée que par l'OMCI, la CNUCED, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le PNUD lui-même.

38. Les programmes par pays du PNUD constituant de loin l'élément le plus important des activités d'assistance technique de l'ONUDI, on ne saurait passer sous

silence les difficultés de trésorerie que connaît le PNUD et qui ont entraîné un ralentissement marqué des activités à la fin de 1975 et qui ne sauraient manquer d'avoir des incidences graves sur la mise en œuvre des projets en 1976.

39. Dans un document sur les ressources financières et les dépenses connexes se rapportant aux programmes qu'il a présenté au Conseil d'administration en janvier 1976 (DP/171), l'Administrateur du PNUD a indiqué que le montant de l'assistance fournie au titre des CIP par l'ensemble des organisations chargées de l'exécution devrait être limité à 361 millions de dollars en 1976 et à 369 millions de dollars en 1977, alors que le chiffre prévu pour 1975 devrait être de 398 millions de dollars. L'Administrateur a estimé que l'inflation des coûts entraînerait pour le coût des projets une augmentation moyenne de l'ordre de 12,5 % en 1976 par rapport à 1975 et de 7,5 % en 1977 par rapport à 1976. D'après ses estimations, l'assistance fournie au titre des CIP devrait donc, en valeur réelle, diminuer de 19,5 % en 1976 et de 5 % encore en 1977.

40. Il est impossible de dire pour le moment si, du point de vue de l'exécution des projets, l'ONUDI connaîtra, dans l'ensemble, un sort différent des autres organisations. Le PNUD a fixé à ses Représentants résidents des plafonds pour les dépenses à engager au titre des CIP en 1976 en leur demandant de formuler, en consultation avec les gouvernements, des propositions quant au rééchelonnement des dépenses relatives aux divers projets intéressant tous les secteurs des programmes des pays pour que ces plafonds soient respectés. Il est encore impossible de prévoir les incidences de ces nouvelles difficultés sur l'exécution des projets d'assistance technique de l'ONUDI inscrits aux programmes par pays.

41. Comme les années précédentes, la part de loin la plus importante des dépenses effectuées par l'ONUDI pour ses activités opérationnelles a été financée par le PNUD au titre des CIP, le programme des SIS, dont le financement est assuré principalement par la réserve du Programme, venant en second.

42. A la suite de l'accord intervenu entre le PNUD et l'ONUDI en mai 1974 (qui fait l'objet de l'amendement n° 1 aux directives et procédures concernant le programme des Services industriels spéciaux) le programme des SIS semble avoir retrouvé le dynamisme des années passées. Le coût des projets exécutés à ce titre en 1975 s'est élevé à 3,7 millions de dollars contre 2,6 millions de dollars en 1974, soit une augmentation de 40,6 %.

43. Le fait que le PNUD ait accepté en 1974 d'autoriser la surprogrammation et de déléguer aux Représentants résidents certains pouvoirs détenus par l'Administrateur en matière d'approbation des projets a contribué à l'augmentation des crédits approuvés pour les nouveaux projets dont le montant net est passé de 3,6 millions de dollars en 1974 à 7,7 millions de dollars en 1975, ce qui montre que ce type d'assistance continue d'être demandé.

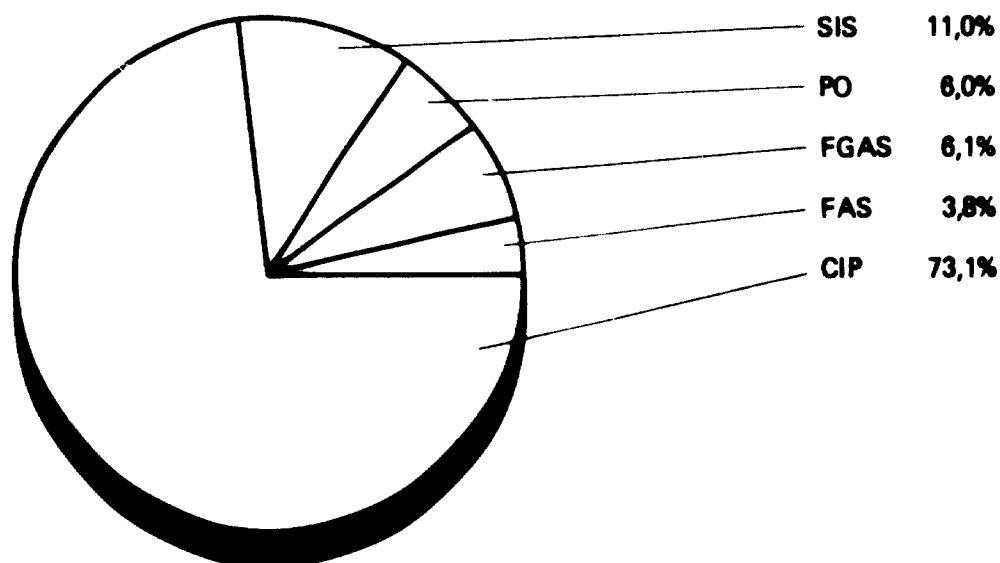
44. Malheureusement, les pays les moins avancés n'ont pas profité de cet assouplissement; le montant de l'assistance demandée par ces pays n'a presque pas varié par rapport à 1974. Dans les dix premiers mois de 1975, la valeur nette des projets approuvés pour ce groupe de pays s'est élevée à 800 000 dollars seulement, auxquels il faut ajouter 700 000 dollars reportés au 1<sup>er</sup> janvier 1975, soit à peine la moitié de la base de travail convenue comme suffisante pour atteindre l'objectif fixé par les dépenses annuelles (1 million de dollars). On estime donc que le montant total

des dépenses effectuées au titre du programme des SIS dans les pays les moins avancés en 1975 est à peine supérieur à 0,5 million de dollars, soit la moitié du montant autorisé.

45. Deux facteurs importants, l'un d'ordre conceptuel et l'autre tenant à la procédure en vigueur, ont eu tendance à limiter l'ampleur des activités menées au titre des SIS dans les pays les moins avancés. Il s'agit, d'une part, des critères appliqués pour l'utilisation des SIS, tels qu'on les comprend généralement, qui favorisent les pays possédant une solide base industrielle, et, de l'autre, du système consistant à imputer sur les quotas fixés dans le cadre des mesures spéciales du PNUD toutes les dépenses encourues au titre des SIS dans ces pays, système qui ne les encourage pas à présenter de nouvelles demandes.

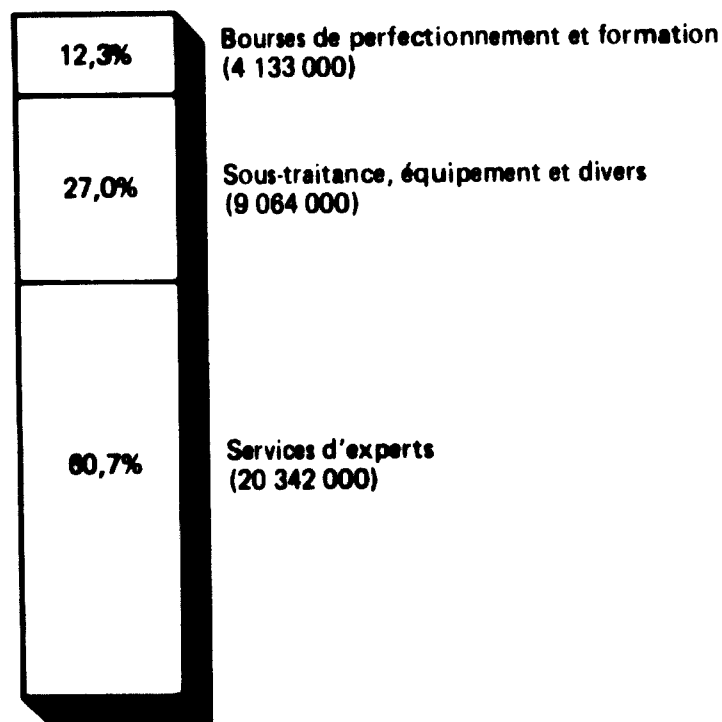
46. Le PNUD et l'ONUDI ont procédé conjointement à Vienne à une évaluation du programme des SIS en octobre 1975. Ils ont tenu compte pour ce faire de l'évolution de la situation dans les pays en développement ainsi que de la Déclaration et du Plan d'action adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. D'autres consultations entre le Directeur exécutif de l'ONUDI et l'Administrateur du PNUD sont en cours à ce sujet.

47. La figure 1 indique la répartition, par source de financement et en pourcentage, des dépenses totales effectuées par l'ONUDI au titre de l'assistance technique en 1975. Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, l'annexe statistique contient les chiffres définitifs détaillés pour 1975.



*Figure 1. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1975, par source de financement, en pourcentage*

48. La figure 2 donne la répartition des dépenses d'assistance technique effectuées par l'ONUDI en 1975, par élément de projet ou poste de dépenses. Comme les années précédentes, le principal poste de dépenses a été constitué par le personnel des projets et les consultants; viennent ensuite la sous-traitance, l'équipement et les dépenses diverses, puis les bourses de perfectionnement et la formation. Les totaux provisoires arrondis pour chacun des postes de dépenses en 1975 sont les



*Figure 2. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1975 par poste de dépenses, en pourcentage et en dollars*

suivants : personnel des projets, y compris les consultants (c'est-à-dire les services d'experts) : 20,3 millions de dollars; sous-traitance, équipement et autres dépenses : 9,1 millions de dollars; bourses de perfectionnement et formation : 4,1 millions de dollars. Pour les services d'experts, l'augmentation ne se limite pas au personnel des projets et aux consultants; on recourt en effet de plus en plus à des sous-traitants. Il convient cependant de mettre en garde contre une interprétation trop stricte de cette ventilation des dépenses comme d'ailleurs des autres ventilations figurant dans le présent rapport. Ainsi, les données concernant la formation et les bourses de perfectionnement ne portent que sur une partie des activités de l'ONUDI dans ce domaine, à savoir uniquement sur les éléments ou programmes de formation systématique.

49. Des trois programmes organiques, c'est, comme les années précédentes, le programme de technologie industrielle qui a fourni l'aide la plus importante en valeur 16,7 millions de dollars, soit environ 49 % du total). La valeur de l'assistance technique fournie par le programme des services et institutions intéressant l'industrie a été de quelque 10 millions de dollars, soit 29,9 % du total, tandis que pour le programme des politiques et de la programmation industrielle elle s'est élevée à 6,4 millions de dollars, soit 19,2 % du total de l'assistance technique fournie par l'Organisation en 1975. On trouvera la ventilation détaillée des dépenses d'assistance technique par programmes organiques et éléments de programme dans les chapitres ci-après ainsi que dans l'annexe statistique.

50. Pour l'ONUDI comme pour de nombreux autres organismes des Nations Unies, les graves difficultés financières actuelles et le remboursement insuffisant des dépenses d'appui aux projets font obstacle à un nouvel accroissement du taux d'exécution des projets d'assistance technique. Ces problèmes ne peuvent être résolus

que par une intensification de la coopération entre tous les partenaires engagés dans le processus de développement. L'ONUDI a pris, en vue d'accroître sa productivité, des mesures concrètes qui ont abouti à une augmentation assez satisfaisante de l'assistance fournie en 1975. L'Organisation continuera de faire tout son possible pour maximiser sa productivité.

## PROGRAMMES SPECIAUX

51. L'ONUDI continue à exécuter des programmes spéciaux dans les domaines suivants : promotion de la coopération technique dans le domaine de l'industrie entre pays en développement, mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, et aide aux pays de la zone soudano-sahélienne touchés par la sécheresse. Comme ces activités intéressent les trois programmes organiques de l'Organisation, les divers projets relevant des programmes spéciaux seront aussi évoqués aux chapitres III, IV et V, qui traitent des différents éléments du programme.

### Programme de coopération entre pays en voie de développement

52. Les activités entreprises au titre de ce programme d'action spécial qui avait été créé en 1973 en application de la résolution 36 (VII) du Conseil du développement industriel invitant l'ONUDI à promouvoir la coopération industrielle entre pays en développement, n'ont cessé de prendre de l'ampleur en 1975. La poursuite et l'expansion du programme, qui bénéficie d'un rang de priorité élevé dans le programme de travail de l'ONUDI, ont été encore stimulées par les objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima et dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

53. La mise en œuvre du programme de coopération entre pays en développement est étudiée dans différents chapitres du présent rapport, et notamment au chapitre VII dans la section traitant des accords de coopération conclus avec quelques-uns de ces pays. Beaucoup d'activités mentionnées dans d'autres chapitres, sans que l'on se réfère directement à ce programme, comportent elles aussi une coopération entre pays en voie de développement, par exemple le recrutement d'experts de pays en développement, le placement de boursiers de l'ONUDI dans ces pays, l'exécution de projets multinationaux, concernant en particulier les programmes de formation en groupe, les séminaires et d'autres réunions tenues dans les pays en développement ainsi que la coopération avec les groupements régionaux et les commissions économiques régionales.

54. En outre, un certain nombre de projets ont été élaborés et exécutés au titre du programme d'action spécial que l'ONUDI a lancé en 1973, avec le concours du PNUD, pour stimuler la coopération entre pays en développement. Conformément à un accord intervenu entre le PNUD et l'ONUDI, ces projets ont été financés principalement au titre des SIS. Aux termes des dispositions s'appliquant à ce programme spécial, si deux pays en développement ou plus conviennent de mettre sur pied un programme de coopération portant sur la fourniture de services consultatifs, des consultations ou des activités de formation, ils sont tenus de prendre à leur charge les dépenses locales, qui sont le plus souvent encourues en monnaie

nationale. La contribution de l'ONUDI et du PNUD ne couvre en général que les frais de voyage sur les parcours internationaux et, parfois, le coût des recherches que nécessite l'établissement de la documentation ou celui des services consultatifs supplémentaires de courte durée qui ne peuvent être obtenus dans les pays intéressés. Des dispositions spéciales peuvent être prises en faveur des pays les moins avancés. Ce programme spécial continue à être développé d'une manière systématique et selon les rapports émanant du personnel des services extérieurs et les communications reçues au Siège, il a suscité un intérêt considérable parmi les gouvernements des pays en développement.

55. A la suite d'une enquête entreprise en 1974 auprès de ces gouvernements pour déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient offrir une assistance technique, ou dans lesquels ils souhaiteraient bénéficier de l'assistance technique d'autres pays en développement, l'ONUDI a reçu des réponses encourageantes de 40 pays. Le rapport établi à partir de ces réponses a été communiqué en juin 1975 à l'ensemble des pays en développement et à toutes les institutions intéressées<sup>4</sup>. Ce rapport mentionne plus de 600 possibilités de coopération dans le domaine industriel. Bien que les renseignements qui y figurent ne soient pas aussi clairs et aussi précis qu'ils pourraient l'être, le rapport peut néanmoins servir de base pour l'élaboration de nouvelles propositions concernant des programmes de coopération concrets.

56. Jusqu'ici deux pays (Equateur et Malawi) ont présenté des propositions concrètes qui font à présent l'objet d'échanges de vues avec les partenaires ou donateurs éventuels. D'après certaines indications parvenues à l'ONUDI, des contacts directs auraient été établis entre un certain nombre d'autres pays. Des mesures concertées seront prises l'année prochaine pour promouvoir des projets viables dans les secteurs identifiés au cours de l'enquête.

57. Pour stimuler l'intérêt des gouvernements, l'ONUDI a d'ores et déjà formulé dans leurs grandes lignes plus d'une centaine de propositions de projets : 40 propositions feraient intervenir des pays donateurs de la région de l'Asie et du Pacifique; 25 des pays donateurs des Amériques; 24 des pays donateurs d'Afrique et une bonne dizaine de projets des donateurs de la région d'Europe et d'Asie occidentale. La plupart de ces propositions ont trait à des projets bilatéraux pouvant être exécutés par des pays limitrophes; dans certains cas, elles concernent des pays appartenant à des régions géographiques différentes. Les échanges et les transferts de savoir-faire proposés portent sur les secteurs suivants: industries mécaniques, industries métallurgiques, industrie du bâtiment, industries des matériaux de construction, de la pâte à papier et du papier, industries des engrais, des produits chimiques et des produits pétrochimiques et, enfin, information industrielle.

58. De plus, des consultations ont été engagées au sujet de la création et du fonctionnement de groupements économiques sous-régionaux; à ce propos, l'Association latino-américaine des institutions financières de développement a fourni des services consultatifs à la Banque africaine de développement, et le Secrétariat du Groupe andin, à l'Union de fleuve Mano.

59. On trouvera aux paragraphes suivants la description de projets réalisés en 1975 au titre du programme de coopération entre pays en développement, à l'exclusion des activités relevant des accords de coopération conclus avec certains de ces pays.

<sup>4</sup>ONUDI/TCD 420 du 13 mai 1975, "Opportunities for Co-operation in Industrial Development".

60. Le Gouvernement mexicain a accepté d'accueillir les dirigeants d'une société sidérurgique équatorienne qui souhaitent tenir avec des entreprises et des experts mexicains des consultations sur l'élaboration de l'acier au four électrique et le laminage de barres d'armatures pour le béton dans de petites unités de production. Un programme de visites d'usines et de consultations qui a duré un mois a été organisé avec le concours de Altos Hornos de Mexico S.A.

61. Au cours d'une visite d'observation d'une délégation kényenne en Ethiopie, il a été convenu que l'Ethiopie mettrait à la disposition du Kenya l'expérience qu'elle a acquise lors de la création d'un institut des normes pour aider ce pays à mettre sur pied un organisme de normalisation.

62. Le Gouvernement koweïtien a lancé avec l'Oman et le Yémen des programmes de coopération industrielle concernant des consultations et la formation dans le domaine des politiques, de la législation et de l'octroi de licences d'exploitation; cette coopération porte également sur le fonctionnement et les activités de l'Office koweïtien de développement et de consultations industriels; ces projets, qui relèvent du programme de coopération entre pays en développement prévoient aussi des visites de la zone industrielle de Shuaiba. Des projets de coopération analogues devraient en principe être exécutés avec Bahreïn, les Emirats arabes unis et le Yémen démocratique.

63. En 1975, le Gouvernement indien a accueilli les Journées d'études sur la coopération entre pays en développement dans le domaine de l'industrie de la machine-outil et des industries mécaniques connexes. L'objectif de cette réunion était de permettre à des industriels et chefs d'entreprise venus de certains pays en développement d'étudier les possibilités de transfert de techniques, compte tenu des résultats obtenus par l'Inde dans ce domaine. Ces journées d'études se sont tenues à la Hindustan Machines Tools Ltd. de Bangalore (Inde).

64. Le Gouvernement mexicain a invité des représentants de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Honduras, de la Trinité-et-Tobago et du Venezuela à participer à un séminaire sur l'information industrielle organisé par le Service d'information technique du Conseil national de la science et de la technique (CONACYT) à Mexico, du 10 au 14 février 1975.

65. Le Gouvernement de la République de Corée a accueilli en 1975 le deuxième Séminaire interrégional pour la coopération entre pays en voie de développement dans le domaine de l'emballage. Les représentants de 12 pays en développement ont étudié les possibilités de nouer des liens de coopération pour enrichir leur expérience en matière de conditionnement industriel; ils ont également eu l'occasion de visiter des établissements industriels dans la République de Corée, pour se familiariser avec les progrès accomplis dans ce domaine par le pays hôte.

66. En octobre 1975, le Gouvernement malaisien a accueilli des Journées d'études régionales consacrées à l'examen des problèmes communs relatifs à l'acquisition des techniques au moyen d'accords de licence qui se posaient dans la région de l'Asie et du Pacifique. Des représentants de l'Inde, de l'Indonésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande ont participé à cette réunion.

67. Le Gouvernement sénégalais a pris des dispositions pour accueillir les ressortissants de pays voisins (Gambie, Haute-Volta, Mali et Mauritanie) dans le cadre



de projets de coopération devant être entrepris avec le concours de la Société d'études et de promotion industrielle (SONEPI).

68. Le Gouvernement indien a été prié de fournir une aide à la Jamaïque en organisant des consultations sur le traitement des produits alimentaires, à l'Institut de recherche alimentaire de Mysore, et sur des questions de technologie, de normalisation et de métrologie, à l'Institut indien des normes.

69. L'ONUDI continuera à aider les pays en développement à échanger des données d'expérience et à promouvoir, dans toute la mesure possible, la coopération en matière de production et de commercialisation de biens industriels. Elle le fera notamment à l'occasion du cinquième Séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, organisé à l'intention de la région de l'Asie et du Pacifique, qui doit se tenir à New Delhi au début de 1976. Des travaux préparatoires importants ont été réalisés en 1975 afin que ce séminaire puisse contribuer efficacement à la promotion du programme de coopération entre pays en développement dans cette région.

#### **Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés<sup>5</sup>**

70. En application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil du développement industriel et des principes énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, l'ONUDI a continué en 1975 ses efforts pour mettre en œuvre un programme d'action spécial en faveur des pays les moins avancés d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine.

71. L'envoi en Haute-Volta et au Mali d'une unité mobile de démonstration pour la production de matières plastiques et leur emploi dans l'agriculture constitue un excellent exemple de l'assistance fournie aux pays les moins avancés. Ce projet est décrit plus en détail aux paragraphes 94 à 99 du présent chapitre.

#### *Missions de programmation*

72. En 1974, l'ONUDI a envoyé deux missions au Soudan. Dans le cadre de la première mission, l'ONUDI a participé avec le PNUD et la FAO à des consultations sur les possibilités d'améliorer la rentabilité des entreprises industrielles du secteur public, en ce qui concerne tout particulièrement l'industrie sucrière, les textiles et l'industrie des oléagineux. Une seconde mission a porté sur des problèmes concrets de l'industrie soudanaise, notamment les plans d'industrialisation et les domaines où l'assistance de l'ONUDI pourrait être employée avec profit. Ces missions déboucheront, il faut l'espérer, sur des projets concrets susceptibles d'être inclus dans le programme par pays du Soudan.

73. Au cours de la première moitié de novembre 1975, une mission de trois spécialistes de l'ONUDI s'est rendue en Ouganda à la demande du gouvernement pour aider à établir la section industrie du programme par pays pour la période 1977-1981;

<sup>5</sup> On trouvera à l'appendice K des tableaux où le volume total d'assistance technique que l'ONUDI a fournie en 1975 aux pays en développement les moins avancés est ventilé par régions, par pays et par sources de financement.

la mission était notamment chargée d'étudier la structure actuelle de l'industrie, d'évaluer les possibilités de développement industriel et d'analyser les principaux problèmes technico-économiques qui se posent à l'industrie ougandaise. Elle a également élaboré un programme à court terme pour le relèvement de certaines industries prioritaires.

74. En avril 1975, des missions ont été envoyées au Népal et au Bangladesh pour procéder à des échanges de vues avec de hauts fonctionnaires sur les programmes de développement industriel de ces pays et pour déterminer les futurs domaines de coopération avec l'ONUDI.

75. Tous les arrangements ont été pris avec les Gouvernements du Bangladesh, du Rwanda, de la Somalie, du Soudan et du Yémen, pour que l'ONUDI entreprenne dans ces pays des études sectorielles détaillées en vue de déterminer les besoins à court terme et à long terme en assistance technique dans l'industrie, sans faire entrer en ligne de compte la source d'assistance.

#### *Activités financées au moyen d'allocations spéciales*

76. On se rappellera que des crédits spéciaux ont été affectés au titre de deux programmes pour l'assistance aux pays en développement les moins avancés : un montant de 1 million par an au titre des SIS et un autre de 500 000 dollars par an, au titre du programme ordinaire d'assistance technique. Il convient de noter à cet égard que l'ONUDI ne considère pas les projets inscrits aux programmes par pays de ce groupe de pays comme faisant partie du programme de "mesures spéciales". L'utilisation des crédits affectés au titre des SIS a été examinée dans une autre section du présent rapport. S'agissant du montant réservé à cet effet au titre du programme ordinaire d'assistance technique, l'ONUDI a fait un gros effort pour satisfaire, dans une certaine mesure, les besoins les plus urgents de ce groupe de pays en encourageant des initiatives novatrices en leur faveur, tant au niveau national qu'au niveau interpays. On en trouvera ci-dessous quelques exemples.

77. *Afghanistan* : Au cours de 1975, l'ONUDI a financé la participation d'un fonctionnaire supérieur du Ministère afghan des mines et de l'industrie à un voyage d'étude en Inde, voyage entrepris en vue d'examiner les possibilités d'améliorer et de renforcer les organismes de normalisation de son pays.

78. *Bangladesh* : Le Ministre d'Etat pour l'industrie du Bangladesh, accompagné de deux fonctionnaires, a été invité au Siège de l'ONUDI pour examiner, avec de hauts fonctionnaires de l'Organisation, les domaines de coopération future avec ce pays.

79. *Ethiopie* : Un montant de 3 000 dollars a été alloué pour fournir à l'Ethiopie les services d'un consultant chargé d'entreprendre une mission préparatoire sur le secteur des industries légères du pays. En outre, l'ONUDI étudie activement une demande d'assistance du Gouvernement éthiopien pour l'amélioration de l'efficacité des industries qui ont été récemment nationalisées (près de 120 au total).

80. *Haïti* : Le gouvernement a demandé à l'ONUDI de lui fournir, pour quatre mois, les services d'un expert en vue d'aider le Secrétariat d'Etat au commerce et à l'industrie à établir un code de l'investissement; l'allocation d'un crédit de 12 000 dollars a été approuvée. Egalement à la requête du gouvernement, un ancien expert de l'ONUDI retournera en Haïti pour participer à la création d'une industrie de la céramique; un crédit de 36 000 dollars a été approuvé à cet effet.

81. *Laos* : Deux responsables de l'industrie laotienne du travail du bois ont visité l'Exposition Ligna des industries du bois, qui s'est tenue à Hanovre en mai-juin 1975, en vue d'échanger des idées et d'étudier les techniques modernes employées dans cette industrie.

82. *Somalie* : L'allocation d'un montant de 10 000 dollars a été approuvée pour permettre à un consultant de se rendre en Somalie pour une période de deux mois en vue d'établir une étude de faisabilité concernant un projet de démonstration pilote sur les opérations techniques postérieures à la récolte (battage, séchage et stockage du maïs et du sorgho). En outre, l'ouverture d'un crédit de 36 000 dollars a été approuvée en vue de fournir les services d'un expert des questions financières chargé d'aider la Banque de développement somalie, pendant une période de deux ans, à évaluer les projets industriels qui lui seront présentés aux fins de financement, ainsi qu'à superviser et organiser les opérations d'analyse financière dans de nouveaux secteurs d'investissement; l'expert devra également donner des avis sur tout ce qui touche à l'ouverture de crédits bancaires à l'industrie.

83. *Soudan* : Un crédit de 9 200 dollars a été approuvé en 1975 pour couvrir le coût d'un voyage d'étude de trois fonctionnaires soudanais consacré à la visite d'usines modernes de raccords de tuyaux en Autriche et en Egypte. Le voyage d'étude avait pour but d'aider la Fonderie et l'atelier mécanique centraux de Khartoum, en collaboration avec la Société centrale d'électricité et des eaux, à agrandir les installations actuelles afin de pouvoir fabriquer sur place des raccords de conduites d'eau.

84. *Samoa-Occidentale* : L'allocation d'un montant de 3 200 dollars a été approuvée pour financer la participation d'un haut fonctionnaire samoan au stage de formation pratique sur la création et l'administration de zones franches industrielles. Ce stage, que l'ONUDI est en train d'organiser en coopération avec le Shannon Free Airport (Irlande) sera axé sur le rôle des zones franches industrielles dans la production pour l'exportation et sur la création et la gestion de ces zones.

#### *Projets interrégionaux*

85. En 1975, l'ouverture d'un crédit de 10 000 dollars a été approuvée pour la phase préparatoire d'un grand projet destiné à encourager la fabrication d'outillage agricole, de matériel perfectionné à traction animale, de machines actionnées à la main et de matériel mécanique simple dans un certain nombre de pays en développement les moins avancés. Les pays devant bénéficier de ce projet sont les suivants : Bangladesh, Bhoutan, Ethiopie, Haïti, Haute-Volta, Laos, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Soudan.

86. L'affectation d'un montant s'élevant au total à 11 800 dollars a été approuvée pour financer la participation de fonctionnaires supérieurs d'Ethiopie, de Haïti, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Yémen et du Yémen démocratique aux consultations internationales sur les industries pharmaceutiques, qui se sont tenues en Hongrie en novembre 1975.

87. Un crédit de 40 000 dollars a été affecté au financement d'un programme d'orientation dans le domaine de la programmation et de la planification industrielles pour les pays en développement les moins avancés et sans littoral, compte tenu plus

particulièrement du développement des industries orientées vers l'exportation. Le but principal du programme est d'élaborer, à l'intention des pays en développement les moins avancés, des directives générales sur les stratégies industrielles susceptibles d'en faire des exportateurs de produits manufacturés.

#### *Projets régionaux*

88. L'ONUDI a approuvé l'ouverture d'un crédit de 7 700 dollars destiné à fournir les services d'un consultant chargé d'entreprendre une évaluation technique dans la région soudano-sahélienne en vue de renforcer les unités de production et les ateliers pour la fabrication de machines agricoles, de pompes et d'équipements connexes.

89. Conformément à la résolution 3054 (XXVIII) de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a invité toutes les institutions spécialisées et tous les organismes des Nations Unies à prendre des mesures spéciales pour venir en aide aux pays touchés par la sécheresse en Afrique de l'Ouest, l'ONUDI a fourni une assistance préliminaire au Centre de mise au point et de fabrication d'équipement utilisant l'énergie solaire et autres sources d'énergie, à Dakar (Sénégal). Le Centre devrait s'occuper des pays voisins du Sénégal : le Mali, le Niger et la Haute-Volta. Les activités d'assistance relatives au projet sont organisées depuis Dakar, car c'est dans cette ville qu'est situé l'Institut de physique météorologique, qui doit devenir le noyau du projet régional.

#### *Autres domaines d'assistance*

90. L'ONUDI a continué d'assister les pays en développement les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour obtenir des concours financiers de source multilatérale ou bilatérale. On trouvera ci-après quelques exemples de projets de ce genre.

91. *Burundi* : A la suite d'une mission composée de trois consultants de l'ONUDI recrutés pour une période de courte durée en vue d'aider l'industrie des pesticides (9 000 dollars), une usine des pesticides est actuellement en construction.

92. *Bénin* : Un très grand projet, dont le coût s'élève au total à 455 000 dollars, le Centre d'études et de promotion des entreprises dahoméennes, est désormais opérationnel et devrait être achevé en décembre 1976.

93. Après une mission de cinq mois, un consultant de l'ONUDI a achevé son rapport sur le traitement des agrumes; ce rapport a été envoyé au gouvernement, au PNUD et à la Banque mondiale pour qu'ils prennent les mesures consécutives voulues.

#### **Assistance aux pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse**

94. Le Secrétariat a soumis au Comité permanent, à sa sixième session, un rapport détaillé<sup>6</sup> sur les activités d'assistance menées par l'ONUDI en faveur des pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse. On trouvera au chapitre VIII du rapport que le Comité a soumis au Conseil du développement industriel sur les

<sup>6</sup> ID/B/C.3/40.

travaux de sa sixième session<sup>7</sup> les observations des délégations sur le rapport du Secrétariat. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires à ceux que le Secrétariat a fournis, dans son rapport, au Comité permanent.

95. L'ONUDI a envoyé dans la région soudano-sahélienne un consultant en diversification et en expansion de la production des industries mécaniques. Il était chargé d'évaluer le fonctionnement des ateliers implantés dans chacun des pays de la région considérée et de déterminer l'assistance intégrée requise, y compris le montant approximatif des fonds nécessaires, pour renforcer et agrandir les unités locales de fabrication et de montage de machines et instruments agricoles, de pompes et d'articles connexes. Le consultant devait aussi faire au Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) des propositions quant aux moyens de mettre en œuvre ses recommandations. Le consultant a achevé sa mission à la fin de 1975. En outre, l'ONUDI a exécuté, au titre des SIS, des projets concernant le matériel agricole en Haute-Volta et, au titre du Fonds général d'affectation spéciale, un projet concernant l'entretien et la réparation du matériel agricole en Gambie.

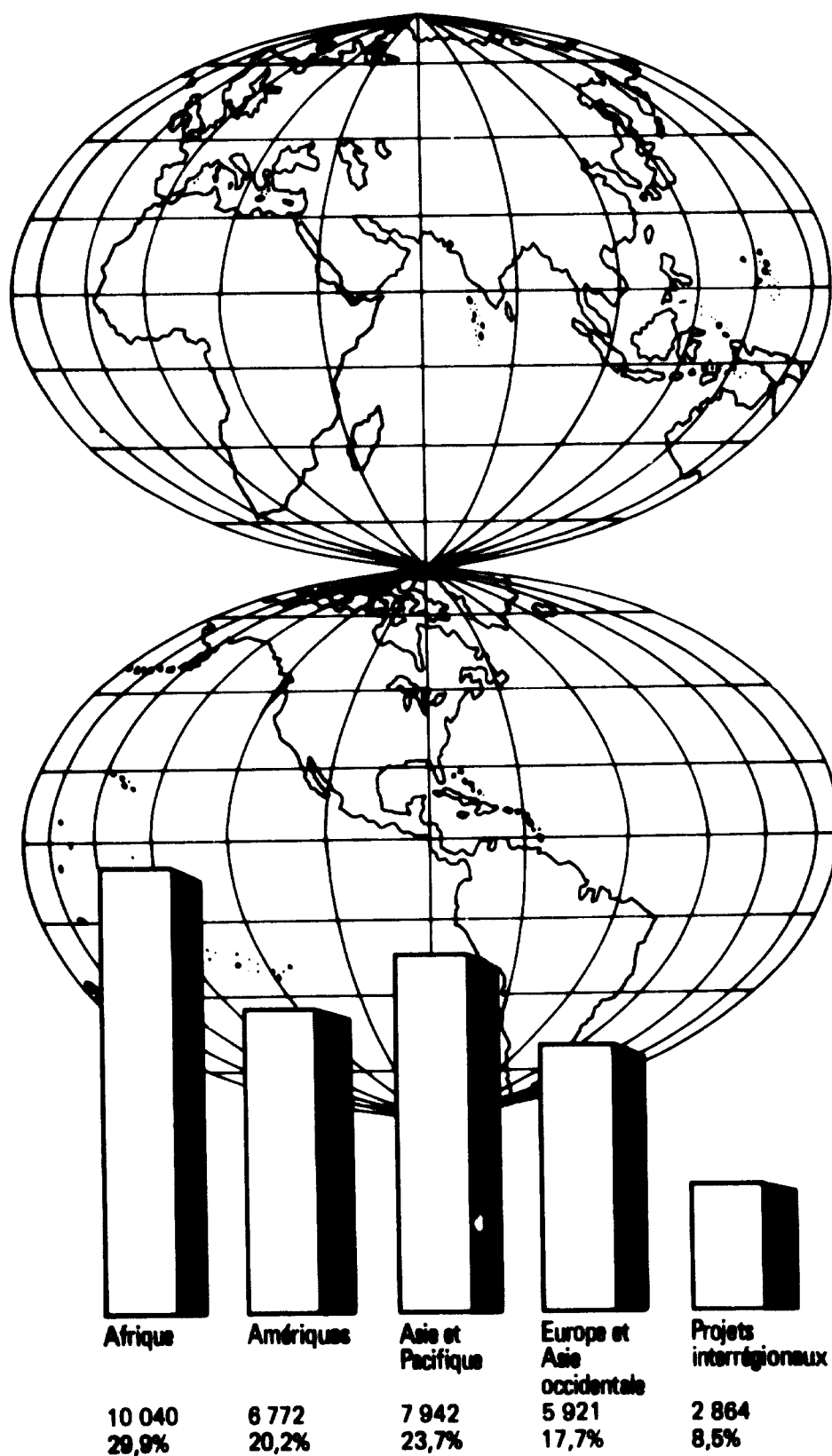
96. Pendant l'année considérée, l'ONUDI a été priée par le CILSS d'envoyer deux missions dans la région soudano-sahélienne afin de réaliser deux études de pré faisabilité portant l'une sur la création d'installations pour la formulation de pesticides et l'autre sur l'implantation d'une installation pour la manutention, le mélange et le conditionnement d'engrais en vrac. L'ONUDI a approuvé ces demandes et les a transmises au PNUD en vue de leur approbation au titre du programme des SIS.

97. Le programme d'assistance mené par l'ONUDI au bénéfice des pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse comporte un projet relatif à la production de matières plastiques et à leur utilisation dans le domaine de l'agriculture et de la mise en valeur des ressources hydrauliques. En septembre et octobre 1974, une mission de l'ONUDI s'est rendue en Haute-Volta et au Mali pour y recueillir les informations nécessaires pour l'envoi, en 1975 et en 1976, d'une unité mobile pour la démonstration du traitement des matières plastiques et de leur emploi dans l'agriculture et dans la mise en valeur des ressources hydrauliques; les recommandations faites par la mission dans son rapport ont, par la suite, été approuvées par les gouvernements de la Haute-Volta et du Mali.

98. A titre de contribution au projet en question, le Centre commun ONUDI/Roumanie a fourni des machines pour l'extrusion et l'injection des matières plastiques ainsi que du matériel et des matières premières pour l'unité mobile de démonstration. Une équipe de 13 experts et techniciens a accompagné l'unité en question. Par l'intermédiaire du Centre commun, le Gouvernement roumain a aussi fourni des camions et des véhicules tout terrain pour le transport du matériel et des experts. Après les opérations de démonstration, les véhicules seront remis à un service officiel roumain implanté au Zaïre; les autorités roumaines ont accepté de faire don à un pays du Sahel du matériel d'extrusion qui servira à créer un centre de développement des matières plastiques. L'ONUDI a approuvé l'ouverture, au titre de son programme ordinaire, d'un crédit de 120 000 dollars destiné à couvrir le coût du transport du matériel, des matières, des véhicules et des experts.

99. Le coût estimatif du matériel, des matières et des traitements des experts et techniciens fournis par les autorités roumaines est de 195 300 dollars. L'ONUDI négocie avec le CILSS afin que des représentants d'autres pays du Sahel puissent visiter l'unité de démonstration au Mali et en Haute-Volta.

<sup>7</sup>ID/B/159.



*Figure 3. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1975, par région, en pourcentage et en milliers de dollars*

## LA SITUATION DANS LES REGIONS

100. Le montant des projets d'assistance technique de l'ONUDI en faveur des pays en développement s'est élevé en 1975 à 33,5 millions de dollars, soit une augmentation de 9,4 millions de dollars (ou 39 %) par rapport à 1974. Par région, les montants arrondis de l'assistance technique apportée par l'ONUDI en 1975 sont les suivants; Afrique : 10 millions de dollars (1974 : 6,8 millions de dollars); Amériques : 6,8 millions de dollars (1974 : 4,4 millions de dollars); Asie et Pacifique : 7,9 millions de dollars (1974 : 6,3 millions de dollars); Europe et Asie occidentale : 5,9 millions de dollars (1974 : 4,2 millions de dollars); projets interrégionaux : 2,9 millions de dollars (1974 : 2,4 millions de dollars). Cette répartition est représentée graphiquement à la figure 3<sup>b</sup>

### Afrique

101. Le rapport annuel pour 1974 signalait trois faits nouveaux dans les activités d'assistance technique de l'ONUDI en Afrique : 1) une forte augmentation de la contribution de l'Organisation aux programmes par pays; 2) l'accroissement de l'assistance aux pays les moins avancés de la région et de la zone sous-sahélienne; 3) une tendance à la spécialisation de l'assistance. Pendant l'année 1975, ces mêmes éléments ont entraîné une nette augmentation des approbations de projets et du pourcentage d'exécution effective.

102. Le montant des activités d'assistance technique exécutées par l'ONUDI en Afrique pendant l'année 1975 a légèrement dépassé 10 millions de dollars, soit une nette augmentation par rapport au chiffre de 1974, qui était de 6,8 millions de dollars. Le montant des approbations de projets nouveaux ou supplémentaires pendant la première moitié de l'année 1975 s'est élevé à 11,3 millions de dollars; sur cette somme, les projets financés au titre des CIP représentaient près de 10 millions de dollars. On trouvera dans la figure 4 une ventilation en pourcentages des dépenses d'assistance technique effectuées en 1975 pour l'Afrique, par source de financement.

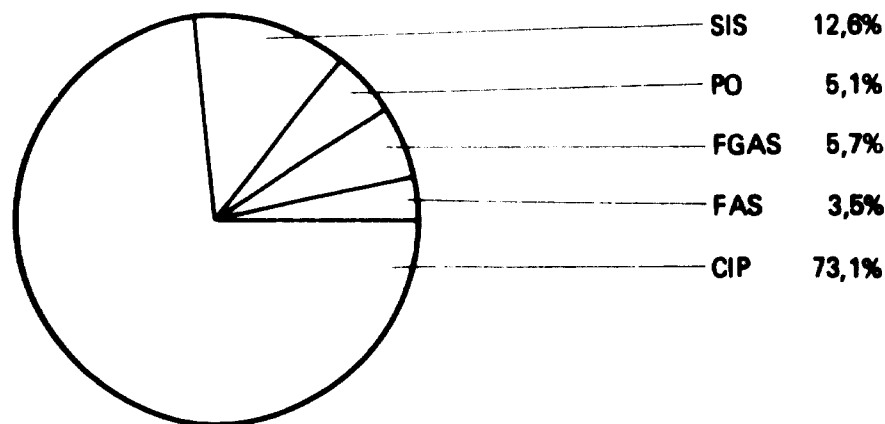


Figure 4. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1975 en Afrique, par source de financement

\* Pour une ventilation complète des dépenses faites par l'ONUDI au titre des activités de coopération technique, par régions et par sources de financement, voir tableau 8 de l'annexe statistique.

103. L'évolution vers une assistance de plus en plus spécialisée se remarque dans plusieurs projets très techniques en cours d'exécution dans les pays suivants : Algérie, Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Maurice, Nigéria, Sénégal, Tunisie et Zambie. Ces projets portent sur des domaines tels que la grande métallurgie, les industries mécaniques de pointe, l'électronique, la recherche textile, la formulation des insecticides et des produits pharmaceutiques, les matériaux de construction et les fonderies. Cette évolution s'étend d'ailleurs aux pays moins développés tels que le Burundi, où une fabrique d'insecticides est en construction avec l'aide de l'ONUDI, sur la base d'une étude antérieure de l'Organisation.

104. De même, dans plusieurs pays, les études de l'ONUDI ont préparé le terrain pour des projets de créations industrielles ou d'amélioration des installations existantes. En République centrafricaine, l'ONUDI a aidé à augmenter la production d'une fabrique de montres, la faisant passer de 10 000 à 35 000 montres par an. Une assistance a été fournie à la Haute-Volta et au Togo pour créer des domaines industriels, et, en Somalie, la fonderie et l'atelier mécanique établis avec l'aide de l'ONUDI ont été inaugurés le 21 octobre 1975.

105. A la suite d'autres études de l'ONUDI, il est envisagé de créer des usines de céramique en République centrafricaine, d'ensachage des phosphates au Mali, de matériel de pompe solaire au Sénégal, de ciment au Zaïre, de produits alimentaires en Egypte, plusieurs industries légères en République-Unie de Tanzanie, des fabriques de verre coulé et d'appareils ménagers au Maroc, d'outils agricoles et de produits alimentaires en Haute-Volta, d'articles de poterie au Botswana, de charbon de bois au Ghana, de tanin végétal au Souaziland, de cuir, de pâte à papier et de papier, de contreplaqué et de glucose au Soudan, de cuir et de chaux à Madagascar. La possibilité de créer d'autres usines est actuellement étudiée par les experts attachés aux projets de l'ONUDI d'assistance aux banques et aux centres de développement, aux ministères de l'économie et de l'industrie, et aux organisations régionales.

106. En 1975, en Afrique, les programmes par pays ont continué à témoigner de l'effort accru des gouvernements en vue de l'industrialisation, surtout dans les pays les plus développés de cette région. En Egypte, par exemple, plus de 25 % du programme ont été consacrés au secteur industriel.

107. Parmi les principaux objectifs du programme d'assistance technique de l'ONUDI en Afrique pour 1975, figuraient les besoins immédiats et à long terme de la région soudano-sahélienne affectée par la sécheresse. La section précédente, intitulée "Assistance aux pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse", donne des exemples du rôle qu'a joué l'Organisation dans les efforts de coopération internationale tendant à remédier à la situation dans cette zone.

108. Un certain nombre de propositions de projets ont été formulées en 1975 en vue de la création d'industries spécifiques. Beaucoup de ces projets étaient un résultat de l'assistance fournie aux centres de développement et/ou de promotion ou de l'assistance aux ministères de l'économie et de l'industrie, comme par exemple dans les pays suivants : Bénin, Botswana, Burundi, Côte d'Ivoire, Lesotho, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Tchad, Tunisie. Des efforts intensifs sont déployés pour trouver le financement nécessaire à des entreprises rentables. Dans le cadre de ces efforts, on citera l'affectation d'experts de l'ONUDI auprès de certaines banques de développement telles que celles qui reçoivent actuellement une assistance en Gambie, au Libéria et en Somalie, ainsi que la présentation d'études de faisabilité



aux organismes affiliés à la Banque mondiale et l'assistance fournie aux autorités locales pour entrer en contact avec des sources de financement extérieures.

109. L'ONUDI a également accru son assistance aux industries existantes en envoyant des experts en Algérie pour les industries chimiques et alimentaires, en République arabe libyenne pour l'industrie du ciment, en République-Unie de Tanzanie pour divers secteurs industriels, au Ghana pour les industries du secteur public, en Ouganda auprès de l'Office du développement, et au Niger auprès de la cimenterie de Malbaza. Des consultations et des études ont eu pour objet l'extension de la production en Mauritanie et à Madagascar. Les plans seront bientôt achevés pour un projet d'aide à l'Éthiopie tendant à déterminer les moyens de secourir les industries existantes, récemment nationalisées, et de définir les nouvelles possibilités de production.

110. Les centres d'études et de technologie, l'assistance à la recherche, le contrôle de la qualité et la normalisation sont autant d'éléments importants pour l'expansion de l'industrialisation. En Égypte, l'ONUDI est venue en aide au Centre de technologie et d'études industrielles, dont le personnel de contrepartie s'élève maintenant à 38 administrateurs, à l'Institut central de recherche et développement métallurgique, et au Centre de contrôle de la qualité dans les textiles; une assistance est également prévue pour le Centre de développement des industries textiles et pour le Centre de développement des industries alimentaires. De nouveaux projets sont en cours de formulation pour contribuer aux efforts de recherche industrielle au Ghana et en République arabe libyenne, et une assistance en matière de normalisation et de contrôle de la qualité est fournie pour l'industrie textile en Égypte, pour les huiles essentielles en Guinée et pour les normes industrielles en Éthiopie, à Maurice et au Nigéria. Un fait nouveau est à remarquer en Afrique : c'est la tendance des pays ayant relativement plus de ressources à rechercher le concours technique de l'ONUDI plutôt que les fonds du PNUD. C'est ainsi que le plus grand projet de normalisation en Afrique, que l'ONUDI exécute pour le Gouvernement nigérien, contient un important élément de contribution financière par le gouvernement.

111. Seules ou combinées avec les fonds du PNUD, les contributions volontaires ont financé les activités de l'ONUDI relatives aux fonderies et ateliers mécaniques en Somalie et au Soudan, aux centres de réparation et d'entretien en Guinée et en Gambie, à la formation de 60 boursiers spécialistes en réparation et entretien au centre de l'OIT à Turin, ainsi qu'une étude de faisabilité sur le contreplaqué au Soudan.

112. En 1975, le Centre d'études industrielles maghrébin a publié d'utiles informations sur les possibilités de fabrication de produits finis et semi-finis à partir du plomb, du zinc et du cuivre, une étude sur la production d'éléments d'appareils ménagers et sur la production de fer-blanc, et un exposé des possibilités de sous-traitance pour plusieurs éléments industriels.

113. En Afrique comme ailleurs, les pays en développement prennent conscience du rôle prometteur des foires industrielles dans la stimulation des marchés nouveaux, la mise au point des produits et l'élargissement des relations commerciales. Un exemple de cette prise de conscience en Afrique est la foire industrielle actuellement organisée à Casablanca avec l'aide de l'ONUDI. (On trouvera une description détaillée de cette foire au chapitre IV, dans la section intitulée "Institutions industrielles".) D'autres foires industrielles seront organisées avec la coopération de l'ONUDI.

114. L'économie internationale a continué en 1975 à souffrir des effets de l'inflation générale, de l'augmentation du prix des carburants et des fluctuations du cours des devises. En conséquence, les perspectives de progrès économique et social ont certainement été compromises dans un grand nombre de pays africains en développement. Le ralentissement de la croissance dans les pays industriels a sérieusement touché les pays moins développés, en réduisant le marché ouvert à leurs exportations. Même limitée, la diminution des taux de croissance à long terme dans les nations industrielles a pour les pays en développement des conséquences plus graves, quoique indirectes, que les conséquences plus directes des augmentations qui ont récemment affecté le prix des matières premières. Les produits alimentaires, par exemple, ont augmenté d'environ 25 % en 1975, ce qui a presque autant affecté les pays africains que les augmentations du prix des engrais et des produits issus du pétrole. Comme l'Afrique dans son ensemble est maintenant importatrice de produits alimentaires et ne peut plus compter sur des livraisons de surplus de grains à bon marché, ces augmentations ont eu des conséquences graves dans certains pays du continent. Pour améliorer la situation dans la mesure du possible, le Fonds spécial des Nations Unies<sup>9</sup> a été appelé à l'aide : 3 millions de dollars ont été alloués au Ghana, 2,5 millions de dollars au Kenya, et 9,5 millions de dollars à la République-Unie de Tanzanie.

115. Les pays africains producteurs de pétrole ont été plus épargnés que les autres. Les exportations de pays comme l'Algérie, l'Angola, l'Égypte, le Nigéria, la République arabe libyenne et la Tunisie se sont élevées en tout à 16 milliards de dollars en 1975, tandis que les importations n'augmentaient que de 4 milliards de dollars. Le contraste est frappant avec la situation des 36 autres pays, où le montant des seules importations s'est élevé à environ 4,8 milliards de dollars.

116. Les perspectives pour 1976 ne sont pas bonnes. La récession se poursuivant dans le monde industriel, la demande en matières premières continue à décliner; dans bien des cas, leurs cours ont très nettement diminué par rapport aux prix très élevés en 1974. Le prix du cuivre, qui est la première exportation africaine après le pétrole brut, a été le premier à décliner. La situation pourrait être atténuée dans une certaine mesure par la promotion de l'industrialisation dans des domaines tels que la production de manioc pour l'amidon, le traitement du bois et les industries minérales. L'exploitation de la bauxite offre une autre possibilité particulièrement intéressante, car le continent africain détient 50 % des gisements mondiaux. Dans les pays possédant d'importantes ressources en bauxite, des économies considérables pourraient être réalisées grâce à la construction d'usines d'alumine intégrées et à l'élimination des frais de transport et des coûts de stocks par une intégration verticale complète dans chaque pays allant de l'extraction du minerai à la production du métal.

117. Le ralentissement des activités économiques dans de nombreux pays africains, dû à la dépression, appelle des efforts accrus en vue de remédier aux pénuries par l'aide à l'expansion de la production industrielle. Pour l'ONUDI, cela signifie un plus grand nombre de projets, un recrutement intensifié et, lorsque les budgets nationaux ne suffisent pas, le financement du salaire du personnel de contrepartie.

<sup>9</sup> Le Fonds spécial des Nations Unies a été créé dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire [résolution 3202 (S-VI), section X, par. 5 du dispositif].

## Amérique latine

118. En 1975, le montant de l'assistance technique fournie par l'ONUDI à l'Amérique latine s'est élevé à 6,8 millions de dollars, soit une augmentation de près de 55 % par rapport à 1974. La part de l'Amérique latine dans l'ensemble du programme d'assistance technique de l'ONUDI pour 1975 a été de 20 %, chiffre légèrement supérieur aux pourcentages correspondants atteints en 1973 et 1974. L'accroissement substantiel du volume de l'assistance technique fournie par l'ONUDI à l'Amérique latine a confirmé les pronostics faits dans le rapport annuel pour 1974 (ID/B/150, chapitre II, par. 92). La prévision, formulée dans le même paragraphe, concernant la réduction du nombre des nouveaux projets qui seraient approuvés en 1975, s'est elle aussi vérifiée. En 1975, la situation n'en a pas moins connu une évolution bien plus favorable que l'on ne s'y attendait au moment de la rédaction du rapport pour 1974; si, à ce moment, l'ONUDI prévoyait que les nouveaux projets approuvés en 1975 ne représenteraient que 40 % du niveau de 1974, l'approbation de plusieurs projets importants vers la fin de 1975 a fait que le montant des nouveaux projets s'est élevé à près de 70 % du chiffre atteint en 1974.

119. La progression de l'assistance technique que l'ONUDI a fournie en 1975 à l'Amérique latine est imputable pour l'essentiel aux projets exécutés au titre du CIP, qui représentent 82 % du montant total de l'assistance. L'assistance technique apportée au titre du programme des SIS a elle aussi fortement progressé; la valeur des projets financés à l'aide d'autres sources est demeurée relativement stable. On trouvera à la figure 5 la ventilation par sources de financement de l'assistance technique que l'ONUDI a fournie à l'Amérique latine en 1975. L'année considérée n'a connu aucun bouleversement – changements subits de gouvernement ou catastrophes naturelles – de nature à troubler l'exécution du programme d'assistance technique de l'ONUDI en Amérique latine; aussi l'évolution dynamique entamée en 1973 et qui s'était accélérée en 1974 a-t-elle atteint en 1975 un nouveau point culminant.

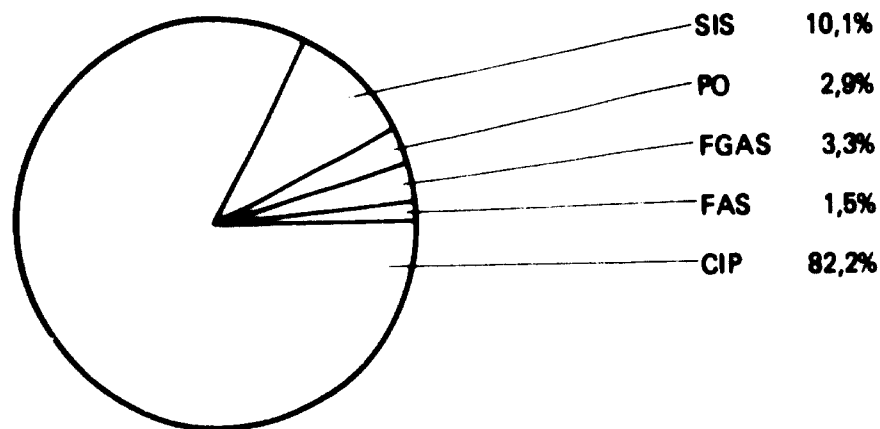


Figure 5. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1975 en Amérique, par source de financement

120. L'un des événements marquants de l'année a été la tenue, en mars 1975, de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI à Lima (Pérou). La conférence a notamment intensifié l'intérêt que les pays d'Amérique latine portent à l'action de l'ONUDI.

121. Lorsque l'on fait le bilan de l'assistance technique que l'ONUDI a apportée en 1975 à différentes branches industrielles des pays d'Amérique latine, il est d'autant plus difficile de dégager un dénominateur commun que les pays de la région diffèrent considérablement en ce qui concerne leur stade de développement industriel. Dans certains pays, l'assistance fournie par l'ONUDI à l'industrie a porté sur des domaines complexes comme l'organisation industrielle, la métallurgie et les produits chimiques; dans les petits pays, notamment ceux d'Amérique centrale, l'assistance a concerné pour l'essentiel la programmation industrielle.

122. Le nombre des projets de grande envergure dans la région a augmenté, mais dans plusieurs des pays plus avancés du point de vue industriel on a noté une tendance à solliciter le concours d'un grand nombre de consultants très spécialisés dans un domaine donné, pour des missions de courte durée ne dépassant généralement pas un mois. A cet égard, l'ONUDI s'est heurtée une fois de plus aux problèmes que pose le recrutement d'experts qualifiés, problème qui avait déjà été évoqué dans les précédents rapports annuels (ID/B/140, par. 118; ID/B/150, chapitre II, par. 101). Le nombre de demandes d'assistance en matière de contrôle de la qualité, de normalisation et d'information industrielle présentées par les pays exportant des articles manufacturés a progressé sensiblement.

123. Le rapport de 1973 (ID/B/140, par. 123) mentionnait la possibilité d'apporter une assistance accrue à l'industrie forestière de la région, avec le concours de la FAO; à cet égard, le lancement, en 1975, de projets communs ONUDI/FAO en El Salvador et au Honduras fait bien augurer de l'avenir. Le nombre des projets concernant l'industrie forestière d'Amérique latine devrait s'accroître à l'avenir.

124. L'ONUDI coopère étroitement avec la FAO dans le cadre de projets relatifs à l'agro-industrie de la région; il n'est pas sans intérêt de noter que les grands et les petits pays de la région ont les uns et les autres demandé et reçu une assistance dans ce secteur. En août 1975, le deuxième séminaire latino-américain sur la technologie alimentaire, organisé conjointement par l'Institut brésilien de technologie alimentaire et l'ONUDI, s'est tenu à Campinas, Sao Paulo (Brésil). Tous les pays d'Amérique latine ont participé à ce séminaire, de même que les représentants d'un certain nombre d'organismes d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique. Entre autres décisions et recommandations importantes, le séminaire a suggéré la création d'une association latino-américaine de technologues de l'alimentation; il est envisagé que l'Espagne et le Portugal pourraient adhérer à cette association.

125. En 1975, l'ONUDI a poursuivi sa collaboration avec les groupes régionaux d'Amérique latine, notamment le Groupe andin et la Communauté des Caraïbes. En octobre/novembre 1975, l'Organisation a patronné un projet financé au titre du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI; le but du projet était de permettre à un groupe de fonctionnaires de la Société andine de développement, accompagné de personnalités gouvernementales des six pays membres du Groupe andin, de se rendre en Inde pour y étudier certaines mesures intéressant le transfert des techniques dans le domaine de l'industrie.

## Asie et Pacifique

126. Bien que les effets de la récession mondiale, de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie aient paru s'atténuer en 1975, les circonstances ne paraissent guère propices à une industrialisation rapide des pays de la région de l'Asie et du Pacifique, si ce n'est les pays exportateurs de pétrole. Malgré les mesures d'économie récemment adoptées, l'Iran, par exemple, devrait enregistrer en 1975 un taux de croissance analogue à celui, extraordinaire, de 1974 (croissance de 42 % du PNB avec un accroissement de 19 % de la production industrielle). On s'attend aussi à de bons résultats en Indonésie et dans la République de Corée. Les autres pays de la région continuent à se débattre contre l'inflation, l'inégalité des termes de l'échange, les pénuries alimentaires et le marasme de la demande extérieure et intérieure. L'horizon s'éclaircit peu dans certains pays où la récolte s'annonce bonne, mais si l'on considère la région dans son ensemble, les signes d'une amélioration appréciable de la situation économique sont rares.

127. En 1975, 24 pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont reçu une assistance technique de l'ONUDI; le montant total de cette assistance s'est élevé à 7,9 millions de dollars, contre 6,3 millions de dollars en 1974. Cet accroissement de 1,6 million de dollars en valeur absolue (soit plus de 35 %) est dû en partie à la hausse des prix, mais les principales raisons en sont, cependant, le lancement de plusieurs grands projets au Bangladesh, en Birmanie, en Indonésie et au Pakistan et à l'intense activité déployée en Birmanie, en Inde, aux Philippines, en République de Corée et en Thaïlande dans le cadre de plusieurs projets comportant d'importantes livraisons d'équipement. Les fonds alloués au titre des CIP ont continué à être la principale source de financement des projets de l'ONUDI dans la région, les ressources fournies au titre des SIS et du programme ordinaire venant ensuite. La figure 6 donne la répartition, par source de financement, de l'assistance technique fournie par l'ONUDI dans la région de l'Asie et du Pacifique en 1975.

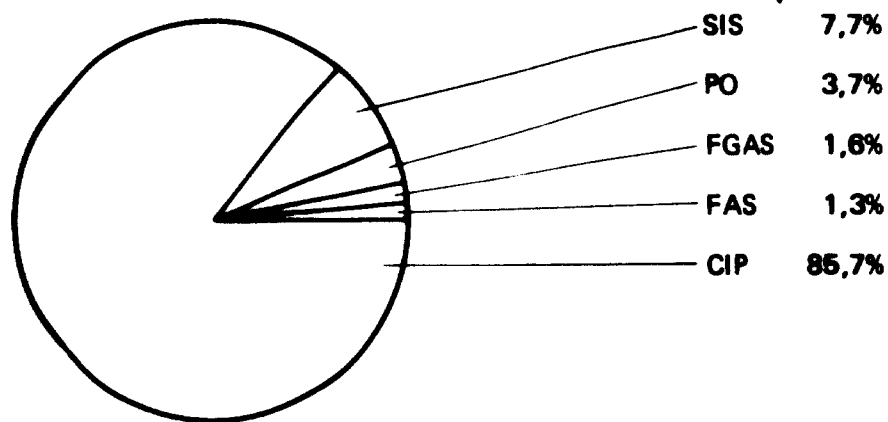


Figure 6. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1975 dans la région de l'Asie et du Pacifique, par source de financement

128. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'ONUDI a continué à satisfaire les demandes d'assistance technique des pays en développement et à procéder à des échanges de vues afin d'établir des programmes efficaces d'assistance au secteur industriel, mais à ces activités traditionnelles se sont ajoutées en 1975 trois actions importantes. Premièrement, en application des dispositions de la Déclaration et du

Plan d'action de Lima (et notamment du paragraphe 62), une attention spéciale et des efforts concertés ont été consacrés à l'industrialisation des pays en développement de la région les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Deuxièmement, conformément aussi à la Déclaration et au Plan d'action de Lima, un élan vigoureux a été imprimé au programme de coopération technique entre pays en développement, lancés précédemment par l'ONUDI; troisièmement, un programme sélectif d'efforts concentrés a été entrepris dans les sous-secteurs clefs jugés prioritaires par les pays intéressés.

129. Au Bhoutan, l'ONUDI a continué à coopérer à un projet d'amélioration de la capacité et du fonctionnement de huit ateliers officiels de réparation d'automobiles. L'aide fournie au titre de ce projet qui a été achevé en décembre 1975 sera complétée et élargie grâce à un autre projet déjà approuvé : la fourniture au gouvernement d'une aide pour la création de cinq nouveaux ateliers dotés de l'équipement nécessaire pour entretenir et réparer non seulement les automobiles, mais aussi les machines agricoles et les engins de terrassement. Etant donné l'importance décisive des transports dans l'économie du pays, un second projet, complémentaire du précédent, a été approuvé en principe : la création d'un magasin central de pièces de rechange. Des dispositions sont prises actuellement pour que deux Bouthanais reçoivent une formation dans le domaine de la production de ciment, et l'ONUDI étudie un projet d'aide à la création d'une institution de financement du développement industriel.

130. Conformément aux priorités adoptées par le gouvernement en Afghanistan, l'ONUDI, poursuivant la mise en œuvre du projet de création de services industriels, a fourni une assistance dans les domaines de la planification industrielle, de la préparation et de l'évaluation des projets, des services consultatifs et de l'information. Des services de consultants ont été fournis à plusieurs entreprises du secteur public (notamment à une sucrerie, à une fabrique de textiles de coton, à une usine de bicyclettes, à une fabrique d'engrais et à une usine d'égrenage du coton). Au titre du même projet, l'ONUDI a aussi aidé le gouvernement à préparer une loi sur les amortissements pour les entreprises industrielles et à établir une étude de faisabilité pour une briqueterie. De plus, elle envisage de coopérer à la création d'un service d'information industrielle et à la préparation du chapitre industriel du Plan septennal de développement.

131. Au Bangladesh, l'ONUDI a élaboré un grand programme d'assistance technique qui tient compte des priorités fixées par le Gouvernement et des besoins spécifiques de l'économie. Ce programme porte essentiellement sur certains sous-secteurs clefs et vise à élever le niveau des compétences en matière de gestion dans plusieurs entreprises du secteur public. Les industries du jute, du textile et des métaux, les industries mécaniques et les petites industries revêtent une importance cruciale pour l'économie du pays et ont besoin d'urgence d'une assistance technique; l'ONUDI a donc entrepris des activités préparatoires dans ces domaines, en vue premièrement d'élaborer un programme de travail efficace, et, deuxièmement, de le mettre en œuvre de façon systématique. Un centre pilote de transformation des matières plastiques entrera bientôt en service et une aide est fournie à la "Pétrobangla" pour l'amélioration de la gestion et de l'exploitation de la raffinerie de Chittagong. L'ONUDI fournira aussi une aide à l'usine de résines synthétiques. Des plans d'assistance à long terme sont en préparation pour l'industrie du cuir, les industries alimentaires, les produits chimiques, les engrais, le ciment et les constructions navales. L'ONUDI fournira également une assistance technique à l'aciérie, à la cartonnerie et à l'institut national de normalisation. Elle coopérera à la création d'un

institut officiel de technologie de la chimie et d'un institut de consultants pour les industries mécaniques. Plusieurs études de faisabilité sont prévues pour l'industrie du ciment et celle des produits pharmaceutiques; la création d'une usine pilote fabriquant des agrégats de béton léger a aussi été proposée.

132. Malgré la situation qui prévalait au Laos en 1975, l'ONUDI a pu fournir au pays une assistance modeste mais efficace dans certains secteurs clés grâce aux efforts déployés par plusieurs experts de grande valeur. Dès 1973, l'ONUDI s'est préoccupée d'aider le Laos à tirer parti de ses abondantes ressources forestières et a mis en œuvre, au titre des SIS, un petit projet d'assistance à quelques entreprises de travail du bois. A la suite de ce projet, elle a entrepris l'exécution des trois projets d'assistance intégrée au développement de l'industrie du travail du bois. Grâce à l'assistance ainsi fournie, la productivité de plusieurs entreprises s'est améliorée considérablement et le Laos exporte maintenant régulièrement des meubles vers des pays étrangers. Lesdits projets, qui ne sont pas encore achevés, ont aussi aidé le Laos à entreprendre la production d'éléments préfabriqués servant à la construction d'écoles et d'habitations à bon marché. L'ONUDI a également fourni une aide à l'industrie du travail des métaux; en 1972, un expert de l'Organisation a aidé un petit atelier laotien à fabriquer des outils et des instruments agricoles simples en utilisant comme matières premières des débris métalliques provenant de matériels de guerre. Grâce au maintien et à l'élargissement de l'aide, et notamment aux conseils fournis dans le domaine de la galvanoplastie, l'atelier est devenu une usine de dimension moyenne qui a maintenant besoin d'avoir sa propre fonderie.

133. Au Népal, l'assistance que l'ONUDI fournit à l'industrie du ghee végétal a permis de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une usine complète d'huile végétale de ghee et de margarine. L'ONUDI a fourni une assistance préparatoire en vue d'un grand projet consistant en un centre de services industriels en effectuant, sur le terrain, une évaluation approfondie des objectifs et des fonctions qu'aurait un tel organisme. Outre son rôle catalyseur, ce centre, qui doit entrer en service au début de 1976, sera chargé de fournir à l'industrie et au gouvernement une assistance technique en matière de planification, de programmation et de services consultatifs, il répondra aux besoins et remplira les fonctions mentionnés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima (alinéas a) et f) du paragraphe 62). Les travaux préparatoires en vue de deux projets importants – développement des fonderies et création d'un institut de normalisation – doivent commencer prochainement. Un grand projet relatif à la fabrication de machines agricoles est à l'étude et un projet visant à développer l'industrie pharmaceutique est en cours d'exécution.

134. A la suite de l'enquête faite par l'ONUDI en vue d'identifier les domaines où pourrait s'établir une coopération entre pays en développement (cette enquête a été décrite dans la section précédente, sous la rubrique "Programme de coopération entre pays en développement"), des propositions ont été reçues de cinq pays donateurs d'Asie (Inde, Pakistan, Philippines, République de Corée et Thaïlande). Vingt-trois pays bénéficiaires potentiels, appartenant aux diverses régions géographiques, ont présenté des demandes qui ont été communiquées aux gouvernements des pays donateurs par l'intermédiaire des Représentants résidents. Les domaines sur lesquels porteraient la coopération et l'échange de connaissances sont les suivants : matériel électrique et matériel de contrôle, construction mécanique et travail des métaux (notamment fabrication de machines agricoles), papier, ciment, engrais, caoutchouc, montage de véhicules automobiles, normalisation, contrôle de la qualité et recherche industrielle. La mise en œuvre du projet commencera dès réception de l'accord officiel des parties intéressées.

135. La coopération entre l'Inde et l'Indonésie se développe régulièrement avec la participation active de l'ONUDI. En juillet 1973, des dispositions ont été prises en vue de la visite en Indonésie d'un fonctionnaire indien; à l'issue de cette mission, celui-ci a recommandé, entre autres, le lancement d'un programme de transfert des techniques entre les deux pays, grâce à un échange de visites. Pour donner suite à cette recommandation, l'ONUDI a organisé, en 1975, en coopération avec les gouvernements intéressés, la visite en Inde de six hauts fonctionnaires indonésiens. Il ressort de leur rapport qu'ils ont pu obtenir des renseignements précieux sur l'effort d'industrialisation de l'Inde et que cette visite a permis d'identifier un certain nombre de points sur lesquels pourrait porter la coopération, notamment dans le domaine de la construction mécanique, du travail des métaux et de l'industrie chimique. Le rapport contient plusieurs recommandations intéressantes, parmi lesquelles on peut citer le jumelage de l'Institut central de recherche sur le cuir, en Inde, et de l'Institut de recherche sur le cuir de Jogjakarta, en Indonésie, et le jumelage du Laboratoire régional de recherche de Hyderabad (Inde) et de l'Institut de recherche chimique de Bogor (Indonésie). Selon une autre recommandation, l'Indonésie devrait créer un service qui étudierait les moyens d'assurer le fonctionnement efficace, à l'avantage de toutes les parties intéressées, du mécanisme complexe du transfert des techniques. Il a été proposé de prendre comme banc d'essai pour cette étude un projet récemment entrepris par l'ONUDI dans le domaine des matériaux de construction; par la suite, ces activités seraient étendues aux petites et moyennes industries alimentaires, à la fabrication d'outillage et de machines simples ainsi qu'à l'industrie du cuir et à ses industries connexes.

136. En octobre 1975, l'ONUDI a organisé une autre mission du même type, composée cette fois de fonctionnaires de pays du Groupe andin, qui se sont rendus en Inde. Les membres de la mission se sont déclarés très satisfaits de l'échange d'informations qui a eu lieu à cette occasion et l'on a déjà identifié plusieurs domaines sur lesquels pourrait porter la coopération entre l'Inde et tel ou tel pays du Groupe andin. On prépare actuellement l'envoi de missions analogues de la Jamaïque et de Fidji en Inde d'une part, et de l'Inde à Sri Lanka, d'autre part.

137. Le troisième objectif visé dans le programme d'assistance technique de l'ONUDI pour l'Asie et le Pacifique en 1975 – effort intensif en faveur des sous-secteurs industriels clefs – ressort avec évidence des programmes de l'Organisation consacrés à plusieurs pays de la région. En Iran, l'apport très modeste de l'ONUDI au vaste programme d'industrialisation du pays intéresse principalement la mise en valeur des ressources humaines dans des domaines tels que la technologie des plastiques, la chimie des polymères, la normalisation, la recherche industrielle, le contrôle de la qualité, la production de catalyseurs pour l'industrie du pétrole, la pâte à papier et le papier, et l'analyse des systèmes. Au Pakistan, on s'est efforcé avant tout d'accroître la productivité des principales industries utilisant des ressources locales, à savoir l'industrie des textiles de coton et l'industrie du cuir. Un programme méthodique destiné à améliorer la gestion des entreprises du secteur public, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie du pays, est en cours d'élaboration. L'ONUDI fournit une assistance aux institutions d'appui à l'industrie ainsi qu'une assistance pour le développement des exportations de produits manufacturés. En Inde, les principaux bénéficiaires de cette assistance sont d'abord les industries lourdes et les industries de base (acier, produits pétrochimiques, automobiles), puis l'industrie textile, l'industrie du cuir et l'industrie de la pâte à papier et du papier. Le programme de l'ONUDI pour la Birmanie porte sur le développement et la recherche dans le domaine de la pétrochimie, y compris la



formation pratique d'ingénieurs récemment diplômés. Conformément aux priorités fixées par le Gouvernement indonésien, l'ONUDI aide les petites entreprises à accroître leur productivité; cette assistance, qui porte sur la fourniture de conseils techniques, les services de vulgarisation, l'information en matière de marketing et l'amélioration de la gestion, est destinée aux petites entreprises de fabrication d'ouvrages en métaux, de matériaux de construction et de textiles. Par ailleurs, on est en train d'élaborer un important programme, qui sera exécuté en coopération étroite avec la Banque mondiale, pour aider les petites entreprises à obtenir rapidement des prêts de l'organisme gouvernemental compétent et à utiliser de manière rationnelle les crédits ainsi obtenus. D'autres activités de soutien à l'effort d'industrialisation de l'Indonésie visent à promouvoir et à renforcer les instituts de normalisation et de recherche et divers organismes gouvernementaux. Un programme de formation à l'intention des futurs chefs d'entreprise est en cours d'élaboration.

138. L'une des principales préoccupations de l'ONUDI est d'aider les pays en développement à augmenter la valeur de leurs produits manufacturés. La plupart des projets de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie manufacturière proprement dite visent, d'une manière ou d'une autre, à atteindre cet objectif. Il est souvent difficile, à l'issue de ces projets, de quantifier la contribution de l'ONUDI; on peut cependant citer trois exceptions notables à cet égard, à savoir les trois installations pilotes créées en Inde, en Mongolie et à Sri Lanka.

139. En Mongolie, l'usine d'expérimentation et de démonstration pour le traitement du poil de chameau et du poil de chèvre permettra d'introduire dans le pays une technique qui n'y est pas courante ni facilement accessible. Grâce à cette usine, qui doit être achevée en 1976, la Mongolie s'assurera d'importantes recettes en devises grâce aux exportations de cachemire. En Inde et à Sri Lanka, l'ONUDI aide le gouvernement à créer, grâce à un programme méthodique et échelonné, des usines métallurgiques pour la transformation des concentrés d'ilménite en scories à forte teneur en bioxyde de titane.

140. Au niveau régional, les quatre conseillers régionaux de l'ONUDI (agro-industries, transfert des techniques, planification industrielle, économie industrielle) affectés à la Division mixte ONUDI/CESAP de l'industrie ont au cours de l'année 1975 apporté un concours actif aux pays de la région dans leurs efforts d'industrialisation et coopéré avec la CESAP pour l'établissement de ses programmes de priorité pour 1975-1977 et 1978-1980. Le recrutement d'un autre conseiller, spécialiste des licences d'exploitation, est en cours.

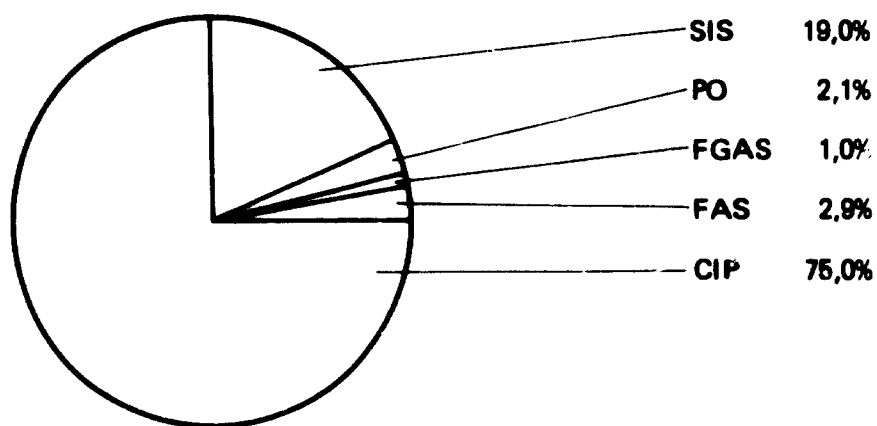
141. L'ONUDI a poursuivi son programme d'assistance à la Communauté asiatique de la noix de coco, à laquelle elle a fourni les services d'un économiste industriel. Quatre projets portant sur l'amélioration du traitement de la noix de coco ont été élaborés à l'intention du PNUD. Au cours de l'année, l'ONUDI a participé à une mission mixte avec le PNUD et la FAO qui a étudié la possibilité de créer un centre régional pour le traitement du "coir". Le programme régional de sous-traitance et l'assistance à l'Institut du fer et de l'acier de l'Asie du Sud-Est se sont poursuivis.

142. En coopération avec la CESAP, l'ONUDI a exécuté en 1975 trois projets présentant un intérêt considérable pour les pays de la région: promotion de la coopération régionale dans le domaine de la production et de la distribution des engrais chimiques; assistance au Centre de recherche-développement sur l'étain pour l'Asie du Sud-Est; assistance pour la mise au point de machines agricoles pouvant être utilisées et fabriquées dans les pays d'Asie.

143. Au titre du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI, deux nouveaux projets régionaux ont été exécutés en 1975; le premier avait trait à la promotion des techniques de transformation des métaux, le second à l'acquisition de techniques au moyen d'accords de licence. Ces projets ont été mis en œuvre selon deux formules bien distinctes. Dans le premier cas, on a constitué un dossier sur des entreprises connues pour utiliser des techniques perfectionnées dans divers domaines de la transformation des métaux; l'ONUDI a ensuite envoyé dans plusieurs pays des missions dont les membres étaient chargés d'indiquer aux industriels locaux travaillant dans le domaine de la transformation des métaux les sources auprès desquelles ils pourraient obtenir des techniques perfectionnées. Le second projet a consisté à organiser, à Kuala Lumpur, une réunion au cours de laquelle les représentants de la plupart des pays en développement de la région ont échangé des informations et des données d'expérience sur le choix des techniques et leur acquisition au moyen d'accords de licence. Des exemples de transfert des techniques dans diverses industries ainsi que les méthodes appliquées par divers pays dans ce domaine ont été examinés à cette occasion, l'objectif étant d'élaborer des politiques plus efficaces en matière de transfert des techniques et de créer le mécanisme institutionnel nécessaire pour contrôler et réglementer ces transferts.

#### Europe et Asie occidentale

144. En 1975, l'ONUDI a fortement élargi ses activités de coopération technique dans les pays en développement d'Europe et d'Asie occidentale. Le montant total de ses activités en faveur des pays de cette région s'est élevé à près de 6 millions de dollars, contre environ 4 millions de dollars en 1974 et 3,2 millions de dollars en 1973. En 1975, l'ONUDI a géré en Europe et en Asie occidentale 204 projets d'une valeur résiduelle totale de 12,6 millions de dollars. On trouvera à la figure 7 la ventilation des dépenses d'assistance technique de l'ONUDI, par source de financement.



*Figure 7. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1975 en Europe et en Asie occidentale, par source de financement*

145. En 1975, le coût total des activités d'assistance technique consacrées par l'ONUDI aux pays de l'Asie occidentale s'est élevé à environ 2,6 millions de dollars, soit plus de 40 % du montant total de l'assistance technique fournie par l'ONUDI à l'ensemble de la région de la CEAO. En coopération avec les Représentants résidents

du PNUD, la CEAO et les conseillers hors siège de l'ONUDI, l'Organisation a accordé une attention accrue aux deux pays les moins développés de la région, le Yémen et le Yémen démocratique, dans lesquels elle exécute une vingtaine de projets d'une valeur totale de 440 000 dollars. Ces deux pays ont demandé à l'ONUDI une assistance principalement pour remettre en état et améliorer de petites unités de production du secteur de l'industrie légère, créer au sein du Ministère de l'industrie un embryon de service de programmation et de planification industrielles, créer de petites industries et des industries de construction industrielle, et organiser et développer de petites industries.

146. La République arabe syrienne a aussi augmenté le nombre de ses demandes d'assistance technique et l'ONUDI y exécute 20 projets d'une valeur d'environ 1,3 million de dollars. Actuellement, l'Irak traverse une période de développement économique et social intense, nécessitant de gros apports de capitaux pour développer les industries basées sur des ressources naturelles abondantes; toutefois, les activités de l'ONUDI à cet égard ne sont guère à la mesure des besoins. En 1975, le Gouvernement irakien a multiplié et diversifié ses demandes d'assistance technique auprès de l'Organisation. Dans certains autres pays — plus riches — de la région de l'Asie occidentale, l'assistance de l'ONUDI porte principalement sur les secteurs non pétroliers (en particulier en Arabie Saoudite et dans les Emirats arabes unis).

147. Pendant l'année considérée, l'ONUDI a poursuivi et élargi son assistance aux pays d'Europe. En Turquie, l'assistance fournie par l'Organisation s'est élargie par l'adjonction de quatre nouveaux projets de grande envergure d'une valeur de 1,2 million de dollars et par une allocation supplémentaire de 800 000 dollars en faveur de quatre projets en cours. A Chypre, l'ONUDI a repris ses travaux qui avaient marqué une pause en 1974; dix nouveaux petits projets sont en cours d'exécution et un projet de grande envergure se poursuit. En Bulgarie, deux grands projets ont été achevés en 1975 et deux grands projets nouveaux, d'une valeur de 2 millions de dollars, sont inscrits au deuxième programme par pays. En Pologne et en Yougoslavie, deux grands projets ont été achevés, et, en Yougoslavie, deux grands projets d'un montant de 1,2 million de dollars sont en préparation. Par ailleurs, l'ONUDI a exécuté de nombreux petits projets, notamment en Hongrie, en Islande, à Malte et en Pologne.

148. L'ONUDI a continué d'encourager la coopération entre pays européens relativement industrialisés et pays en développement de l'Asie occidentale et d'autres régions. Grâce aux contributions volontaires des gouvernements de la Hongrie, de la Roumanie et de la Yougoslavie, combinées à l'appui financier et technique de l'ONUDI, trois programmes spéciaux à long terme ont été mis au point en vue de mettre à profit certaines expériences et installations propres aux trois pays, essentiellement dans les domaines de l'information, de la recherche et de la stimulation de la coopération industrielle. On trouvera au chapitre VII, sous la rubrique "Programmes de coopération avec des pays donateurs", des détails quant à ces trois programmes.

149. Ces programmes révèlent une petite partie seulement des vastes possibilités qui existent au sein de cette région. Dans le cadre de l'opération de programmation régionale entreprise par le PNUD pour la période 1976-1981, l'ONUDI a proposé plusieurs programmes à long terme de coopération entre pays en développement et entre pays développés et pays en développement.

### *Chapitre III*

## **PROGRAMME DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE (30.0.00)**

### **INTRODUCTION**

1. En 1975, les activités menées par l'ONUDI dans le cadre de son programme de technologie industrielle ont été caractérisées par deux faits marquants : d'une part, par rapport à 1974, une augmentation très sensible du volume global de l'assistance technique fournie; d'autre part, l'adaptation des activités traditionnelles de l'Organisation, qui ont été exposées dans le dernier rapport annuel (ID/B/150, chapitre III, par. 1 à 4), pour répondre à l'esprit nouveau de Lima pour ce qui est de la planification et du lancement de nouvelles activités.

2. En 1975, le volume global de l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre du programme de technologie industrielle a représenté une valeur de 16,7 millions de dollars, contre 11,4 millions de dollars en 1974, soit une augmentation de 46,5 %. De même qu'en 1974, les éléments de programme ci-après ont absorbé plus de 70 % de l'assistance technique fournie au titre du programme : industries mécaniques, industries métallurgiques, industries légères et industries chimiques et industrie des engrais. Pendant l'année considérée, la part de l'élément "experts" a diminué, tandis que celle de l'élément "matériel et services contractuels" a augmenté sensiblement. Par ailleurs, la part du programme de technologie industrielle dans le total de l'assistance technique de l'ONUDI est passée à environ 50 %.

3. Parmi les nouvelles activités lancées en 1975 par l'ONUDI au titre de ce programme, comme suite aux recommandations contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, il faut noter des programmes de consultations sectorielles visant à lancer une action mondiale pour redéployer certaines capacités de production existant dans les pays développés et créer de nouvelles installations industrielles dans les pays en développement. Des consultations sont prévues pour les industries de base (sidérurgie, chimie et mécanique), ainsi que pour certaines industries fondées sur l'agriculture ou rattachées à ce secteur (engrais, cuirs et produits en cuir, oléagineux, etc.).

4. En 1975, on a intensifié les efforts visant à susciter une coopération entre pays en développement tant en ce qui concerne le transfert des techniques que le développement de certains secteurs industriels tels que l'industrie des produits

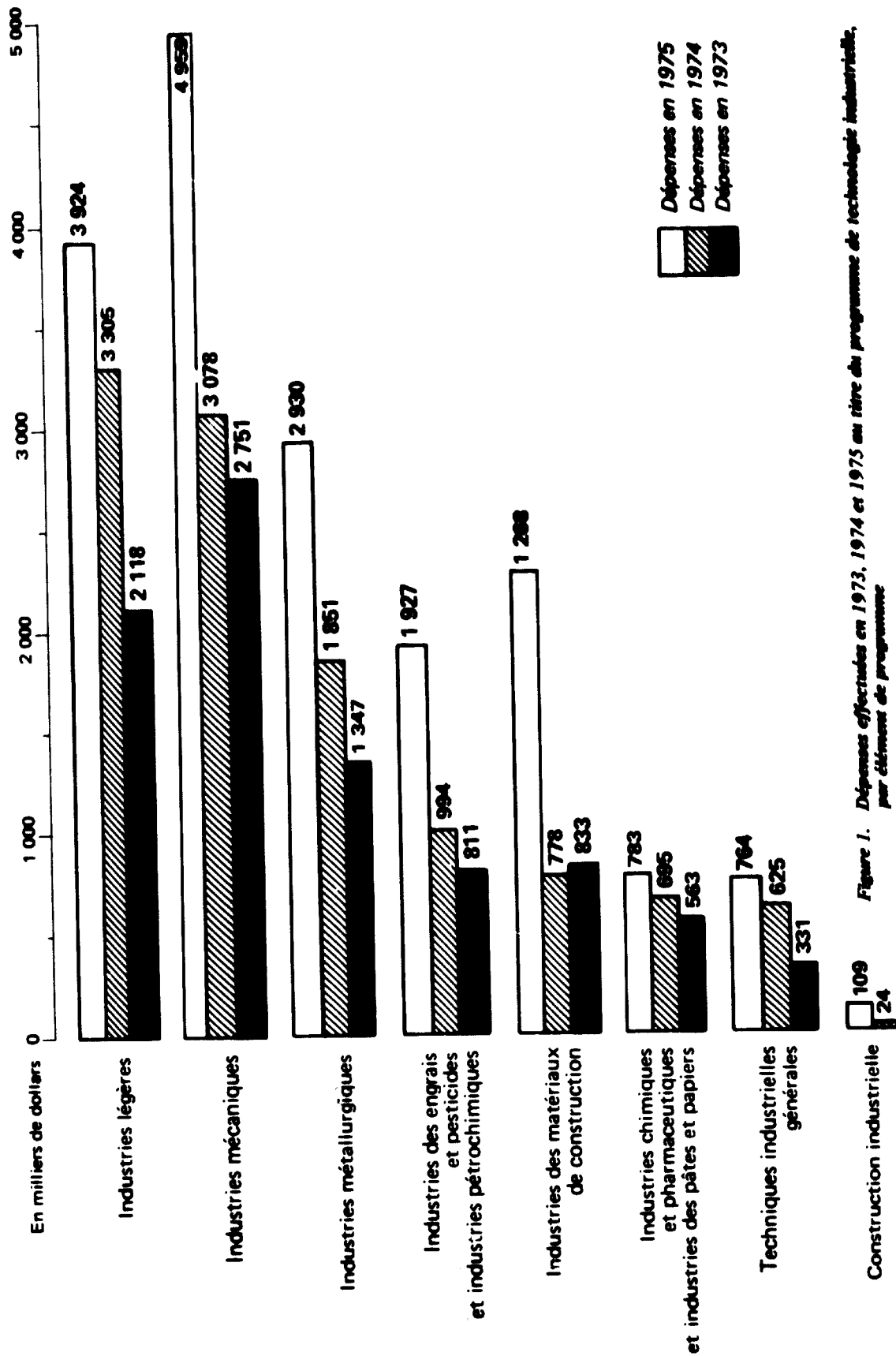


Figure 1. Dépenses effectuées en 1973, 1974 et 1975 au titre du programme de technologie industrielle, par élément de programme

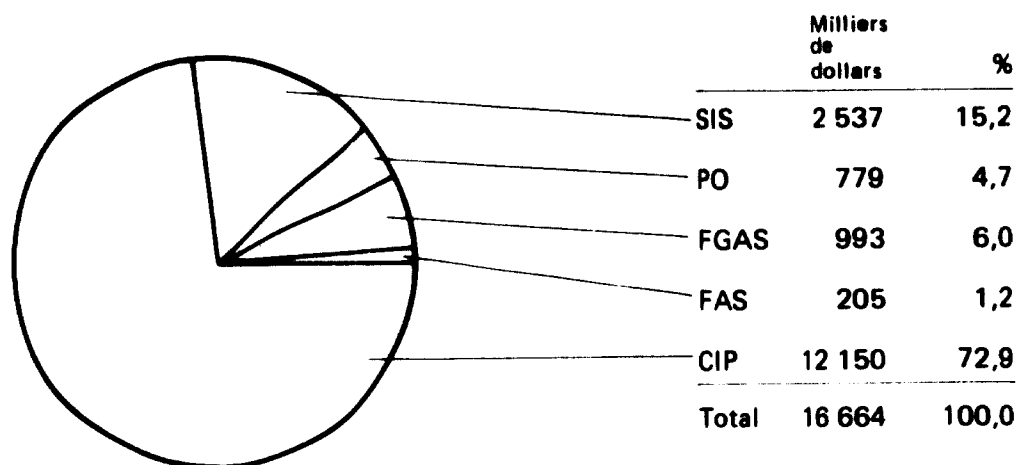


Figure 2. Dépenses effectuées en 1975 au titre du programme de technologie industrielle, par source de financement (en milliers de dollars)

pharmaceutiques, l'industrie de la machine-outil, la sidérurgie et l'industrie automobile. Un fait important à cet égard a été la signature d'un mémorandum d'accord entre la Société andine de développement, l'ONUDI et le Gouvernement de l'Inde à la suite de visites en Inde, en octobre-novembre 1975, d'une mission de haut niveau et d'une mission technique comprenant des représentants du groupe des pays andins. L'accord définit les moyens et les modalités d'assurer la coordination et la coopération entre pays en développement du Groupe andin dans certains domaines industriels, à savoir la politique, la planification et l'organisation en matière de création et de transfert des techniques; l'accord prévoit également des échanges d'informations et de connaissances spécialisées touchant le développement industriel et technologique, la formation et les centres de recherche industrielle, et, en particulier, une coopération pour la création de certaines industries dans des secteurs tels que le travail des métaux, la fonderie, les forges, les machines-outils, les pièces d'automobile et le matériel roulant.

5. En 1975, l'ONUDI a mis une fois de plus l'accent sur les divers problèmes (sélection, emplois, etc.) que pose une meilleure utilisation industrielle des matières premières dans les pays en développement. Elle a élaboré des programmes visant à obtenir, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, des ressources supplémentaires permettant d'orienter la recherche vers la solution de problèmes technologiques fondamentaux liés à des problèmes plus généraux qui se posent aux pays en développement, comme la fixation du son de riz, la mise hors service progressive de fabriques de ciment utilisant le charbon, l'hydrogénation du charbon et des produits de la carbochimie, l'amélioration de certains traitements des textiles de coton (ignifugation, résistance à la saleté, "easy-care", etc.) et une meilleure utilisation des bois durs tropicaux. On pense que les travaux préliminaires effectués par l'ONUDI dans les domaines précités conféreront une dimension supplémentaire à l'activité de l'Organisation dans le domaine de la technologie industrielle au cours des prochaines années.

6. Le programme de technologie industrielle comprend les huit éléments suivants : industries mécaniques; industries métallurgiques; industries des matériaux de construction; industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers; industries des engrais et des pesticides et industries pétrochimiques; industries légères; techniques industrielles générales; construction industrielle.

## INDUSTRIES MECANIQUES (30.1.00)

7. L'importance des industries mécaniques réside dans le fait qu'elles sont à la base de l'industrialisation, car elles produisent non seulement le matériel nécessaire à la mise en place de l'infrastructure indispensable (énergie électrique, transports, télécommunications, etc.), mais aussi les moyens de production dont toutes les industries ont besoin, par exemple les machines-outils et autres machines et matériel connexe. Il n'est donc guère surprenant que la production et les échanges mondiaux de produits des industries mécaniques aient augmenté rapidement au cours des vingt dernières années.

8. Conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, l'ONUDI fait porter l'essentiel de ses efforts dans ce secteur sur une approche intégrée de l'industrialisation dans les pays en développement et elle s'efforce avant tout de les aider à utiliser efficacement leurs installations de production existantes et à en créer de nouvelles. Les activités menées au titre de cet élément de programme visent à favoriser la coopération industrielle entre pays en développement en créant et en développant des industries mécaniques et en assurant le transfert des techniques appropriées grâce à la mise en commun de l'expérience des divers pays, contribuant par là à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Au titre de l'assistance qu'elle fournit dans ce domaine, l'ONUDI a notamment assuré des services d'ingénierie et la diffusion de connaissances spécialisées dans les domaines du génie agricole, du génie mécanique, du génie électrique et électronique ainsi que dans le domaine des instruments de mesure et du matériel de transport.

9. Le programme de travail dans ce domaine comprend, comme nouveauté, des projets concernant les sources d'énergie de remplacement. Ces projets visent à faire l'essai du matériel existant en vue de le perfectionner afin de pouvoir l'employer directement et de le fabriquer dans les pays en développement (matériel utilisant l'énergie solaire au Sénégal, éoliennes au Kenya, etc.). A ce titre, l'ONUDI a participé à une réunion technique sur l'énergie solaire organisée en République fédérale d'Allemagne par la Fondation pour les pays en développement, ainsi qu'au séminaire CESAP/Inde/ONUDI sur la technologie et l'utilisation des bio-gaz.

10. Les activités menées par l'ONUDI dans le secteur des industries mécaniques se divisent en cinq catégories : fabrication des ouvrages en métaux (30.1.01); construction de machines, y compris les machines et l'outillage agricoles (30.1.02); équipements et appareils électriques, y compris la fabrication d'instruments de mesure et de contrôle (30.1.03); matériel de transport (30.1.04); et entretien et réparation (30.1.05). Toutefois, on envisage maintenant de reclasser les activités entreprises au titre de cet élément du programme suivant les cinq grandes classes de la catégorie 38 de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CTCI) : fabrication d'ouvrages en métaux; construction de machines; fabrication de machines, appareils et fournitures électriques; construction de matériel de transport; fabrication d'appareils de mesure et de contrôle. Dans toutes ces branches d'industrie, les pays en développement continueront de recevoir une assistance dans toutes les disciplines technologiques (coupage et formage des métaux, forgeage, soudage, etc.), ainsi que dans tous les secteurs des services industriels (entretien et réparation, essai et contrôle de la qualité, etc.).

## **Fabrication des ouvrages en métaux (30.1.01)**

11. Tout au long de l'année considérée, l'ONUDI a continué de fournir une assistance complémentaire pour l'exploitation et la création de centres de développement de l'industrie du travail des métaux et de centres et d'ateliers d'outillages de divers types et à encourager le recours à ces centres comme un moyen de favoriser la coopération entre pays en développement.
  
12. L'atelier pilote de fonderie et de mécanique créé en Somalie (voir ID/B/140, par. 187 à 194 et ID/B/150, chapitre III, par. 10) a été inauguré en octobre 1975. L'exécution du projet a été quelque peu entravée par les retards intervenus dans la livraison du matériel. La phase des essais de production devrait se dérouler pendant le premier trimestre de 1976. L'ONUDI continuera pendant quelques années encore à fournir une assistance à ce projet afin d'améliorer la qualité des produits et de perfectionner le personnel et de diversifier la production de l'atelier.
  
13. En février 1975, un séminaire d'information a eu lieu au Soudan à l'atelier pilote de mécanique et de fonderie. Les participants à ce séminaire, venus du Nigéria, de la Somalie, du Soudan et de la Zambie, ont analysé les phases d'exécution du projet et ont rendu visite à divers clients de l'atelier. Par la suite, les participants ont visité plusieurs importantes installations industrielles en Egypte; ces visites ont été des plus utiles pour le placement de boursiers en Egypte et l'établissement de contacts en vue du recrutement d'experts.
  
14. L'expansion du Centre philippin de développement de l'industrie métallurgique (voir ID/B/150, chapitre III, par. 12) s'est poursuivie tout au long de l'année 1975 avec le concours de l'ONUDI. Les services du Centre sont fort appréciés des industriels locaux, comme en témoigne le nombre de demandes qu'il reçoit. A la suite de la réputation qu'il s'est acquise, le Centre s'est assuré, outre le concours financier du PNUD, une assistance bilatérale d'un montant très substantiel de la République fédérale d'Allemagne.
  
15. L'exécution d'un projet de grande envergure (1,4 million de dollars) pour le développement de la production d'outils et de matrices à la Trinité-et-Tobago (voir ID/B/150, chapitre III, par. 14) s'est poursuivie comme prévu en 1975; tout le matériel a été livré, certains programmes de bourses ont été exécutés et presque tous les experts sont arrivés sur place dans les délais prévus. Les bâtiments sont achevés et la plupart des homologues nationaux ont été recrutés; pour compléter l'apport du PNUD/ONUDI, le Gouvernement a commandé du matériel supplémentaire dont une partie a déjà été reçue. L'usine a déjà servi ses premiers clients.
  
16. A la suite d'une étude faite en 1974 par un consultant, un projet de grande envergure (157 000 dollars) a été approuvé par le PNUD (voir ID/B/150, chapitre III, par. 13) pour l'Indonésie: il s'agit de fournir une assistance aux industries métallurgiques par l'intermédiaire du Centre de développement des industries métallurgiques qui a son siège à Bandung. La mise en œuvre de ce projet a débuté en 1975 avec la phase d'assistance préparatoire. Grâce à ce projet, les industries mécaniques indonésiennes recevront une aide pour la mise au point de modèles, le contrôle des coûts de revient et de la qualité, les études industrielles et l'emploi des machines-outils; on pense également que cette assistance facilitera la diversification et l'élargissement de la production, ainsi que le renforcement des structures organiques.



En outre, une assistance sera fournie pour l'entretien et la réparation du matériel d'extraction minière et de fabrication de produits chimiques, et notamment pour la fabrication des pièces nécessaires. Le projet, qui est étroitement associé au Centre philippin de développement de l'industrie métallurgique, bénéficie d'une assistance bilatérale de la Belgique et d'une aide bilatérale de la République fédérale d'Allemagne qui a récemment signé pour ce projet un accord avec l'Indonésie.

### **Industries mécaniques, y compris les machines et l'outillage agricoles (30.1.02)**

17. En 1975, tout comme les années précédentes, les principales demandes d'assistance technique adressées à l'ONUDI par les pays en développement au titre de cet élément du programme ont porté sur la production de machines-outils et de machines et d'outillage agricoles; il n'y a guère eu d'intérêt pour le matériel connexe. Conformément aux dispositions du budget-programme biennal de l'ONUDI pour 1974-1975, l'Organisation a fait porter l'essentiel de ses efforts d'assistance technique dans ce domaine sur le choix et l'utilisation de machines-outils et d'instruments de mesure en tant que moyens de production; sur le développement dans les pays en développement de moyens de production de machines-outils et de leurs accessoires, ainsi que de matrices, de gabarits, etc.; sur l'amélioration de la qualité des machines-outils; sur la mise en œuvre et la promotion de technologies et de matériel modernes (machines-outils à commande numérique); et sur la formation de techniciens locaux.

18. Le Centre égyptien d'ingénierie et de mise au point de modèles industriels, qui est maintenant dans sa deuxième phase, est l'un des projets les plus importants (1,8 million de dollars) entrepris par l'ONUDI dans ce domaine. Le Centre, qui emploie maintenant plus de 150 personnes, joue un rôle de premier plan dans le développement de l'industrie égyptienne du travail des métaux; il fournit une assistance permanente aux usines locales. Son concours a permis la mise au point, la planification et la réalisation d'une bonne cinquantaine de nouveaux produits, de 300 outils, de nombreux plans d'implantation, d'organigrammes et de projets divers. Actuellement, le Centre prévoit d'organiser un stage régional de formation en cours d'emploi en matière d'études industrielles à l'intention de plusieurs pays arabes et africains.

19. En octobre 1975, l'ONUDI a achevé son projet d'institut de formation d'outilleurs à la Jamaïque (176 000 dollars). Pendant l'exécution de ce projet, l'Organisation a fourni une assistance pour la mise au point, la fabrication et l'entretien de moules pour matières plastiques, et d'outils et d'accessoires pour presses. Grâce à l'assistance de l'ONUDI, l'Institut a pu fournir une aide et des services aux fabricants locaux d'outils et de pièces détachées, ce qui a permis de réduire les importations d'outils coûteux. Le Gouvernement vient de décider de créer un atelier d'outillage pour la fabrication en série d'outils, de matrices et de moules et, à cet effet, il a demandé à l'ONUDI une assistance complémentaire.

20. En 1975, l'ONUDI a achevé les travaux préparatoires à un projet de grande envergure (1,4 million de dollars) concernant la création en Malaisie d'un centre de développement des industries métallurgiques. Ce centre doit fournir aux fonderies et aux ateliers de mécanique de Malaisie des services consultatifs pour la mise au point, la production et les emplois de pièces coulées, de matrices, de moules, de gabarits et

d'accessoires. Il assurera aussi des services d'entretien et de réparation, aidera les fabricants locaux à créer des ateliers d'outillage et communiquera des données et des renseignements techniques concernant les techniques modernes de production aux entrepreneurs locaux. Pour des raisons financières, le Gouvernement de la Malaisie vient de décider d'ajourner la réalisation de l'atelier de métallurgie et de donner la priorité à l'atelier de mécanique. Dans une certaine mesure, cette décision influencera le développement de l'industrie nationale du travail des métaux et retardera aussi quelque peu l'exécution du projet qui devra sans doute être modifié substantiellement.

21. En 1975, l'ONUDI a continué de fournir aux pays en développement une assistance dans le domaine des techniques de production de pointe, en particulier en ce qui concerne les applications de la commande numérique aux machines-outils. Elle a achevé les travaux préparatoires à une assistance pour la création d'un centre pour les applications des commandes numériques dans l'industrie du travail des métaux en Inde et un centre de formation et de démonstration des machines-outils à commandes numériques en Bulgarie (voir ID/B/150, chapitre III, par. 17). Dans les années qui viennent, ces deux projets devraient figurer parmi les plus importants entrepris par l'ONUDI dans le domaine des industries mécaniques.

22. La promotion et la fabrication locale de biens industriels nécessaires au développement de l'agriculture s'inscrivent parmi les activités prioritaires de l'ONUDI. Dans ce domaine, l'Organisation a fait porter ses efforts en 1975 sur les machines et l'outillage agricoles (notamment le matériel pour l'irrigation et les opérations postérieures à la récolte) adaptés aux conditions des pays en développement. Conformément au paragraphe 62 c) de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, l'ONUDI s'est intéressée à la création d'unités intégrées de production de matériel agricole et de services d'entretien et de réparation dans les pays les moins développés. Elle a eu, à intervalles réguliers, des entretiens avec la FAO et les commissions économiques régionales à propos de cette question importante en vue d'élaborer des activités communes. En 1975, l'ONUDI a fait porter ses travaux dans ce domaine sur trois groupes distincts d'activités.

23. Le premier groupe d'activités comprend la mise au point et la fabrication locale d'outillage agricole simple, en particulier dans les pays les moins développés. En 1975, l'ONUDI a exécuté divers projets financés par le PNUD : par exemple, au Laos, elle s'est occupée de la production d'outillage agricole en fournissant une assistance pour la création d'un petit atelier et pour la mise au point locale d'outils simples et de matériel à traction animale (224 000 dollars); en Ouganda, l'Organisation a fourni une assistance à une union coopérative locale pour l'agrandissement d'un atelier pour la mise au point et la fabrication de matériel à traction animale et de machines manuelles bon marché (378 000 dollars).

24. En outre, l'ONUDI a réalisé en 1975 des études de faisabilité, financées par le PNUD, concernant la création, en Indonésie et en Haute-Volta, d'installations pilotes pour la fabrication d'outils et d'instruments agricoles; grâce à une contribution volontaire de la République fédérale d'Allemagne, elle a fait des études analogues au Lesotho, au Botswana et en République-Unie de Tanzanie. En 1975 encore, et ce à titre prioritaire, l'ONUDI a effectué, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour le Sahel et le CILSS, une mission d'évaluation technique visant à renforcer les unités de production d'outillage agricole et de pompes d'irrigation dans sept pays de la zone soudano-sahélienne. Comme suite à la clinique de promotion organisée

conjointement par l'ONUDI et le Gouvernement indien en matière d'outillage agricole pour les pays les moins développés (voir ID/B/150, chapitre III, par. 21), on a entrepris l'établissement des plans du matériel et des plans d'implantation d'installations pilotes de production.

25. Un intéressant projet d'assistance technique exécuté par l'ONUDI concerne la fourniture de services d'ingénierie au Gouvernement du Swaziland pour la mise au point et la fabrication de petits tracteurs bon marché "Tinkabi" de 16 ch. Une centaine de tracteurs ont été construits; au titre du projet, l'ONUDI a fourni une assistance pour perfectionner l'organisation de la production afin de la porter à 2 000 tracteurs par an. On a également examiné les possibilités d'intégrer à ce projet des activités de coopération régionale.

26. Un autre projet notable réalisé par l'ONUDI en 1975 a concerné l'évaluation technico-économique de motoculteurs et d'accessoires connexes en Egypte, au Soudan et en République-Unie de Tanzanie. Le matériel et les services d'experts fournis pour ce projet ont été financés au moyen de contributions volontaires versées à l'ONUDI par la Chine. Des activités consécutives sont en cours en vue d'examiner la possibilité de monter localement ces motoculteurs et leurs accessoires.

27. Le deuxième groupe d'activités concerne la promotion de la fabrication de réservoirs bon marché pour le stockage des grains (voir ID/B/150, chapitre III, par. 22). En 1975, de petits projets ont été lancés par l'ONUDI au Bénin et en Indonésie. En outre, l'Organisation a analysé les possibilités de fabrication locale de silos, de batteuses et de séchoirs à grains en Somalie.

28. Le troisième groupe d'activités concerne l'entretien et la réparation du matériel agricole. L'ONUDI a fourni au Pakistan et à la République-Unie de Tanzanie une assistance pour l'utilisation d'ateliers mobiles en vue d'élaborer un programme de formation et de construire des ateliers d'entretien et de réparation stationnaires. En 1975, l'ONUDI a aussi aidé l'Indonésie à mettre au point un programme d'entretien et de réparation dans les zones rurales agricoles.

29. Dans les pays en développement, des consultations plus étroites s'imposent entre les ministères de la planification, de l'agriculture et de l'industrie afin que la priorité puisse être donnée au lancement de programmes d'assistance technique dans le domaine du matériel et de l'outillage agricoles au titre des programmes par pays financés par le PNUD pendant le deuxième cycle de programmation.

### **Équipement électrique et électronique (y compris la fabrication d'instruments de mesure et de contrôle)**

(30.1.03)

30. Le fait que le développement industriel dépend de la production et de l'alimentation d'énergie électrique ainsi que d'équipement et d'appareillage électriques est accepté depuis longtemps dans toutes les branches d'industrie, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement. Toutefois, c'est depuis une dizaine d'années seulement que l'industrie des pays en développement dépend de plus en plus de l'électronique; cette tendance se renforce à mesure que le progrès et l'innovation technologiques contribuent à répandre l'emploi de dispositifs de commande perfectionnés dans bien des types de machines. Cela tient à ce que l'on

se rend compte de plus en plus qu'un certain degré d'automatisation est nécessaire dans de nombreuses industries pour assurer un contrôle de la qualité qu'il est impossible d'obtenir par d'autres moyens. De plus, un certain nombre de pays en développement prennent conscience de l'importance du traitement des données, des mini-ordinateurs et des micro-processeurs et adoptent ce genre de matériel pour certaines de leurs industries.

31. Consciente de la nécessité d'accorder une assistance prioritaire aux industries de l'équipement électrique et électronique dont dépendent bien d'autres industries dans les pays en développement, l'ONUDI a entrepris plusieurs projets en ce domaine. Ils se répartissent en plusieurs grandes catégories : planification; services d'entretien, de réparation et de calibrage; promotion des moyens d'étude et de mise au point; et assistance technique pour la construction d'installations d'essais et de production.

32. Les activités de planification visent essentiellement à évaluer la demande et les besoins de compétences et de connaissances industrielles appropriées ou à déterminer les possibilités de fabrication de nature à favoriser l'essor de ces dernières. En 1975, des projets de cette nature étaient exécutés par l'ONUDI dans les pays du Groupe andin, en Grèce, en Malaisie, au Pérou, en Turquie et au Zaïre; l'Organisation exécutait aussi des projets interrégionaux intéressant l'Iran, le Pakistan et la Turquie (total : 760 000 dollars).

33. En ce qui concerne les services d'entretien, de réparation et de calibrage, les activités ont surtout intéressé les centres nationaux s'occupant de matériel électronique d'essais et de mesure. A la suite du stage de formation en groupe dans l'entreprise en matière d'entretien et de réparation de matériel biomédical, organisé au début de 1975 à Budapest, en coopération avec le Gouvernement hongrois, plusieurs pays en développement ont demandé à l'ONUDI une assistance pour la création d'installations de fabrication et d'entretien de matériel biomédical électronique. Des projets de ce genre ont été mis en œuvre en Malaisie et en Turquie et des experts seront bientôt à pied d'œuvre.

34. En ce qui concerne la promotion des moyens de mise au point et d'étude, les activités de l'ONUDI portent sur tous les domaines, depuis l'établissement des spécifications de rendement jusqu'à l'étude des produits, des composants et des systèmes de régulation des procédés, du point de vue physique et électrique. En 1975, l'ONUDI exécutait des projets de ce genre en Bulgarie (628 000 dollars), à Hong-kong (62 000 dollars) et en République de Corée (1,1 million de dollars).

35. En 1975, l'ONUDI a fourni une assistance pour créer ou améliorer des installations d'essais et de production, notamment en Hongrie, en Israël, au Mexique, en Pologne, en Roumanie et en Yougoslavie (total : 210 000 dollars). L'ONUDI encourage aussi la fabrication dans les pays en développement de matériel de grande qualité répondant à des normes mondiales en fournissant une assistance pour la création d'installations d'essais indispensables pour veiller à ce que le matériel électrique et électronique réponde bien aux spécifications de rendement et aux normes de sécurité. En 1975, l'ONUDI a reçu du Groupe andin, de l'Égypte, de la Hongrie, de la Turquie et de la Yougoslavie, des demandes d'assistance dans divers domaines de la technologie appliquée pour la fabrication de composants électroniques, et du Bangladesh, du Rwanda, de la Yougoslavie et du Zaïre, pour l'amélioration des techniques de production existantes.

36. On peut dire que l'une des principales difficultés que rencontre l'Organisation dans ce domaine d'activités est d'obtenir les renseignements de toute nature (aspects techniques, besoins et conditions) dont elle a besoin pour formuler des projets appropriés et fournir une assistance optimale. Les projets qui ont le mieux réussi avec un minimum de difficultés ont été ceux pour lesquels l'Organisation a pu obtenir facilement, grâce aux missions de ses fonctionnaires, par des conseillers techniques ou d'autres sources, des renseignements précis et à jour concernant les activités sur le terrain.

### **Matériel de transport (30.1.04)**

37. Les activités de l'ONUDI dans le domaine des industries du matériel de transport, qui étaient jusqu'ici consacrées avant tout à l'industrie automobile et à la construction et la réparation navales, portent à présent sur un nombre de plus en plus important de projets relatifs à la fabrication de véhicules pour le transport sur terre (autres que les automobiles), tels que cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et véhicules simples divers, généralement mieux adaptés aux conditions qui prévalent dans les pays en développement. En février 1976, l'ONUDI organisera à Melbourne, en coopération avec le Gouvernement australien, une réunion d'experts en vue de promouvoir la fabrication de tels véhicules dans les pays en développement.

38. Le projet d'assistance au Bhoutan pour la création d'un réseau d'ateliers de réparation de véhicules automobiles (voir ID/B/140, par. 233 à 235 et ID/B/150, chapitre III, par. 30) a été considérablement étendu, et l'on envisage à présent de créer au total huit ateliers (1 550 000 dollars). Ces ateliers n'assureront pas seulement la réparation de véhicules automobiles, mais effectueront également d'autres travaux de réparation. L'achat de pièces de rechange pour véhicules constitue un important élément de ce projet.

39. En Inde, l'ONUDI fournit une assistance pour la création, à Poona, d'un centre d'essai et de mise au point d'éléments pour véhicules automobiles, dans le cadre d'un grand projet (644 000 dollars). Le bâtiment est terminé et le centre pourra bientôt commencer à fonctionner. Le PNUD a fourni du matériel; des services d'experts seront fournis en 1976.

40. Dans un domaine encore plus spécialisé, l'ONUDI fournit une assistance à la Roumanie (165 000 dollars) pour la solution de divers problèmes technologiques concernant, entre autres, la recherche sur les moteurs Diesel, la fabrication d'amortisseurs et de mécanismes de direction, la conception et la fabrication de carrosseries, les essais de véhicules et d'éléments de véhicules, et la fabrication de boîtes de vitesses.

41. Les pays en développement se montrent de plus en plus intéressés à développer leurs transports maritimes et à créer des entreprises de mécanique navale. On peut lire dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima que les pays en développement doivent, entre autres, créer des "entreprises nationales, régionales et interrégionales de transport maritime... en vue de favoriser le développement des échanges" (par. 60 m)). L'importance de ce secteur s'explique, dans une large mesure, par le fait qu'il contribue de manière directe à résoudre les problèmes économiques généraux

auxquels se heurtent les pays en développement; pour bon nombre de ces pays, la création de services maritimes est en effet un facteur considérable de leur développement socio-économique général. La construction et la réparation navales, qui exigent beaucoup de main-d'œuvre et font appel à des techniques très diverses, créent de très nombreuses possibilités d'emploi et favorisent l'expansion d'autres industries. C'est pourquoi de nombreux pays en développement s'intéressent de plus en plus aux transports maritimes et mettent en œuvre des programmes de construction navale.

42. Pour appuyer les efforts déployés par les pays en développement, l'ONUDI étend régulièrement ses activités ayant trait à la construction et à la mécanique navales. En 1975, elle a fourni une assistance technique dans ce domaine à Fidji, à la Malaisie, à Malte, au Pérou, à la République-Unie de Tanzanie et à la Turquie. Cette assistance a pris des formes diverses : conseils aux gouvernements en matière de programmes de développement de la construction navale, études de faisabilité en vue de la création ou de la remise en service de chantiers de construction navale, fourniture de services d'experts à des chantiers de construction navale en matière technique et en matière de gestion, etc. L'ONUDI s'efforce d'élargir ses projets d'assistance technique et de fournir des services de caractère multidisciplinaire, ce qui augmentera sans aucun doute l'efficacité de son assistance. Un projet de ce genre a été entrepris en République-Unie de Tanzanie (398 000 dollars), où l'on prévoit de créer au lac Victoria une entreprise de construction de bateaux de pêche, pour encourager le développement de la pêche dans cette région. L'ONUDI exécute ce projet en coopération avec la FAO.

43. Un certain nombre d'autres projets dans ce domaine ont été élaborés au cours de l'année 1975; certains d'entre eux ont déjà été approuvés et les travaux commenceront au début de 1976. Un projet intéressant la Colombie (transfert et extension du chantier de construction navale CONASTIL - 443 000 dollars) occupera une place importante dans le programme de l'ONUDI pour 1976.

44. Soucieuse de voir s'instaurer une nette division des responsabilités et du travail entre les divers organismes des Nations Unies et institutions spécialisées, l'ONUDI axe ses efforts sur les installations de construction navale et sur les entreprises de réparation de navires de tous types et de toutes tailles pour la navigation maritime et la navigation sur les voies d'eau intérieures.

### **Entretien et réparation (30.1.05)**

45. La tendance, constatée jusqu'ici, à exécuter surtout des petits projets de dépannage, de courte durée, ne s'est pas maintenue, et certains pays en développement consacrent aujourd'hui leurs ressources à de vastes projets d'entretien et de réparation. Ainsi, l'ONUDI a aidé en 1975 le Gouvernement colombien à mettre en place un système unifié pour l'entretien et la réparation de matériel de construction routière et de terrassement (420 000 dollars). La deuxième phase de ce projet, qui a trait à l'établissement d'un programme d'ensemble pour la fabrication de pièces de rechange et d'un système de primes à la main-d'œuvre, est déjà en cours d'exécution.

46. En Egypte, l'ONUDI fournit une assistance (plus de 430 000 dollars) pour la création et l'équipement de plusieurs ateliers destinés à desservir l'une des principales entreprises de transport du pays. La principale difficulté à laquelle se heurte l'exécution de ce projet est le pourcentage élevé de matériel de transport très ancien et le manque de matériel de réparation. Le résultat le plus notable obtenu jusqu'ici est l'application d'un système d'entretien préventif et de réparation qui a permis d'enrayer la détérioration rapide du matériel existant.

47. En Mongolie, l'ONUDI a fourni une assistance pour l'élaboration, sous les auspices du Ministère des industries alimentaires et de l'industrie légère, d'un programme d'ensemble dans le domaine de l'entretien (plus de 200 000 dollars). Le Gouvernement a demandé à l'ONUDI une assistance complémentaire sous forme de fourniture de matériel et de services d'experts (130 000 dollars) pour parachever ce projet grâce auquel des services d'entretien ont été créés dans deux branches d'industrie.

48. En Jamaïque, l'ONUDI a achevé en 1975 un grand projet (500 000 dollars) grâce auquel elle a apporté une aide substantielle au Gouvernement en mettant au point un programme de formation et de démonstration dans le domaine de l'entretien et de la réparation, qui permettra de tirer au maximum parti des ressources industrielles du pays. Il est prévu que le programme sera mis en œuvre par des spécialistes locaux.

49. La Guinée a affecté 2,4 millions de dollars au lancement d'un programme portant sur l'entretien et les pièces de rechange ainsi qu'à la création d'ateliers de réparation pour les cinq principales entreprises de la capitale. La phase préparatoire de ce projet, que l'ONUDI a achevée en 1975, a abouti à l'élaboration d'une proposition détaillée de projet et à l'établissement d'une liste de matériel, d'une valeur de plus d'un million de dollars, qui doit être commandé prochainement.

50. Une contribution de la Chine a permis au Mali de mettre en place, avec l'aide de l'ONUDI, des services d'entretien d'intérêt régional (240 000 dollars). Il faut espérer que d'autres pays en développement s'inspireront de cet exemple et entreprendront de grands projets d'entretien et de réparation. L'exécution de ce projet a été quelque peu retardée par le manque de fonds de contribution de contrepartie pour les bâtiments et le capital de roulement; le problème a cependant pu être résolu, la Chine ayant fourni les crédits nécessaires, dans le cadre d'un accord bilatéral d'assistance.

51. En 1975, l'ONUDI a fourni une assistance préparatoire au Gouvernement marocain pour l'élaboration d'un grand projet concernant l'exploitation, l'entretien et la réparation d'installations d'évacuation de déchets à Casablanca, Rabat, Tétouan, Meknès et Marrakech. Cette activité doit aboutir à l'établissement d'un projet détaillé qui sera inclus dans le second cycle de programmation du pays.

52. Le programme de l'ONUDI en matière d'entretien et de réparation sera complété par des programmes de formation et par de brèves manifestations de caractère promotionnel et technique, telles que les semaines nationales de l'entretien, qui seront organisés dans plusieurs pays. On dispose des crédits nécessaires à l'organisation de manifestations promotionnelles en Guyane, au Paraguay et au

Pérou. L'ONUDI envisage d'organiser des manifestations analogues en Algérie, en Egypte, au Maroc, en République arabe libyenne et en Tunisie. On s'attend que ces activités de courte durée inciteront les gouvernements et les industriels à s'intéresser davantage à tel ou tel type particulier d'assistance technique et à des activités générales de formation dans le domaine de l'entretien et de la réparation.

## **INDUSTRIES METALLURGIQUES (30.2.00)**

53. Les pays en développement, qui savent combien les métaux sont indispensables à la construction des installations et du matériel utilisés par des entreprises industrielles et les services publics, ainsi qu'à la fabrication de biens de consommation durables, continuent à attribuer un ordre de priorité élevé à la création d'entreprises de métallurgie. Les gouvernements et les entreprises de ces pays accordent de plus en plus d'attention à l'exploitation des gisements de minerais métalliques en vue de la production de fer, d'acier, d'aluminium, de cuivre, etc., et de la fabrication, à partir des métaux et des alliages, de produits semi-finis tels que tôles, barres, fils, profilés, tubes, pièces coulées, éléments obtenus par traitement thermique ou traitement en surface, etc. Pour pouvoir s'assurer les connaissances techniques, les équipements, les matières premières, les capitaux et les débouchés nécessaires, les pays en développement ont de plus en plus recours à la coopération, dans le cadre d'accords multilatéraux et bilatéraux, et à la création d'entreprises communes.

54. Les informations recueillies en 1975 ainsi que les contacts établis, les discussions organisées et les études effectuées au cours de cette même année permettent de penser que la demande d'assistance technique dans le domaine des industries et techniques métallurgiques sera de plus en plus importante et portera sur des questions de plus en plus complexes. Cette évolution va dans le sens de la recommandation contenue dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima aux termes de laquelle les pays en développement "doivent accorder une attention particulière au développement d'industries de base telles que la sidérurgie" (par. 52). On constate également un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine, notamment de la coopération entre pays en développement, comme le montrent plusieurs des projets mentionnés ci-après.

55. L'élément de programme "industries métallurgiques" comprend cinq activités spécifiques : métaux légers non ferreux (30.2.01), métaux lourds non ferreux (30.2.02), sidérurgie (30.2.03), industries de la fonderie (30.2.04), création et transfert des connaissances techniques dans le domaine de la métallurgie (30.2.05). Les projets d'assistance technique dont l'ONUDI s'est occupée en 1975 avaient trait aux principaux domaines prioritaires suivants :

Création et exploitation d'installations de production de fer, d'acier, d'aluminium et de cuivre, et d'installations de fusion de l'ilménite;

Création et exploitation d'installations de laminage, de forgeage, de moulage, et d'installations pour le traitement thermique et le traitement en surface des métaux et alliages;



Transfert de connaissances techniques, par l'intermédiaire de centres spécialisés ou de services créés dans les usines, en vue de rendre les entreprises locales mieux à même de résoudre les problèmes ayant trait aux procédés de métallurgie et à la production et à l'utilisation des métaux et alliages (extraction des métaux, métallographie, contrôle de la qualité, recherche-développement, normes applicables aux métaux, etc.).

56. En 1975, l'ONUDI a travaillé à la mise en œuvre de 19 grands projets et de 75 petits projets dans ce domaine. On a constaté que les demandes d'assistance technique portaient de plus en plus souvent sur de grands projets ou sur la fourniture de services consultatifs pluridisciplinaires, formule selon laquelle plusieurs experts sont chargés d'examiner les divers aspects d'un problème. En ce qui concerne la méthode d'exécution des projets, la tendance est à faire davantage appel à la sous-traitance. Il convient également de noter que l'ONUDI a effectué en 1975 de considérables travaux préparatoires en vue de projets dont le mode de financement n'a pas encore été arrêté.

### **Métaux légers non ferreux (30.2.01)**

57. Dans un certain nombre de pays en développement qui possèdent d'importants gisements de bauxite et d'ilménite et un vaste potentiel de production d'énergie (hydroélectrique ou thermique), les conditions sont particulièrement favorables à la création d'installations de fabrication d'alumine, d'aluminium et de produits à base d'oxyde de titane. Au cours de l'année 1975, l'ONUDI a travaillé à la mise en œuvre de 2 grands projets et de 13 petits projets d'assistance technique dans ce domaine; 8 de ces projets concernaient l'industrie de l'aluminium et les 7 autres la fusion de l'ilménite.

58. L'assistance que l'ONUDI a fournie antérieurement à l'Irak en vue de la création d'une fonderie d'aluminium a permis d'élaborer un grand projet industriel; en 1975, deux experts de l'ONUDI ont aidé le gouvernement à examiner les problèmes technico-économiques posés par la création, à Khor Al-Zubair, d'une usine dont le coût s'élève à 250 millions de dollars, et à évaluer les soumissions présentées pour la construction de cette usine.

59. En 1975, l'ONUDI a achevé la deuxième phase d'une étude technico-économique de faisabilité portant sur le traitement de la bauxite à Madagascar; le rapport rédigé à la fin de ces travaux, dont les conclusions sont positives, a été soumis au gouvernement, et il se pourrait que celui-ci décide de lancer un programme de production d'aluminium à grande échelle.

60. Plusieurs pays, dont le Brésil, la Colombie, l'Indonésie et l'Iran, ont demandé à l'ONUDI de les aider à résoudre les problèmes techniques qui se posent aux divers stades du traitement de la bauxite et de la production de l'aluminium. En 1975, l'ONUDI a ainsi entrepris de nouveaux projets portant, entre autres, sur l'étude du marché intérieur de l'aluminium, l'évaluation du potentiel de production d'aluminium, l'établissement d'un programme de récupération de l'aluminium secondaire et l'accroissement de la production et des ventes de produits filés en aluminium.

61. Avec l'assistance de l'ONUDI, des essais de fabrication industrielle de fonte brute à partir de concentrés d'ilménite ont été effectués en 1975, en Union des Républiques socialistes soviétiques, sur 1 200 tonnes de concentrés d'ilménite et de charbon de bois en provenance de Sri Lanka (voir ID/B/150, chapitre III, par. 49). Il sera décidé, au vu du rapport établi à la fin de ces essais, qui doit être présenté au début de 1976, si la construction d'une usine se justifie.

62. Au cours de l'année considérée, on a effectué, en laboratoire, des essais de fusion au four électrique sur des concentrés d'ilménite en provenance de deux gisements situés au Brésil. Ces essais, dont les résultats ont été communiqués au gouvernement, ont confirmé qu'il était techniquement possible d'obtenir des scories riches en bioxyde de titane et de la fonte à partir de ces concentrés d'ilménite.

63. En 1975, l'ONUDI a entrepris une étude de faisabilité en vue de la construction, en Gambie, d'une installation de préparation de sables noirs lourds, le gouvernement de ce pays désirant créer une usine de production de concentrés destinés à l'exportation. Une autre étude de faisabilité, portant sur l'exploitation industrielle (préparation et fusion) des ressources en minerais ilménitiques, a été effectuée au Sénégal. Ces deux études ont été faites, pour le compte de l'ONUDI, par un sous-traitant d'Union des Républiques socialistes soviétiques. En 1975, l'ONUDI a également envoyé en Mauritanie une mission exploratoire chargée de déterminer l'assistance dont a besoin ce pays pour l'exploitation et l'utilisation industrielle des gisements d'ilménite.

64. L'exécution du grand projet d'assistance technique relatif à la création d'une usine pilote et de démonstration pour la fusion de concentrés d'ilménite à Chavara (Etat de Kerala, Inde) [voir ID/B/150, chapitre III, par. 47], selon le procédé de fusion au four électrique mis au point en Union des Républiques socialistes soviétiques, a été remise à plus tard, à la demande du Gouvernement indien. Des essais de fusion en laboratoire avaient auparavant été effectués, en vue de ce projet, qui avait également donné lieu à l'établissement d'un rapport technico-économique.

### **Métaux lourds non ferreux (30.2.02)**

65. Les pays en développement possèdent de riches gisements de minerai de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain et de nickel. Soucieux d'accroître le volume et la valeur des exportations, les gouvernements de plusieurs de ces pays accordent un rang de priorité élevé à l'exploitation industrielle de ces ressources. En 1975, l'ONUDI a travaillé à la mise en œuvre de 3 grands projets et de 12 petits projets dans ce domaine.

66. En 1975 l'ONUDI a fourni les services d'un expert ainsi que la majeure partie du matériel pour un grand projet qu'elle exécute en Yougoslavie (voir ID/B/150, chapitre III, par. 55). Ce projet a trait à la mise au point de procédés permettant de traiter des minerais à faible teneur en métaux, provenant de gisements situés en Macédoine.

67. Comme suite à une assistance fournie par l'ONUDI, les Gouvernements zambien et égyptien ont conclu un accord portant sur un projet commun de fabrication du cuivre; des études de marché et des études de faisabilité seront effectuées avec l'aide de l'ONUDI. Ce projet, qui constitue un remarquable exemple de coopération entre pays en développement, n'est que l'un des nombreux projets industriels que ces deux pays ont entrepris ou envisagent d'exécuter en créant des entreprises communes à cet effet.

68. En 1975, l'ONUDI a fourni à la Turquie, où elle avait envoyé une mission préparatoire en 1974, une assistance technique portant sur l'élaboration d'une étude de faisabilité concernant l'affinage électrolytique du cuivre; on procède actuellement à l'établissement des appels d'offres. La production de cuivre électrolytique et la récupération de métaux précieux permettrait au Gouvernement turc d'augmenter non seulement les recettes en devises, mais aussi l'emploi dans cette branche d'industrie.

69. Au nombre des activités d'assistance technique menées par l'ONUDI dans le domaine des métaux lourds non ferreux en 1975 figurent divers petits projets exécutés en Argentine, au Brésil, en Indonésie, en Iran, au Pérou, au Rwanda et en Turquie.

### **Sidérurgie (30.2.03)**

70. La sidérurgie bénéficie d'un ordre de priorité élevé dans un certain nombre de pays en développement; son importance a également été soulignée dans la déclaration et le Plan d'action de Lima (par. 52). Au cours de l'année 1975, l'ONUDI a travaillé à la mise en œuvre de 3 grands projets et de 34 petits projets dans ce domaine. Ces projets, de nature très diverse, allaient de la fourniture de services consultatifs spécialisés à l'élaboration de programmes nationaux pour le secteur sidérurgique.

71. Les travaux portant sur la sidérurgie en Colombie – étude détaillée de ce secteur et élaboration de recommandations concernant l'établissement de plans à long terme en vue de son expansion – que l'ONUDI avait confiés à un contractant indien (voir ID/B/150, chapitre III, par. 59), étaient sur le point d'être achevés à la fin de l'année 1975. Ce projet, pour lequel le contractant a dû mener de nombreuses consultations et faire des recherches approfondies, tant en Colombie qu'au Siège de l'Organisation, constitue un bon exemple de la remarquable politique d'échange de connaissances techniques et de données d'expérience appliquée par les pays en développement.

72. Un expert de l'ONUDI a conseillé le Gouvernement irakien pour l'exécution d'un projet portant sur la création d'installations de production d'éponge de fer à Basrah, projet qui devrait permettre d'assurer l'approvisionnement du pays en acier, grâce à l'utilisation des abondantes ressources nationales d'hydrocarbures (voir ID/B/150, chapitre III, par. 58).

73. Au cours de l'année 1975, six experts de l'ONUDI ont fourni une assistance au Gouvernement péruvien pour l'expansion de l'usine de Chimbote et pour la création d'une grande aciérie à Nazca (voir ID/B/150, chapitre III, par. 60).

74. Le rapport final de la mission conjointe ONUDI/BIRD concernant la création d'une aciérie intégrée en Thaïlande (voir ID/B/150, chapitre III, par. 61) a été transmis au gouvernement; la création de cette usine pourrait marquer un tournant décisif dans l'industrialisation du pays.

75. Des essais en installations pilotes portant sur l'enrichissement, la pelletisation et la réduction des minerais de Valentines, en Uruguay, ont été effectués en sous-traitance pour le compte de l'ONUDI, et le rapport correspondant a été transmis au gouvernement en 1975. A la suite de ces travaux, le gouvernement a approuvé un document de projet relatif à une vaste projet d'assistance pour l'élaboration d'études en vue de la création de la première aciérie intégrée uruguayenne.

76. Au cours de l'année 1975, une équipe d'experts de l'ONUDI a travaillé à la mise en place, au complexe sidérurgique de Helwan, en Egypte, d'un système électronique d'entretien qui devrait permettre d'utiliser à pleine capacité et avec le maximum d'efficacité le matériel installé. Une autre équipe de l'ONUDI a terminé en 1975 des travaux analogues à l'usine sidérurgique de Dunai en Hongrie (voir ID/B/150, chapitre III, par. 63).

77. En 1975, l'ONUDI a terminé la révision d'un projet concernant la création d'une usine pilote et de démonstration pour la production d'éponge de fer à Andhra Pradesh (Inde); ce projet élargi, qui a été approuvé par le Gouvernement, est l'un des plus importants et des plus complexes parmi les projets d'assistance technique de l'ONUDI.

78. Le Gouvernement égyptien a demandé en 1975 à l'ONUDI de l'aider à établir une étude approfondie en vue de l'expansion du secteur sidérurgique; l'ONUDI a déjà entrepris les premières démarches en vue de sous-traiter ce travail.

79. Vers la fin de 1975, l'ONUDI a sous-traité l'exécution d'essais en installations pilotes (enrichissement, pelletisation et réduction directe) sur les sables de Costa Rica contenant de la magnétite; l'objet de ces essais est de déterminer s'il est possible d'utiliser ces sables pour la production d'acier.

80. Au cours de l'année 1975, des experts de l'ONUDI (normalisation et commercialisation de produits sidérurgiques et matériaux réfractaires pour aciéries) ont donné des avis consultatifs au Conseil national des métaux non ferreux et de l'acier au Brésil.

81. Au cours de la même année, une équipe de spécialistes de renommée internationale a également fourni une assistance au Brésil pour l'élaboration d'un programme en matière de techniques sidérurgiques. Ce projet, comme le précédent, constitue un élément essentiel des efforts déployés par le Brésil pour accroître sa capacité de production d'acier. Les autres projets d'assistance technique et de missions préparatoires exécutés par l'ONUDI en 1975 ont porté sur divers problèmes qui se posent à l'industrie de l'acier dans les pays en développement.

82. L'importance attachée par les pays en développement à la production de l'acier et l'interdépendance des secteurs sidérurgiques à l'échelon mondial ont incité l'ONUDI à réunir, en novembre 1975, un groupe de travail sur la suite à donner au troisième Colloque interrégional sur la sidérurgie. Les discussions ont porté essentiellement sur la situation actuelle de la sidérurgie et ses perspectives de

développement grâce à la coopération internationale. Les principaux documents de référence utilisés lors de la réunion étaient une étude de l'ONUDI intitulée "L'industrie sidérurgique dans les pays en voie de développement - Etude préliminaire de la situation actuelle et des perspectives de développement et de coopération internationale<sup>1</sup>" et la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels. Dix-huit spécialistes et dirigeants d'entreprises de pays développés et de pays en voie de développement ont participé aux travaux. Le rapport de la réunion sera prêt au début de 1976. Lors de la préparation de cette réunion, comme au cours de celle-ci, l'ONUDI a maintenu des contacts étroits avec la CEE et les organisations non gouvernementales intéressées.

### **Industries de la fonderie (30.2.04)**

83. Pour la quasi-totalité des pays en développement, l'industrie de la fonderie est un secteur indispensable. Au cours de l'année 1975, l'assistance technique fournie par l'ONUDI dans ce domaine a porté sur 3 grands projets et 13 petits projets. Les trois grands projets avaient trait à la création de quatre fonderies pilotes et de démonstration; des travaux considérables ont été consacrés à plusieurs autres projets analogues.

84. La majeure partie du matériel destiné à la fonderie pilote à créer au Sénégal a été livrée en 1975 et est en cours d'installation; les services d'experts nécessaires pour la création et le fonctionnement de la fonderie ont été également fournis en 1975 et des techniciens locaux ont été formés; la fonderie devrait pouvoir entrer en service en 1976 (voir ID/B/150, chapitre III, par. 69).

85. Grâce à des contributions volontaires versées par la Yougoslavie, la totalité ou presque de l'équipement de la fonderie pilote à créer en Somalie (voir ID/B/150, chapitre III, par. 71) était livrée à la fin de 1975. Grâce aux efforts déployés par le directeur du projet et le personnel local, des opérations pilotes ont pu commencer. La fonderie a été inaugurée officiellement le 21 octobre 1975 par le Président de la République démocratique somalie, en présence d'un haut fonctionnaire de l'ONUDI représentant le Directeur exécutif. De la fonte a été produite pour la première fois dans le pays.

86. Le Gouvernement malais a décidé que le centre de développement de l'industrie métallurgique à créer dans le pays (voir ID/B/150, chapitre III, par. 72) serait moins important que prévu, et il est probable qu'il différera l'installation de la fonderie, projet pour lequel des spécifications, des plans et des programmes de travail détaillés ont été établis en 1975 par le sous-traitant roumain auquel l'ONUDI avait fait appel.

87. Un certain nombre d'autres projets d'assistance technique, comportant surtout des services d'experts, ont été mis en œuvre en 1975 par l'ONUDI en Haïti, en Inde, en Iran, au Laos, au Mali, à Malte, au Mexique, au Népal, au Rwanda, en Tunisie et en Zambie. L'ONUDI a aussi achevé la rédaction d'une monographie détaillée sur la création de fonderies de démonstration prototypes dans les pays en développement; cette monographie doit être publiée début 1976.

<sup>1</sup> Document ID/B/C.3/35/Rev.1/Add.1.

**Création et transfert de connaissances techniques  
dans le domaine de la métallurgie  
(30.2.05)**

88. Les pays en développement déploient des efforts accrus pour acquérir la technologie et les connaissances spécialisées nécessaires pour créer et exploiter des industries métallurgiques. Les demandes d'assistance technique adressées à l'ONUDI ont abouti à plusieurs projets importants visant à la création, au transfert et à l'application de techniques métallurgiques.

89. En 1975, l'ONUDI avait en chantier, dans ce domaine, trois petits projets et huit grands projets. Les grands projets étaient les suivants : Service central d'essais de fluage du Laboratoire national de métallurgie de Jamshedpur (Inde) [700 000 dollars]; Centre de recherches minéralogiques et métallurgiques du Chili (phase II) [1 850 000 dollars]; Institut de recherche métallurgique "Hasan Brkic" de Zenica (Yougoslavie) [phase II] (255 000 dollars); Institut central de recherche et de développement pour l'industrie métallurgique du Caire (Egypte) [phase II] (2 021 330 dollars); Centre industriel et technologique de Marmara, à Gebze (Turquie) [636 000 dollars]; Centre de recherches sidérurgiques du Mexique (525 000 dollars); Services consultatifs pour la métallurgie (phase I du Centre de technologie métallurgique, Pakistan) [400 000 dollars]; Centre national de recherches sur le soudage, Inde (1 140 000 dollars).

90. En coopération avec le Gouvernement indien, le PNUD et l'ONUDI ont envoyé en 1975 au Service central d'essais de fluage du Laboratoire national de métallurgie de Jamshedpur (Inde) une mission commune d'évaluation qui a jugé le projet très satisfaisant. Le Service central d'essais contribuera aux essais et à la mise au point d'alliages résistants au fluage à haute température, qui seront fabriqués avec des matières premières locales. Le principal élément de l'assistance, c'est-à-dire la fourniture d'équipement métallurgique, a coûté plus de 0,5 million de dollars et le gouvernement a dépensé en contrepartie 1 million de dollars environ pour la construction de nouveaux bâtiments et de nouvelles installations pour le Service central d'essais de fluage. Certains résultats extrêmement intéressants et potentiellement utiles ont déjà été obtenus en matière d'essais et de mise au point d'alliages à base de chrome, de manganèse et d'azote, résistants au fluage à haute température et pouvant être utilisés pour les moteurs, les valves et les composants mécaniques.

91. Le Centre de recherches minéralogiques et métallurgiques du Chili fournit une assistance de plus en plus efficace aux usines chiliennes de concentration et de fusion du cuivre pour le traitement des laitiers de four à réverbère, le transport des boues dans des canalisations, la récupération des résidus par lixiviation, etc. Le Centre dispose de nouveaux bâtiments et de nouvelles installations fournis par le gouvernement au titre d'arrangements bilatéraux. L'assistance dispensée en 1975 au titre de ce grand projet PNUD/ONUDI a comporté la fourniture d'importants matériels de laboratoire et d'usine pilote, ainsi que l'envoi de spécialistes.

92. En 1975, l'ONUDI a achevé de fournir au centre de Zenica, en Yougoslavie, le matériel et les services d'experts prévus au titre du projet, et les travaux de développement relatifs à l'enrichissement des minerais de fer de Vares et à la production de permalloy ont été menés à bien avec son aide.

93. L'Institut central de recherche et de développement pour l'industrie métallurgique au Caire a poursuivi avec succès ses travaux de développement relatifs à l'aluminage de l'acier par trempe à chaud et aux ferro-alliages, et ses investigations sur les ruptures de pièces métalliques par fatigue, la conception des cannelures de laminoirs et les techniques utilisées dans les installations de laminage de l'acier. Les autorités égyptiennes et le Service de vérification intérieure des comptes de l'Organisation des Nations Unies ont évalué ce projet et conclu qu'il était d'une grande utilité pour l'industrie égyptienne.

94. Les éléments matériel, services d'experts et formation du projet d'assistance au Centre industriel et technologique de Marmara, en Turquie, ont été fournis en 1975 conformément au calendrier prévu. Le Centre s'est efforcé de trouver des solutions aux problèmes que posent les ruptures de pièces métalliques par fatigue et a entrepris diverses études intéressant l'industrie.

95. A la suite d'une révision du projet, effectuée par l'ONUDI en 1975 et approuvée par le Gouvernement mexicain, il a été recommandé qu'une assistance soit fournie au Centre de recherches sidérurgiques nouvellement créé, qui devrait jouer un rôle déterminant dans le développement de l'industrie de l'acier au Mexique.

96. Les Services consultatifs pour la métallurgie qui viennent d'être créés au Pakistan ont déjà commencé à fournir une aide aux usines métallurgiques locales; l'ONUDI a confié la mise en œuvre de ce projet à un centre de technologie métallurgique du Royaume-Uni.

97. Le document relatif au projet de création en Inde d'un centre national de recherches sur le Soudan a été approuvé en 1975 et l'ONUDI a fourni une assistance préliminaire pour la définition des besoins en équipement et en installations. Ce centre de technologie spécialisée travaillera pour les industries productrices et utilisatrices de métaux.

98. D'autres grands projets d'aide à la création ou au renforcement de centres de technologie ont été préparés en 1975; ils concernent l'agrandissement d'un centre d'hydroplastic (Inde), un institut de développement de l'aluminium (Inde) et un centre de métallurgie non ferreuse (Indonésie). En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'ONUDI a entrepris la mise en œuvre d'un projet régional intéressant l'Asie du Sud-Est : la création d'un centre de recherche-développement pour l'étain. Un centre régional africain pour l'industrie sidérurgique devrait être créé en collaboration avec la CEA; on attend pour ce projet l'approbation des gouvernements et du PNUD.

99. S'agissant du transfert des techniques de transformation des métaux, l'ONUDI a déployé en 1975 un effort spécial en faveur de plusieurs pays de la CESAP. En collaboration avec un certain nombre de firmes et d'institutions de pays développés et de pays en développement, l'ONUDI rassemble et diffuse des offres de connaissances techniques en matière de métallurgie en vue du transfert de ces connaissances à des destinataires appropriés dans le cadre d'accords techniques, d'entreprises communes, d'une coopération technique directe, etc. Les connaissances techniques ainsi offertes portent sur les opérations de transformation des métaux : fonte, forgeage, laminage, brasage, traitement thermique, travail mécanique, etc. Elles sont répertoriées dans un dossier constamment mis à jour par l'ONUDI et leur gamme s'élargit de plus en plus.

## **INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (30.3.00)**

100. Dans l'ensemble, les principales activités de l'ONUDI dans ce domaine demeurent celles décrites au paragraphe 81 du chapitre III du document ID/B/150. A la suite d'une évaluation faite par les services de l'ONUDI en 1975, un nouvel objectif a été ajouté à ceux énumérés dans le rapport de l'année dernière : l'adoption d'une approche intégrée pour le secteur des matériaux de construction, dans tous les cas où cette méthode paraîtra appropriée. La plupart des programmes d'assistance technique mis en œuvre par l'ONUDI dans ce domaine opérationnel répondent à des demandes émanant de pays en développement désireux d'obtenir une aide pour une branche seulement de l'industrie des matériaux de construction : briques, calcaire, ciment ou bois par exemple. Les demandes de ce type correspondent à des besoins spécifiques, mais des enquêtes ont montré qu'une approche intégrée, plus efficace, pourrait être adoptée dans beaucoup de pays en développement où une étude d'ensemble des matières premières locales, de la main-d'œuvre disponible, des marchés, des techniques de construction et des coûts de fabrication probables pourrait permettre de définir un plan global de développement optimal pour le secteur des matériaux de construction.

101. La première phase d'un grand projet de ce type a débuté en Indonésie en 1975; d'autres projets sont en préparation, notamment pour l'Equateur, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et la Somalie.

102. Les travaux de l'ONUDI dans le domaine des industries des matériaux de construction ressortissent à trois activités spécifiques : produits en ciment et en béton (30.3.01); argile, céramique, verre et produits connexes (30.3.02); transformation du bois et ouvrages en bois (30.3.04).

### **Produits en ciment et en béton (30.3.01)**

103. Dans ce domaine, l'ONUDI a orienté ses efforts vers l'aide à la création et à l'exploitation d'usines en mettant des experts à la disposition des équipes de promotion nationales. L'expert de l'ONUDI assiste l'équipe de promotion dans ses négociations avec les firmes internationales de consultants spécialisées dans la création d'usines; il déconseille aussi, le cas échéant, l'acquisition d'installations trop perfectionnées. En 1975, l'ONUDI a fourni une aide de ce genre à la République arabe libyenne et au Zaïre, et elle propose maintenant une aide analogue à la Guinée, au Honduras, au Koweït, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Yémen démocratique. Il est probable qu'une assistance technique complémentaire, financée par des fonds d'affectation spéciale, sera fournie pour l'exploitation des usines nouvellement créées et la formation de spécialistes. Cette assistance permettra de faire fonctionner les nouvelles usines de manière satisfaisante et leur évitera ainsi des pertes financières.

104. L'ONUDI continue à coopérer avec l'Inde en vue de la création de petites cimenteries rentables utilisant des fours verticaux. L'Institut indien du ciment a élaboré le programme d'un séminaire interrégional sur la mise au point de techniques appropriées dans l'industrie du ciment, au cours duquel seraient examinés les problèmes rencontrés par des cimenteries petites ou moyennes. Prévu pour 1977, ce séminaire n'aura cependant lieu que si l'appui financier nécessaire est obtenu.



### Argile, céramique, verre et produits connexes (30.3.02)

105. Des industries de la céramique sont implantées depuis longtemps dans presque tous les pays et la demande de technologies plus avancées et d'industries utilisant des minerais non métalliques continue à augmenter. La prise de conscience, dans le monde entier, de la nécessité d'améliorer l'habitat contribue certainement à cette évolution, et les activités de l'ONUDI dans ce secteur concernent pour la plupart la fabrication des matériaux de construction.

106. Avant de créer une entreprise de fabrication de matériaux de construction nouveaux, il est indispensable d'évaluer soigneusement la qualité et la quantité des matières premières disponibles. Un projet intéressant la Gambie constitue un bon exemple de l'aide fournie par l'ONUDI dans ce domaine. Dans ce pays, une firme de consultants a inventorié les dépôts d'argile, de sable et de calcaire et a procédé ensuite à des études de laboratoire et à des essais techniques. Elle a préconisé la création d'une petite fabrique d'objets d'art en céramique qui travaillerait pour l'exportation et celle d'une briqueterie. Ces recommandations ont été approuvées par le gouvernement et la préparation d'un projet visant à les mettre en œuvre est déjà très avancée.

107. Une étude des ressources du Lesotho en terre à briques (voir ID/B/150, chapitre III, par. 89) a été effectuée en 1975 par un expert qui bénéficiait de l'aide d'un laboratoire financé par l'ONUDI. Cette étude a donné des résultats intéressants. Le gouvernement est décidé, semble-t-il, à financer la construction de deux briqueteries, l'une à Mohales Hoek, l'autre à Qacha's Nek, et la création d'un centre de formation à la fabrication des briques et des tuiles, ce qui devrait permettre au pays de couvrir ses besoins en briques et autres matériaux de construction en argile.

108. Etant donné qu'elles peuvent utiliser des technologies simples et à forte intensité de main-d'œuvre, les briqueteries occuperont pendant quelques années une place importante dans les activités consacrées par l'ONUDI au secteur des matériaux de construction; aux pays déjà considérés comme susceptibles de créer une industrie de la brique, s'ajoutent maintenant le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et le Rwanda.

109. Une attention accrue est également accordée à l'industrie des produits céramiques; en 1975, des experts de l'ONUDI ont coopéré à la création d'usines de carreaux en céramique au Bénin et en Bolivie et ont donné des conseils pour la planification d'usines analogues à Chypre, à Malte et en République centrafricaine.

110. Désireux de remplacer les importations par des produits locaux, plusieurs pays — dont Chypre, la République arabe libyenne et le Pérou — ont demandé l'aide de l'ONUDI en vue de la création de verreries. Dans les trois pays précités, des experts de l'ONUDI ont préparé les cahiers des charges et ils fourniront aux gouvernements des conseils et une assistance technique jusqu'au moment où les travaux seront terminés et où les usines entreront en service.

111. Les activités de l'ONUDI dans ce secteur ne concernent pas seulement les produits en argile et le verre, mais aussi un certain nombre de produits moins courants. On peut citer comme exemple l'utilisation de matériaux volcaniques en Islande, projet dont l'exécution a progressé de façon très satisfaisante en

1975 : résultat tangible de l'assistance fournie par l'ONUDI, une usine pilote de concassage et d'expansion de la perlite est entrée en service vers la fin de l'année. Cette usine pilote va mettre au point une technologie complète pour une future installation de production à l'échelle industrielle et elle fabriquera elle-même assez de perlite expansée pour des essais de production de matériaux de construction légers. Les matériaux de construction fabriqués avec de la perlite expansée ou avec des agrégats légers naturels de scories et de pierre ponce seront présentés lors d'une exposition qui sera organisée en 1976 dans le but de promouvoir la création d'industries locales et d'inciter des investisseurs étrangers à créer des entreprises en association avec le Gouvernement islandais.

### **Transformation du bois et ouvrages en bois (30.3.04)**

112. L'assistance fournie par l'ONUDI dans ce domaine continue de revêtir des formes très diverses. L'exécution du grand projet entrepris en Yougoslavie au titre du CIP (voir ID/B/150, chapitre III, par. 97) a subi des retards parce que l'organisme bénéficiaire a eu des difficultés à trouver des homologues qualifiés et à aménager ses bâtiments pour y installer le matériel reçu.

113. Des retards ont également été enregistrés dans la mise en œuvre du grand projet entrepris au Laos, le recrutement d'experts associés ayant demandé beaucoup de temps. Les activités d'assistance se sont poursuivies de façon satisfaisante dans d'autres domaines. L'ONUDI a confié à un sous-traitant l'étude d'un système de préfabrication d'éléments modulaires en bois destinés à la construction d'écoles et le Gouvernement laotien a demandé l'aide de l'Organisation pour une étude des moyens qui permettraient de mieux utiliser les ressources forestières du pays.

114. La préparation sur le terrain de l'étude de faisabilité relative à la création au Soudan d'une usine de contreplaqué (voir ID/B/150, chapitre III, par. 97) a été achevée en 1975. L'ONUDI a également fourni une aide à l'industrie du meuble en Equateur, à Malte et à Maurice. Au Kenya, elle a fourni une assistance pour l'étude et la production de ponts modulaires préfabriqués en bois, de conception simple, pour lesquels on utilisera des essences locales; au Honduras, elle a fourni une assistance technique à l'industrie de la scierie.

115. En coopération avec le Gouvernement finlandais et l'Institut technique de Lahti, l'ONUDI a organisé en 1975 le cinquième séminaire sur les industries du meuble et de la menuiserie. Cent vingt-deux techniciens de l'industrie du meuble venus de pays en développement ont déjà participé à ces séminaires. Le prochain devrait être organisé en 1976.

116. La réunion mentionnée au paragraphe 98 du chapitre III de l'ID/B/150 a eu lieu en novembre 1975; prévue initialement pour 1974, elle avait dû être retardée. Le rapport de la réunion a été publié à la fin de 1975. Des discussions avec les autorités italiennes et avec des représentants de l'industrie italienne des machines à bois ont abouti à un accord prévoyant l'organisation à Milan, en mai 1976, d'un stage de formation sur les critères du choix des machines à bois. Ce stage sera financé entièrement par une contribution volontaire versée à l'ONUDI par l'Italie.

## **INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES ET INDUSTRIES DES PATES ET PAPIERS (30.4.00)**

117. Les activités de l'ONUDI dans ce domaine continuent à avoir trait aux produits chimiques organiques et inorganiques de base, aux produits pharmaceutiques, aux huiles essentielles, et aux pâtes, papiers divers et cartons. Il convient cependant de mentionner une nouvelle activité d'assistance technique: la coopération étroite de l'Organisation avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP); en 1975, un fonctionnaire de l'ONUDI a participé à une étude globale des matières premières utilisées pour les contraceptifs et de la fabrication de ces produits dans les pays en développement. L'étude était effectuée par une équipe d'experts. A la suite de cette contribution aux activités des organismes des Nations Unies en matière de population, l'ONUDI a fourni à Cuba et au Ghana une assistance technique directe pour la fabrication locale de produits contraceptifs et de produits chimiques intermédiaires.

118. Les activités que l'ONUDI mène au titre de cet élément de programme portent sur trois domaines particuliers: l'industrie chimique de base (30.4.01), les produits pharmaceutiques, les contraceptifs et les huiles essentielles (30.4.02), et les pâtes et papiers (30.4.03).

### **Industrie chimique de base (30.4.01)**

119. Dans le rapport de l'année dernière (ID/B/150, chapitre III, par. 104), il était fait mention du charbon de bois en tant que source de matières premières pour certains produits chimiques et que source importante de combustibles dans certains pays dépourvus de ressources pétrolières. Le projet commun FAO/ONUDI d'assistance technique au Ghana (voir ID/B/150, chapitre III, par. 104) va devenir opérationnel, et la Zambie a elle aussi formulé une demande d'assistance pour la distillation du bois. Les spécialistes sont rares dans ce domaine parce que la distillation du bois n'est plus guère pratiquée dans les pays industrialisés qui disposent de méthodes moins coûteuses pour la fabrication des produits chimiques; la possibilité d'utiliser ce procédé doit cependant être examinée dans les pays en développement disposant de ressources forestières adéquates. Dans les plans de reboisement, on pourrait par exemple prévoir la plantation d'essences non commercialisables qui serviraient à faire du charbon de bois.

120. Les pays industrialisés disposant d'importantes réserves de houille et certains pays en développement manifestent aussi un intérêt croissant pour le charbon en tant que source de produits chimiques et de combustibles liquides. En Colombie, par exemple, un contractant doit entreprendre, au début de 1976, une étude détaillée des possibilités d'utilisation des importants gisements de houille du pays qui n'ont encore jamais été exploités.

121. Après la forte baisse amorcée en 1973, la demande de sel, tant pour la consommation que pour l'industrie chimique, devrait reprendre avec l'amélioration de la conjoncture économique mondiale. L'ONUDI se propose donc d'étudier les

moyens de promouvoir la production de sel dans les pays en développement des tropiques qui disposent de la matière première et de l'énergie nécessaires grâce à la mer et au soleil. Elle recherchera le concours de producteurs et d'importateurs des pays développés pour planifier et réaliser cette expansion de la production de sel marin. L'accroissement des capacités de production de sel des pays en développement pourrait contribuer dans une mesure importante à augmenter la part de ces pays dans la production industrielle mondiale, part qui, aux termes de la Déclaration de Lima, devrait être de 25 % en l'an 2000. En ce qui concerne le sel, on peut évaluer à 50 millions de tonnes la production annuelle nécessaire pour que cet objectif soit atteint.

### **Produits pharmaceutiques, contraceptifs et huiles essentielles (30.4.02)**

122. Les pays en développement ont, ces dernières années, manifesté beaucoup d'intérêt pour la création d'industries pharmaceutiques. Dans les pays développés, ces industries sont très complexes et, souvent, les pays en développement, dont les ressources en main-d'œuvre qualifiée et les budgets sont modestes, ne connaissent pas très bien la marche à suivre pour mettre en place de telles industries. L'ONUDI a commencé à promouvoir deux grands types d'activités visant à favoriser le développement de l'industrie pharmaceutique dans les pays en développement. Le premier est axé sur la mise en place d'unités de production utilisant des substances importées en vrac ou l'expansion des usines existantes grâce à l'accroissement de leur efficacité. Les pays en développement ont pu ainsi réaliser des économies de devises fortes atteignant 50 % sur les importations de médicaments finis et conditionnés et développer une industrie indispensable à la santé et à la protection de leur population. Ce type d'assistance a été apprécié par les pays en développement comme en témoigne l'augmentation du nombre des projets dans ce domaine. En 1975, l'ONUDI a ainsi exécuté des grands projets à Cuba, au Ghana, en Inde, à Sri Lanka et en Zambie et des projets moins importants dans d'autres pays en développement. Le second type d'activité porte sur la formation de techniciens des pays en développement et sur la diffusion dans ces pays des techniques nécessaires pour créer une industrie pharmaceutique.

123. L'ONUDI mène à bien trois activités de soutien qui se complètent mutuellement en vue de promouvoir la création d'industries pharmaceutiques plus nombreuses dans les pays en développement. La première vise à donner à des techniciens de ces pays la formation nécessaire pour faire fonction d'experts de contrepartie au cours des projets à venir. A cette fin, l'ONUDI a organisé en Belgique deux stages de formation dans le domaine des industries pharmaceutiques respectivement en 1974 et 1975; 55 techniciens de 35 pays différents ont bénéficié de ces programmes financés par le Gouvernement belge. La langue de travail du premier était l'anglais et celle du second le français. On prévoit que le Gouvernement belge et l'Université de Gand continueront à prêter leur concours pour l'organisation de stages dans ce domaine.

124. En deuxième lieu, l'ONUDI a organisé en 1975 une réunion sur la création d'industries pharmaceutiques afin de faire connaître aux pays en développement les exigences techniques à respecter en la matière. Ce programme que les pays en développement ont accueilli très favorablement a été financé au moyen d'une contribution volontaire de la Hongrie.

125. Enfin, l'ONUDI a commencé en 1975 à préparer une réunion sur le transfert des techniques utilisées dans l'industrie pharmaceutique, la troisième condition indispensable au développement de cette industrie. Cette réunion devrait se tenir en Inde en 1976. Grâce à cette série d'activités, l'ONUDI espère faire mieux connaître aux pays en développement l'action qu'elle mène et l'assistance qu'elle peut leur fournir dans ce domaine.

126. Un nouveau programme grâce auquel l'ONUDI participera à la mise en œuvre du Plan d'action mondial de la population a été mis au point en 1975; il a trait à la fabrication locale de contraceptifs en vue de la planification de la famille dans les pays en développement. Ce programme a reçu un accueil favorable : il a en effet été accepté par les institutions financières du système des Nations Unies et d'importants projets relatifs à la fabrication de contraceptifs dans le cadre de programmes de planification de la famille sont en préparation. Des crédits ont été affectés à ces projets par le PNUD et le FNUAP.

127. Le programme d'assistance technique à l'industrie des huiles essentielles a progressé sensiblement en 1975. Il y a actuellement pénurie d'huiles essentielles de bonne qualité sur le marché mondial alors que de nombreux pays en développement disposent des matières premières nécessaires. En 1975, l'ONUDI a fourni une assistance technique à la Birmanie, à l'Égypte et au Rwanda dans le domaine de la production des huiles essentielles. L'Organisation a également mis au point un programme en vue de la création d'une installation pilote mobile pour la fabrication de ces produits dans la région saharienne où les matières premières nécessaires abondent. D'après les conclusions formulées par un expert de l'ONUDI en 1975, il devrait être possible de créer cette installation au début de 1976. Les crédits nécessaires ont été fournis par la France au titre de contributions volontaires. Il est prévu d'exécuter des projets analogues en Asie et dans d'autres régions de l'Afrique en coopération avec le Centre commun ONUDI/Roumanie. Leur but est de faire connaître des procédés de fabrication rationnels et d'améliorer la qualité de la production des usines existantes de façon qu'elle atteigne le niveau requis sur le plan international.

### **Pâtes et papiers (30.4.03)**

128. En 1973 et 1974, le monde a connu une pénurie tout à fait inattendue de pâte à papier et de papier et de nombreux pays ont eu beaucoup de difficultés à se procurer suffisamment de papier et de carton pour couvrir les besoins locaux. La pénurie a été particulièrement grave pour le papier journal; de nombreuses papeteries n'ont pas pu obtenir assez de pâte chimique. Il en est résulté une augmentation considérable des prix du papier, du carton et de la pâte chimique qui a porté un coup particulièrement grave aux réserves de change de nombreux pays en développement qui pâtissaient déjà du renchérissement de ces produits provoqué par l'inflation générale.

129. Cette situation a avivé l'intérêt que les pays en développement portent à la création d'industries nationales de la pâte à papier et du papier et a entraîné une augmentation des demandes pour une assistance technique de l'ONUDI dans le domaine de la production de pâte à papier et de papier.

130. Pour une bonne part, les matières premières fibreuses dont disposent les pays en développement pour la production de pâte à papier et de papier diffèrent de celles qu'utilisent les pays développés et pour lesquelles les techniques et le matériel disponibles ont été mis au point. Il faut donc concevoir des procédés et des équipements nouveaux ou adapter ceux dont on dispose aux fibres produites par les pays en développement. C'est la raison pour laquelle ces pays manifestent de l'intérêt pour la création d'instituts de recherche sur la pâte à papier et le papier. La recherche-développement porte plus particulièrement sur l'emploi de feuillus tropicaux et de bagasse pour la fabrication de pâte à papier et de papier. A cet égard, on peut citer comme exemple le projet relatif à la construction, à Cuba, d'une installation pilote d'un coût de 15 millions de dollars pour la mise au point de procédés de fabrication de papier journal et de pâte de viscosité à partir de bagasse de canne à sucre. Ce projet est actuellement en bonne voie.

131. L'ONUDI fournit en outre une assistance accrue aux usines à pâte et à papier ainsi qu'aux cartonneries des pays en développement pour qu'elles accroissent leur production destinée au marché local afin d'atténuer les pressions sur les réserves de change du pays. L'ONUDI aide ces entreprises à résoudre leurs problèmes en leur fournissant des services d'experts, notamment pour effectuer des dépannages, améliorer les méthodes de production, remettre en état et moderniser les machines existantes et améliorer l'entretien et la formation.

132. Le renforcement et la modernisation des industries papetières locales peut apporter beaucoup aux pays en développement en atténuant les effets négatifs de l'alternance prévisible des périodes de surproduction et de pénurie à l'échelle mondiale sur la vie sociale et économique de ces pays.

### **INDUSTRIES DES ENGRAIS ET DES PESTICIDES ET INDUSTRIES PETROCHIMIQUES (30.5.00)**

133. L'orientation principale des activités menées par l'ONUDI en 1975 dans le domaine des industries des engrais et des pesticides et des industries pétrochimiques a été pour l'essentiel déterminée par les mêmes facteurs qu'en 1974. Du fait de la persistance des effets de la sécheresse et de la famine dans le monde, ces industries sont restées de la plus haute importance pour le secteur agricole. Les préoccupations exprimées à la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974 ont été partagées par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI qui a souligné l'importance de la production alimentaire pour les pays en développement. Dans l'intervalle, les prix du pétrole et des produits pétroliers, auxquels celui des engrais est lié, ont continué d'augmenter si bien que le déséquilibre entre l'offre et la demande d'engrais sur le marché mondial a subsisté. En conséquence, l'ONUDI a étudié avec beaucoup d'attention les moyens de remédier à la dépendance de l'industrie des engrais à l'égard du pétrole et des produits pétroliers.

134. La mise en œuvre de la résolution en huit points sur les engrais adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation a constitué l'une des préoccupations prioritaires de l'ONUDI au cours de l'année considérée. Les efforts déployés pour donner suite à l'une des recommandations de la Conférence concernant la

coordination des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie des engrais avec celles de la FAO et de la Banque mondiale ont abouti en 1975 (voir section suivante intitulée "Industrie des engrais"). En même temps, l'ONUDI a participé davantage aux activités de la Commission FAO des engrais.

135. L'intérêt croissant que l'on porte dans le monde aux questions d'environnement s'est traduit en 1975 par la poursuite de l'assistance fournie par l'ONUDI dans le domaine de la production du pyrèthre et de la recherche en la matière; dans le même temps, l'Organisation a contribué à améliorer la situation intenable de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse, notamment en montrant comment produire et utiliser les matières plastiques.

136. Les trois domaines sur lesquels portent les activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément de programme sont les suivants : industrie des engrais (30.5.01), industrie des pesticides (30.5.02) et industries pétrochimiques (30.5.03).

### **Industrie des engrais (30.5.01)**

137. La stratégie de l'ONUDI et l'assistance à long terme qu'elle fournit dans le domaine des engrais ont été sanctionnées par la Déclaration et le Plan d'action de Lima qui mettent tout particulièrement l'accent sur ce secteur. L'assistance à court terme accordée par l'Organisation aux pays en développement a pour but de les aider à utiliser davantage leurs capacités de production d'engrais. En 1975, des missions de l'ONUDI se sont rendues en Inde et au Pakistan pour donner des conseils d'ordre technique en vue d'assurer une meilleure utilisation des capacités de production moyennant des investissements minimes.

138. En 1975, l'ONUDI a été chargée d'exécuter, en coopération avec la CESAP, un projet prioritaire relatif à la coopération entre les pays en la région considérée pour la fabrication et la distribution d'engrais chimiques. Ce projet a consisté à envoyer des missions d'enquête dans les pays en développement de la région afin de les aider à se suffire davantage à eux-mêmes pour ce qui est de la production d'engrais chimiques, soit en augmentant la production nationale, soit en concluant des accords régionaux. A la suite de ces missions sur le terrain ont été organisées des réunions d'experts et de nouvelles missions en vue de ménager des rencontres avec des planificateurs des pays développés et des représentants de banques internationales et régionales. L'objectif immédiat de ces projets était d'accroître le taux d'utilisation des capacités de production existantes qui n'était en moyenne que de 40 à 60 % dans de nombreuses usines. L'utilisation de toutes les capacités disponibles aiderait à combler le déficit de l'offre par rapport à la demande sur les marchés intérieurs et favoriserait la création de nouvelles usines d'engrais orientées vers l'exportation dans les zones de la région de la CESAP qui disposent des matières premières nécessaires. Cette approche régionale pourrait impliquer la conclusion d'accords bilatéraux d'approvisionnement et d'achat à long terme et d'accords d'entreprises communes entre les pays exportateurs et les pays consommateurs.

139. Dans le cadre de l'assistance à long terme qu'elle fournit en vue de la construction d'usines d'engrais utilisant diverses matières premières produites localement ou non dans les pays en développement, l'ONUDI a envoyé des missions en

Ethiopie, à Madagascar, au Mali et au Zaïre en 1975 pour établir des études de faisabilité concernant un certain nombre de projets. Ces missions avaient également pour but d'inciter les gouvernements à investir dans ces projets ou de favoriser la fourniture d'une assistance bilatérale pour leur réalisation.

140. En 1975, l'ONUDI a continué d'assurer la formation et le perfectionnement de ressortissants des pays en développement. Ainsi, elle a organisé, en coopération avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques, un quatrième Stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs de l'industrie des engrais auquel ont participé 12 ressortissants de 7 pays en développement. Un excellent esprit de coopération a régné entre les organisateurs du stage et les participants, quoique certains stagiaires aient estimé que les problèmes particuliers qui se posent aux pays en développement dans l'industrie des engrais auraient dû être étudiés de manière plus approfondie.

141. En coopération avec le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, l'ONUDI a organisé dans ce pays, en 1975, des Journées d'études sur la technologie des engrais auxquelles ont participé 12 ressortissants de 9 pays en développement. Pour donner suite à ce stage, il est prévu d'organiser des cours sur l'entretien et la réparation des installations de production d'engrais dans d'autres pays développés.

142. Pour favoriser les activités liées à la promotion, à la distribution et au stockage des engrais dans les pays en développement, l'ONUDI a établi en 1975 une étude détaillée sur la création d'une installation pilote de démonstration pour la manutention, le mélange et l'ensachage d'engrais en vrac. Ce projet, le premier en son genre, a été conçu en fonction des besoins de certains des pays les moins avancés. Ceux-ci ne consomment à l'heure actuelle qu'une très faible quantité d'engrais; le principal objectif de ce projet est donc de les inciter à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la manutention d'engrais importés en vrac, leur ensachage et la distribution des mélanges appropriés.

143. Dans le cadre d'un programme exécuté conjointement par l'ONUDI et l'IDCAS en coopération avec la CEAO (voir ID/B/150, chapitre III, par. 124), des experts de l'ONUDI fournissent aux pays arabes les données nécessaires pour orienter l'expansion de leur industrie des engrais. En 1975, l'ONUDI a envoyé des missions dans les pays arabes pour aider à exploiter les capacités de production d'engrais existantes et à en accroître le taux d'utilisation. On a en outre établi des prévisions concernant la demande en vue d'élaborer un plan général pour le développement de l'industrie des engrais dans 20 pays arabes.

144. Le Groupe de travail ONUDI/FAO/BIRD sur les engrais a tenu deux réunions au cours de l'année considérée afin de coordonner les activités des trois organismes intéressés dans le domaine des engrais en général et dans celui de l'étude de l'offre et de la demande et des projections en particulier. On a établi des statistiques sur les capacités existantes, sur leur utilisation et sur les projets d'usines d'engrais phosphatés et potassiques afin de disposer de données plus complètes au sujet de l'offre d'engrais pour faciliter l'établissement de prévisions concernant la demande de ces produits au cours de la prochaine décennie. Le Groupe de travail a décidé de publier un bulletin trimestriel intérieur afin d'éviter tout chevauchement des programmes en cours ou prévus dans le domaine des engrais. Il a également décidé de se réunir deux fois par an et d'alterner le lieu de ses réunions.



145. Un autre domaine dans lequel l'ONUDI fournit une assistance technique est celui de la production d'engrais organiques (compost) à partir des ordures ménagères. Les activités qu'elle mène dans ce domaine remontent aux années 1970 et 1971 où l'ONUDI a fait exécuter en sous-traitance des études de faisabilité sur le compostage des ordures ménagères à Conakry (Guinée) et à Aden (Yémen démocratique). En 1975, le Maroc a bénéficié d'un vaste programme d'assistance pour moderniser les usines de Rabat, Meknès, Tétouan et Marrakech et en accroître l'efficacité, et pour donner au personnel local une formation dans les domaines de l'exploitation, de l'entretien et de la réparation des installations de compostage et dans ceux de la commercialisation et de l'utilisation du compost. En outre, l'ONUDI aide à rationaliser l'enlèvement des ordures à Casablanca afin d'assurer un approvisionnement régulier en matières premières de la nouvelle usine locale de compost, l'une des plus grandes du monde (elle peut traiter 700 tonnes d'ordures par jour), qui a été mise en service en mai 1975.

146. En coopération avec le Centre commun ONUDI/Roumanie, l'Organisation a poursuivi en 1975 la rédaction d'un projet de manuel sur la fabrication des catalyseurs utilisés dans l'industrie des engrais et les industries pétrochimiques (voir ID/B/150, chapitre III, par. 127). Ce manuel, qui contient des renseignements fournis par 71 producteurs de catalyseurs du monde entier, est maintenant prêt à être publié.

147. Il a été proposé de créer deux centres de développement des engrais dans les pays arabes (un pour les engrais azotés et l'autre pour les engrais phosphatés). La réalisation de ce projet permettrait à certains pays arabes d'utiliser leurs ressources naturelles pour produire des engrais à meilleur compte et pourvoir aux besoins des pays en développement et des pays développés qui ne disposent pas des matières premières nécessaires. Un crédit d'un million de dollars a provisoirement été affecté au financement des apports du PNUD pour un programme de développement des engrais dans la région qui durera cinq ans. En coopération avec l'IDCAS, une mission préparatoire de l'ONUDI devrait commencer à établir le document de projet définitif au début de 1976.

148. En 1975, l'ONUDI a fourni une assistance technique à la Roumanie dans le domaine de l'utilisation des ordinateurs dans l'industrie des engrais et les industries pétrochimiques. Ce projet portait sur l'informatique en général et sur son application dans une usine d'ammoniac. Pendant les deux mois qu'a duré la mission consultative, des experts roumains se sont initiés aux aspects théoriques et aux particularités tant de la programmation des ordinateurs industriels que du matériel lui-même, y compris la construction des modèles et les méthodes d'exploitation.

149. Une Consultation régionale sur les accords de licence pour l'acquisition des techniques, notamment dans les industries pétrochimiques et l'industrie des engrais, a été organisée par l'ONUDI en coopération avec l'IDCAS et l'Organisation générale libyenne pour l'industrialisation à l'intention des pays arabes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; cette consultation s'est tenue en République arabe libyenne du 1<sup>er</sup> au 6 décembre 1975. Le but de la réunion était de donner à des responsables du transfert des techniques et des accords de licences relatifs aux engrais et aux produits pétrochimiques dans les pays arabes la possibilité de se communiquer les enseignements qu'ils avaient tirés de leur expérience personnelle et de bénéficier de celle de spécialistes étrangers de ces questions. Les discussions devraient aboutir à des propositions et à des recommandations concrètes propres à améliorer le système de transfert des techniques dans l'industrie en général et dans l'industrie des engrais et les industries pétrochimiques en particulier.

### Industrie des pesticides (30.5.02)

150. En 1975, l'ONUDI a continué d'accorder un rang de priorité élevé aux projets d'assistance technique visant à exploiter toutes les possibilités commerciales offertes par l'industrie du pyrèthre dans les pays en développement (voir ID/B/150, chapitre III, par. 128 à 130). Tous les préparatifs, y compris une étude de faisabilité et un cahier de charges pour une usine, en vue de la phase II du projet intéressant le Rwanda qui prévoit notamment la mise en place d'une installation pilote de raffinage d'extrait de pyrèthre ont été achevés. Cette installation viendra s'ajouter à l'usine d'extraction existante qui produit un extrait de grande qualité vendu à un prix très intéressant. D'autres pays tels que la Bolivie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui ont créé récemment une industrie du pyrèthre ont bénéficié d'une assistance de l'ONUDI pour la développer et en améliorer l'efficacité.

151. Etant donné que plusieurs pays en développement cultivent le pyrèthre et que d'autres produisent et utilisent les extraits qu'on en tire, l'ONUDI a organisé en 1975, au Rwanda, une consultation technique sur la production et l'utilisation de ces extraits. Au cours de cette réunion, les participants venus de huit pays en développement ont pu s'informer des principales conditions à réunir avant d'introduire la culture du pyrèthre et de créer des usines d'extraction et de se documenter sur l'expérience du Rwanda et sur les aspects économiques de l'industrie du pyrèthre.

152. Un nouvel élan a été donné à l'assistance fournie par l'ONUDI aux pays en développement pour la création d'unités de formation de pesticides par l'approbation sans réserve des projets pertinents par la Conférence mondiale de l'alimentation et par les Consultations gouvernementales *ad hoc* sur l'utilisation des pesticides dans l'agriculture et dans le domaine de la santé publique organisées par la FAO en coopération avec l'ONUDI et l'OMS. En outre, la deuxième Conférence générale de l'ONUDI a accordé un rang de priorité élevé aux projets d'assistance visant à améliorer la production alimentaire dans les pays en développement. En 1975, l'ONUDI a effectué des études de faisabilité et de préinvestissement concernant la création d'installations de formulation de pesticides à des fins de démonstration ou commerciales dans huit pays en développement. On a procédé à une première évaluation de ces projets dans tous les pays de l'IDCAS et l'on envisage de faire une étude analogue pour les pays de la zone soudano-sahélienne appartenant à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Au Burundi, on construit actuellement une usine de formulation de pesticides solides d'après une étude faite par l'ONUDI. En 1975, l'Organisation a fourni une assistance en vue de la mise en service de cette usine qui est prévue pour le début de 1976. Les investissements initiaux atteindront environ 360 000 dollars. Les plans actuels prévoient que la production annuelle de l'usine s'élèvera à 2 255 tonnes de pesticides, dont 1 000 tonnes pourraient être exportées vers des pays voisins du Burundi, à savoir le Rwanda et le Zaïre. Des économies pourraient être réalisées sur les importations grâce surtout à l'exploitation des gisements de kaolin du nord du pays. Le Burundi importe chaque année un bon million de tonnes de pesticides qui sont destinés surtout aux planteurs de café locaux. Etant donné que le coût du transport des ingrédients inertes, qui représentent plus des quatre cinquièmes du poids des produits finis, majore sensiblement le prix de ceux-ci, l'utilisation du kaolin produit localement permettra non seulement de réduire considérablement le coût total des pesticides et des dépenses en devises, mais aussi de créer des emplois supplémentaires.

153. Le nombre des pays en développement qui atteignent le stade auquel on peut envisager sérieusement la création d'usines pilotes ou d'installations industrielles pour la production de pesticides chimiques s'accroît constamment. Pour surmonter l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les pays en développement, à savoir l'exiguïté des marchés intérieurs pour chaque produit, l'ONUDI, en coopération avec le Centre commun ONUDI/Roumanie, a établi en 1975 une étude préliminaire montrant qu'il serait possible de créer des usines polyvalentes pour la fabrication d'insecticides organo-phosphorés. Les projets pourraient facilement être adaptés aux conditions locales et aux besoins particuliers d'un pays ou d'une région donnée. En 1975, l'ONUDI a fourni une assistance à trois pays en développement pour la fabrication de pesticides chimiques.

154. Pendant trois ans (1969-1971), l'ONUDI a organisé, en coopération avec l'université de Syracuse (Etat de New York), un stage sur la production et la formulation des pesticides à l'intention d'experts des pays en développement. Bien que ces cours aient été très appréciés, ils ont été supprimés après 1971 pour des raisons administratives et financières. En 1974, le Gouvernement de la République démocratique allemande a offert d'accueillir un stage de ce genre qui était prévu initialement pour 15 participants et qui devait être financé au moyen de contributions volontaires. En 1974, les préparatifs en vue de l'organisation d'un premier stage en 1976 ont été achevés; si celui-ci donne de bons résultats, on espère que d'autres cours de ce genre seront organisés pendant un certain nombre d'années.

### **Industries pétrochimiques (30.5.03)**

155. En 1975, l'ONUDI a continué de fournir une assistance technique pour la création, le renforcement et l'extension de centres et de laboratoires de technologie des matières plastiques. Le projet relatif à la création de laboratoires pour la recherche appliquée sur les polymères en Birmanie, entrepris en 1974 (voir ID/B/150, chapitre III, par. 134), a été considérablement élargi en 1975 et prévoit désormais la mise en place d'installations pilotes additionnelles destinées aux travaux de recherche-développement sur les matières plastiques et la technologie des fibres artificielles, fabriquées à partir de dérivés de la cellulose d'origine locale. La contribution du PNUD a été augmentée en conséquence, passant de 700 000 à 1 400 000 dollars. L'assistance apportée par l'ONUDI pour la création d'un laboratoire d'essais et de contrôle de la qualité des matières plastiques à la Plastics Company à Alep (République arabe syrienne) a été achevée en 1975; le laboratoire est maintenant en mesure de fournir à l'industrie locale des matières plastiques les services dont celle-ci a besoin dans le domaine du contrôle de la qualité des matières premières et des produits finis. En 1975, l'ONUDI a commencé la mise en œuvre d'un projet concernant des types plus modernes de fibres et de matières plastiques composites en Inde, projet visant à mettre au point des matériaux composites à partir de résines synthétiques et de fibres inorganiques et organiques d'origine locale. Les matériaux composites sont susceptibles de diverses applications industrielles et peuvent, notamment, servir de matériaux de construction dans le bâtiment, l'industrie chimique, les pêches et les agro-industries; six institutions techniques indiennes coopèrent pour la réalisation de ce projet. En 1975 également, l'ONUDI a entrepris des travaux préparatoires sur l'assistance à fournir à l'Institut central de la technologie et de l'outillage de l'industrie des matières plastiques à Madras (Inde), en

vue de créer des laboratoires de contrôle de la qualité et d'essais ainsi que des installations pour la mise au point de moules et de filières pour le moulage par extrusion et par soufflage. Une assistance préparatoire a également été fournie à l'Indonésie pour la création d'un centre de technologie des matières plastiques à l'Institut indonésien du pétrole (Lemigas); ce projet, qui comporte une contribution du PNUD d'un montant de 1,2 million de dollars, doit commencer au début de 1976. En 1975, l'ONUDI a également accordé une assistance préparatoire à la Colombie, à l'Iran et au Mexique, pour la mise sur pied de centres de technologie ou d'instituts des matières plastiques.

156. A la suite de la mission préparatoire organisée pour venir en aide aux pays de la région soudano-sahélienne frappés par la sécheresse (le Mali et la Haute-Volta) [voir ID/B/150, chapitre III, par. 135], l'ONUDI, en coopération avec le Gouvernement roumain, a livré en décembre 1975, par l'entremise du Centre commun ONUDI/Roumanie, une unité mobile de démonstration pour la production de matières plastiques et leur utilisation dans l'agriculture au Mali et en Haute-Volta. L'unité se composait de matériel pour la fabrication des matières plastiques, monté sur des camions fournis par le Gouvernement roumain, et était accompagnée par une équipe de 13 experts qui ont fait des démonstrations concernant les méthodes à employer pour la production de matières plastiques et l'utilisation de tuyaux, de films et de feuilles pour la conservation de l'eau et les travaux d'irrigation, compte tenu plus particulièrement des techniques agricoles convenant aux régions désertiques. Les participants des cinq autres pays du Sahel ont assisté à certaines de ces démonstrations.

157. Il est prévu que les autorités locales poursuivront ces démonstrations à l'aide du matériel que les experts doivent laisser sur place à la fin de la mission. Celle-ci s'est acquittée d'une autre tâche importante : la collecte de données pour l'établissement d'une étude détaillée de faisabilité qui doit permettre aux autorités gouvernementales locales de décider s'il y a lieu de créer des installations pour la production de matières plastiques dans le pays. L'unité mobile de démonstration est un excellent exemple de projet de l'ONUDI comportant une coopération entre pays en développement et une assistance aux pays du Sahel, ainsi qu'une aide à deux des pays les moins avancés d'Afrique.

158. Au cours de l'année à l'étude, l'ONUDI a poursuivi son assistance aux raffineries de pétrole dans les pays en développement; les activités sur lesquelles a porté cette assistance allaient de la gestion, du fonctionnement et de l'entretien des raffineries à la formation du personnel, au stockage et à la distribution des dérivés du pétrole. Dans la République arabe syrienne, par exemple, l'ONUDI fournit du matériel et des services d'experts pour la mise sur pied d'un laboratoire moderne d'essais et de contrôle de la qualité à la raffinerie de Homs. Un projet de l'ONUDI visant à créer des services d'inspection technique et d'entretien préventif à cette même raffinerie a été achevé en 1975. En Birmanie, l'ONUDI a mis à la disposition de la raffinerie de Syriam les services d'un expert et un simulateur de procédés pour la formation en cours d'emploi d'opérateurs de raffinerie. Un autre projet de l'ONUDI, en cours d'exécution à la même raffinerie, a pour but d'améliorer et d'agrandir le laboratoire pour les travaux de recherche, la mise au point de nouveaux produits et le contrôle de la qualité. Au Bangladesh, l'ONUDI a entrepris en 1975 un projet qui vise à améliorer le fonctionnement et l'entretien de l'Eastern Oil Refinery (Petrobangla) à Chittagong. Le projet prévoit la désignation d'un directeur général (OPAS) entièrement responsable de l'exploitation et de la gestion de la raffinerie, de

la fourniture de services d'experts en formation et en entretien, de bourses de perfectionnement à l'étranger ainsi que de simulateurs de procédés pour la formation en cours d'emploi.

159. L'ONUDI s'occupe également, dans le cadre de son programme de bourses de perfectionnement, de la formation d'ingénieurs de l'industrie pétrolière des pays en développement. Ainsi, en 1975, huit ingénieurs de raffinerie de la Ceylon Petroleum Corporation de Sri Lanka ont achevé des stages de formation dans le domaine du raffinage du pétrole, stages que l'ONUDI a organisés en tenant compte de leurs besoins individuels.

160. En 1975, pour la sixième année consécutive, l'ONUDI a organisé à Vienne, avec le concours du Gouvernement autrichien, le programme de formation sur la technologie des matières plastiques. A la différence des années précédentes, les participants au programme de 1975 ont été divisés en deux groupes : seize d'entre eux ont pris part au programme sur la technologie des matières plastiques tandis que sept autres ont pu suivre un stage, organisé pour la première fois, sur la mise au point et la fabrication de moules. En outre, un nouveau stage de perfectionnement sur la recherche appliquée dans le domaine des polymères et de la technologie des matières plastiques a été organisé à l'intention de trois participants. Comme au cours des années précédentes, les entreprises de fabrication des matières plastiques des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie et de la Yougoslavie ont coopéré avec l'ONUDI en organisant des visites d'usines dans ces pays. Dans le cadre de ces visites, le groupe des stagiaires de l'ONUDI s'est notamment rendu à la Foire internationale des matières plastiques à Dusseldorf où sont présentées les innovations les plus récentes dans le domaine des matières premières, de la technologie et du matériel de production des matières plastiques.

161. Pour la deuxième année successive, un programme de formation dans le domaine de la technologie des matières plastiques à l'intention de participants d'Amérique latine a été organisé à l'Institut technique argentin de l'industrie des matières plastiques (INSTIPLAST), en coopération avec le Gouvernement argentin (voir ID/B/150, chapitre III, par. 139 et 140). Dès la fin du stage, des dispositions ont été prises pour permettre aux douze participants de visiter la Foire latino-américaine des matières plastiques à Montevideo. On a également fait le nécessaire pour que les responsables de l'INSTIPLAST puissent visiter le Laboratoire viennois des matières plastiques (LKT) ainsi que d'autres instituts européens des matières plastiques en vue d'échanger des données d'expérience et d'information.

162. Pour renforcer les installations techniques de l'INSTIPLAST, l'ONUDI a été priée de fournir une assistance concernant la mise en place et l'extension des installations pilotes pour la fabrication, les essais et l'application des matières plastiques, moyennant une contribution du PNUD qui devrait s'élever à 1,2 million de dollars. Une mission préparatoire organisée à cet effet par l'ONUDI a été achevée en 1975.

163. Au colloque sur l'industrie des matières plastiques en Amérique latine, qui a eu lieu à Bogota en décembre 1972, l'ONUDI a été invitée à entreprendre des études sur la promotion et la création d'industries capables de produire des matériaux de construction à partir de dérivés du pétrole (notamment les matières plastiques), combinés avec des matériaux naturels d'origine locale disponibles en abondance. Cette demande a été renforcée par une résolution adoptée à la 532e séance du

Comité de la coordination des politiques et des programmes du Conseil économique et social, tenue en juillet 1974. Dans cette résolution, l'ONUDI a été priée d'accorder une attention spéciale aux études sur la production et l'utilisation de matériaux de construction de ce genre et d'intensifier les travaux relatifs aux études que le Colloque de Bogota lui avait demandé d'établir. Pour donner suite à cette demande, l'ONUDI a organisé des missions préparatoires devant se rendre en Bolivie, en Equateur, au Paraguay et en Uruguay. A la demande du Gouvernement uruguayen, l'ONUDI a entrepris de construire, dans le cadre d'un projet de démonstration pilote, 20 unités d'habitation en matière plastique combinée avec du verre, des substances minérales d'origine locale et des déchets de bois, utilisant les techniques de moulage de fibres par enroulement. Cette formule se caractérise notamment par des coûts relativement bas, l'utilisation de matériaux disponibles sur place, l'importance relative du facteur main-d'œuvre et la modicité des dépenses d'équipement. Un projet de démonstration pilote analogue a été entrepris à Chypre.

164. Le programme de formation en groupe dans l'entreprise en matière de technologie des fibres synthétiques, organisé par le Gouvernement autrichien, s'est tenu pour la deuxième année consécutive à Vienne, du 29 septembre au 30 octobre 1975. Le stage de 1975, qui a été suivi par 11 participants de pays en développement, a duré un peu plus longtemps que celui de l'année précédente et a comporté un voyage de quatre jours en Yougoslavie, voyage consacré à des visites d'usines et des discussions avec des représentants de l'industrie yougoslave des fibres synthétiques. Le programme de visites, un exemple de coopération entre pays en développement, a été financé par le Gouvernement yougoslave au titre de sa contribution volontaire à l'ONUDI.

165. A la suite du Colloque de l'ONUDI sur l'utilisation des matières plastiques dans l'agriculture, qui s'est tenu à Buenos Aires (Argentine) en septembre 1974 (voir ID/B/150, chapitre III, par. 141 à 144), une mission préparatoire a visité l'Argentine en 1975 pour participer à la création d'un centre de recherche sur l'utilisation des matières plastiques dans l'agriculture. Au titre du programme de coopération entre pays en développement, des experts argentins ont visité la Colombie et l'Uruguay en vue de fournir des services consultatifs sur la fabrication des matières plastiques et leur utilisation en agriculture.

166. Conformément aux recommandations de la réunion d'experts, tenue du 16 au 20 septembre 1974, sur l'industrie du caoutchouc et ses incidences sur l'environnement (voir ID/B/150, chapitre III, par. 146), l'ONUDI a entrepris une étude sur cette question en ce qui concerne l'Inde et le Royaume-Uni. L'étude, qui contient des conclusions et des recommandations sur les divers aspects des industries du caoutchouc naturel et du caoutchouc synthétique et leurs incidences sur l'environnement, a été menée à bien au titre du programme commun ONUDI/PNUE. Elle a été communiquée à tous les pays en développement et devrait les aider à planifier et à implanter de manière plus rationnelle les installations pour la production de ces deux types de caoutchouc.

167. A la suite des travaux exécutés en 1974 en vue de la remise en état de l'usine pilote de gaz du cap Rubona (voir ID/B/150, chapitre III, par. 148), l'ONUDI a adjugé un contrat de services consultatifs à l'Union chimique belge (Belgique). Conformément aux dispositions de ce contrat, une équipe d'experts a visité le site dans la première moitié de 1975 et a recueilli des données et des renseignements en vue d'établir les spécifications techniques nécessaires et de recalculer certains

éléments de l'installation. L'équipe a en outre fourni une assistance pour restaurer la capacité de production de l'installation pilote. Récemment, le contractant a présenté à l'ONUDI les spécifications techniques complètes du matériel nécessaire pour remettre en état l'usine.

168. A la demande du Gouvernement rwandais, l'ONUDI a entrepris l'étude des propositions concernant la deuxième phase du projet, qui doit comporter une supervision technique du fonctionnement de l'usine pilote, la formation du personnel technique local et la fourniture de pièces de rechange.

169. A titre d'activité consécutive à la réunion d'experts de l'ONUDI sur le développement de la production de catalyseurs et leur emploi dans les pays en développement, qui s'est tenue en juin 1972 à Bucarest (Roumanie), un expert de l'Organisation a effectué une mission de six mois en Iran où il était chargé de fournir une assistance pour la production de catalyseurs utilisés dans le traitement industriel du pétrole brut. A la fin de sa mission, l'expert a pu formuler des recommandations concrètes concernant la production et l'emploi d'une série de catalyseurs nécessaires pour la fabrication d'engrais azotés, le raffinage du pétrole brut et les industries pétrochimiques. En dehors de renseignements de caractère général susceptibles d'aider les utilisateurs de catalyseurs dans tous les pays en développement à déterminer les types et les caractéristiques des catalyseurs dont ils ont besoin, le rapport contient les spécifications détaillées d'une usine pilote type pour la production et les essais de catalyseurs; une usine pilote de ce genre rendrait un grand service au Gouvernement iranien en l'aidant à former du personnel local et à entreprendre la production de catalyseurs à une échelle raisonnable. On pense qu'à la suite de ce projet, l'Iran pourra bénéficier d'un complément d'assistance technique dans ce secteur. L'ONUDI a en outre participé à l'établissement d'un manuel sur les catalyseurs, qui doit être publié sous les auspices du Centre commun ONUDI/Roumanie.

170. En 1975, l'ONUDI a continué son assistance à l'Indian Petrochemical Corporation Ltd. (IPCL); un expert de l'ONUDI a participé à la formation du personnel de l'IPCL, un autre a donné des avis sur les méthodes d'inspection et d'entretien. Récemment, les deux projets initiaux relatifs à IPCL ont été révisés et fusionnés en un seul grand projet; la contribution totale du PNUD a été augmentée en conséquence. Le nouveau projet prévoit un accroissement de l'assistance fournie à l'IPCL et, notamment, la fourniture de services d'experts dans les domaines suivants: opérations pétrochimiques (oléfines et éléments associés et usines de polymères), inspection et entretien, formation, sécurité des installations, lutte contre l'incendie, lutte contre la pollution et brûlage à la torche. L'élément formation du projet a également été élargi et doit inclure un grand nombre de bourses d'études pour les membres du personnel de l'IPCL; en outre, il est prévu d'acheter le matériel nécessaire pour la formation.

171. En 1975, l'ONUDI a commencé l'exécution du grand projet d'assistance technique concernant l'Indian Oil Corporation (IOC) [voir ID/B/150, chapitre III, par. 153]. Son objectif est de renforcer l'industrie pétrolière du secteur public en mettant des connaissances spécialisées à la disposition du personnel de l'IOC et en assurant sa formation technique. Un expert de l'ONUDI en matière d'entretien des raffineries se trouve sur le terrain et plusieurs bourses de perfectionnement ont déjà été accordées; en s'efforce actuellement de recruter un expert en optimisation des raffineries et un spécialiste de la lutte contre la pollution.

172. En 1973, l'ONUDI avait envoyé sur le terrain une équipe de quatre experts chargée de créer à Koweït un office du développement et des consultations industriels; l'office a pour mandat d'aider le Ministère du commerce et de l'industrie à promouvoir le développement industriel du pays. L'équipe constituée initialement par l'ONUDI, qui se trouve toujours sur le terrain, comprend un directeur de projet, un ingénieur chimiste, un ingénieur en mécanique et un économiste industriel. Le projet prévoit en outre des activités de formation et le recrutement, pour des périodes de courte durée, de consultants chargés d'établir des études préliminaires de faisabilité; il comprend en outre un élément sous-traitance. Deux de ces consultants (production de pièces de rechange et travail du bois) ont achevé leur mission et il est envisagé d'en recruter d'autres qui auront pour tâche d'établir des études préliminaires de faisabilité sur la production de pétroprotéines, les fibres de verre, les colles synthétiques et les savons. Des soumissions ont été évaluées et un contrat a été adjugé pour l'établissement d'une étude préliminaire de faisabilité sur le caoutchouc synthétique; la société de consultants a déjà commencé les travaux sur le terrain. Les activités prévues au titre de l'élément formation sont en cours.

173. Comme au cours des années précédentes, l'assistance fournie en 1975 au titre de cet élément du programme a également porté sur le programme de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine de l'industrie pétrochimique, organisé et exécuté en coopération avec le Centre commun ONUDI/Roumanie.

## **INDUSTRIES LEGERES** (30.6.00)

174. Le programme d'activités de l'ONUDI dans le domaine des industries légères, tel qu'il est décrit au paragraphe 348 du Rapport annuel de 1973 (ID/B/140), n'a pas sensiblement varié, du moins pour ce qui est du contenu. La seule différence importante a trait au volume de l'assistance technique fournie. En 1973, le volume de l'assistance technique fournie au titre de cet élément du programme a dépassé pour la première fois les 2 millions de dollars; le chiffre correspondant pour 1974 était de 3,3 millions, et le volume de l'assistance fournie a continué de progresser en 1975. Tout semble indiquer que le volume de demandes d'assistance technique aux industries légères des pays en développement continuera de s'accroître régulièrement.

175. Les activités menées par l'ONUDI dans le secteur des industries légères se divisent en quatre catégories : textiles (30.6.01); industrie alimentaire (30.6.02); cuir et articles en cuir (30.6.03); imprimerie et arts graphiques (30.6.04).

### **Textiles** (30.6.01)

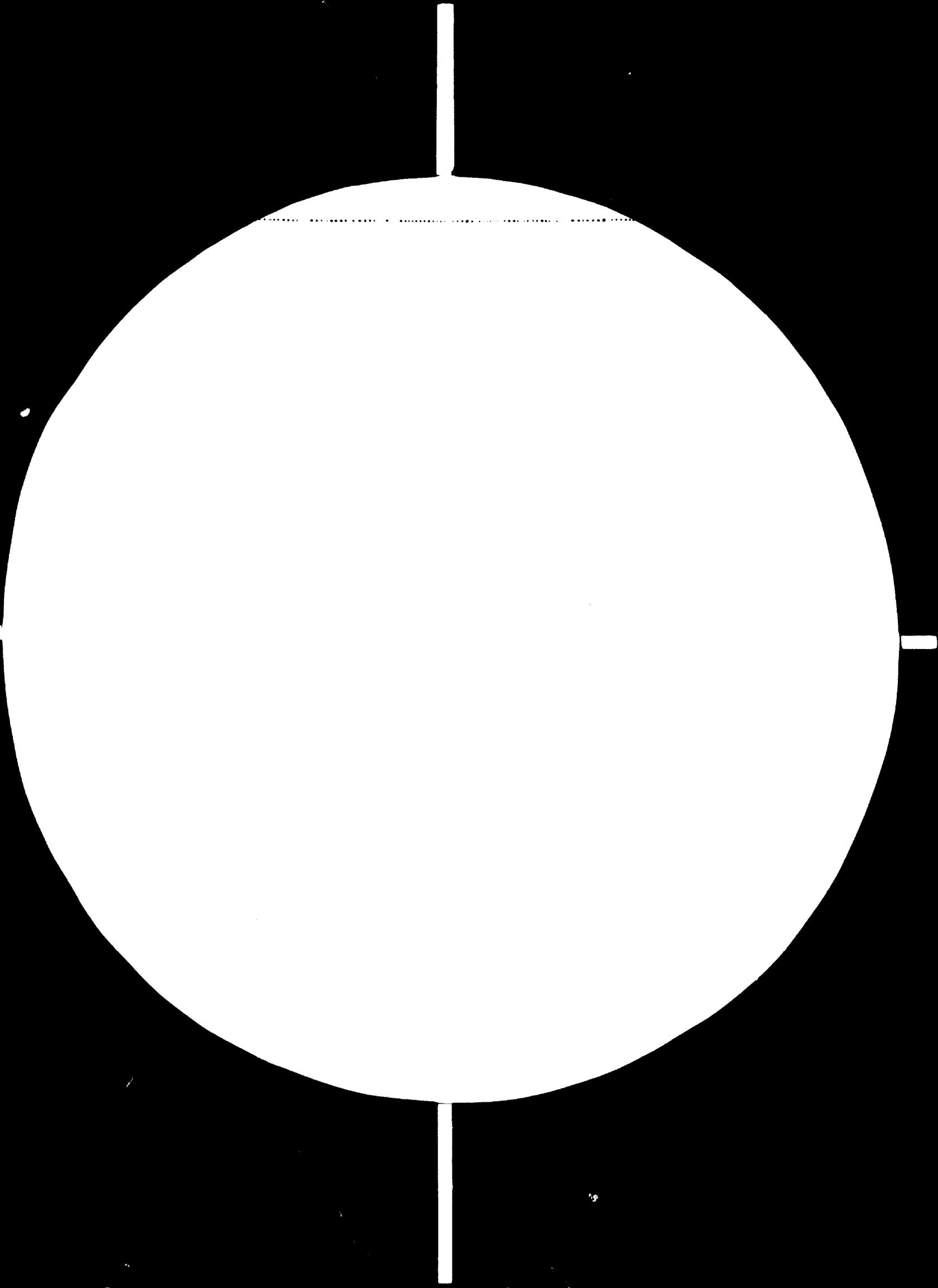
176. Dans le rapport de 1974 (ID/B/150, chapitre III, par. 158 à 160 et 163), l'évolution du programme d'assistance technique de l'ONUDI dans le secteur du textile a été analysée et comparée aux tendances générales qui se font jour dans cette branche d'industrie. La conclusion du rapport était que l'ONUDI avait eu raison d'axer ses projets sur le contrôle de la qualité et la productivité, ainsi que sur la mise



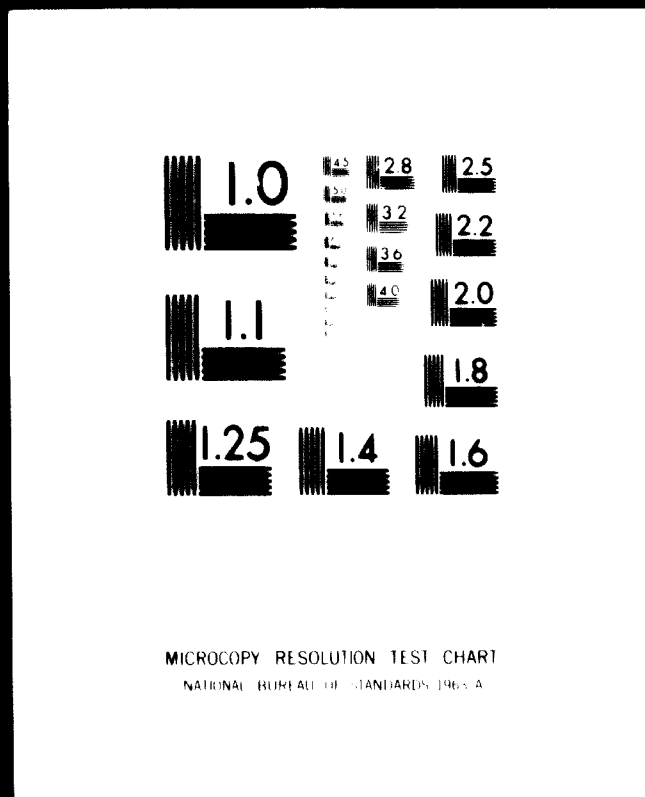
**C-384**



**77 . 11 . 14**



2 OF 3  
07056  
F



24x  
A

au point et l'adaptation des produits et que cette orientation répondait très bien aux besoins des pays en développement. La même conclusion vaut pour l'action menée en 1975.

177. Le nombre de grands projets, approuvés et opérationnels, est passé à 10 (Bangladesh, Égypte, Inde (2), Indonésie, Mongolie, Pakistan, République arabe syrienne, Thaïlande et Turquie); ces projets représentent au total une contribution du PNUD équivalant à 7,5 millions de dollars. Sept autres grands projets (dont certains sont entièrement nouveaux tandis que d'autres constituent une version élargie de projets existants) figurent dans les programmes par pays; les contributions correspondantes du PNUD s'élèvent à 5 millions de dollars et les documents relatifs aux projets ont été ou bien déjà établis et approuvés en principe, ou bien se trouvent à un stade d'élaboration très avancé.

178. Tandis que les grands projets portent généralement sur la fourniture de services de vulgarisation à l'industrie textile, la recherche appliquée, les essais et le contrôle de la qualité et la création d'usines pilotes et de démonstration, les petits projets, qui sont généralement de courte durée et financés au titre des SIS, ont trait à toute une gamme de questions telles que l'évaluation d'études de faisabilité, la fourniture de conseils sur des études et des questions techniques déterminées et la planification de la production.

179. Deux des premiers grands projets de l'ONUDI relatifs à l'industrie textile en Égypte et en Indonésie ont été menés à bien en 1975. Un centre national moderne de contrôle de la qualité a été mis en service à Alexandrie (Égypte), et un groupe de technologues du textile a contribué à augmenter la productivité et la production dans l'industrie textile indonésienne, compte tenu plus particulièrement de la nécessité de corriger le déséquilibre entre la production de filés et celle de tissus dans le secteur des filatures. De nouveaux grands projets, aux objectifs quelque peu différents, ont été élaborés par la suite dans ces deux pays et sont actuellement opérationnels.

180. En Mongolie, où l'on construit une usine expérimentale pour le traitement du cachemire et du poil de chameau, la première phase du projet se déroule conformément au calendrier arrêté; l'installation d'épilage devrait, comme prévu, entrer en service en 1976. Les premiers essais de l'installation ont donné des résultats satisfaisants et le fournisseur japonais de machines et de connaissances techniques est en train de négocier directement avec le Gouvernement mongol la construction d'une usine de taille normale, capable de traiter la totalité de la production de cachemire et de poil de chameau du pays, qui était jusqu'à présent exportée à l'état brut. Une condition préalable posée par le Gouvernement mongol est le fonctionnement satisfaisant de l'usine pilote construite par l'ONUDI, qui emploie la même technologie. Ceci est un exemple classique du rôle catalyseur que l'ONUDI peut jouer dans la promotion du développement industriel.

181. Les exemples précédents montrent que l'assistance technique de l'ONUDI dans le secteur du textile est concentrée essentiellement dans la région d'Asie avec, en tout et pour tout, deux grands projets en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et aucun en Amérique latine. Il est difficile de donner une explication satisfaisante de cette répartition peu équitable et l'on est tenté d'y voir un simple effet du hasard. Le nombre de projets est d'ailleurs trop faible pour que l'on puisse en tirer des conclusions statistiques. Les ressources que l'ONUDI peut consacrer à la promotion des projets sont limitées et, d'une manière générale, son action commence au stade de

la formulation des projets, après que les priorités sectorielles eurent été fixées par les gouvernements bénéficiaires. On peut donc semble-t-il conclure, sans trop s'avancer, que dans les pays d'Asie l'industrie textile bénéficie, en ce qui concerne l'assistance technique du PNUD, d'une priorité relativement plus élevée que dans les pays d'Amérique latine. Il n'en demeure pas moins que ces derniers ont eux aussi besoin d'assistance pour améliorer la productivité et la qualité de la production et pour mettre au point et adapter des produits.

182. La coopération avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales s'occupant de l'industrie textile s'est poursuivie en 1975; la FAO, l'Institut international du coton et le Secrétariat international de la laine méritent une mention particulière à cet égard. L'ONUDI a pris part aux réunions organisées par le PNUD sur un programme intégré de recherches sur le coton et la mise sur pied d'un programme international pour le jute. Ces deux programmes mondiaux portent essentiellement sur la recherche d'utilisation (distincte de la recherche agricole qui relève de la FAO), et l'ONUDI a participé dès le début aux efforts ayant abouti à leur lancement. Jusqu'ici, l'ampleur et la complexité même de ces programmes en ont retardé la mise en œuvre; cependant, des propositions concrètes en vue de leur exécution ont été formulées en 1975 et l'on peut escompter que des progrès seront accomplis en 1976. Dans l'intervalle, l'ONUDI a, par souci d'efficacité, concentré ses efforts sur la mise en œuvre de ses projets nationaux de recherche-développement en se proposant de les relier aux programmes mondiaux lorsqu'ils deviendraient opérationnels.

183. En 1975, l'ONUDI a organisé, avec le concours de l'Institut international du coton à Manchester, la cinquième d'une série de petites réunions techniques qui ont été toutes consacrées à un sujet précis et avaient pour but de déterminer si tel ou tel produit ou procédé répondait aux conditions propres aux pays en développement. Le principal sujet de discussion à la réunion a été le finissage chimique des textiles; 40 spécialistes de pays en développement et de pays industrialisés ont participé à ces travaux et les documents techniques établis en vue de la réunion et présentés à celle-ci ont été diffusés aussi largement que possible.

### **Industrie alimentaire (30.6.02)**

184. En 1975, les plans de développement économique et social des pays en développement ont été marqués par le souci d'accroître les rendements agricoles grâce à la création d'agro-industries intégrées. Dans la préparation de ces plans, les objectifs ultimes des gouvernements étaient d'augmenter le revenu par habitant, d'améliorer les normes nutritionnelles de la population et de favoriser le développement intégré des régions rurales.

185. L'assistance fournie par l'ONUDI aux pays en développement dans le domaine des agro-industries a revêtu des formes très variées en 1975: organisation de consultations régionales sur le développement agro-industriel et les moyens de coopération au niveau régional; élaboration de plans d'ensemble pour le développement agro-industriel de différents pays; établissement d'études de faisabilité en vue de la création d'agro-industries déterminées; élaboration de plans pour la mise en place de centres technologiques de l'agro-industrie et fourniture de conseils aux gouvernements sur des problèmes de politique générale du développement agro-industriel.

186. A titre d'exemple de consultations régionales organisées par l'ONUDI, on peut mentionner les consultations sur le développement de branches déterminées de l'industrie alimentaire dans certains pays du Moyen-Orient, tenues en mars 1975 au Liban, et le séminaire latino-américain sur la science et la technologie dans le secteur de l'industrie alimentaire, tenu au Brésil en août 1975. Les participants à ces deux consultations ont notamment examiné la situation effective de l'agro-industrie dans leur région et formulé des directives quant aux moyens à mettre en œuvre pour développer plus avant ce secteur et aux principes à suivre en matière de coopération régionale.

187. En ce qui concerne les plans d'ensemble de développement agro-industriel à l'échelon national, l'ONUDI fournit une assistance aux pays suivants : El Salvador, Guatemala, Irak, Laos, Madagascar, Malte, République arabe libyenne et Panama. Des études de faisabilité en vue de la création d'agro-industries déterminées ont été établies et sont élaborées pour le Costa Rica, la Haute-Volta, le Kenya, le Mali, la République Dominicaine, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, Sri Lanka, la Turquie et la Yougoslavie. Des projets ont été et sont en cours d'élaboration pour la création de centres technologiques de l'agro-industrie au Brésil et en Irak.

188. Au cours de l'année à l'étude, l'ONUDI a accordé une assistance à l'Afghanistan, à l'Algérie, au Brésil, à la Colombie, à l'Equateur, à Malte et au Népal en fournissant des conseils aux gouvernements de ces pays sur des questions générales concernant la politique de développement agro-industriel.

189. La plupart des projets de l'ONUDI relatifs à l'assistance technique dans le secteur de l'agro-industrie accordaient une grande importance aux programmes de formation et comportaient un élément bourses pour la formation à l'étranger.

190. En ce qui concerne l'industrie alimentaire, l'ONUDI continue de préconiser une approche intégrée qui a été décrite dans le Rapport annuel pour 1974 (ID/B/150, chapitre III, par. 165 à 167). En raison de ses incidences sur l'accroissement de la production alimentaire par unité de ressources consommées, cette approche est en harmonie avec les résolutions adoptées par la Conférence mondiale de l'alimentation; elle est aussi, en raison du rôle qu'elle peut jouer pour stimuler le développement rural, adaptée aux besoins de la plupart des pays en voie de développement.

191. En 1975, l'ONUDI a participé à la première session du Conseil mondial de l'alimentation, à la réunion inaugurale du Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement dans les pays en voie de développement, et à une conférence mondiale sur le rôle de l'agriculture et de la population rurale dans le développement organisée par l'Association internationale rurale catholique.

192. A la suite de l'accord signé par les autorités yougoslaves et l'ONUDI en 1974, le Centre commun ONUDI/Yougoslavie de coopération internationale pour le développement des agro-industries dans les pays en voie de développement a commencé à fonctionner en 1975. Une brochure exposant le rôle du Centre commun dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima a été publiée en langues anglaise, arabe, espagnole et française pour l'information des gouvernements.

193. Le développement de la production et du traitement des huiles végétales dans les pays en voie de développement a continué de tenir une place importante dans les opérations menées par l'ONUDI en 1975. Des efforts spéciaux ont été faits en vue de

moderniser et de perfectionner au point de vue technique les industries existantes en République arabe syrienne, en Uruguay et en Zambie par l'adoption de techniques efficaces d'extraction par solvant, qui permettent de tirer le meilleur parti possible de matières premières telles que l'arachide, les graines de coton, etc. En Algérie, un plan de développement détaillé et complet a été élaboré pour l'amélioration et l'expansion de l'industrie des corps gras, y compris la production d'acides gras et de savons. Dans les pays membres de la Communauté asiatique de la noix de coco, les services de spécialistes du traitement de la noix de coco envoyés par l'ONUDI ont fortement contribué à la diversification nécessaire de l'industrie du traitement de la noix de coco, y compris l'utilisation du "coir" et de la coque, et la fabrication de produits alimentaires tirés de la noix de coco.

194. Outre l'assistance qu'elle a fournie en ce domaine pour améliorer les installations industrielles existantes, l'ONUDI a activement contribué à la création d'usines nouvelles; cette assistance a porté sur les divers stades de leur implantation, depuis les études de faisabilité jusqu'à la mise en place et l'exploitation commerciale des nouvelles unités de production. L'assistance de l'ONUDI a permis par exemple de créer en Bolivie une usine pour le traitement industriel des graines de coton et au Népal une installation de raffinage et d'hydrogénation pour la production d'une matière grasse d'origine végétale pouvant être utilisée à la place du "ghee".

195. Avec le concours de l'ONUDI, un laboratoire central de contrôle de la qualité est en train d'être mis en place en Guinée; il aura pour rôle principal d'améliorer la qualité de la production d'huiles végétales pour la rendre conforme aux normes internationales. L'assistance de l'ONUDI couvre les stades de la planification, de la construction et du fonctionnement du laboratoire.

196. L'ONUDI a fait des efforts spéciaux pour aider à promouvoir les recherches sur l'algue *Spirulina* et pour en développer l'emploi en vue de la fabrication de produits alimentaires protéiques et de pigments qu'on isole pour les utiliser dans les industries chimique et pharmaceutique au Mexique. Une nouvelle technologie pour l'extraction des protéines et la décoloration de l'algue a été mise au point; les caractéristiques techniques et économiques en ont été spécifiées. Des experts de l'ONUDI ont supervisé le fonctionnement d'une usine pilote pour la production de poudre d'algue et y ont apporté des améliorations techniques; des travaux de recherche fondamentale et appliquée visant à déterminer les facteurs influant sur la croissance de la *Spirulina* sont en cours d'exécution. Pour préparer le terrain en vue d'activités pour le traitement à grande échelle de la *Spirulina* au Mexique et dans d'autres pays en voie de développement, on a entrepris des études toxicologiques sur les protéines unicellulaires dérivées de l'algue; les conclusions de ces études auront une grande importance pour les opérations entreprises à l'échelon international dans le domaine du traitement industriel des algues.

197. Dans le secteur des industries alimentaires, les activités afférentes à l'industrie du traitement de la viande ont été le thème essentiel des délibérations d'un colloque sur les perspectives du traitement industriel de la viande dans les pays en voie de développement, tenu à Vienne du 13 au 17 octobre 1975. Ce colloque a réuni les représentants de certains pays en voie de développement d'Afrique, d'organisations internationales ainsi que d'organismes, d'entreprises commerciales, etc., de pays développés. Les participants ont examiné divers problèmes techniques, technologiques et économiques se rapportant à ce secteur, et proposé un certain nombre d'activités pour l'avenir.

198. Dans de nombreux pays en voie de développement, l'industrie du sucre constitue traditionnellement un secteur important de l'économie. Les récentes perturbations dues à l'ameusement des stocks, aux fluctuations rapides des prix sur le marché mondial et à l'évolution des aspects économiques de la production ont obligé à réexaminer les techniques de production, à mieux utiliser les capacités de production existantes ou à en créer de nouvelles, à réaliser des économies de combustible, à tirer un meilleur parti des sous-produits, etc. En 1975, l'ONUDI a reçu des pays en voie de développement nombre de demandes d'assistance technique en ce domaine qui, sans exception, témoignaient d'un intérêt spécial pour les nouveaux aspects de l'industrie sucrière. Les mélasses ont pris une importance nouvelle tant comme matière première pour la production d'aliments pour le bétail (levure fourragère) que pour la fabrication d'autres produits industriels. L'assistance technique que l'ONUDI a fournie à divers pays tels que l'Afghanistan, la Bulgarie, le Honduras, le Maroc, la République arabe syrienne, la Somalie, le Soudan et la Thaïlande est révélatrice de l'intérêt que l'on porte au développement plus poussé de cette branche industrielle.

#### **Industrie du cuir et des articles en cuir (30.6.03)**

199. Dans de nombreux pays en voie de développement, les cuirs et les articles en cuir tiennent une place importante dans la liste des produits exportables. Dans certains cas, ces produits occupent la deuxième ou la troisième place parmi les plus importantes sources de recettes d'exportation. Le souci d'augmenter ces recettes et la croissance de la demande intérieure pour diverses catégories d'articles en cuir incitent nombre de ces pays à développer leur industrie du cuir et des articles en cuir.

200. Dans ce secteur, l'effort de l'ONUDI s'est concentré sur les activités visant à aider les pays en voie de développement à tirer un parti aussi complet que possible de cette précieuse matière première que sont les cuirs et les peaux, en les transformant en cuirs semi-traités et finis et, lorsque cela est possible, en articles en cuir pour la consommation intérieure ou pour l'exportation.

201. A en juger d'après les projets proposés pour le deuxième cycle de programmation par pays, les pays en voie de développement les moins avancés ont tendance à envisager pour l'industrie du cuir des projets de développement intégrés, généralement de grande envergure. A l'inverse, les plus avancés des pays en voie de développement tendent à préférer des missions de courte durée requérant les services d'experts hautement spécialisés tels que spécialistes du finissage du cuir ou de l'étude des modèles de chaussures.

202. En 1975, l'ONUDI avait 6 grands projets en cours d'exécution dans le secteur du cuir: 1 en Inde, 2 en Mongolie, 1 au Pakistan, 1 en Uruguay et 1 au Yémen démocratique. En Mongolie, le projet concernant le Centre de recherche appliquée et d'expérimentation pour l'industrie du cuir et des articles en cuir (ID/B/150, chapitre III, par. 174) a été mené à bien en 1975 et transféré au Gouvernement. En Mongolie, les activités afférentes au projet concernant l'utilisation des déchets de cuir ont été poursuivies avec le concours d'un consultant de l'ONUDI; la majeure partie des activités à entreprendre dans le cadre de ce projet, d'un montant de 1,9 million de dollars, sera néanmoins confié, au titre d'un contrat de sous-traitance, à un bureau d'ingénieurs-conseils chargé de la construction des installations et de leur mise en



service. En Uruguay, le laboratoire de contrôle de la qualité fonctionne maintenant à pleine capacité, aidé par deux experts et deux consultants, recrutés par l'ONUDI pour des périodes de longue durée en ce qui concerne les premiers, et de courte durée pour les seconds. Au Yémen démocratique, le Centre de démonstration pour la fabrication de chaussures a continué d'exécuter son programme de formation en produisant en quantités limitées avec le concours d'un directeur de projet et d'un expert supplémentaire. Le Centre de développement pour les articles de cuir de Madras (Inde) est passé à l'exécution de son programme complet de formation, sous la supervision d'un conseiller technique principal et de trois autres experts. Au Pakistan, le grand projet concernant le développement de l'industrie du cuir, à l'exécution duquel participent trois experts de l'ONUDI et un expert de la FAO, a progressé d'une manière satisfaisante. On travaille à mettre sur pied un projet encore plus important qui doit lui faire suite.

203. En plus des grands projets susmentionnés, l'ONUDI a achevé, en 1975, 24 projets moins importants, d'une durée de 1 à 12 mois, concernant l'exécution d'études sectorielles et d'études de faisabilité et la fourniture d'une assistance technique directe à l'industrie du cuir, de la chaussure et des articles en cuir dans 22 pays en voie de développement.

204. A Fidji, la question de la réactivation du grand projet de développement de l'industrie du cuir a été examinée au cours de la mission de courte durée d'un expert qui a étudié la possibilité d'implanter une tannerie industrielle dans le pays.

205. En 1975, l'ONUDI a continué à participer au projet PNUD/FAO d'assistance à l'Institut central de recherche et de formation dans le domaine des cuirs de Pendik (Turquie). Elle coopère aussi avec la FAO au titre d'un projet PNUD/ONUDI relatif au développement de l'industrie du cuir au Pakistan (voir par. 202 ci-dessus) et pour l'assistance préliminaire à la deuxième phase du projet concernant le Centre de développement de l'industrie des cuirs et des peaux de Téhéran.

206. Ainsi qu'il a déjà été dit au chapitre III, paragraphe 180, du document ID/B/150, l'un des six projets ONUDI/PNUE relatifs à l'environnement porte sur les questions d'environnement dans l'industrie du cuir. Des consultants spécialisés ont fait 5 études préparatoires portant sur certains aspects techniques et économiques de l'étude principale, et 3 études de secteurs consacrés à l'Argentine, à l'Éthiopie et à l'Inde. L'étude intégrée a été achevée en 1975.

207. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 181, chapitre III du document ID/B/150, l'ONUDI a obtenu en 1973 l'accord du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour utiliser une partie de la contribution de ce pays aux fonds d'affectation spéciale pour créer en Uruguay un centre expérimental et de démonstration pour le finissage du cuir. Le matériel destiné à ce centre a été commandé en 1975, et l'usine pilote devrait être prête à fonctionner dès la fin du premier semestre de 1976.

### **Imprimerie et arts graphiques (30.6.04)**

208. A l'amélioration des moyens d'éducation et au progrès de l'information dans les pays en voie de développement correspond le besoin croissant d'une industrie de l'imprimerie plus efficace. Actuellement, le développement de ce secteur industriel

est entravé par la connaissance insuffisante des procédés et du matériel ainsi que par les fluctuations de la qualité des matières premières; il dépend donc d'un renforcement de la coopération entre pays en développement et pays développés, ainsi qu'entre les pays en voie de développement eux-mêmes, en vue de la recherche des solutions appropriées.

209. Au Yémen, l'ONUDI aide à exécuter une étude sur la situation dans ce secteur et les besoins auxquels il devra faire face et qui rendent nécessaires son expansion et sa modernisation; des recommandations seront formulées en vue d'assurer à cette industrie un développement correspondant. En Inde, l'ONUDI a entrepris la première phase d'un projet concernant la création d'installations d'imprimerie pilotes à Madras; elle a procédé à l'analyse détaillée des équipements existants et a établi une liste du matériel nécessaire. Ce matériel doit être mis en place avec l'aide de l'ONUDI.

210. Pour familiariser les spécialistes des pays en voie de développement avec les derniers progrès des techniques d'imprimerie, l'ONUDI organise, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique allemande, des consultations sur l'industrie de l'imprimerie dans les pays en voie de développement. Ces consultations qui doivent avoir lieu à Leipzig, en 1976, seront consacrées à la diffusion d'informations sur les procédés perfectionnés et simplifiés d'impression.

211. Au cours de la huitième réunion intersecrétariats ONUDI/UNESCO a été formulée une suggestion à l'effet d'étudier les problèmes de la promotion du livre et la création éventuelle de centres nationaux ou régionaux pour la promotion du livre. L'ONUDI examine les moyens qui lui permettraient de coopérer avec l'UNESCO en ce domaine.

212. Comme il a été dit dans les rapports annuels précédents, l'imprimerie est un secteur industriel important, et nombre de pays en voie de développement ont besoin d'une assistance dans ce domaine. Cependant, les pays en voie de développement n'utilisent pas encore pleinement l'aide que l'ONUDI pourrait leur fournir à cet égard.

## **TECHNIQUES INDUSTRIELLES GENERALES** **(30.7.00)**

213. Les activités menées au titre de cet élément du programme se sont développées conformément aux prévisions du rapport pour 1974 (ID/B/150, chapitre III, par. 187 à 189); tant les tâches prévues que le taux d'exécution effective ont nettement augmenté en 1975. Ainsi, et bien que les ressources soient suffisantes pour les projets à venir, les moyens d'exécution devront être renforcés pour réduire un arriéré de travail qui augmentera sans doute.

214. L'orientation principale de cet élément du programme n'a pas changé. La plupart des activités ont porté sur l'industrie du conditionnement, qui a reçu 70 % environ de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en 1975 au titre de cette partie du programme. Les demandes d'assistance pour la réduction de la pollution dans certaines branches industrielles ont continué à augmenter. En revanche – et l'on peut s'en étonner, étant donné leur importance pour les niveaux de vie et les possibilités d'exportation – les projets de recherches et études techniques dans

l'industrie n'ont pas augmenté au même rythme que les deux autres activités principales. Les autres secteurs englobés par le programme des techniques industrielles générales, par exemple les projets relatifs au transfert des techniques et aux techniques intersectorielles, ont plus que maintenu leur niveau de 1974, malgré plusieurs retards dans la signature des documents de projets.

215. Les activités de l'ONUDI dans le domaine des techniques industrielles générales portent sur trois domaines distincts : protection de l'environnement (30.7.01); conditionnement (30.7.02); recherches et études techniques dans l'industrie (30.7.03).

### **Protection de l'environnement (30.7.01)**

216. Le but essentiel du programme de l'ONUDI en matière de protection de l'environnement est de faire de la planification de l'environnement une partie intégrante du processus de développement industriel, afin de réduire à un minimum les effets négatifs de celui-ci sur l'environnement. A cette fin, on recherche les méthodes les moins coûteuses de lutte contre la pollution, en utilisant les techniques appropriées aux pays en développement. Ce programme comprend deux éléments principaux : le programme commun ONUDI/PNUE, et l'assistance technique ONUDI.

217. Depuis 1974, les pays en développement montrent une tendance, qui s'est encore accentuée en 1975, à donner plus d'importance aux problèmes écologiques dans le processus d'industrialisation.

218. En conséquence, l'ONUDI a reçu en 1975 un grand nombre de demandes d'assistance technique relatives à l'environnement; ces demandes portaient notamment sur des problèmes de pollution atmosphérique et de pollution des eaux, ainsi que sur la planification générale de l'environnement.

219. De plus en plus, on reconnaît la nécessité de faire intervenir les questions écologiques, dès les premiers stades de la formulation des projets, en analysant l'incidence de ceux-ci sur l'environnement. L'analyse d'incidence consiste à évaluer les aspects d'un projet qui apportent des modifications à l'environnement; les principales causes d'atteintes possibles à l'environnement sont identifiées, et l'importance de leurs effets est estimée. L'étape suivante consiste à définir les moyens de limiter ces atteintes. La possibilité, soit de laisser ces atteintes se produire, soit de les limiter ou de les prévenir, implique certains choix, dont la définition et l'analyse permettent aux responsables de se prononcer entre plusieurs solutions.

220. Pour les projets qui ont été retenus aux fins d'exécution, la règle n° 1 est de commencer l'analyse d'incidence sur l'environnement dès que possible. La façon la plus directe et la plus facile de procéder à cette analyse consiste à utiliser des listes de questions ou de conditions préétablies qui orientent l'analyse vers les problèmes les plus délicats. Plusieurs études particulières ont permis à l'ONUDI de mettre au point un certain nombre de ces listes pour l'analyse des conséquences écologiques des projets.

221. En 1975, 10 nouveaux projets relatifs à l'environnement ont vu le jour dans le cadre du programme d'assistance technique de l'ONUDI. Trois de ces projets, en Argentine, en Iran et en Pologne, portaient sur les problèmes de la pollution

atmosphérique. Les projets en Iran et en Pologne visaient la pollution provoquée par les automobiles et prévoyaient le contrôle des niveaux de polluants ainsi que la lutte contre la pollution par des procédés mécaniques. Le projet en Argentine prévoyait une estimation des dangers de pollution provoquée par les émanations de fluorure émanant d'une usine d'aluminium.

222. Six projets portaient sur une assistance destinée à résoudre des problèmes de pollution des eaux : la pollution d'une baie par les sels résiduels d'une usine de carbonate de soude prévue en Argentine; la pollution des eaux par l'industrie du lin et de la toile en Hongrie; la mise au point d'un matériel de lutte contre la pollution des eaux au Liban; la pollution industrielle des cours d'eau au Pakistan; la pollution des eaux par les déchets métalliques de finition en Pologne; la pollution des cours d'eau par plusieurs industries en Yougoslavie.

223. L'ONUDI aide à la préparation d'un séminaire national sur l'environnement en Irak. Une autre proposition de projet prévoit l'organisation d'une conférence régionale sur la pollution de l'environnement dans l'industrie pétrolière, avec la collaboration de la Ligue des Etats arabes.

224. Dans le domaine de la planification de l'environnement, le transfert des techniques et les méthodes d'évaluation revêtent une importance particulière. Aussi l'ONUDI a-t-elle contribué à l'organisation d'un stage de formation, du 2 mars au 25 avril 1975, à l'Université de la Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique); ce programme était exécuté en commun par le PNUE et par la United States Agency for International Development. Les participants étaient tous des diplômés d'université venant des pays en développement et ayant dans leur pays d'origine des responsabilités dans les décisions relatives aux politiques en matière d'environnement. Les cours portaient sur les questions de politiques et les problèmes techniques; les procédés de contrôle de la pollution atmosphérique et de la pollution des eaux et de lutte contre cette pollution; et les possibilités d'organiser le contrôle de l'environnement au niveau de l'administration locale, provinciale et nationale. Plusieurs visites d'installations ont été organisées, afin que les participants puissent examiner par eux-mêmes certains procédés de réduction et de traitement de la pollution utilisés par les industries ou par les collectivités locales. L'ONUDI se propose de poursuivre à l'avenir ce genre de transfert de technologie, au moyen de stages de formation sur l'environnement.

225. Malheureusement, la méthode adoptée en 1974, qui avait consisté à introduire des considérations d'ordre écologique dans le programme des stages de formation en groupe dans l'entreprise organisés par l'ONUDI, n'a pu être poursuivie en 1975, faute de fonds. Au cours des programmes de formation en groupe dans l'entreprise exécutés en 1974, près de 100 techniciens avaient reçu une formation sur les problèmes écologiques dans cinq secteurs industriels; il est à espérer que les fonds nécessaires pourront être obtenus pour reprendre ces utiles activités en 1976.

### **Industrie du conditionnement (30.7.02)**

226. Aucun plan de développement agricole ou industriel n'est viable si l'on ne tient pas compte de la façon dont le produit sera conditionné, qu'il s'agisse de sa conservation, de son entreposage, de son transport ou de sa mise sur le marché. On

estime que 20 à 30 % des produits alimentaires sont perdus par suite d'un conditionnement inadéquat, et les pertes considérables qui en résultent pour l'exportation aboutissent à une diminution des gains en devises. Un conditionnement fautif et une présentation insuffisante du produit empêchent ou diminuent sa pénétration sur des marchés par ailleurs prometteurs. Les pays en développement ont compris que l'industrie du conditionnement est un complément essentiel pour toutes les industries aboutissant à un produit final, et leur intérêt croissant pour le conditionnement, qui s'était déjà manifesté en 1974, n'a cessé de s'affirmer en 1975, comme le prouve le nombre croissant de demandes d'assistance dans ce domaine.

227. En 1975, l'ONUDI a exécuté ou était en voie d'exécuter 27 projets dans le secteur du conditionnement; la valeur de ces projets dépassait 1 million de dollars.

228. Depuis le début de ses activités dans le domaine du conditionnement, en 1970, l'ONUDI a fourni une assistance à 70 pays en développement. Grâce à l'élan fourni par le programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique, ce nombre augmentera sans doute à mesure que s'accroît l'industrialisation.

229. L'ONUDI a achevé en 1975 les deux grands projets pour la création en Bulgarie et en Pologne de centres technico-économiques perfectionnés de recherche et de développement en matière de conditionnement. Ces deux centres ont une fonction de formation, destinée à accroître les connaissances de diplômés des pays en développement dans le cadre du programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies.

230. En Inde, au Maroc, au Mexique et en République de Corée, où la création de centres du même genre est plus ou moins avancée, les travaux se poursuivent par l'intermédiaire de consultants et par la formation de ressortissants nationaux.

231. En 1975, l'ONUDI a exécuté des études préparatoires dans 6 pays, et elle a fourni dans 12 autres pays une assistance technique portant sur divers aspects de l'industrie du conditionnement.

232. Comme le laissent entendre la Déclaration et le Plan d'action de Lima, les intérêts de chaque pays ne peuvent plus être considérés isolément : l'avenir dépendra de la coopération à divers niveaux entre tous les pays. On a mis au point une nouvelle méthode pour l'organisation de centres du conditionnement aux niveaux national, régional et interrégional, en tenant compte, non seulement des matières premières existantes et du niveau du développement atteint par les économies nationales et régionales en question, mais aussi des conditions propres à chaque pays et à chaque région. L'ONUDI a poursuivi en 1975 les mesures qui avaient été prises en 1974 pour susciter ce genre de coopération, en patronnant un séminaire international sur le conditionnement organisé par l'Institut de l'industrie du conditionnement en République de Corée. Ce séminaire a réuni des représentants de 16 pays en développement.

233. Avec la collaboration de l'IDCAS, l'ONUDI a organisé une réunion pour discuter et mettre au point une stratégie du développement régional dans le domaine de l'industrie du conditionnement. Trente participants de la région intéressée ont

participé à cette réunion, au cours de laquelle cinq documents ont été présentés par des experts internationaux. En conséquence, une Fédération arabe de l'industrie du conditionnement est actuellement en voie de création.

234. La coopération de l'ONUDI avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales s'est poursuivie pendant l'année 1975; des membres du personnel de l'ONUDI ont pris part à des réunions de l'Organisation mondiale de l'emballage et de la Fédération européenne de l'emballage. Grâce à ce dialogue continu avec d'autres organisations, l'ONUDI a réussi à élargir considérablement son réseau d'experts, tant des pays développés que des pays en développement.

235. La rapidité de l'escalade des prix dans le monde entier, et la pénurie de matières premières, ont donné une importance accrue au conditionnement. Pour rester compétitifs sur le marché international malgré les tendances inflationnistes, les pays cherchent les moyens d'utiliser au mieux les matières premières dont ils disposent, de protéger les produits et de réaliser un conditionnement satisfaisant à un coût relativement bas. On peut donc prévoir que les activités futures de l'ONUDI dans le domaine du conditionnement resteront une partie importante du programme de travail de l'Organisation.

### **Recherches et études techniques dans l'industrie (30.7.03)**

236. Des trois activités spécifiques composant cet élément du programme, ce sont les recherches et études techniques dans l'industrie qui se sont le moins développées. En partie, cela s'explique par le fait que l'ONUDI ne dispose pas du personnel suffisant pour exécuter les activités promotionnelles nécessaires pour faire comprendre aux pays en développement l'avantage qu'ils auraient à inclure les recherches et études techniques dans leur processus de planification.

237. Poursuivant la coopération mentionnée dans le document ID/B/150 (chapitre III, par. 214), des membres du personnel de l'ONUDI ont participé en 1975 au congrès bisannuel du Conseil international des sociétés d'industrial design, organisé à Moscou. Le thème principal de ce congrès, qui a réuni environ 1 500 participants, portait sur les activités de recherche et études techniques et sur les politiques nationales. Tous les orateurs ont montré que les activités de recherche et études techniques, bien comprises, pouvaient contribuer au développement technique et social des pays.

238. En 1975, l'ONUDI a achevé les travaux relatifs au Centre d'études de Hong-kong (voir ID/B/150, chapitre III, par. 213). Les activités relatives aux deux projets en Argentine (voir ID/B/150, chapitre III, par. 215) se sont poursuivies, malgré les délais entraînés par les difficultés de recrutement du personnel nécessaire pour le centre d'essais non destructifs.

239. Les activités passées de l'ONUDI dans ce domaine montrent que des efforts supplémentaires s'imposent pour mieux faire comprendre aux pays en développement l'importance que revêtent les recherches et études techniques dans l'industrie en vue d'un développement social et technique mieux équilibré.

## **CONSTRUCTION INDUSTRIELLE (30.8.00)**

240. Comme l'indiquait le rapport pour 1974 (voir ID/B/150, chapitre III, par. 217), cet élément du programme a été créé pour fournir aux pays en développement une aide structurée et organisée dans le secteur de la construction industrielle.

241. L'objectif principal de l'ONUDI au titre de cet élément du programme est de développer et de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la construction industrielle. A cette fin, l'ONUDI fournit une assistance, sur demande des pays intéressés, dans les secteurs suivants : perfectionnement des méthodes de construction; création d'usines pour la production d'éléments de construction préfabriqués; mise au point et adaptation de la conception et de la technologie des travaux de construction, y compris la définition de normes de qualité et de méthodes de contrôle de la qualité; mise en œuvre de projets et de procédés industriels, y compris le transfert des techniques de construction et le perfectionnement des techniques employées par les sociétés de construction industrielle et les entrepreneurs locaux.

242. Les travaux de l'ONUDI en matière de construction industrielle se divisent en trois activités spécifiques : développement du secteur de la construction industrielle et industrialisation des méthodes de construction (30.8.01); plans et techniques de construction (30.8.02); mise en œuvre des projets de construction industrielle (30.8.03).

### **Développement du secteur de la construction industrielle et industrialisation des méthodes de construction (30.8.01)**

243. En 1975, l'ONUDI a fourni au Zaïre une assistance pour le développement de la construction industrielle dans ce pays, afin que ce secteur puisse faire face à la demande croissante. L'Organisation a soumis au gouvernement une proposition de programme à long terme en vue de promouvoir le secteur de la construction industrielle.

244. En 1975, l'ONUDI a entrepris un projet d'assistance technique pour la Mongolie, en vue d'aider à la formulation et à l'élaboration de programmes à moyen terme et à long terme pour le développement de l'industrie de la construction. Ce projet comprend une étude de faisabilité sur la création d'une industrie de la préfabrication pour faire face à la demande locale.

245. Durant l'année 1975, l'ONUDI a fourni au Botswana une assistance pour la formulation de politiques de développement du secteur de la construction industrielle, et pour la création d'une industrie pour la production d'éléments de construction préfabriqués. On a procédé à une étude des techniques de construction les plus fréquentes dans le pays, en vue d'y apporter des améliorations; ces modifications seront prises en considération lors de l'établissement des plans et de la construction du complexe industriel de Broadhurst.

246. Au cours de ces dernières années, la préfabrication en usine des éléments de construction est devenue partie intégrante de l'industrie de construction; cette technique ne permet pas seulement une productivité supérieure, mais favorise aussi une meilleure utilisation des ressources et aboutit à un produit final de meilleure qualité. En réponse aux demandes de formation et d'assistance des pays en développement concernant les possibilités de réalisation et d'adaptation de divers systèmes de préfabrication en usine, l'ONUDI a convoqué une consultation commune sur la préfabrication pour la construction industrielle. Cette consultation, organisée en coopération avec le Gouvernement polonais, a eu lieu en septembre et octobre 1975 à Varsovie et à Kazimierz (Pologne). Elle a réuni des représentants de 13 pays en développement, 8 experts internationaux et 8 observateurs de pays développés ou en développement, ainsi que des représentants du Centre des Nations Unies pour l'habitation, la construction et la planification. Les débats ont porté principalement sur le développement de la préfabrication pour la construction industrielle, sur l'étude des installations industrielles préfabriquées et des matériaux de construction appropriés, sur l'étude des éléments de construction préfabriqués et l'organisation de leur production, sur les opérations d'assemblage des éléments préfabriqués dans les installations industrielles, et sur les questions de gestion. La consultation visait essentiellement les systèmes de préfabrication à bas prix et leurs applications pratiques dans les pays en développement. Les participants ont également visité des chantiers de construction, des centres de recherche et des bureaux d'études dans le pays hôte.

#### **Plans et techniques de construction (30.8.02)**

247. On a assisté en 1975 à une augmentation du nombre de demandes d'assistance des pays en développement portant sur cette activité spécifique. L'objectif principal de l'ONUDI dans ce domaine est de fournir aux pays en développement une assistance dans le choix et l'adaptation des techniques de construction et des plans appropriés pour les installations industrielles, compte tenu des conditions locales, afin de garantir l'économie et l'efficacité dans la création et le fonctionnement de ces installations.

248. En 1975, l'ONUDI a achevé en Turquie la première phase d'un projet en vue d'assister les entreprises d'Etat qui s'occupent directement de l'étude et de l'exécution d'activités de construction industrielle. On espère que la deuxième phase du projet pourra être mise en route au début de l'année 1976.

249. Egalement en 1975, une assistance a été fournie au complexe de construction industrielle BANAT, en Yougoslavie, qui produit des éléments de construction préfabriqués. On a procédé à une étude des activités actuelles du complexe, et en particulier de la conception des produits, des lignes de production, de la qualité, de la manutention, et des marchés présents et futurs. Cette étude devrait permettre de formuler un programme à long terme pour la mise au point et le perfectionnement des travaux d'étude du complexe, de ses procédés techniques et de ses activités. Pour essayer de faire face à l'évolution de la demande et à l'importance du marché, le complexe créera en outre une usine moderne pour la production des éléments de construction : cette usine doit entrer en fonctionnement vers la fin de l'année 1977.



250. Sur la demande du Gouvernement roumain, une mission de l'ONUDI s'est rendue en Roumanie en 1975 pour y examiner, avec la collaboration des experts locaux, les problèmes que pose l'assemblage d'éléments de construction en ciment précoulé, et pour faire des propositions sur l'assistance technique à fournir par l'ONUDI. L'une de ces propositions portait sur l'adoption d'une nouvelle méthode de fabrication des ligatures pour fers à béton; une autre, sur l'amélioration du système d'assemblage pour les éléments en ciment précoulé. L'ONUDI fournit une assistance à grande échelle pour réaliser ces propositions.

251. L'ONUDI a organisé en 1975 un programme de bourses pour le développement et le perfectionnement des compétences en matière de plans et de techniques de construction. L'affectation des bénéficiaires de ces bourses dans des entreprises ou des organismes de construction des pays industrialisés est faite en fonction des besoins et des compétences propres à chacun d'entre eux.

#### **Mise en œuvre des projets de construction industrielle (30.8.03)**

252. En 1975, une assistance PNUD/ONUDI a été fournie au Centre d'études pour la construction des projets industriels, en Turquie : cet organisme, qui dépend du Ministère de l'industrie et des techniques, fournit une assistance pour la conception et la mise en œuvre de projets industriels dans toute la Turquie. Le directeur de projet affecté au Centre a pris ses fonctions en 1975, et l'on pense recruter un autre expert au début de l'année 1976. Les activités de formation sont un élément important du programme de travail du Centre; outre la formation du personnel de contrepartie, un important programme de formation en groupe à l'étranger a été entrepris.

253. Une mission de l'ONUDI s'est rendue au Yémen démocratique en 1975, pour y identifier les besoins urgents en matière d'étude et de mise en œuvre des projets industriels, en vue notamment de la création d'un service de l'étude et de la construction des projets au sein du Ministère de l'industrie. Ce service a commencé à fonctionner en 1975, avec l'assistance de l'ONUDI. L'importance de cette réalisation est évidente, étant donné le grand nombre de projets industriels figurant dans le plan de développement économique et social actuellement exécuté par le gouvernement, et compte tenu du laps de temps relativement limité dont dispose le Ministère de l'industrie pour concevoir ces projets et pour les mener à bien. L'ONUDI a également fait en 1975 des travaux préparatoires pour l'organisation au Yémen démocratique d'un séminaire de formation pour le personnel local : ce séminaire doit avoir lieu en 1976.

254. En 1975, l'ONUDI a exécuté des travaux préparatoires pour deux projets éventuels d'assistance technique à grande échelle : un centre régional de développement de la construction industrielle pour l'Europe et le Moyen-Orient, et un centre régional pour l'étude des installations industrielles, la construction et l'environnement, en Afrique.

## *Chapitre IV*

# **PROGRAMME DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTERESSANT L'INDUSTRIE**

**(31.0.00)**

## **INTRODUCTION**

1. L'industrie manufacturière a progressé assez rapidement dans les pays en développement au cours des dix dernières années. Bien que relativement jeunes encore par rapport aux nations industrialisées, beaucoup de pays en développement sont parvenus à suffire à leurs besoins dans la fabrication de certains produits perfectionnés. Dans la plupart de ces pays, l'industrie montre une tendance vers l'accroissement de la production, la diversification des produits, l'amélioration du rendement, la décentralisation, la création de petites et de moyennes industries dans les zones rurales, et la promotion de fabrications industrielles plus spécialisées pour l'exportation.
2. Dans beaucoup de pays en développement, les possibilités de productions industrielles de remplacement à l'importation sont de plus en plus limitées; la réduction du déficit commercial dépend donc essentiellement des plans officiels conçus pour développer les possibilités d'exportation grâce à un certain nombre de dispositions fiscales, de subventions et de systèmes d'encouragements à l'industrie. Aussi les pays en développement et l'ONUDI ont-ils accru leurs efforts pour diminuer les coûts et pour améliorer le rendement dans l'industrie manufacturière, notamment dans les secteurs présentant des possibilités d'exportation.
3. L'objectif de nombreux pays en développement est de réussir à subvenir à leurs besoins en articles manufacturés dans toute la mesure possible, et, par là, de limiter les importations coûteuses, de promouvoir une utilisation accrue des ressources nationales et de fournir de nouveaux produits pour l'exportation sur les marchés internationaux. Dans plusieurs de ces pays, les industries de transformation ont déjà une importante capacité d'exportation, tout en réussissant à maintenir un taux de croissance annuel satisfaisant dans le cadre national.
4. Pour les pays en développement, il est d'une importance essentielle d'étudier tous les moyens possibles de limiter les coûts de production et d'élever le niveau de la technologie et de la spécialisation dans les secteurs industriels qui ont la possibilité de devenir compétitifs sur le marché international. L'ONUDI, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, aide les pays en développement dans ces efforts grâce à des programmes d'assistance technique en matière de recherche, de

normalisation, de contrôle de la qualité, de métrologie, de commercialisation, de foires industrielles et de coopératives industrielles, outre ses activités relatives aux moyens d'information commerciale et technique.

5. L'industrialisation de la plupart des pays en développement se limitait jusqu'à présent aux grandes villes et aux centres urbains, tandis que les centres ruraux et les régions agricoles étaient relativement négligés. Les plans de développement rural prévoyant une décentralisation industrielle peuvent contribuer à augmenter les revenus de la population des campagnes, et, par conséquent, le niveau de vie des individus habitant certaines régions défavorisées des pays en développement.

6. Les programmes de développement rural exigent des investissements en matériel et en machines agricoles, ainsi que des travaux d'irrigation et de construction; en outre, ils suscitent un développement de la demande d'engrais, de produits chimiques et d'autres équipements industriels indispensables au développement du secteur agricole. Dans beaucoup de cas, ces équipements pourraient être produits par les industries existantes des pays en développement, avec l'aide de petites et de moyennes industries supplémentaires dans les zones rurales.

7. Les autorités des pays en développement qui sont responsables des politiques de développement industriel tiennent pour prioritaires tous les aspects de l'industrialisation qui visent l'amélioration du secteur rural par la création de petites et de moyennes industries. En 1975, l'ONUDI a développé toutes ses activités sur le terrain au titre de l'élément de programme relatif à la petite industrie; l'Organisation a commencé en outre à évaluer tous ses travaux précédents dans ce domaine, en vue d'améliorer ses activités.

8. Avec la mise en exécution des programmes relatifs au développement des exportations et aux activités industrielles en milieu rural, aux nouveaux investissements industriels et à leur expansion au moyen d'accords sur le transfert des techniques, aux nouvelles structures financières et commerciales, aux nouveaux systèmes d'entreposage en douane et de distribution et aux activités de commercialisation, les importateurs, les producteurs et les consommateurs des pays en développement auront besoin d'une information précise et mise à jour pour leurs opérations et pour leurs décisions journalières. Il importe donc d'établir dans chaque pays en développement, quand cela est possible, des centres d'information industrielle, commerciale et technique.

9. L'ONUDI, qui a récemment créé un service d'information industrielle à Vienne, aide déjà plusieurs pays et groupements économiques régionaux à établir des centres d'information industrielle. Les pays en développement ont eu recours à ce service, qui couvre le monde entier, pour obtenir des renseignements sur les investissements nouveaux, l'expansion industrielle et la diversification des produits, les problèmes de production, les exportations, la réglementation commerciale, les débouchés, les techniques modernes de formation à la gestion, l'évolution de la recherche industrielle, les méthodes d'amélioration de la productivité et les tendances des marchés intérieurs et extérieurs.

10. L'élargissement des activités entreprises en 1975 au titre de l'élément de programme relatif à l'information industrielle est encourageante. Les pays en développement, surtout dans la région africaine, sont de plus en plus nombreux à demander une assistance pour la création de centres nationaux d'information.

11. Les pays en développement s'aperçoivent que la création de services et d'organismes industriels, l'installation d'une infrastructure industrielle et la mise en valeur des ressources humaines sont indispensables à tout programme de développement industriel équilibré. Il faudra, dans ces pays, donner la priorité à la formation du personnel et des cadres locaux, afin de satisfaire les besoins de main-d'œuvre nécessaire à l'expansion et à la diversification des industries.

12. Au titre de l'élément de programme relatif à la gestion industrielle, l'ONUDI a axé ses activités sur l'exécution des projets qui avaient été approuvés avant 1975; un petit nombre seulement de projets nouveaux ont été entrepris. Cependant, l'Organisation s'est efforcée de mettre au point de nouvelles méthodes d'approche au problème de la gestion, et d'analyser ses activités antérieures dans ce domaine en vue d'élaborer un programme de gestion plus satisfaisant.

13. Les activités de formation industrielle de l'ONUDI ont subi un net changement en 1975. Depuis plusieurs années, la plupart de ces activités avaient pris la forme de programmes de formation en groupe dans l'entreprise, organisés en Europe. En 1975, au contraire, l'ONUDI a organisé certains de ces programmes dans des usines situées dans les pays en développement, avec des résultats satisfaisants à cette date. Si cette expérience continue à donner des résultats positifs, il est possible que des projets analogues de caractère permanent soient retenus dans le second cycle de programmation financé au titre du CIP. L'année 1975 a été marquée par un autre progrès : la nette augmentation des projets de formation de type classique, surtout en Afrique et en Amérique latine, pour l'assistance aux usines et à divers secteurs industriels.

14. Le programme des services et institutions intéressant l'industrie se compose de cinq grands éléments : institutions industrielles, information industrielle, services de gestion industrielle et de consultation, petites industries, formation industrielle.

15. En 1975, la valeur totale de l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre du programme des services et institutions intéressant l'industrie s'est élevée à 10 millions de dollars, contre 8 millions en 1974, soit une augmentation de 25 %. Pendant la même année, ce programme a représenté 30 % de l'ensemble des activités d'assistance technique de l'ONUDI.

## **INSTITUTIONS INDUSTRIELLES** (31.1.00)

16. Au titre de cet élément du programme, l'ONUDI a continué à concentrer ses activités sur l'aide apportée aux pays en développement afin de compléter et de renforcer leur infrastructure institutionnelle pour l'industrie. Les activités spécifiques exécutées à cette fin sont les suivantes : recherche industrielle (31.1.01); normalisation, contrôle de la qualité et métrologie (31.1.02); foires et expositions industrielles (31.1.03); chambres d'industrie, coopératives industrielles et autres institutions (31.1.04); brevets et licences (31.1.05).

17. La prise de conscience de l'importance de l'infrastructure institutionnelle par les pays en développement a été amplement démontrée en 1975 par le nombre de demandes d'assistance technique adressées dans ce domaine à l'ONUDI. Le nombre

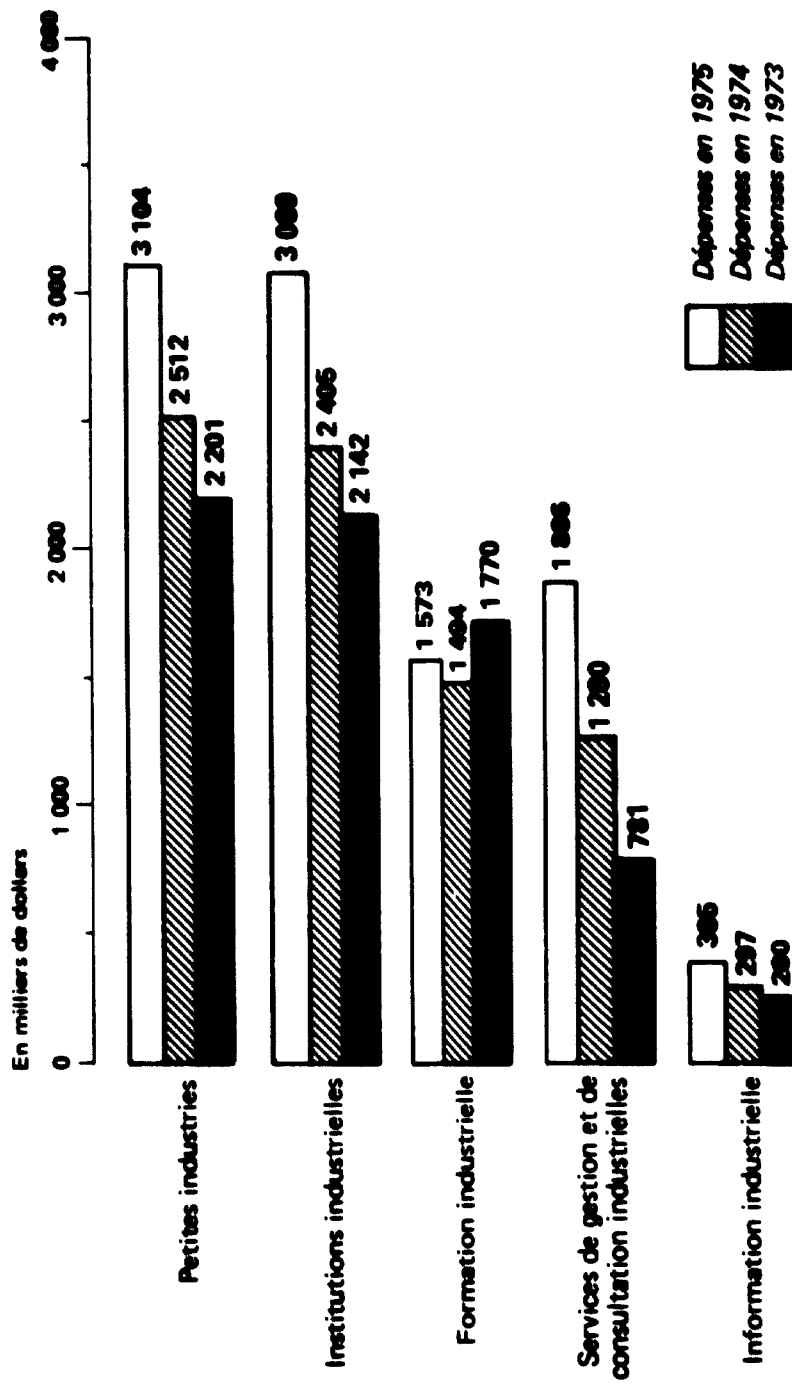


Figure 1. Dépenses effectuées en 1973, 1974 et 1975 en titre du programme des services et institutions instrumentant l'industrie, par élément de programme

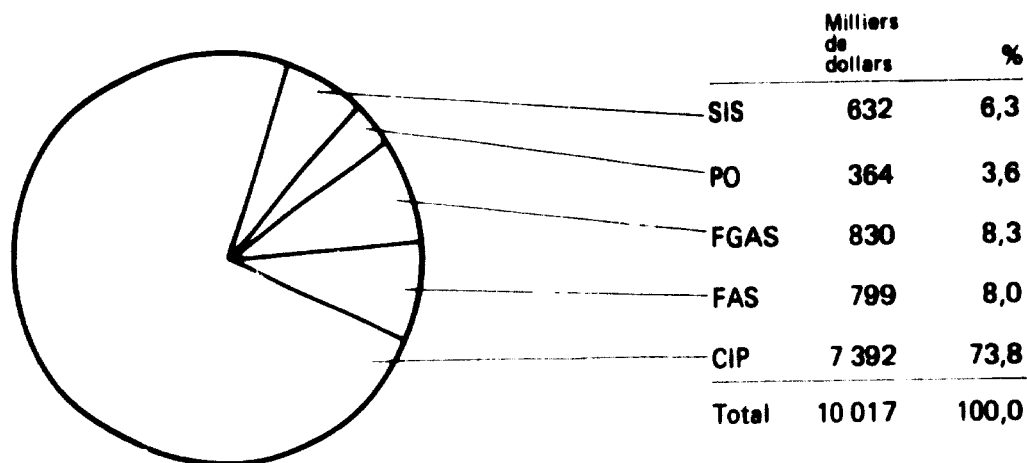


Figure 2. Dépenses effectuées en 1975 au titre du programme des services et institutions intéressant l'industrie, par source de financement (en milliers de dollars)

des projets relatifs à la normalisation, au contrôle de la qualité et à la métrologie a continué à augmenter, et l'assistance technique en matière de recherche industrielle a repris de son importance après une légère diminution en 1974 (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 10 et 27). En matière de brevets et licences, les pays en développement, conscients de l'incidence des transferts de techniques sur leur économie, instaurent des contrôles et des règlements plus stricts; de même, les gouvernements reconnaissent que les foires et expositions industrielles sont d'utiles instruments de communication aux fins du transfert des techniques.

### Recherche industrielle (31.1.01)

18. Plusieurs signes ont montré en 1975 que les pays en développement prenaient conscience de l'importance et de la nécessité des moyens nationaux de recherche industrielle, moyens qui sont indispensables si l'on veut accélérer l'industrialisation. En conséquence, l'année 1975 a été marquée par une augmentation du nombre de demandes d'assistance technique aux organismes de recherche industrielle situés dans ces pays; certaines de ces demandes portaient sur la création de nouveaux organismes, notamment dans la région africaine, d'autres sur le renforcement des organismes existants.

19. Le rôle essentiel que jouent les organismes de recherche industrielle dans le processus de transfert des techniques est multiple. Ces organismes ne servent pas seulement de sources d'information technique: ils aident également à évaluer et à choisir les diverses techniques possibles, et jouent un rôle d'avant-garde dans l'adaptation des techniques aux conditions locales. Ces organismes doivent en outre pouvoir fournir les services nécessaires à l'application des techniques nouvellement transférées et organiser la formation du personnel des entreprises, afin que les nouvelles techniques puissent être incorporées dans les opérations industrielles.

20. L'ONUDI a poursuivi en 1975 son assistance technique à un certain nombre d'organismes de recherche industrielle (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 12). Les projets lancés en Malaisie et au Soudan ont été achevés au cours de l'année, et de

nouveaux projets en Birmanie, en Indonésie et au Pakistan devraient devenir opérationnels en 1976; des projets sont en préparation pour le Liban, le Mexique et la République-Unie de Tanzanie.

21. Parmi les divers éléments de l'assistance fournie par l'ONUDI aux pays en développement pour créer ou améliorer leurs services technologiques, le plus important est constitué par les services d'experts. Dans plusieurs cas, cependant, il est apparu que la mauvaise qualité de la gestion et de la direction était responsable des résultats décevants obtenus par les organismes de recherche industrielle de ces pays; l'ONUDI a donc augmenté ses efforts pour améliorer la formation des responsables et des cadres de ces organismes.

22. Un autre problème important rencontré par l'ONUDI dans ses projets relatifs aux organismes de recherche industrielle tient aux difficultés de recrutement d'homologues qualifiés dans certaines disciplines techniques. Dans la plupart des pays en développement, ces difficultés ne s'expliquent pas seulement par la rareté du personnel qualifié, mais aussi par le fait que les services publics paient à leurs employés des salaires nettement plus bas que le secteur privé. Cette politique a pour résultat que : a) ou bien il n'existe pas de personnel qualifié pour travailler dans les organismes de recherche publics; b) ou bien le personnel qualifié travaillant dans ces organismes les quitte pour passer dans le secteur privé. Ce passage du personnel des organismes de recherche dans l'industrie privée a un aspect positif : c'est l'efficacité accrue que ce personnel qualifié apporte à l'industrie, et aussi le renforcement des contacts entre l'industrie et les organismes de recherche. Cependant, l'utilisation des organismes de recherche en tant que centres de formation pour l'industrie doit rester dans des limites raisonnables, faute de quoi c'est l'utilité de ces organismes qui en pâtirait.

23. Un exemple intéressant de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en matière de recherche industrielle est le projet relatif à l'Institut national de technologie et de normalisation au Paraguay. A la fin de 1975, la deuxième phase de ce projet a été achevée et évaluée par une mission commune ONUDI/PNUD. Malgré les difficultés de recruter des homologues qualifiés, le projet a été évalué de façon très favorable par cette mission.

24. En premier lieu, les installations matérielles de l'Institut, très modernes, fonctionnent de façon satisfaisante. Plusieurs départements techniques, notamment ceux du bois, du cuir et des produits alimentaires, poursuivent avec succès leurs travaux. Les services d'analyse, d'essai et d'homologation fournis par l'Institut se développent eux aussi dans tous les secteurs de la technologie pour lesquels il a compétence, et les services de normalisation fonctionnent bien. Les contacts avec l'industrie se renforcent, et la coopération s'améliore. Récemment, un petit projet de l'ONUDI a été approuvé, qui prévoit la fourniture des services de deux experts à l'Institut en 1976: l'un de ces experts, spécialisé dans la gestion de la recherche, s'efforcera d'améliorer l'organisation de l'Institut; l'autre, spécialisé en organisation industrielle, identifiera et renforcera les contacts de l'Institut avec l'industrie.

25. Ce projet a un autre aspect qui vaut la peine d'être mentionné, surtout à l'intention des pays les moins avancés. A l'origine, les dimensions de l'Institut étaient assez réduites et, encore aujourd'hui, elles restent modestes. Ce type d'organisme convient aux besoins des pays les moins avancés où, au début, seuls les services d'analyse et d'essai sont importants : ils permettent en effet d'essayer et d'évaluer les matières premières et les produits de consommation essentiels, tels que les produits

alimentaires, les textiles et les boissons. Ces services minimums d'essai des produits sont nécessaires dans tous les pays, car ils aident l'administration à améliorer la qualité de la vie grâce au contrôle des produits de base. Les petits organismes de ce genre se développent naturellement, avec le temps et suivant l'évolution des besoins du pays. On peut y ajouter des laboratoires spécialisés, un par un, lorsque l'institut commence à fournir des services techniques à l'industrie et à s'occuper de la formation du personnel des entreprises, et jusqu'à ce qu'il aborde enfin ses véritables fonctions de mise au point et de recherche. Cette croissance est lente, mais il convient de créer dès que possible des organismes de ce genre, afin de jeter les bases, si modestes soient-elles, de l'autonomie technologique des pays intéressés.

26. Le projet mentionné l'année dernière (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 26), qui avait pour but la formation spécialisée du personnel administratif et des cadres des organismes de recherche industrielle en Amérique latine, a été approuvé, et son exécution a commencé en 1975. Il consistera en une série de séminaires intensifs et de courte durée, qui seront réunis à plusieurs reprises pendant une période de deux ou trois ans. On remarquera que cette formation aura lieu au Brésil, qui est lui-même un pays en développement.

27. Le jumelage de l'Institut de recherche industrielle des Caraïbes avec le Research Productivity Council du Nouveau Brunswick (Canada) a donné des résultats satisfaisants (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 19 et 20); ce projet a été prolongé d'un an. La méthode du jumelage, qui est maintenant activement recommandée, a déjà été retenue pour plusieurs projets ordinaires d'assistance technique. Deux projets pour l'Indonésie, en cours de préparation, prévoient un jumelage avec un institut de recherche avancée dans un pays industrialisé. Le choix de l'institut appartient en grande partie au pays en développement, car il sert à promouvoir des relations de bonne volonté entre les instituts intéressés; la bonne exécution du projet est ainsi garantie, et en même temps l'on établit entre les deux instituts des contacts qui survivent à l'achèvement des activités du projet.

28. L'encouragement des activités de recherche industrielle était le thème principal des consultations nationales qui ont été organisées en 1975 au Ghana et au Nigéria, sur le modèle des consultations précédentes (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 22 et 23). Il est logique que la plupart de ces consultations aient lieu en Afrique, car c'est la région qui a le plus besoin de nouveaux moyens de recherche industrielle. Les résultats de ces consultations ont été prometteurs: elles ont aidé les gouvernements à évaluer leur situation et leurs besoins respectifs en matière de recherche industrielle, et aussi à tenir compte des conclusions des consultations dans les plans nationaux.

29. Une des principales difficultés du développement de la technologie est la commercialisation des résultats de la recherche. Le passage du laboratoire à l'usine pilote, puis à la production industrielle, est un processus compliqué, pendant lequel on enregistre beaucoup d'échecs. Pour définir les problèmes en cause ainsi que les moyens de les résoudre, un stage de formation a été organisé par l'ONUDI en 1975 à l'intention d'un groupe choisi de hauts responsables et d'administrateurs des instituts de recherche industrielle. Ce stage a eu lieu en République de Corée, pays en développement, et au Japon, pays hautement industrialisé, afin que les participants puissent faire des comparaisons de première main. Son succès a été très net, et il a permis de dégager des informations utiles et pratiques, qui seront publiées à l'intention du personnel des organismes de recherche industrielle dans les pays en développement.



30. L'ONUDI entend poursuivre son assistance technique aux pays en développement dans le domaine des organismes de recherche industrielle. La création de petits instituts de début sera l'objectif poursuivi par les pays les moins avancés, tandis que, dans les pays en développement plus avancés, c'est le renforcement des instituts existants qui sera le but principal, notamment par l'amélioration de leur gestion et de leur coopération avec l'industrie. Un autre objectif majeur sera d'encourager une meilleure utilisation des organismes de recherche pour la formation du personnel des entreprises afin de développer le courant et la qualité de la technologie. Dans l'ensemble, l'assistance technique sera orientée vers une participation accrue des organismes de recherche industrielle au processus général de transfert des techniques. En vue de tous ces objectifs, les projets régionaux devront jouer un rôle plus important. Enfin, une coopération encore plus étroite s'impose entre les centres de recherche industrielle des pays en développement et ceux des pays industrialisés, pour faciliter l'échange des connaissances et des informations relatives à la technologie.

### **Normalisation, contrôle de la qualité et métrologie (31.1.02)**

31. On ne saurait surestimer l'importance du rôle que jouent la normalisation, le contrôle de la qualité et la métrologie dans les efforts d'industrialisation. Les pays en développement ont compris que les produits de leur industrie doivent répondre à certaines normes nationales et internationales, que le contrôle de la qualité est un impératif absolu tout au long du processus de production, et enfin qu'il faut disposer de systèmes de mesure pour vérifier que les produits industriels satisfont aux normes et aux spécifications imposées. Plusieurs pays comme le Brésil, l'Iran, le Mexique, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande, la Turquie et le Zaïre ont actuellement de grands projets dans le domaine de la normalisation, du contrôle de la qualité, de la métrologie et des activités connexes. Beaucoup d'autres pays en développement ont demandé à l'ONUDI une assistance technique à court terme dans des domaines tels que la normalisation, la législation, le contrôle de la qualité dans certains secteurs industriels, la législation et l'organisation de services des poids et mesures, ainsi que pour la création de laboratoires d'essais.

32. Le renforcement de la coopération entre les pays en développement pour coordonner leurs activités de normalisation constitue une tendance importante dont il faut se féliciter (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 32). A cet égard, plusieurs organismes régionaux et sous-régionaux de normalisation fonctionnent de façon satisfaisante, et leur efficacité s'accroît de façon notable. Souvent, l'acceptation de normes régionales s'accompagne de la création de marchés communs ou d'unions douanières; dans ce cas, l'existence de normes communes est nécessaire pour parvenir à l'harmonisation et à l'intégration des productions industrielles.

33. En 1975, l'ONUDI a fourni une assistance technique dans le domaine de la normalisation et dans les domaines connexes aux pays ci-après : Algérie, Arabie Saoudite, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Côte d'Ivoire, Chypre, Egypte, Equateur, Ethiopie, Haute-Volta, Indonésie, Iran, Jordanie, Koweït, Maurice, Mexique, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie et Zaïre.

34. En 1975 également, un grand projet dans les domaines de la normalisation, du contrôle de la qualité et de la garantie de la qualité a été approuvé pour le Brésil : ce projet fait suite aux projets antérieurs d'assistance technique menés à bien au Brésil dans ces domaines (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 30). L'exécution du projet sur la métrologie au Brésil a été retardée par le recrutement des experts. Ce retard s'explique par le grand nombre de candidatures qui ont été rejetées, et par la difficulté de trouver des organismes de métrologie qui acceptent de libérer certains membres de leur personnel pour de longues périodes. Peut-être serait-il plus sage à l'avenir de concevoir les projets d'assistance dans ce domaine en fonction des possibilités d'effectuer une série de détachements à court terme de techniciens des organismes métrologiques; dans la même optique, une assistance pourrait être octroyée par la méthode du jumelage, tous les apports techniques étant fournis par un organisme avancé d'un pays développé ou en développement. L'ONUDI s'attachera à l'avenir à cette façon de procéder.

35. L'assistance à l'Institut thaïlandais des normes industrielles (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 31) s'est heurtée à certains obstacles en 1975 : manque de personnel local, insuffisance des installations et difficultés dans les essais. Le rythme d'activités s'est cependant maintenu, grâce surtout aux efforts déployés par les principaux éléments du personnel pour s'acquitter d'un programme de travail chargé. En 1975, l'Institut a publié 142 normes nationales et délivré environ 120 certificats de garantie. Les activités d'information et de relations publiques, par le recours aux séminaires, aux émissions de télévision et de radio, à la presse, au cinéma et aux expositions, ont aidé à faire comprendre aux industriels et aux consommateurs thaïlandais l'importance de la normalisation et du contrôle de la qualité.

36. A la suite du colloque sur le contrôle de la qualité que l'ONUDI avait organisé à Ankara en 1974 (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 34), l'Organisation a établi en 1975 un document de projet pour un grand projet d'assistance technique en vue de l'instauration d'un système national de contrôle de la qualité en Turquie : ce projet doit devenir opérationnel en 1976.

37. Dans son action en faveur des pays les moins avancés, l'ONUDI accorde une importance particulière au développement des organismes officiels de métrologie (bureaux des poids et mesures) et à l'adoption de techniques du contrôle de la qualité dès les premiers stades de l'industrialisation. L'application de mesures de ce genre peut aider ces pays à éviter les déceptions et les pertes financières qui se produisent lorsque les produits fabriqués sur place ne peuvent soutenir, du point de vue qualitatif, la concurrence des produits importés, ou lorsqu'ils ne répondent pas aux normes acceptées sur le plan international.

38. Comme on l'a déjà indiqué, les projets régionaux exécutés dans ce domaine augmentent en nombre et en importance. Au début de septembre 1975, un comité technique de l'Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie (ASMO) a rencontré au Siège de l'ONUDI certains membres du personnel de l'Organisation ainsi qu'un consultant du PNUD, pour rédiger le document relatif à un grand projet régional. L'ONUDI aidera l'ASMO à uniformiser les normes dans ses 17 pays membres et à stimuler le dialogue entre les organismes nationaux de normalisation et le secteur industriel de ces pays; le projet doit devenir opérationnel en 1976.

39. Le directeur du Ghana Standards Board, agissant en coopération étroite avec la CEA et l'ONUDI, a pris en 1975 les premières mesures visant à créer une organisation régionale africaine de normalisation, de contrôle de la qualité et de métrologie. A la

suite de cette initiative, une réunion s'est tenue à Accra en septembre 1975, avec la participation de nombreux représentants des pays africains. On espère que cette organisation africaine de normalisation verra officiellement le jour en 1976.

40. Au niveau sous-régional, le secrétariat de l'Union du fleuve Mano – qui regroupe le Libéria et la Sierra-Leone – a demandé à l'ONUDI de l'aider à prévoir la création et le fonctionnement d'un organisme de normalisation, de contrôle de la qualité et de métrologie de l'Union.

41. L'ONUDI, qui est restée en relations étroites avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), leur a apporté son concours pour des questions de normalisation intéressant les pays en développement. L'ONUDI s'emploie à encourager les pays en développement à participer activement au travail de l'ISO et de la CEI en y adhérant comme membres de plein droit ou comme membres correspondants, et elle s'efforce d'amener les organismes régionaux à appliquer les normes définies par ces deux organisations. En 1975, les relations entre l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) et l'ONUDI se sont resserrées, si bien que l'OIML aide maintenant l'ONUDI à recruter des candidats pour pourvoir les postes vacants dans le domaine de la métrologie légale. L'ONUDI a aussi établi des contacts avec l'Organisation européenne pour le contrôle de la qualité (OECQ) installée à Rotterdam (Pays-Bas), et les avis de vacances relatifs aux postes d'experts de l'ONUDI en matière de contrôle de la qualité sont dorénavant portés à l'attention des membres de l'OECQ par les publications de cette organisation.

### Foires et expositions industrielles (31.1.03)

42. L'activité des foires se développe à présent de façon rapide à travers le monde, et on estime qu'à la fin de la décennie en cours les dépenses les concernant s'élèveront à 8 milliards de dollars par an; ces dépenses comprendront notamment les frais de location de salles et installations pour conférences, ainsi que les dépenses d'hôtellerie. L'organisation de foires n'est nullement limitée aux pays industrialisés : les foires et les expositions sont de plus en plus nombreuses dans les pays en développement. Le caractère international des relations d'affaires ne cesse de s'affirmer, et les foires et expositions font dès à présent partie intégrante de ces échanges. Aussi l'ONUDI s'efforce-t-elle d'utiliser ces foires et expositions internationales pour promouvoir et accélérer l'industrialisation des pays en développement. Souvent, en effet, les foires industrielles sont le premier pas dans le transfert des techniques.

43. Pour atteindre ses objectifs dans ce domaine, l'ONUDI s'emploie à encourager et à stimuler les contacts entre industriels et hommes d'affaires des pays industrialisés et des pays en développement par le biais de foires internationales. Pour l'instant, l'ONUDI s'attache tout particulièrement à renforcer et à perfectionner la structure, l'organisation et le fonctionnement des foires des pays en développement, de façon à leur permettre de devenir des organismes utiles et des moyens de promotion pour les projets industriels. Elle s'est aussi efforcée de stimuler la coopération entre pays en développement d'une part, et entre pays en développement et pays industrialisés d'autre part, afin de coordonner, d'harmoniser et d'intégrer les activités intéressant les foires et expositions industrielles.

44. En 1975, l'ONUDI a poursuivi son assistance en vue de la création et de l'amélioration des foires dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Elle a fourni une assistance technique aux foires du Guatemala, de Djakarta (Indonésie) et de Casablanca (Maroc) pour les questions d'organisation et de fonctionnement et pour les problèmes techniques (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 44). Nécessitant des apports s'élevant à 1,7 million de dollars, le projet de Casablanca mérite d'être examiné plus en détail. L'objectif du projet de l'ONUDI était d'aider le Gouvernement marocain à créer à Casablanca une nouvelle foire internationale et de faire en sorte que les fonds alloués et réservés à cette fin (plus de 50 millions de dollars) soient utilisés d'une manière aussi rationnelle et économique que possible. Le projet comprend une étude de faisabilité et l'aménagement du terrain de la foire; une assistance pour l'organisation, l'administration et le déroulement de la foire, ainsi que pour la formation du personnel; et le recrutement, pour des périodes de courte durée, de consultants en programmes de promotion. A ces fins, il importe de coordonner strictement les diverses activités et contributions. L'ONUDI a donc décidé d'avoir recours à un accord de jumelage, en confiant à une grande foire internationale d'un pays industrialisé la tâche complète de créer et de faire démarrer la foire de Casablanca selon les principes les plus modernes.

45. En 1975, l'ONUDI a poursuivi ses activités promotionnelles (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 38 à 40) à l'occasion de la foire de printemps de Brno, de la foire internationale de Plovdiv et de la foire de Djakarta. Ces manifestations ont servi à l'ONUDI comme lieu de rencontre pour encourager les relations contractuelles, la signature de contrats de gestion et les consultations sur la conception des produits, pour favoriser les entreprises communes et pour stimuler les transferts de techniques.

46. L'ONUDI a élargi en 1975 la portée de ces activités promotionnelles en organisant une conférence de promotion industrielle qui a réuni les représentants d'Etats arabes, de bureaux d'études internationaux et des milieux d'affaires européens dans le cadre de la treizième Foire d'importation d'outre-mer, "Partenaires du progrès", tenue à Berlin. Plus de 500 représentants de bureaux d'études internationaux et de 16 Etats arabes ont participé à la Conférence; les délégations arabes étaient composées de personnalités gouvernementales, de représentants de sociétés privées, de dirigeants industriels du secteur manufacturier, de représentants de coopératives, d'organismes de recherche industrielle et d'institutions financières, etc. Faute de temps, les négociations entamées en vue d'une coopération intensive entre Etats arabes et bureaux d'études européens n'ont pu être menées à bien. Aussi les participants ont-ils adopté subséquentement une résolution recommandant la création d'un mécanisme permanent approprié, qui permettrait de donner suite aux négociations entamées au cours de la réunion. Un comité permanent sera constitué en application de cette résolution. Ce comité pourrait être le point de départ d'une collaboration et d'une coopération continues entre pays européens et pays arabes sur le plan national, régional ou international.

47. Au cours de la même année, les efforts déployés par l'ONUDI pour stimuler la coopération entre les foires internationales des pays en voie de développement et celles des pays industrialisés ont abouti à la création d'une association afro-asiatique des foires internationales, à laquelle ont adhéré plus de 30 pays d'Afrique et d'Asie (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 42); plus de 10 pays européens ont participé comme observateurs au congrès constitutif de l'association, organisé à Téhéran (Iran). De même, les administrateurs de foires latino-américains se sont réunis en 1975 à

Bogota pour créer un mécanisme propre à assurer l'expansion continue de la coopération entre les pays d'Amérique latine et les pays d'autres continents pour les questions relatives aux foires et expositions industrielles.

48. Pour renforcer les activités des foires dans les pays en développement, l'ONUDI poursuivra ses efforts dans ce domaine en organisant des programmes promotionnels, des consultations et des programmes de formation, et en rédigeant des documents intéressant les foires et expositions industrielles.

### **Chambres d'industrie, coopératives industrielles et autres institutions (31.1.04)**

49. Les chambres d'industrie et de commerce ainsi que les associations industrielles jouent un rôle important dans les économies nationales en fournissant divers services à leurs membres et en représentant ces membres et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Quand elles sont bien organisées et qu'elles fonctionnent de façon satisfaisante, ces chambres ou associations peuvent être l'un des fondements de l'économie industrielle, car elles font bénéficier l'industrie de services qu'elles sont généralement les seules à pouvoir fournir. Alors que les chambres de commerce et d'industrie sont habituellement bien organisées et efficaces dans les services intéressant les activités professionnelles et commerciales des pays en voie de développement, les associations industrielles, elles, sont souvent très peu développées et incapables d'apporter à leurs membres les concours dont ils ont besoin. Il importe donc manifestement de renforcer ces associations, c'est une tâche à laquelle s'emploie l'ONUDI.

50. En 1975, l'ONUDI a aidé la Chambre de commerce et d'industrie du Yémen démocratique à définir son rôle dans le développement industriel du pays et à renforcer son organisation. Grâce à ce projet, la chambre de commerce et d'industrie a pu étendre et perfectionner les services qu'elle met à la disposition de l'industrie. En 1975, d'autres projets de l'ONUDI étaient en cours d'exécution en Equateur, au Honduras et au Yémen, pour y améliorer l'organisation et les services des chambres de commerce et d'industrie ainsi que des associations industrielles.

51. Les coopératives industrielles jouent un rôle de plus en plus important dans le processus d'industrialisation des pays en voie de développement. Ces coopératives fournissent à des couches plus vastes de la population l'occasion de participer directement au développement industriel; en outre, elles rendent possible l'utilisation du savoir-faire traditionnel de certains groupes de la population. Enfin, elles permettent à l'industrie de se décentraliser, contribuant ainsi à un développement industriel plus équilibré des villes et des campagnes. Dans les pays très peuplés, l'organisation de coopératives industrielles est l'un des moyens de contribuer à appliquer des procédés de fabrication à forte intensité de main-d'œuvre tout en améliorant leur rentabilité par des économies d'échelle dans le domaine de la commercialisation, des exportations, de l'approvisionnement en matières premières, etc.

52. Etant donné l'importance des coopératives industrielles, l'ONUDI s'efforce d'encourager ce système de production en créant ou en perfectionnant, au sein des

pouvoirs publics ou des organismes coopérateurs, des services chargés d'encourager et de favoriser les créations de coopératives. L'ONUDI s'emploie aussi à parfaire les compétences des dirigeants des coopératives industrielles et de leurs associations.

53. Un exemple de l'assistance technique que l'ONUDI dispense dans le domaine des coopératives industrielles est le projet exécuté en Iran où l'ONUDI aide à élaborer des plans et des mesures pour le développement des coopératives industrielles dans le pays. Dans le cadre de ce projet, l'ONUDI détermine les branches industrielles et les régions où pourraient être créées des coopératives industrielles, et élabore un plan en vue de la mise en place d'un cadre institutionnel pour promouvoir et aider les coopératives industrielles; l'application de ce plan constituera la prochaine phase du projet. En 1975, l'assistance de l'ONUDI a également comporté l'envoi dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, de missions consultatives chargées d'établir des projets relatifs à l'élaboration de programmes nationaux pour le développement des coopératives industrielles.

54. Des études effectuées par l'ONUDI montrent qu'un des principaux obstacles au progrès des coopératives industrielles dans les pays en développement est le manque d'administrateurs, de gestionnaires et de techniciens compétents. Pour remédier à cette situation, l'ONUDI, en coopération avec le Gouvernement polonais et l'Union polonaise des coopératives de production ouvrières, a organisé en Pologne en 1975 le deuxième stage de formation dans l'entreprise sur les coopératives industrielles (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 50). Le but de ces stages est de faire mieux connaître à des fonctionnaires et à des dirigeants d'organismes de pays en développement les aspects pratiques de la promotion, de l'organisation et du fonctionnement des coopératives industrielles. Le stage de 1974 avait été organisé sur une base régionale, à l'intention des pays d'Amérique latine; celui de 1975 a rassemblé des participants venus du monde entier.

55. L'intérêt croissant manifesté par les pays en développement pour les coopératives industrielles devrait avoir pour conséquence une augmentation du nombre de demandes d'assistance technique dans ce domaine. L'ONUDI n'aidera pas seulement les gouvernements à créer et à renforcer leurs organismes centraux de promotion et de développement des coopératives industrielles, elle collaborera aussi directement à la création de nouvelles coopératives ou à l'amélioration de coopératives existantes. Les activités de formation organisées à l'intention des directeurs et des cadres de coopératives industrielles et d'organismes de tutelle de ces coopératives doivent se poursuivre et, si possible, être intensifiées.

#### **Licences d'exploitation et brevets (31.1.05)**

56. Le transfert de techniques est un processus complexe qui comporte plusieurs phases. Il doit être étudié sous divers aspects tels que l'information sur les technologies, les diverses sources possibles de technologies, la mise au point et l'adaptation des technologies, leur choix et leur acquisition, leur assimilation et leur perfectionnement. L'ONUDI dans son ensemble s'efforce de promouvoir les transferts de technologie mais, au titre de cette activité spécifique, elle s'occupe plus particulièrement des problèmes pratiques – d'information, de choix et d'adaptation, notamment – que pose l'acquisition de technologies. Cette orientation a été dictée par la dépendance complète dans laquelle les pays en développement se trouvent à

l'égard des technologies importées. Dans ces pays, les transferts de technologie ont une incidence considérable sur l'industrialisation, sur la balance commerciale et la balance des paiements, sur la situation générale de l'emploi et sur le développement industriel sectoriel.

57. Les conditions qui régissent les transferts de technologie des pays industrialisés aux pays en développement ne sont pas toujours justes et équitables. Un certain nombre de pays en développement ont adopté des mesures législatives ou administratives en vue de pouvoir acquérir des technologies sous licence à des conditions plus équitables; ces mesures permettent de réduire le montant trop élevé des redevances et de diminuer progressivement la dépendance à l'égard des technologies étrangères.

58. En 1975, l'ONUDI a accordé une attention particulière aux moyens susceptibles de favoriser la création d'institutions nationales s'occupant des transferts de technologie et de renforcer les institutions de ce genre déjà existantes. Le projet mis en œuvre au Mexique (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 59) a pris une dimension nouvelle et l'ONUDI fournit au Ministère mexicain du commerce et de l'industrie une assistance très spécialisée concernant divers aspects des accords internationaux de licence. Plusieurs pays en développement sont au courant de la législation et des méthodes adoptées au Mexique pour réglementer les importations de technologie étrangère, et l'assistance technique fournie par l'ONUDI au Gouvernement mexicain dans ce domaine suscite beaucoup d'intérêt. Les nouveaux règlements appliqués par le Mexique aux accords de transfert de technologie en cours d'exécution ont permis de réaliser des économies d'un montant vingt fois supérieur au coût annuel de fonctionnement de l'organisme gouvernemental chargé de cette question. Une assistance technique analogue a été demandée en 1975 à l'ONUDI par Cuba, l'Égypte, la Malaisie, les Philippines et la Turquie. La phase préliminaire des projets mis en œuvre en Égypte et en Turquie est déjà terminée.

59. Un des principaux handicaps des pays en développement dans ce domaine est le manque de personnes ayant les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour négocier, élaborer et exécuter les accords de transfert de technologie. Pour aider les pays en développement à surmonter ce handicap, l'ONUDI a organisé en 1975 un certain nombre de réunions, de colloques et de consultations. Un colloque régional sur l'acquisition de techniques au moyen d'accords de licence, au cours duquel des pays d'Asie et d'Extrême-Orient ont échangé leurs expériences, a eu lieu à Kuala Lumpur (Malaisie), et une consultation régionale sur les accords de licence pour l'acquisition des techniques, notamment dans l'industrie pétrochimique et l'industrie des engrais, a été organisée à Tripoli (République arabe lybienne) pour les pays arabes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. A Kuala Lumpur comme à Tripoli, il s'agissait pour les participants d'analyser le problème des licences d'exploitation, tel qu'il se pose actuellement dans leurs pays respectifs et d'acquérir, dans toute la mesure possible, les connaissances et les compétences requises pour traiter avec les donneurs de licence. On prévoit une forte expansion de ce type d'activités en 1976 et au cours des années suivantes. Une consultation nationale sur les accords de licence a aussi été organisée en Yougoslavie, à la demande de la Chambre yougoslave de l'économie (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 59).

60. En 1975, les experts de l'ONUDI ont fourni une assistance à un certain nombre de pays en matière de licences et de brevets; cela a été le cas par exemple du projet destiné à l'Office africain et malgache de la propriété industrielle. A la fin de 1975,

un conseiller régional en matière de licences a été recruté pour la Division ONUDI/CESAP de l'industrie, à Bangkok (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 59).

61. Dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima (par. 61*j*) et *m*), l'ONUDI a été priée notamment de s'occuper de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un code international de conduite pour le transfert des techniques. En 1975, tout comme les années précédentes, l'ONUDI a fait porter le gros de ses activités dans ce domaine à l'échelon national, c'est-à-dire sur la création et le renforcement d'institutions nationales s'occupant de la réglementation et du contrôle des importations de techniques dans les pays en développement. Lors de la réunion qu'ils ont eue en octobre, les chefs de secrétariat de la CNUCED et de l'ONUDI ont décidé de raffermir les bases de la collaboration entre les deux organisations dans ce domaine.

62. Les pays les moins développés devraient se préoccuper de créer un embryon de service national de transfert des techniques qui enregistrerait les transactions ainsi que leur coût et leurs modalités; ce service pourrait être implanté au sein du Ministère de l'industrie ou de la banque centrale.

63. Etant donné l'ampleur du domaine des licences et des transferts internationaux de techniques, l'ONUDI doit continuer à resserrer ses contacts et sa collaboration avec les autres institutions des Nations Unies et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales. Pendant l'année considérée, des rapports étroits ont été maintenus avec l'OMPI, le Département des affaires économiques de l'Organisation des Nations Unies, le BIT, la CNUCED, la CESAP, la Licensing Executives' Society, Inc. (LES) et l'IDCAS. L'ONUDI et l'OMPI ont participé à tous les programmes communs concernant les accords sur la technologie. Des fonctionnaires de l'ONUDI ont été invités à prendre la parole ou à faire des exposés lors de stages, de séminaires ou de réunions organisés par le Département des affaires économiques de l'Organisation des Nations Unies, la LES et l'IDCAS.

64. Les activités liées à la mise en place et au renforcement des politiques et des institutions nationales destinées à contrôler l'exécution des accords de transfert de techniques devraient s'intensifier. Les activités visant à assurer le perfectionnement des fonctionnaires nationaux dans ce domaine devraient s'élargir. En matière de transfert des techniques, l'ONUDI consacrera très probablement l'essentiel de ses travaux à l'Asie et à l'Amérique latine, où l'industrialisation est relativement avancée, et, à un degré moindre, à l'Afrique.

## INFORMATION INDUSTRIELLE (31.2.00)

65. Les rapports annuels précédents ont souligné les besoins fondamentaux des pays en développement en matière d'information industrielle de toute nature — technique, économique, commerciale, administrative — et ont donné des descriptions détaillées des formes qu'a revêtues l'assistance de l'ONUDI. A mesure que les pays en développement se rendent compte de tout l'intérêt qu'ils ont à disposer de l'importance des services d'information dans leur appareil administratif, le nombre de demandes qu'ils présentent en vue d'obtenir de l'ONUDI ou d'organismes de pays industrialisés une assistance en ce domaine va en s'accroissant.



66. L'ONUDI s'efforçant d'encourager la mise en place ou l'amélioration de structures adaptées aux besoins des usagers dans les pays en développement, elle concentre donc ses efforts sur les services de vulgarisation, sur les programmes de formation à l'intention des fonctionnaires et des utilisateurs de l'information, sur les services de dépouillement et de diffusion sélective de la documentation industrielle et sur les services de renvoi aux sources. En 1975, l'ONUDI a continué de fournir une assistance technique de ce type; d'autre part, le Centre d'échange d'informations industrielles installé au Siège, le programme de diffusion de l'information industrielle au moyen de publications, et les services de documentation industrielle et de bibliothèque ont continué de fonctionner au Siège.

67. Dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, au paragraphe 61 k) l'ONUDI a été invitée à prendre des mesures appropriées en vue de mettre à la disposition des pays en développement un volume accru d'informations leur permettant de choisir les technologies avancées qui leur conviennent. Cette recommandation rejoint la Recommandation II du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI<sup>1</sup> et donne une suite aux efforts entrepris en 1972 par l'ONUDI, dans le cadre de son projet pilote de renseignements sur l'équipement industriel (voir ID/B/140, par. 468 et ID/B/150, chapitre IV, par. 79). Cependant, la Déclaration et le Plan d'action de Lima sont allés encore plus loin et il y est demandé que des mesures soient prises pour étudier "la possibilité de créer une banque d'informations industrielles et technologiques" (par. 61 k)). Cette recommandation rejoint l'intention exprimée dans la résolution 1902 (LVII) du Conseil économique et social dans laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était prié "d'entreprendre", en consultation avec tous les organismes du système des Nations Unies, "une étude sur la possibilité de mettre en place progressivement un système international d'échange d'informations sur le transfert et l'évaluation des techniques" (par. 1).

68. L'ONUDI a participé à la préparation de cette étude de faisabilité qui a été exécutée sous les auspices du Bureau de la science et de la technique de l'Organisation des Nations Unies. L'expérience acquise par l'ONUDI en matière de fonctionnement des centres d'échange d'informations industrielles sera certainement mise en relief dans ce document. Le rapport du Secrétaire général au Comité de la science et de la technique au service du développement, établi conformément à la résolution 1902 (LVII) du Conseil économique et social, contiendra probablement une recommandation en vue du renforcement rapide de l'actuel programme d'information industrielle de l'ONUDI, dans tous ses éléments et d'une augmentation correspondante des ressources.

69. L'évolution observée en 1975 a mis en lumière un rôle toujours plus important de l'information industrielle en tant que condition préalable au transfert des techniques vers les pays en développement; elle témoigne également de l'importance qu'attachent les pays en développement aux efforts que fait l'ONUDI pour organiser et renforcer leurs services d'information industrielle.

70. Les activités spécifiques entreprises au titre de cet élément du programme se rangent sous les quatre rubriques suivantes: développement des services et des moyens nationaux d'information industrielle (31.2.01); centre d'échange d'informations industrielles (31.2.02); diffusion de l'information industrielle au moyen de publications (31.2.03); et documentation industrielle et services de bibliothèque (31.2.04).

<sup>1</sup> Rapport et conclusions du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI (ID/B/142), par. 30 à 35.

**Développement des services et des moyens nationaux  
d'information industrielle**  
(31.2.01)

71. Dans ce domaine, l'ONUDI a tenu compte de la conclusion du Comité spécial, à savoir que "l'ONUDI devrait en priorité rechercher des mesures susceptibles d'aider plus efficacement les pays en voie de développement à créer et renforcer leurs services<sup>2</sup>". Un document de l'ONUDI intitulé "Guide permettant de mieux comprendre et de mieux utiliser l'assistance et les services de l'ONUDI pour faire de l'information un instrument de l'industrialisation" a été largement diffusé en 1975. Bien que la série de séminaires régionaux organisés les années précédentes à l'intention de fonctionnaires de pays en développement ait dû être interrompue en 1975 par suite du manque de crédits, l'ONUDI a participé à l'organisation d'une réunion du Comité de l'information pour l'industrie de la Fédération internationale de documentation pour l'Amérique latine, qui s'est tenue à Mexico du 10 au 14 février 1975. Une réunion des directeurs et des cadres des centres d'information industrielle de diverses parties du monde a également été organisée en 1975 sous les auspices de la Fédération internationale de documentation; à cette occasion, les domaines de coopération entre la Fédération internationale de documentation et l'ONUDI ont été examinés au Siège de l'Organisation.

72. En ce qui concerne la formation, le Comité spécial avait estimé qu'"en tant que mesure à exécuter en priorité, l'ONUDI devrait réorganiser et développer les services de formation existants<sup>3</sup>". Le stage annuel de formation à l'intention des fonctionnaires chargés des services d'information industrielle a été organisé par l'Institut d'information scientifique et technique de l'URSS (VINITI) et s'est déroulé en 1975 à Moscou, sous les auspices de l'UNESCO et de l'ONUDI à l'intention de participants de pays francophones (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 72). Les résultats des stages précédents du VINITI avaient été jugés positifs par l'ONUDI et l'UNESCO qui avaient toutefois formulé des réserves quant aux difficultés pratiques d'atteindre les décideurs dans les pays à structures industrielles décentralisées. Pour tenir compte de cette objection, le stage de 1975 a été complété par un stage de formation pratique d'une semaine à Bruxelles, financé grâce à une contribution volontaire de la Belgique et organisé en coopération avec la Bibliothèque royale et le CEDITEC, service d'information fonctionnant à l'intention des petites et moyennes entreprises. Ce complément de formation donné en Belgique paraissant avoir réglé le problème, cet arrangement sera maintenu à l'avenir. Pour donner satisfaction au Comité spécial qui estimait qu'en plus des moyens de formation actuellement utilisés, "l'ONUDI devrait organiser, sur une base expérimentale, ses propres cours de formation en coopération avec les centres d'information existants, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement<sup>4</sup>", l'Organisation a pris les dispositions nécessaires pour assurer la formation d'un groupe de stagiaires de l'IDCAS au Service danois d'information technique, à Copenhague.

73. Ajouter au volume d'informations dont disposent les planificateurs et les responsables des politiques industrielles est l'un des objectifs que se propose toute institution qui se consacre au service de l'industrie. A l'ONUDI, le nombre des projets

<sup>2</sup> *Ibid.*, par. 30.

<sup>3</sup> *Ibid.*, par. 31.

<sup>4</sup> *Ibid.*

comportant des éléments d'information industrielle est de beaucoup supérieur à celui des projets portant exclusivement sur cette discipline. Dans les pays avancés on s'intéresse de plus en plus — tant dans le secteur public que dans le secteur privé — à rendre les pays en développement plus sensibles à l'intérêt de l'information industrielle que les pays industrialisés ont à leur offrir; l'ONUDI ne peut donc prétendre à aucun monopole de l'assistance en ce domaine. En 1975, l'ONUDI a continué à coopérer avec le Technonet [Centre d'information industrielle pour la région du Sud-Est asiatique, créé à Singapour par le Centre international de recherche sur le développement (IDRC) du Canada (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 66)]. L'IDRC essaie de créer des institutions analogues dans d'autres régions du monde, utilisant la masse et les puissants moyens d'information dont il dispose à Ottawa. L'ONUDI a été priée par la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs et par son Comité de documentation technique, au siège de l'United States National Bureau of Standards, d'appuyer une conférence qui doit avoir lieu à Tunis, en 1976, sur la planification nationale pour les systèmes et services d'information scientifique et technique dans les pays arabes. A cet égard, il convient de mentionner les efforts déployés par l'UNESCO et l'UNISIST pour créer des centres d'information scientifique et technique. L'ONUDI s'efforce de suivre les initiatives parallèles à ses propres activités que d'autres organisations peuvent prendre en ce domaine; elle s'efforce aussi d'y participer.

74. En Amérique latine, deux projets de l'ONUDI sur l'information industrielle, l'un à Costa Rica et l'autre à Cuba — susceptibles tous deux de prolongation et d'extension — sont en voie d'achèvement. Dans le cadre d'un projet plus important, une assistance en matière d'information industrielle a été fournie à l'Equateur en 1975. Le projet décrit dans le Rapport précédent et concernant le Mexique (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 67) a été approuvé en principe pour un montant total de 650 000 dollars, et la phase exploratoire d'un projet qui doit être exécuté en Bolivie a également été approuvée. Des préparatifs ont été faits par l'ONUDI en 1975 pour la réalisation d'un projet d'une valeur de 234 000 dollars dans le cadre du programme par pays de l'Inde; le but de ce projet est de créer un centre de documentation et d'information pour l'industrie sidérurgique. En Afrique, la demande d'assistance en ce domaine a fortement augmenté en 1975, des projets sont prévus pour l'Algérie, le Kenya, le Maroc, le Nigéria, la République arabe libyenne, le Rwanda et le Tchad. Deux projets particulièrement intéressants comportant une assistance importante au Zaïre et à l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal). Au Moyen-Orient, l'ONUDI continue de concentrer en priorité son effort sur le renforcement des moyens dont dispose l'IDCAS pour la diffusion de l'information industrielle, mais plusieurs autres projets d'assistance technique du même type sont en cours de réalisation dans divers pays de la région.

#### **Centre d'échange d'informations industrielles (31.2.02)**

75. Le rôle de l'ONUDI en tant que centre d'échange d'informations industrielles, tel que l'entend le Comité spécial, "devrait être davantage celui d'un intermédiaire que d'un organisme chargé de stocker et de rechercher l'information" et l'Organisation devrait "utiliser les sources d'information existantes" en donnant "la préférence aux institutions disposées à offrir, gratuitement ou à un prix modique, des

services satisfaisants<sup>5</sup>”. C’est là une description assez exacte des efforts que déploie le service de renseignements industriels pour développer son réseau de correspondants afin de pouvoir répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de renseignements sur les questions les plus diverses, de caractère technique, économique, commercial et organisationnel, que lui adressent les pays en développement. Le service de renseignements industriels s’efforce de faire appel aux sources d’information – déjà mises à contribution antérieurement ou identifiées au fur et à mesure des besoins – qui lui paraissent les meilleures dans chaque cas et que l’ONUDI peut joindre grâce à son réseau de correspondants. Les dépenses, relativement modestes, encourues pour rémunérer la fourniture de renseignements sont couvertes par des contributions volontaires. L’ONUDI s’efforce de répondre elle-même aux demandes avant de faire appel à l’extérieur; à cet effet, elle garde copie des réponses envoyées par le service de renseignements industriels. Sur ce point, il ne serait pas judicieux de suivre à la lettre la recommandation du Comité spécial. L’ONUDI dispose déjà d’un embryon de banque d’informations industrielles; les informations contenues dans les dossiers par objet tenus au service de renseignements industriels sont collationnées, indexées et résumées en vue de leur publication dans la série des *Résumés d’études sur le développement industriel*. En 1975, le service de renseignements industriels a reçu 8 000 demandes, contre 4 000 en 1974; l’expansion de ce service, due dans une large mesure à la publicité dont il bénéficie dans le *Bulletin d’information de l’ONUDI*, pose à l’Organisation un certain nombre de problèmes d’ordre administratif et financier, du fait que son budget ne prévoit pas de crédits spéciaux pour couvrir les dépenses considérables – photocopie, mise sur microfiches, expédition – qu’entraîne une telle expansion.

76. Selon le Comité spécial, “une autre fonction importante de l’ONUDI devrait être de fournir aux pays en voie de développement des renseignements pertinents sur les techniques pouvant être mises au service de leurs efforts d’industrialisation, pour leur permettre de choisir les techniques les mieux adaptées<sup>6</sup>” à leurs besoins. Avant même que le Comité formule cette recommandation, l’ONUDI avait établi, à titre d’essai, un service d’information sur l’équipement industriel (voir ID/B/140, par. 468). D’autres mesures devront être prises en application des recommandations contenues dans la Déclaration et le Plan d’action de Lima, notamment au paragraphe 61 k). En 1975, l’ONUDI s’est efforcée de renforcer son service d’information sur l’équipement industriel et les techniques connexes, en utilisant des contributions volontaires de l’Inde et du Japon (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 79). Parmi les travaux en cours figurent l’établissement d’un répertoire des fabricants d’équipement industriel dans les pays développés et d’une série de profils industriels ainsi que la rédaction de guides des fabrications. Des informations sur les techniques et le matériel que les pays en développement mettent au point ou adaptent à leurs besoins sont diffusées sous une nouvelle rubrique du *Bulletin d’information de l’ONUDI* intitulée “Intertechniques” et dans une série de publications miméographiées consacrées aux questions suivantes :

- Matériel industriel fabriqué dans les pays en développement;
- Techniques mises au point dans les pays en développement;
- Adaptation des techniques;
- Matériels et techniques comparables.

<sup>5</sup> *Ibid.*, par. 32.

<sup>6</sup> *Ibid.*, par. 34.

Ces innovations ont suscité un intérêt considérable dans les pays en développement comme dans les pays développés. Ainsi, à la fin de septembre 1975, l'ONUDI avait reçu de 356 lecteurs du *Bulletin d'information*, résidant dans 98 pays, 845 demandes de renseignements se rapportant à des questions traitées dans la rubrique "Intertechniques".

### **Diffusion de l'information industrielle au moyen de publications (31.2.03)**

77. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI a continué, en 1975, à diffuser des publications d'information industrielle, en faisant paraître les volumes 21 à 24 des *Résumés d'études sur le développement industriel* (dont un numéro spécial où sont résumées les informations contenues dans 150 dossiers du service de renseignements industriels) ainsi que les volumes 14 à 19 de la série des *Guides des sources d'information*. Ces deux séries de publications figurent au catalogue des ouvrages mis en vente par l'Organisation des Nations Unies. Les *Guides des sources d'information* ont été accueillis avec intérêt dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés et constituent une documentation de base pour les centres d'information industrielle (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 80). Les *Guides* publiés en 1975 portent sur les domaines suivants : alimentation du bétail, imprimerie et arts graphiques, boissons non alcooliques, verre, céramique et industrie de la conserve.

78. Le *Bulletin d'information de l'ONUDI*, qui paraît chaque mois en cinq langues et touche près de 60 000 personnes, reste la plus lue des publications de l'ONUDI. Plusieurs de ses rubriques, en particulier "Intertechniques" et "Communications industrielles", ont contribué à l'instauration d'échanges fructueux entre les pays en développement en ce qui concerne l'information industrielle et les projets. En 1975, l'ONUDI a reçu chaque mois près de 200 lettres (soit 20 % de plus qu'en 1974) émanant de lecteurs du *Bulletin d'information* résidant dans des pays en développement, qui souhaitaient avoir communication de tel ou tel dossier du service de renseignements industriels.

79. En 1975, l'ONUDI a fait paraître deux nouveaux guides des fabrications consacrés respectivement à l'industrie de la chaux et à l'industrie de l'habillement.

80. L'ONUDI a poursuivi en 1975 la diffusion d'informations sur les films industriels avec la publication de 12 numéros du bulletin minéographié "Ind-Film News Notes". A la fin de l'année, 239 films avaient été envoyés à des experts hors siège et 176 demandes se trouvaient sur une liste d'attente, les films demandés étant déjà prêtés. Depuis sa création, le service de renseignements industriels a effectué 479 prêts de films.

### **Documentation industrielle et services de bibliothèque (31.2.04)**

81. En ce qui concerne l'information qui émane de l'ONUDI, le Comité spécial a préconisé de "mettre au point un système efficace et rationnel de stockage et de recherche afin que les ressources propres de l'Organisation puissent être convenablement utilisées pour le transfert de l'information industrielle aux pays en

voie de développement<sup>7</sup>." Les *Résumés d'études sur le développement industriel* sont établis à partir des dossiers du service de renseignements industriels, qui contiennent surtout des informations émanant de sources autres que l'ONUDI (certaines de ces informations ont fait l'objet d'une rubrique spéciale dans un des résumés parus en 1975), et à partir des documents et rapports sur les activités propres de l'ONUDI, qui ont fourni la matière de cinq numéros de ces résumés; au total, 1 000 documents ont ainsi été résumés. Ce système efficace et rationnel (désigné par le sigle INDIS) fait appel à l'ordinateur, ce qui permet une restitution automatique et sélective de l'information; il est intégré à un réseau interinstitutions administré par le BIT. Le système utilise les termes employés dans le *Thesaurus of Industrial Development Terms*, établi en 1972; des éditions mises à jour du *Thesaurus* (anglais/français et français/anglais), commandées en 1975, seront publiées prochainement. Les documents de l'ONUDI font l'objet de nombreuses demandes de la part des lecteurs des *Résumés d'études sur le développement industriel*, dont l'éloge a été fait dans plusieurs publications en vue.

82. Un des éléments essentiels des activités de documentation consiste à signaler à l'attention des fonctionnaires du Siège, des conseillers hors siège, des directeurs de projet et des experts des publications en rapport avec leurs travaux. En 1975, l'ONUDI a poursuivi la diffusion de ce type d'information, en communiquant aux intéressés la table des matières ou le texte intégral d'articles parus dans les publications et documents d'origine diverse reçus par la bibliothèque; ainsi, elle a communiqué 8 600 documents aux fonctionnaires du Siège et plus de 13 500 documents au personnel hors siège. En 1975, les services de la bibliothèque ont été améliorés et l'on a mis à jour et complété les dossiers par pays et par objet. La bibliothèque a reçu et classé plus de 60 000 documents, répondu à plus de 2 500 demandes de renseignements émanant des services du Siège, prêté quelque 3 300 documents à des fonctionnaires en poste à Vienne, diffusé près de 18 000 documents de l'ONUDI en réponse à des demandes de l'extérieur et commandé plus de 4 000 livres et périodiques pour les projets hors siège. En 1975, les locaux de la bibliothèque ont été réaménagés en vue de mettre à la disposition des utilisateurs une salle de lecture plus accueillante et de leur fournir des services plus efficaces.

### SERVICES DE GESTION INDUSTRIELLE ET DE CONSULTATION (31.3.00)

83. En 1975, l'ONUDI a poursuivi ses efforts en vue de faciliter la création d'entreprises industrielles dans les pays en développement, en fournissant des services de gestion et de consultation. Les activités menées au titre de cet élément de programme ont été étendues en raison de l'augmentation du nombre des demandes d'assistance, due à certains phénomènes économiques mondiaux, tels que l'augmentation des prix et le rétrécissement des marchés, qui ont constitué une source de difficultés supplémentaires pour les dirigeants d'entreprise.

84. Les objectifs des activités à court terme et à long terme que l'ONUDI consacre à l'amélioration de la gestion sont les suivants :

Fournir aux dirigeants des entreprises industrielles des pays en développement

<sup>7</sup> *Ibid.*, par. 33.

une assistance en matière de gestion financière, de gestion de la production, de commercialisation et de politique générale de l'entreprise;

Faciliter l'établissement, aux niveaux national et régional, d'organismes de consultation en matière de gestion;

Aider les organismes gouvernementaux à améliorer la gestion des entreprises publiques;

Aider les pays en développement à perfectionner leur législation industrielle.

85. Conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima, les activités menées au titre de cet élément de programme seront de plus en plus axées sur l'établissement d'entreprises industrielles. L'assistance en matière de gestion visera donc principalement à faciliter le démarrage d'entreprises récemment créées dans les pays en développement.

86. Cet élément de programme comprend quatre activités : consultation en matière de gestion (31.3.01); techniques de la gestion (31.3.02), gestion au niveau sectoriel (31.3.03); administration et législation industrielles (31.3.04).

### **Consultation en matière de gestion (31.3.01)**

87. La création de services consultatifs en matière de gestion dans les pays en développement est considérée comme un élément important de la stratégie générale du développement industriel et, en particulier, du développement de la gestion. Les pays en développement demandent souvent que l'assistance technique soit complétée par la fourniture de services consultatifs en matière de gestion. Il est fréquent que de grands projets interdisciplinaires comprennent un élément de consultation en matière de gestion. De leur côté, les projets relatifs à la consultation en matière de gestion favorisent l'adoption de méthodes multidisciplinaires pour la solution de problèmes de développement industriel.

88. En Equateur, où l'ONUDI exécute l'un des plus importants projets de ce type, en coopération avec le Centro de Desarrollo, des services consultatifs sont fournis à l'industrie par des équipes composées de techniciens et de conseils en gestion. L'objectif du projet est de faire de certaines entreprises des établissements modèles pour des secteurs comme l'industrie alimentaire, les textiles, la construction mécanique, l'industrie du bois et des meubles, l'industrie du cuir, le bâtiment, etc. Plusieurs experts et conseils en gestion de l'ONUDI travaillent dans chacun des secteurs considérés, en collaboration avec 32 homologues équatoriens. Le dernier bilan des activités menées dans le cadre de ce projet a démontré l'efficacité de cette méthode de travail et son utilité pour le développement industriel.

89. L'ONUDI a soumis à l'approbation du PNUD un grand projet relatif à un programme de services consultatifs pour l'Afrique. L'objectif de ce projet est à la fois de développer la consultation en matière de gestion et de fixer des priorités pour l'industrialisation – en particulier dans les pays les moins avancés de la région – en vue de la création d'entreprises industrielles.

90. En 1975, l'ONUDI a entrepris en République Dominicaine un projet ayant trait aux services consultatifs, qui fait suite à une clinique de gestion (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 102). Selon la formule retenue pour ce genre d'activité, dont le coût est peu élevé, des experts de l'ONUDI se rendent dans un certain nombre d'entreprises pour examiner les difficultés auxquelles elles se heurtent, cerner les principaux problèmes à résoudre et proposer des solutions. Cette formule s'est avérée extrêmement utile en ce sens qu'elle permet de montrer à l'industrie locale les avantages de la consultation en matière de gestion et d'inciter les entreprises industrielles à accroître leur productivité. Le projet actuellement exécuté en République Dominicaine vise à renforcer un institut local de consultation. Un projet analogue est en cours au Panama.

91. Parmi les autres activités menées dans le domaine de la consultation en matière de gestion figurent deux grands projets en Ouganda, un projet au Libéria et un projet en Yougoslavie, qui vient d'être achevé. Un projet analogue, destiné au Pakistan, est en cours d'élaboration.

### Techniques de la gestion (31.3.02)

92. En 1975, l'ONUDI a exécuté plusieurs projets relatifs au transfert et à l'adaptation de méthodes et de techniques de gestion (en particulier les systèmes d'information et de contrôle), depuis les méthodes classiques de comptabilité industrielle et de gestion financière aux techniques plus perfectionnées nécessitant l'emploi d'ordinateurs. L'importance de cette activité menée par l'ONUDI a été soulignée dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

93. Des projets portant sur la mise en œuvre de systèmes d'informatique de gestion au niveau de l'entreprise ou du secteur industriel ont été entrepris par l'ONUDI en 1975 en Hongrie, à Singapour, en Turquie et en Yougoslavie. En Hongrie, le projet dont il est question dans le rapport annuel de 1974 (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 106 à 110) est entré dans sa phase finale. Les activités entreprises dans le cadre du projet ont visé essentiellement à améliorer la capacité de production des entreprises grâce à la mise au point d'un système intégré de contrôle des opérations de fabrication et à l'application de techniques mathématiques modernes aux procédés mis en œuvre. Ce système, qui fait appel à l'ordinateur, a aussi servi à renforcer sensiblement les moyens de gestion en place.

94. Parmi les efforts de promotion entrepris par l'ONUDI dans ce domaine en 1975, on citera une clinique de gestion organisée à Panama et une réunion consultative sur la promotion des cliniques de gestion industrielle dans les pays les moins avancés d'Afrique, qui s'est tenue en Ouganda.

95. Des techniques permettant de lancer ou de renforcer des activités de formation à la gestion industrielle et de développer les capacités locales de consultation en matière de gestion ont été appliquées avec succès par l'ONUDI à Hong-kong dans le cadre d'un projet qui s'est achevé en 1975.

96. Des méthodes d'analyse de la valeur et d'analyse des coûts ont été appliquées dans le cadre d'un projet intéressant l'industrie des tracteurs en Turquie. Pendant l'année considérée, l'ONUDI a reçu plusieurs demandes de bourses pour l'étude des techniques de gestion; il a été donné suite à un grand nombre d'entre elles.



97. L'ONUDI a continué de s'intéresser à l'emploi d'une approche systématique de la gestion et de l'organisation industrielles dans les pays en développement. A cet effet, elle a recherché le concours spécialisé de l'Institut international de l'analyse systématique appliquée (IIASA), qui a son siège près de Vienne, pour ses activités opérationnelles (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 105). C'est ainsi, par exemple, qu'une mission commune ONUDI/IIASA a élaboré un projet de grande envergure à l'intention de l'Iran. L'emploi optimal des ordinateurs pour la gestion des industries yougoslaves constitue un autre problème qui sera abordé conjointement par l'ONUDI et l'IIASA.

98. En 1975, l'ONUDI a publié une brochure sur l'emploi des systèmes d'informatique de gestion; la première partie d'une étude sur le rôle de la gestion dans le transfert des techniques a été achevée. Cette étude sera examinée avec les conseillers hors siège de l'ONUDI et avec des experts des pays en développement et des pays développés afin de mettre au point pour la solution de ce problème une approche aussi bien conceptuelle qu'opérationnelle.

### **La gestion au niveau sectoriel (31.3.03)**

99. Dans les pays en développement, la croissance de nombreuses sociétés et branches industrielles est souvent gênée par le manque de connaissances des techniques de gestion appliquées à la commercialisation. L'insuffisance de la planification fait que souvent les entreprises et les secteurs industriels sont pourvus d'un équipement dont la capacité de production est fortement excédentaire. C'est pourquoi l'ONUDI, dans les activités qu'elle mène au titre de cet élément du programme, s'efforce d'aider les responsables des services de gestion dans les pays en développement à améliorer leurs compétences en matière d'évaluation et d'étude des marchés, à fixer des normes pour la qualité des produits, à choisir des réseaux de distribution et des sources d'approvisionnement suffisamment sûrs pour pouvoir garantir à la clientèle un service régulier et efficace, ainsi qu'à adopter des méthodes de fixation des prix et de promotion des ventes adaptées aux besoins. L'ONUDI aide aussi en étudiant les marchés intérieurs en vue de l'écoulement de produits déterminés dans les pays en développement, en mettant au point des stratégies de commercialisation pour les gouvernements et les entreprises, en contribuant à accroître l'efficacité des services de consultation en matière de commercialisation, et en servant de conseiller en matière de commercialisation pour des projets de grande envergure portant sur la gestion en général.

100. En 1975, l'ONUDI a envoyé deux spécialistes de la commercialisation des produits industriels étudier les facteurs qui entravent le développement industriel au Pakistan; ces conseillers ont été affectés à l'Institut national de formation du personnel administratif. L'Organisation a aussi commencé une étude de marché pour l'industrie du marbre au Bénin.

101. Un grand nombre d'activités d'assistance technique se rapportant à la stratégie de la commercialisation ont été menées par l'ONUDI en 1975. Un conseiller en commercialisation des produits industriels a été affecté à la Bolivie pour aider à définir et mettre en œuvre une politique de commercialisation de l'amiante, de produits en fibre d'amiante et de minéraux non métalliques. En Islande, une

assistance analogue a été fournie pour la mise au point d'une politique de commercialisation de matériaux à base de matières volcaniques. En Irak, la Compagnie nationale pour la commercialisation et l'entretien du matériel d'ingénierie a reçu de l'ONUDI des conseils d'expert pour la politique de commercialisation des produits de l'industrie automobile. Un conseiller en commercialisation industrielle a été envoyé au Sénégal pour aider l'industrie locale à améliorer les méthodes et services de commercialisation industrielle. Deux experts en commercialisation industrielle ont été envoyés en Yougoslavie pour introduire des méthodes modernes de commercialisation et de promotion des ventes.

102. Trois experts de l'ONUDI se sont rendus en Irak pour aider le Centre national de consultation et de développement des techniques de gestion à se doter d'un service consultatif en matière de commercialisation; un autre expert a été affecté au Centre de l'industrie textile du coton au Pakistan. L'ONUDI a aussi fourni une assistance à l'Office national de la productivité à Singapour et au Groupe de consultants de l'Office du développement de l'Ouganda; elle a enfin affecté des spécialistes de la commercialisation à de grands projets relatifs à la consultation en matière de gestion en Argentine et en Equateur.

103. Au cours du premier trimestre de 1975, le rapport de la réunion d'experts sur l'organisation de la commercialisation et la stratégie à appliquer en la matière dans les pays en développement a été achevé et publié (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 115). Au dernier trimestre de l'année, l'ONUDI a publié une monographie sur les aspects techniques de la commercialisation des biens d'équipement et des fournitures industrielles, à l'intention des chefs d'entreprises industrielles et des fonctionnaires dans les pays en développement.

### **Administration et législation industrielles (31.3.04)**

104. Dans le domaine de l'administration et de la législation industrielles, les activités de l'ONUDI ont continué de se développer en 1975 tant pour ce qui est de la recherche au Siège que de l'assistance technique au-dehors.

105. Afin de programmer plus efficacement l'assistance technique et d'identifier les problèmes les plus pressants, l'ONUDI est en train de procéder, par l'intermédiaire de ses services hors siège, à une enquête sur les problèmes administratifs et législatifs qui se posent à l'industrie dans les pays en développement. Parallèlement, des travaux de recherche s'effectuent au Siège.

106. On s'intéresse de plus en plus depuis quelque temps à l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de l'administration publique et à la création d'un cadre juridique adéquat pour le développement industriel – problèmes d'une grande importance pour la mise en œuvre des programmes et politiques de développement. Le nombre des activités d'assistance technique dans ces domaines s'est fortement accru, bien que la dimension moyenne des projets – comme les années précédentes – demeure réduite. Le nombre des demandes d'assistance pour la gestion des sociétés du secteur public et des organismes gouvernementaux responsables de leur administration va en augmentant. Les projets de ce type ont en général une

certaine ampleur, étant donné qu'ils exigent un assez grand nombre d'experts; l'ONUDI prépare deux séminaires qui doivent se tenir en 1976 et étudier cette question. L'Organisation s'efforce aussi d'établir des contacts et des communications entre les institutions qui s'occupent de ces problèmes dans les pays en développement et les pays industrialisés.

### **PETITES INDUSTRIES (31.4.00)**

107. Les activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément de programme ont continué à se développer en 1975, avec les mêmes objectifs que ceux mentionnés dans le dernier rapport annuel (ID/B/150, chapitre IV, par. 122). L'accroissement en 1975 de la valeur de l'assistance technique fournie dans ce domaine et le nombre de projets en cours de préparation montrent l'importance que des pays à divers stades de développement continuent à attacher aux petites industries. La plupart des nouveaux projets élaborés en 1975 ont pour objectif la création et la promotion de petites industries dans des zones rurales ou moins développées. Toutes les régions ou presque ont demandé une aide pour la création de domaines industriels et/ou pour la mise en œuvre de programmes de développement industriel dans les zones rurales.

108. On reconnaît de plus en plus que la création de domaines industriels et de services de vulgarisation associés est un moyen efficace de promouvoir des activités industrielles dans les zones rurales et cette méthode est préconisée aussi bien dans les pays en développement peu avancés ou les moins avancés que dans les régions les moins développées des pays déjà relativement industrialisés.

109. En République-Unie de Tanzanie, l'ONUDI fournit une aide à l'Organisation pour le développement de la petite industrie (SIDO) [voir ID/B/150, chapitre IV, par. 125]. Le projet initial a été élargi et vise maintenant à la création dans le pays d'une dizaine de domaines industriels et de 12 usines modèles de démonstration.

110. En Argentine, l'ONUDI met en œuvre un projet ayant pour objectif la création de plusieurs domaines industriels dans la province de Santa Fe.

111. Au Libéria, l'ONUDI a aidé le Gouvernement à créer un domaine industriel rural dans la province du nord qui est encore peu développée (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 131). Il s'agissait de mettre en place une organisation coopérative qui transformera les matières premières locales, agricoles et autres. L'assistance fournie à Fidji et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée a eu également pour but la création d'industries dans des zones rurales.

112. Au Nigéria, l'ONUDI met en œuvre, en coopération avec la Banque mondiale, un grand projet visant à la création de centres de développement industriel et de domaines industriels dans différentes provinces du pays.

113. Au Bangladesh, l'ONUDI a fourni une assistance préparatoire à la Bangladesh Small Industries Corporation (BSIC) pour l'élaboration d'un grand projet d'aide à la petite industrie. Il s'agit de décentraliser les activités de la BSIC et d'organiser dans

une province un système d'assistance plus efficace; le projet doit être mis en œuvre en coopération étroite avec l'Agence suédoise pour le développement international et la Banque mondiale.

114. L'étude ayant pour objet d'évaluer le rôle des domaines industriels dans le développement de la petite industrie (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 139) a été poursuivie dans six centres, en coopération avec l'Agence suédoise pour le développement international. L'achèvement du rapport et l'analyse de l'évaluation sont prévus pour le début de 1976.

115. A de rares exceptions près, tous les grands projets font l'objet d'examens et de révisions qui permettent de déterminer leur état d'avancement, d'évaluer les résultats déjà obtenus et d'analyser les perspectives. L'ONUDI a ainsi organisé en 1975, avec le concours du PNUD, des missions d'examen de projets au Gabon, en Grèce, au Niger, en Ouganda, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Tchad, au Togo, en Turquie et au Zaïre.

116. Outre ces activités d'évaluation du rôle des domaines industriels, l'ONUDI a mené, au titre de cet élément de programme, des activités d'appui ayant trait, pour la plupart, aux trois réunions qu'elle a organisées en 1975.

117. La première de ces réunions a été un stage sur les services de vulgarisation pour les petites industries dans les pays de l'Afrique orientale. Des représentants de 12 pays en développement anglophones ont participé à ce stage qui était financé par l'Agence suédoise pour le développement international. La plupart d'entre eux venaient de pays classés parmi les moins avancés. Le but du stage était d'aider les participants, appartenant à des services de vulgarisation ou chargés du développement de services de vulgarisation et de services consultatifs dans leur pays, à mieux comprendre les problèmes que posent ces services et de leur indiquer les moyens de les résoudre.

118. En novembre 1975, l'ONUDI a organisé à Vienne une réunion sur la promotion de l'auto-assistance dans les petites industries des pays en développement (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 143). Ont participé à cette réunion des experts et des représentants d'organisations non gouvernementales ayant leur siège dans des pays développés et en développement : chambres de commerce et d'industrie, fédérations ou associations d'industries et de petites industries, coopératives industrielles et groupements de petites industries. Des directives générales pour la promotion de l'auto-assistance ont été formulées; un rapport analysant les résultats de la réunion sera publié en 1976.

119. En décembre, l'ONUDI a organisé à Lima une réunion régionale sur les accords de sous-traitance entre grandes et petites industries dans certains pays d'Amérique latine (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 142). Le but de cette réunion qui a duré cinq jours était de permettre à des représentants des gouvernements et des industries d'échanger des vues sur les mesures à adopter pour développer la sous-traitance entre grandes et petites industries dans des pays d'Amérique latine.

120. Un stage de formation auquel ont participé 17 représentants de pays africains francophones, petits entrepreneurs ou employés de services de vulgarisation, a été organisé en 1975 au Centre de Turin, en coopération avec le service de la formation industrielle.

## **FORMATION INDUSTRIELLE** (31.5.00)

121. Conformément aux objectifs fixés pour la période biennale 1974-1975, les activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément de programme ont visé surtout :

A aider les gouvernements et les industries des pays en développement à mettre sur pied des programmes intégrés de formation industrielle et à assurer une formation pratique en cours d'emploi adaptée aux besoins des bénéficiaires en tirant parti des possibilités de formation offertes tant dans le pays qu'à l'étranger;

A aider les pays en développement à promouvoir et à organiser des stages de recyclage et de perfectionnement pour les cadres occupés dans des entreprises industrielles;

A aider les pays en développement à appliquer convenablement les méthodes, les techniques et les programmes de formation industrielle;

A donner des renseignements complets sur les activités opérationnelles de l'ONUDI aux fonctionnaires s'occupant de l'industrie et du développement industriel.

En d'autres termes, les activités menées par l'ONUDI dans ce domaine ont visé, ainsi qu'on l'a indiqué dans le Rapport annuel pour 1974 (ID/B/150, chapitre IV, par. 146), à assurer la mise en valeur du potentiel humain qui est un facteur déterminant du développement industriel.

122. Des renseignements concernant le programme intégré de formation de l'ONUDI (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 147 et 148) ont été diffusés pour la première fois en 1975 et ils ont contribué à faire connaître les activités menées par l'Organisation dans le domaine de la formation. Les personnes intéressées ont pu ainsi avoir une idée d'ensemble des possibilités de formation industrielle offertes par l'Organisation. Outre les nombreuses candidatures à des bourses de perfectionnement financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI (voir ci-après la section consacrée aux bourses de perfectionnement), des demandes de renseignements précis au sujet de ce programme ont été présentées par les gouvernements, les Représentants résidents du PNUD et divers organismes de plus de 50 pays en développement.

123. De nouveaux progrès ont été faits en ce qui concerne la recherche d'établissements d'accueil appropriés dans les pays industrialisés. Ainsi, un accord officieux a été conclu avec l'organisme national de tutelle et les associations industrielles intéressées d'Italie grâce auquel les boursiers de l'ONUDI seront placés dans des établissements assurant une formation pratique de grande qualité dans le domaine des industries textiles et mécaniques.

124. Dans le cadre des efforts déployés pour organiser des activités de formation en faveur de ressortissants des pays en développement, l'ONUDI a inscrit à son budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 une proposition tendant à identifier des moyens de formation appropriés dans les pays en développement relativement avancés, à les adapter aux besoins et à en tirer parti; cette proposition a été formulée en application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.

125. La coopération avec d'autres organismes tels que l'UNESCO, l'OIT et le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin, s'est intensifiée pendant l'année considérée (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 150). Trois stages patronnés par l'ONUDI ont été organisés au Centre de Turin à l'intention de boursiers de pays francophones d'Afrique parmi lesquels certains des pays les moins avancés.

126. L'élément "formation industrielle" comprend les trois catégories d'activités suivantes : méthodes et techniques de formation (31.5.01); formation en groupe dans l'entreprise (31.5.02) et séminaires sur les activités opérationnelles de l'ONUDI (31.5.03). Pour l'exposé ci-après, on a toutefois réparti ces activités de façon quelque peu différente afin de donner une meilleure vue d'ensemble de l'action menée actuellement par l'ONUDI dans le domaine de la formation industrielle.

### Formation en groupe dans l'entreprise

127. Le nombre des stages de formation en groupe dans l'entreprise est passé à 22 en 1975 et celui des participants à 387<sup>a</sup>. Deux de ces stages étaient consacrés à des questions nouvelles, à savoir l'entretien dans l'industrie du bois et l'entretien de l'équipement biomédical. Ils ont été organisés respectivement en Finlande et en Hongrie. Le stage sur les industries électriques qui avait été supprimé en 1972 a été organisé à nouveau en 1974, en Suède, après qu'une enquête réalisée en 1973 sur les avantages retirés de ce programme par les participants ait révélé non seulement que le travail de la majorité d'entre eux s'était amélioré, mais aussi que beaucoup avaient pu assumer des responsabilités plus étendues grâce à la formation qu'ils avaient reçue.

128. Le développement des stages de formation en groupe dans l'entreprise est entravé par les difficultés de leur financement. En effet, ces stages sont toujours financés par des fonds du PNUD pour les projets interrégionaux, le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI, le programme ordinaire d'assistance technique de l'Organisation ou des contributions versées directement par les pays d'accueil, sous forme soit de fonds d'affectation spéciale, soit de contributions en nature. Ces dernières n'apparaissent pas dans les comptes de l'ONUDI, mais on estime qu'en 1975 elles se sont élevées à 500 000 dollars. Dans la plupart des cas, il faut utiliser des fonds provenant de plusieurs sources pour financer un stage.

129. Pour les sept stages qu'il a aidé à financer en prenant à sa charge les frais de voyage sur les parcours internationaux et, dans certains cas, diverses autres dépenses, le PNUD a alloué des crédits pour deux ans (1975 et 1976); en conséquence, on s'efforce de trouver d'autres sources de financement et des dispositions sont prises pour organiser également ces stages en 1976. Pour diverses raisons, deux des sept stages prévus n'ont pu avoir lieu en 1975. L'ONUDI a engagé des négociations avec le PNUD au sujet du financement à long terme des stages de formation en groupe dans l'entreprise durant le cycle de programmation 1977-1981 (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 153). On s'efforce d'appliquer la même méthode pour les programmes financés par d'autres sources.

<sup>a</sup> On trouvera à l'appendice E la liste complète des stages de formation en groupe dans l'entreprise organisés par l'ONUDI en 1975, avec indication de l'industrie concernée, du pays hôte et du nombre de participants.

130. En 1975, la répartition des pays d'origine des participants s'est légèrement modifiée par rapport à 1974. Environ 9 % d'entre eux venaient d'Europe, 7 % du Moyen-Orient, un peu moins de 40 % d'Asie, près de 14 % d'Amérique latine, et les autres (soit un peu plus de 30 %) d'Afrique. Le nombre des participants d'Amérique latine a diminué en 1975 alors que celui des stagiaires venus de la région de l'Asie et du Pacifique a augmenté. Il est probable que ce sera le contraire en 1976 étant donné que l'espagnol sera la seule langue de travail de deux des stages prévus.

131. L'ONUDI a poursuivi ses efforts en vue de recruter des participants dans les pays les moins avancés pour les stages de formation en groupe dans l'entreprise malgré la difficulté qu'il y a de concilier le niveau de la formation donnée avec celui du développement industriel de ces pays (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 158). Comme les années précédentes, quelques-uns seulement de ces pays ont participé régulièrement aux programmes, les autres n'ayant désigné des candidats que pour certains stages.

132. En 1975, l'ONUDI a, pour la première fois, organisé dans un pays en développement un stage de formation en groupe dans l'entreprise qui s'était tenu jusqu'alors dans un pays industrialisé, à savoir la Suède. Il s'agissait du stage sur le contrôle de la qualité organisé en Egypte à l'intention de ressortissants de certains pays de la région. Il a été dirigé par le personnel suédois qui s'était occupé des stages précédents et il s'est tenu au Centre d'études techniques et industrielles du Caire qui a été construit dans le cadre d'un projet de l'ONUDI. Il a pu être organisé grâce aux arrangements conclus avec le Gouvernement suédois au sujet de l'emploi de fonds d'affectation spéciale; on espère qu'à la suite de ce projet pilote on organisera, suivant le même principe, non seulement un nouveau stage sur le contrôle de la qualité dans une région différente, mais aussi d'autres stages.

133. A cet égard, on notera que des négociations ont été engagées en vue d'organiser dans un pays en développement le stage de formation en matière de gestion des services d'entretien et de réparation qui se tenait habituellement en Italie.

134. Comme par le passé, des évaluations en fin de programme ont été faites en 1975 pour tous les stages. Dans le prolongement des missions d'évaluation entreprises les années précédentes (voir ID/B/150, chapitre IV, par. 156), un coordonnateur des projets du PNUD s'est rendu en Colombie, en Equateur et au Pérou pour évaluer l'efficacité et les résultats de huit stages de formation en groupe dans l'entreprise organisés par l'ONUDI. Les évaluations en fin de programme comme les missions accomplies par le coordonnateur des projets ont fourni d'utiles renseignements à l'ONUDI et aux organisateurs des stages dans les pays hôtes; ce genre de rétro-information est précieuse pour l'amélioration des stages organisés périodiquement et pour la mise au point de programmes nouveaux. Dans le cadre d'un accord relatif à l'emploi de fonds d'affectation spéciale, il est prévu d'organiser au début de 1976, dans un pays en développement, un séminaire d'évaluation à l'intention d'anciens participants aux stages de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine de la gestion des services d'entretien qui se sont tenus en Suède.

135. L'ONUDI a fait un gros effort pour suivre l'évolution des besoins de formation des cadres techniques et administratifs de l'industrie et des institutions à vocation industrielle dans les pays en développement. A cet effet, l'Organisation s'est tenue régulièrement en contact avec les Représentants résidents du PNUD, les conseillers industriels principaux hors siège, les experts, etc., et elle a analysé les réactions

suscitées par son programme intégré de formation. Les besoins en matière de formation sont très divers, mais il semble que ce soit dans les domaines de la gestion et des techniques connexes que les besoins sont de plus en plus importants. C'est pourquoi on s'efforce d'inclure les questions liées à la gestion dans les programmes sectoriels.

### **Bourses de perfectionnement**

136. Les activités menées par l'ONUDI dans ce domaine, qui sont analysées dans le rapport de 1974 (ID/B/150, chapitre IV, par. 162 à 165), ont été poursuivies en 1975. Le nombre des bourses attribuées a augmenté d'environ 10 % (620 contre 561). Cette augmentation est imputable, dans une certaine mesure, tant au programme intégré de formation de l'ONUDI qu'à la modification de la procédure suivie pour l'examen des demandes concernant des bourses financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI. La nouvelle procédure se caractérise par le fait que les bourses ne sont créées qu'après évaluation par le Comité de sélection des candidatures envoyées par les gouvernements. En 1975, la date limite pour la présentation des candidatures avait été fixée au 31 mai; en septembre, quasi toutes les bourses relevant du programme ordinaire avaient été créées et les crédits correspondants avaient été engagés. En outre, on a octroyé un certain nombre de bourses et organisé plusieurs voyages d'études au titre de l'élément du programme ordinaire d'assistance technique concernant les pays les moins avancés.

137. Par ailleurs, le nombre des boursiers effectivement placés a encore diminué en 1975, de sorte que l'écart entre le nombre des bourses attribuées et celui des boursiers placés continue de s'élargir. Cette diminution du nombre des boursiers placés tient principalement à ce qu'il est devenu de plus en plus difficile, surtout depuis 1974, d'organiser des stages de formation pratique pour les titulaires de bourses internationales dans les entreprises des pays industrialisés. De plus, ces stages coûtent désormais plus cher, ce qui signifie que le coût effectif d'une bourse de perfectionnement s'est accru lui aussi. Cette augmentation des coûts est le résultat d'un certain nombre de facteurs tels que les tendances inflationnistes, la fluctuation des monnaies et l'accroissement sensible des frais de scolarité exigés non seulement par les institutions de formation, mais aussi, de plus en plus souvent, par les entreprises industrielles qui accueillent les boursiers.

138. Si l'on veut instaurer un contrôle plus efficace et plus systématique de l'exécution du programme de bourses de perfectionnement de l'ONUDI, l'Organisation devra établir des contacts plus étroits et plus directs avec ses boursiers et les institutions ou les entreprises qui les accueillent. On pourrait y parvenir en confiant à l'ONUDI des responsabilités accrues pour ce qui concerne le placement des boursiers. A présent, l'ONUDI ne se charge de placer des boursiers qu'ailleurs que dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord; la possibilité d'élargir ses responsabilités en matière de placement aux pays d'Europe est actuellement à l'étude.

### **Projets hors siège**

139. L'expansion des activités hors siège de l'ONUDI dans le domaine de la formation industrielle, enregistrée pour la première fois en 1974, s'est poursuivie en 1975. La théorie selon laquelle la formation assurée dans les pays en développement



permet de former plus de personnel à moindre frais, qu'elle peut être plus aisément adaptée aux besoins et aux conditions propres aux pays bénéficiaires et qu'elle permet aussi une application plus rapide et plus efficace des connaissances acquises, se trouve de plus en plus confirmée par les faits. Des projets hors siège bien conçus peuvent jouer un rôle important dans la mise en valeur des ressources humaines; cela est particulièrement vrai pour les pays en développement les moins avancés qui ne disposent toujours pas de cadres suffisamment qualifiés pour participer aux programmes de formation en groupe dans l'entreprise organisés par l'ONUDI.

140. En 1975, l'ONUDI a exécuté ou entrepris des activités hors siège en matière de formation industrielle dans les pays suivants : Arabie Saoudite, Barbade, Brésil, Indonésie, Maroc, Pakistan, Rwanda, Turquie, Yémen démocratique et Zaïre. La deuxième tranche des travaux relatifs aux projets mis en œuvre en Iran et en Zambie est sur le point de commencer, tandis que les projets concernant l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, l'Indonésie, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie sont à l'étude.

141. L'évolution des projets hors siège dans le domaine de la formation industrielle montre que les pays en développement accordent la priorité aux types suivants d'activités :

Organisation et mise en place d'institutions de formation industrielle, à l'échelon national ou à l'échelon du secteur, pour une ou plusieurs branches ou fonctions industrielles;

Organisation et mise en place de services de formation pour des gouvernements, des entreprises et des groupements d'entreprises;

Organisation de programmes de formation spécialisée pour des catégories déterminées de personnel industriel, et notamment fourniture de conférenciers, de moniteurs, de matériel de formation, etc.;

Liens industrie/universités.

Il convient également de mentionner les activités opérationnelles hors siège relatives à la formation en matière de motivations et de direction des entreprises.

### **Séminaires sur les activités opérationnelles de l'ONUDI**

142. Les séminaires sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, organisés à l'intention de fonctionnaires supérieurs, se déroulent avec succès depuis un certain nombre d'années. Ils ont permis aux milieux gouvernementaux des pays en développement d'acquérir des connaissances nombreuses et détaillées sur les opérations et les services de l'Organisation. On pense que cette série de séminaires a désormais rempli sa fonction et qu'il convient d'y mettre un terme dans un proche avenir. C'est la raison pour laquelle on s'est contenté en 1975 d'organiser un seul séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI; ce séminaire s'est déroulé à Vienne avec la participation de 13 fonctionnaires de 13 pays. Deux autres séminaires de ce type sont prévus pour 1976, un séminaire interrégional qui doit se tenir à Vienne et un séminaire régional pour l'Asie qui doit avoir lieu à New Delhi.

### **Activités du Siège**

143. La troisième édition du guide de l'ONUDI intitulé "Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel" a été publiée et diffusée à quelque 4 500 exemplaires. Ce guide contient des renseignements sur plus de 500 stages de formation destinés à des cadres supérieurs employés dans l'industrie des pays en développement. Plus de 30 % de ces stages sont mis sur pied par des organismes des pays en développement.

144. En 1975, l'ONUDI a effectué une analyse spéciale des rapports finals établis par d'anciens stagiaires qui ont bénéficié d'une bourse de perfectionnement en 1973 et 1974, et notamment des jugements qu'ils ont portés sur les organismes dans lesquels ils avaient reçu une formation. Cette évaluation a permis d'établir un guide des possibilités de placement qui peut rendre service à divers usagers : fonctionnaires chargés des bourses, fonctionnaires des services organiques, bureaux de placement et organismes nationaux de supervision, représentants résidents, conseillers industriels hors siège, directeurs de projets, etc.

## *Chapitre V*

# **POLITIQUES ET PROGRAMMATION INDUSTRIELLES**

**(32.0.00)**

### **INTRODUCTION**

1. En 1975, les activités menées dans le cadre du programme relatif aux politiques et à la programmation industrielles ont été étroitement liées à la préparation et à la tenue de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui a eu lieu à Lima (Pérou) du 12 au 26 mars 1975. Au titre du programme, il était prévu d'établir la documentation de fond non seulement pour la deuxième Conférence générale, mais aussi pour les cinq sessions du Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence, de maintenir les contacts avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, et d'organiser des conférences régionales conjointement avec les commissions économiques régionales. Douze fonctionnaires affectés à ce programme ont en outre contribué à assurer le service de la deuxième Conférence générale.

2. A la suite de l'adoption, à la deuxième Conférence générale, de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, on a établi, à la demande du Directeur exécutif, un programme préliminaire d'ensemble destiné à être examiné au sein du Secrétariat de l'ONUDI et visant à déterminer les mesures que doit prendre l'Organisation pour mettre en œuvre cette Déclaration et ce Plan d'action. Le programme envisagé contient un certain nombre de suggestions pour la réorientation des activités de l'ONUDI liées à l'exécution du Plan d'action de Lima; les 22 domaines d'intervention qui ont été ainsi identifiés correspondent aux six principales subdivisions du Plan d'action.

3. On a d'ores et déjà réussi à réorienter dans une certaine mesure le volet "études" de ce programme préliminaire d'ensemble, et ce, conformément à l'objectif fixé par la Conférence de Lima en ce qui concerne la restructuration de l'industrie mondiale, facteur important du nouvel ordre économique international que l'Assemblée générale a décidé d'instaurer à sa sixième session extraordinaire. Conformément au Plan d'action de Lima, le programme d'études a été axé en 1975 sur l'examen des incidences des objectifs industriels énoncés dans la Déclaration de Lima. Au plan mondial, des travaux ont été entrepris sur l'objectif visant à porter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale à au moins 25 % d'ici à l'an 2000. Au niveau régional, l'ONUDI avait établi un document intitulé

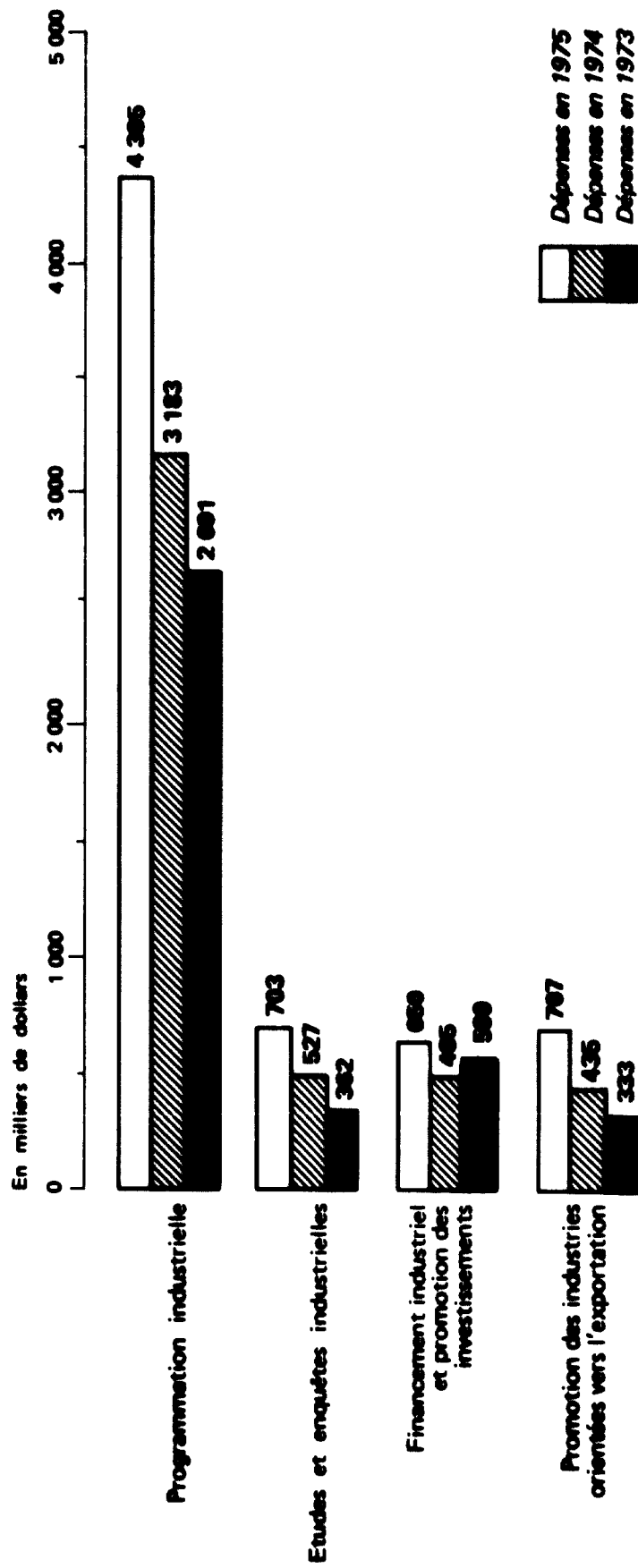


Figure 1. Dépenses effectuées en 1973, 1974 et 1975 en titre du programme des politiques et de la programmation industrielles, par élément de programme

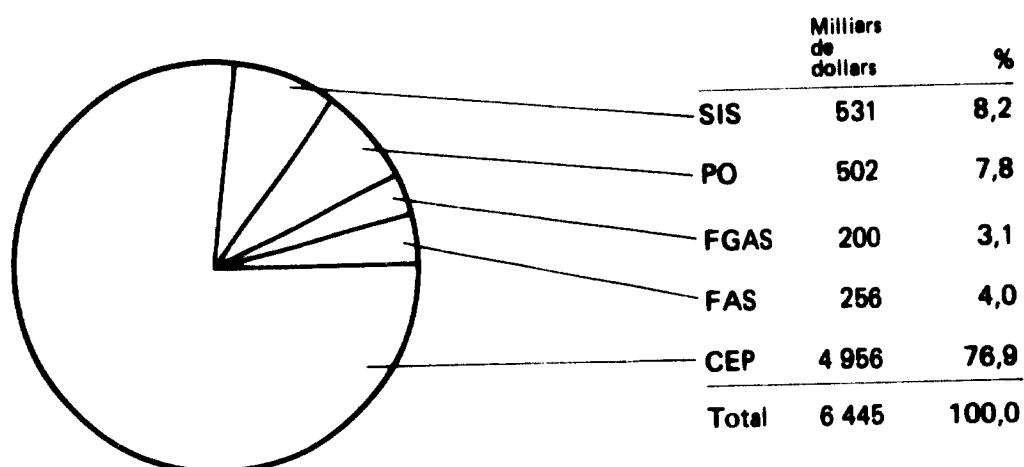


Figure 2. Dépenses effectuées en 1975 au titre du programme des politiques et de la programmation industrielles, par source de financement (en milliers de dollars)

“Objectif 2 % en l’an 2000: incidences de cet objectif du développement industriel pour l’Afrique”, à l’intention de la troisième Conférence des Ministres africains de l’industrie, qui s’est tenue à Nairobi en décembre 1975. Des études analogues sont en cours d’élaboration pour la quatrième Conférence du développement industriel des Etats arabes (Bagdad, octobre 1976); d’autres sont envisagées pour les régions d’Asie et d’Amérique latine.

4. On s’est également employé, au titre du programme, à diffuser, à diverses réunions et conférences, les résultats de la Conférence de Lima et à examiner avec divers organismes internationaux leur participation éventuelle à la mise en œuvre du Plan d’action de Lima. Des efforts en ce sens ont notamment été faits à l’occasion de réunions du Comité de la planification du développement et du Comité de l’examen et de l’évaluation, à la sixième session de la CEPAL, ainsi qu’aux réunions tenues sous les auspices de l’Organisation de coopération et de développement économiques. Des mesures ont été prises pour renforcer la coopération entre l’ONUDI et d’autres organisations des Nations Unies, en particulier l’OIT et la CNUCED. De nouvelles approches ont été explorées en vue d’accélérer la mise en œuvre du Plan d’action de Lima et d’encourager les échanges d’expérience entre Etats Membres. Ainsi, une Table ronde ministérielle, organisée par l’ONUDI en coopération avec le Gouvernement bulgare, s’est tenue à Sofia en octobre-novembre 1975. Cette réunion a permis de procéder à des échanges de vues à un échelon élevé sur les stratégies et les politiques industrielles; la discussion était axée sur les industries considérées comme prioritaires dans la Déclaration de Lima, à savoir la sidérurgie, les produits chimiques, la pétrochimie et les industries liées à l’agriculture. En novembre et décembre 1975, une réunion similaire, dont l’ordre du jour était cependant moins large, celle du Groupe consultatif sur la coopération internationale dans les industries des instruments de mesure, s’est tenue à Budapest.

5. Bien que les efforts aient porté par priorité sur la préparation de la deuxième Conférence générale de l’ONUDI et la suite à donner à cette Conférence, les activités de coopération technique n’ont pas été négligées pour autant au cours de l’année à l’étude. En 1975, le coût des activités d’assistance technique en matière de politiques et de programmation industrielles s’est élevé à 6,45 millions de dollars, contre 4,63 millions en 1974, ce qui représente une augmentation de 1,82 million. L’assistance technique apportée au titre de ce programme en 1975 a représenté 19,2 % de l’assistance technique totale fournie par l’ONUDI au cours de l’année.

L'augmentation du volume d'assistance technique fournie se répartissait à peu près également entre les quatre éléments du programme : a) programmation industrielle, b) financement industriel et promotion des investissements, c) enquêtes et études industrielles, et d) promotion des industries orientées vers l'exportation.

6. En ce qui concerne le deuxième cycle de programmation par pays du PNUD, on s'est efforcé, au titre du programme, d'offrir aux pays en développement une forme mieux intégrée et plus complète d'assistance technique. A cet égard, l'élaboration de grands projets de développement industriel permet d'offrir une assistance coordonnée portant à la fois sur la planification industrielle, le développement des exportations et le financement industriel. Cette formule est accueillie favorablement dans un grand nombre de pays en développement, notamment ceux d'Amérique latine.

### **PROGRAMMATION INDUSTRIELLE (32.1.00)**

7. Les activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément du programme visent non seulement à aider les pays en développement à déterminer leurs stratégies du développement et à formuler leurs plans et leurs politiques industrielles, mais aussi à améliorer l'infrastructure technique et institutionnelle et les moyens d'information dont ils disposent pour l'établissement et l'évaluation des projets. Le programme de travail comporte également des études concernant, d'une part, des projets de coopération régionale, et, d'autre part, diverses propositions sur le futur système mondial de coopération industrielle.

8. Les activités menées au titre de l'élément "programmation industrielle" se répartissent entre quatre catégories : stratégies, plans et politiques d'industrialisation (32.1.01); élaboration et évaluation des projets industriels (32.1.02); coopération industrielle régionale (32.1.03); et utilisation des ordinateurs en vue du développement industriel (32.1.04).

#### **Stratégies, plans et politiques d'industrialisation (32.1.01)**

9. En 1975, l'ONUDI a publié le volume IV de sa série des *Résumés de plans nationaux de développement industriel*. Cette série fournit des informations sur les techniques de planification utilisées pour l'établissement de plans nationaux ainsi que sur les objectifs industriels et les mesures de politique générale adoptés pour exécuter ces plans dans différents pays. Le volume IV contient les résumés de huit plans de développement publiés au cours de la période 1972 à 1975.

10. A la suite de la Conférence de Lima, l'ONUDI a consacré beaucoup de temps à préciser les incidences des objectifs régionaux adoptés à la Conférence. Comme on l'a noté plus haut (voir paragraphe 3), le Secrétariat a établi en 1975, à l'intention de la troisième Conférence des Ministres africains de l'industrie, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 1975, un document intitulé "Objectif 2 % en l'an 2000 : incidences de cet objectif de développement industriel pour l'Afrique". L'ONUDI rédige également, en coopération avec l'IDCAS, une étude sur la stratégie à long terme pour l'industrialisation des pays arabes; cette étude sera présentée à la quatrième

Conférence du développement industriel des Etats arabes qui doit se tenir à Bagdad en 1976. Egalement en 1976, l'ONUDI envisage d'entreprendre des études analogues pour l'Asie et l'Amérique latine.

11. Dans une large mesure, la validité d'un plan de développement économique dépend de celle des divers projets d'investissement dont il se compose. Depuis 1974, l'ONUDI a entrepris une série d'études consacrées à l'analyse des processus institutionnels de prise de décisions portant sur le choix d'industries prioritaires dans différents pays (voir ID/B/150, chapitre V, par. 17). Des études critiques analysant les pratiques en vigueur et les propositions faites en vue de l'amélioration des systèmes existants ont été achevées pour le Brésil, l'Inde, le Mexique, la République de Corée et la Turquie. Se fondant sur ces études de cas, l'ONUDI se propose d'établir une étude générale sur les méthodes de sélection des priorités industrielles. L'étude qu'elle est en train d'entreprendre sur le Pérou touche de près à cette question; cette étude passe en revue tous les critères suggérés par les économistes pour le choix des priorités afin de déterminer celui qui répond le mieux aux caractéristiques du mécanisme institutionnel de planification existant dans ce pays.

12. En 1975, l'ONUDI et le Gouvernement de Maurice ont effectué une vaste enquête sur 28 industries à forte intensité de main-d'œuvre dans cinq pays en développement qui ont réussi à attirer des investissements étrangers importants dans des industries de ce genre. L'ONUDI a également approché le PNUE pour déterminer la possibilité de réaliser une étude commune sur les incidences écologiques de l'implantation de certaines industries et le redéploiement éventuel de ces industries dans le monde.

13. Le schéma théorique fondamental pour les travaux de l'ONUDI sur les modèles de planification à plusieurs niveaux a été achevé en 1974 (voir ID/B/150, chapitre V, par. 16); en 1975 a commencé la phase expérimentale du projet. Le schéma théorique, qui prévoit l'emploi d'un modèle macro-économique géant et/ou d'un système composite rassemblant plusieurs modèles de planification, a été comparé aux processus effectifs de prise de décisions et aux systèmes de circulation de l'information en place dans cinq pays. L'ONUDI étudie actuellement un système d'information susceptible de rendre service non seulement aux constructeurs de modèles, mais aussi aux décideurs, qui jouent un rôle essentiel dans son propre modèle de planification.

14. Au cours de 1975, l'ONUDI a synchronisé ses travaux relatifs au projet de directives sur la planification à plusieurs niveaux, mentionné plus haut, avec ceux qu'elle a consacrés aux directives sur les politiques d'industrialisation; ces dernières ont pour objet de fixer les grandes orientations à suivre en matière d'élaboration et d'évaluation des politiques de développement industriel. L'avant-projet d'un manuel sur l'établissement d'études de préinvestissement a été achevé en octobre 1975; une réunion d'experts qui s'est tenue à Vienne du 8 au 12 décembre 1975 a examiné le texte du projet et en a achevé la mise au point. Avec la publication, en 1976, du Manuel qui fait suite aux *Directives pour l'évaluation des projets*, publiées en 1972 (voir par. 22 ci-dessous), l'ONUDI aura achevé pour le moment ses séries de directives sur la planification et la programmation.

15. A la Conférence de Lima, ainsi qu'à d'autres occasions, il a été recommandé d'organiser des échanges d'expérience, des discussions et des consultations entre pays ayant des régimes socio-économiques différents. Pour donner suite à ces

recommandations, l'ONUDI et le Gouvernement bulgare ont patronné conjointement une Table ronde ministérielle, qui s'est tenue à Sofia du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1975, à l'intention des ministres de l'industrie de 13 pays en développement des régions de la CEA, de la CEAO et de la CESAP. Le principal objectif de cette réunion était d'examiner l'expérience acquise par la Bulgarie dans la mise en œuvre de ses stratégies et politiques industrielles et de la comparer à l'expérience des pays en développement représentés à la réunion. Cette rencontre a été bénéfique en ce qu'elle a permis de combler un vide entre les réunions internationales ayant un caractère exclusivement technique et celles organisées pour parvenir à des décisions politiques essentielles. Un bref résumé des travaux de la Table ronde sera publié par l'ONUDI sous forme d'une brochure spéciale.

16. Les ministres qui ont participé à la Table ronde ont estimé que la réunion de Sofia appartenait à un type inédit d'activités menées par l'ONUDI pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima, et ont instamment invité l'ONUDI à organiser de nouvelles réunions de ce genre pour les responsables des pays en développement. Certains des ministres ont déclaré que leurs gouvernements étaient disposés à accueillir des rencontres de ce type, et ce, dès 1976.

17. Au cours de 1975, l'assistance technique demandée au titre de cet élément a porté non seulement sur de grands projets tels que les études industrielles et les centres de développement industriel, mais aussi, depuis quelque temps, sur la planification sectorielle. Des demandes d'assistance pour le développement du secteur national des biens d'équipement industriels ont été reçues des Gouvernements du Pakistan et de la Turquie. Du 17 au 19 septembre 1975, une réunion d'experts s'est tenue à Vienne, avec la participation de hauts fonctionnaires mexicains, pour évaluer les résultats du projet de l'ONUDI relatif aux biens d'équipement industriels au Mexique, un projet qui a maintenant atteint la phase des décisions d'investissement. L'élaboration d'une stratégie industrielle à long terme pour la République-Unie de Tanzanie a également été achevée au cours de l'année à l'étude. Les demandes présentées par les pays en développement permettent de discerner une tendance à privilégier de plus en plus l'assistance à la promotion de branches industrielles déterminées identifiées antérieurement aux dépens des études de caractère général concernant, par exemple, les politiques et la programmation industrielles. En conséquence, l'ONUDI envisage une participation accrue de ses services de programmation dans des secteurs tels que l'industrie mécanique, l'industrie alimentaire et la pétrochimie.

18. Au Guatemala, l'exécution du projet d'assistance technique relatif à la programmation du développement industriel, dont il a été question dans les rapports annuels sur 1973 et 1974 (voir ID/B/140, par. 579 à 581 et ID/B/150, chapitre V, par. 20 et 21) est menée avec succès. Avec le concours d'ingénieurs recrutés pour une courte durée, un groupe d'économistes a non seulement mis au point une stratégie d'industrialisation, mais aussi choisi des industries prioritaires dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau plan national de développement économique. Les experts s'attaquent maintenant aux problèmes de la redistribution du revenu, du financement industriel et de la mise en place de la décentralisation régionale, problèmes qui ont reçu la priorité dans le nouveau plan de développement. Au début de 1976, les experts s'attaqueront aux problèmes des capacités industrielles excédentaires et étudieront certaines branches d'industries, telles que les agro-industries, les textiles et le travail des métaux.



19. En coopération avec le PNUD, l'ONUDI a mis la dernière main à l'évaluation commune des projets d'assistance technique réalisés dans le domaine des stratégies, plans et politiques d'industrialisation (voir ID/B/150, chapitre V, par. 15). Le rapport à ce sujet a été communiqué par le PNUD aux représentants résidents et par l'ONUDI aux conseillers industriels hors siège et aux directeurs de projet.

### Elaboration et évaluation des projets industriels (32.1.02)

20. Au titre de cette activité particulière, l'ONUDI vise à fournir une assistance pour l'élaboration de projets d'investissement bancables satisfaisant aux exigences des institutions internationales de prêt et à mettre en place les mécanismes institutionnels et à rassembler les données nécessaires pour évaluer les projets d'investissement dans le cadre des priorités et des options arrêtées à l'échelon national dans le domaine industriel.

21. En 1975, l'ONUDI a achevé la rédaction d'un projet provisoire de manuel pour l'élaboration des projets industriels dans lequel sont décrites les conditions successives à réunir à chaque étape de l'élaboration des projets, à commencer par l'étude initiale de la demande, les besoins de main-d'œuvre, de matières premières, de capitaux fixes et de capitaux circulants jusqu'au calcul de la rentabilité.

22. La première version des *Directives pour l'évaluation des projets* a été publiée par l'ONUDI en 1972. Comme suite à l'accueil favorable réservé à cette publication, l'ONUDI a décidé d'en éditer une version condensée à la portée d'un large public. La nouvelle version, dont le projet provisoire a été rédigé en 1975, s'adressera à l'expert sur le terrain et sera expurgée de l'essentiel des considérations théoriques exposées dans la version non condensée. Dans la première version des *Directives*, l'ONUDI préconisait pour chaque pays des directives adaptées à ses conditions particulières. En accord avec ce principe, l'ONUDI, en collaboration avec l'IDCAS, a poursuivi en 1975 les travaux préparatoires à la rédaction d'un manuel opérationnel pour l'évaluation des projets industriels dans les pays arabes (voir ID/B/140, par. 587; ID/B/150, chapitre V, par. 23). Le projet de manuel a reçu sa mise au point définitive lors de la réunion d'un groupe d'experts qui s'est tenue à Vienne du 15 au 19 décembre 1975. On y expose, étape par étape, une méthodologie simple pour l'évaluation de la rentabilité, pour la nation, des projets d'investissement; cette méthodologie se fonde sur les conditions particulières aux pays arabes en ce qui concerne l'information, les qualifications de la main-d'œuvre, l'expérience, les délais, etc. Conçu pour les pays arabes, ce manuel n'en est pas moins valable pour n'importe quel pays en développement moyennant des adaptations peu importantes. Il sera publié en anglais par l'ONUDI et en arabe par l'IDCAS. Pour l'avenir, l'Organisation a l'intention de rédiger et de publier des directives de ce genre pour d'autres régions.

23. Poursuivant sa série de réunions sur l'élaboration et l'évaluation des projets, l'ONUDI a organisé dans ce domaine cinq stages régionaux de formation en 1975. Ces stages, qui se sont tenus respectivement en Argentine, en Bulgarie, à Madagascar, en Pologne et en Somalie, ont bénéficié de la participation de hauts fonctionnaires chargés, dans différents pays, de la sélection et de l'évaluation des projets. Les séminaires organisés en Bulgarie et en Pologne ont permis aux participants de se familiariser avec l'expérience acquise par les pays à économie planifiée en ce qui concerne la détermination de la rentabilité, pour la nation, de chaque projet d'investissement.

24. Faute de ressources, l'ONUDI n'a pu poursuivre ses efforts en vue de fournir les données de programmation industrielle requises par les spécialistes de la planification industrielle des pays en développement au-delà de la publication, en 1973, du premier volume des *Résumés d'études de faisabilité de projets industriels* (voir ID/B/140, par. 585); le deuxième volume de la série est en préparation. A l'origine, on espérait que les données de programmation industrielle, présentées jusqu'ici suivant le type d'installation et publiées dans les *Profils d'établissements manufacturiers* seraient remplacées par des données beaucoup plus détaillées présentées suivant le type de procédé, ce qui aurait permis aux spécialistes de la planification industrielle de choisir entre différents procédés de production au lieu d'avoir à limiter leurs choix entre différents types d'installation. A ce jour, cette entreprise n'a pas été possible, mais l'ONUDI lui accordera la priorité en 1976.

25. Quoi qu'il en soit, en 1975, l'ONUDI a pu achever les études sur la structure des coûts d'équipement et de fonctionnement au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en France, au Gabon et au Togo; elle entreprendra sous peu une comparaison des données rassemblées dans les cinq pays. Faute de ressources, il n'a pas été possible en 1975 d'étendre ce programme à des pays d'Amérique latine et d'Asie.

26. En 1975, l'ONUDI a publié des questionnaires modèles en vue de recueillir des informations destinées à établir des profils pour l'évaluation, aux fins de l'analyse économique et technique, des résultats des industries du ciment, du verre et des huiles végétales. Cette activité menée dans les pays arabes avait été antérieurement organisée conjointement par l'IDCAS et l'ONUDI et avait été financée par le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI. Toutefois, faute de fonds, l'ONUDI a dû suspendre temporairement sa participation active à ce projet en 1975; néanmoins, les travaux menés par l'IDCAS pour mettre au point des profils de ce type pour 10 à 15 autres branches d'industries progressent de manière satisfaisante. Bien que ces profils soient fondés sur l'expérience de certaines industries des pays arabes, ils peuvent aussi servir utilement de référence pour les industries d'autres pays en développement.

27. En 1975, l'ONUDI a aussi publié des *Directives pour l'établissement des contrats d'exécution des projets industriels dans les pays en voie de développement*, qui ont été établies en coopération avec la BIRD (voir ID/B/150, chapitre V, par. 26).

### Coopération industrielle régionale (32.1.03)

28. Le programme de travail initial de 1975 pour cette activité particulière comprenait : a) l'évaluation de projets multinationaux d'investissement; b) la coordination des plans de développement industriel entre pays engagés dans des efforts de coopération régionale; c) la mise au point de formes particulières de coopération industrielle; et d) des recherches sur d'autres questions intéressant la coopération industrielle régionale. Toutefois, l'ONUDI a dû divertir la majeure partie des efforts prévus pour ces recherches au profit des travaux préparatoires à la Conférence de Lima et de l'interprétation des incidences du nouvel ordre économique international dont l'instauration avait été préconisée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

29. Après la Conférence de Lima, l'ONUDI a poursuivi ses travaux relatifs à la définition des incidences économiques des objectifs régionaux de croissance adoptés par la Conférence, notamment en ce qui concerne l'importance des investissements en jeu, les courants internationaux de capitaux, la structure future des marchés combinés nécessaires et les répercussions possibles du redéploiement des industries à l'échelle mondiale.

30. En 1975, l'ONUDI a achevé une étude sur la coopération régionale, l'avant-projet d'une étude sur la coopération régionale (identification, choix, site et évaluation des projets) est disponible. Cette étude décrit des critères économiques devant présider au choix des industries dans le cadre des accords de coopération régionale; ce genre d'arrangement doit servir à maximiser le bien-être économique général de toute la région sans imposer de sacrifices économiques à l'un ou l'autre pays participant.

31. En 1975, l'ONUDI a entrepris des travaux préparatoires à la rédaction, en coopération avec l'IDCAS, d'un manuel opérationnel pour l'évaluation des projets d'investissement multinationaux présentant, pour les pays arabes, un intérêt régional (voir ID/B/150, chapitre V, par. 31). Ce manuel exposera, étape par étape, une méthodologie simple pour l'évaluation des projets industriels multinationaux, aussi bien du point de vue de la collectivité des pays intéressés que du point de vue des divers pays participants.

32. En 1975 également, l'ONUDI a mis en chantier un grand projet d'assistance technique intéressant le Libéria et la Sierra Leone; il s'agit d'une étude destinée à explorer la rentabilité économique d'entreprises industrielles communes à ces deux pays.

#### **Utilisation des ordinateurs en vue du développement industriel (32.1.04)**

33. En 1975, l'ONUDI n'a pas exécuté de programme ordinaire au titre de cette activité particulière; toutefois, elle continue de recueillir des informations sur l'emploi des ordinateurs dans l'industrie et les administrations des différents pays. Les activités menées par l'ONUDI dans ce domaine en 1975 ont consisté pour l'essentiel dans des projets d'assistance technique portant sur des problèmes particuliers à certains pays qui avaient demandé une assistance technique.

#### **FINANCEMENT INDUSTRIEL ET PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (32.2.00)**

34. Pendant l'année considérée, l'ONUDI a continué de fournir une assistance aux pays en développement pour la création d'institutions de financement de l'industrialisation et de promotion des investissements, et pour renforcer leur efficacité opérationnelle. Elle a mis l'accent sur l'assistance consécutive aux études de préinvestissement, particulièrement celles qui avaient été présentées lors des réunions de promotion des investissements organisées par l'ONUDI en 1974.

35. De plus en plus d'indices montrent que la promotion de projets industriels déterminés débouche sur des demandes d'assistance technique visant à rendre ces projets plus bancables et que, vice versa, les activités sur le terrain débouchent sur des demandes d'organisation de réunions de promotion des investissements. On a aussi constaté que l'approche sectorielle adoptée pour l'organisation de ces réunions a permis à l'ONUDI de mettre au point un programme de promotion des investissements plus efficace et plus complet.

36. En 1975, la valeur de l'assistance technique fournie au titre de cet élément du programme a augmenté sensiblement. Naturellement, cette augmentation tient en partie au fait que le coût type annuel des services d'experts a été porté de 30 000 dollars à 36 000 dollars, soit une augmentation de 20 %; indépendamment de ce facteur, toutefois, l'augmentation demeure sensible par rapport au montant de l'assistance technique fournie en 1974. Les dépenses afférentes à chacun des divers éléments de l'assistance technique (personnel affecté aux projets, bourses de perfectionnement et formation, matériel et dépenses diverses) ont enregistré une augmentation sensible, particulièrement l'élément "bourses de perfectionnement". Ce sont l'Afrique et les Amériques qui ont bénéficié le plus de l'augmentation des dépenses d'assistance technique fournie au titre de cet élément de programme en 1975.

37. Les activités entreprises au titre de cet élément du programme se divisent en quatre catégories : politiques et institutions nationales pour le financement du développement industriel (32.2.01); financement industriel (32.2.02); mécanisme de promotion des investissements dans les pays en développement (32.2.03); et promotion de projets industriels déterminés (32.2.04).

#### **Politiques et institutions nationales pour le financement du développement industriel (32.2.01)**

38. Les activités menées par l'ONUDI dans ce domaine consistent principalement à promouvoir le transfert de ressources et l'échange de données d'expérience entre institutions de financement du développement industriel de pays en développement et de pays développés. Chaque année, se tiennent des réunions au cours desquelles les représentants de banques de développement du monde entier ont la possibilité d'examiner, au cours d'entretiens confidentiels et de réunions plénières, diverses questions d'intérêt commun : activités promotionnelles des institutions de financement du développement industriel; mobilisation des ressources financières nationales pour le financement de l'industrie; rôle des banques de développement dans le financement des transferts de techniques; financement, par les banques de développement, d'entreprises industrielles communes dans les pays en développement, etc. D'une manière générale, l'ONUDI sert d'enceinte pour l'échange d'idées et de données d'expérience dans ce domaine et joue le rôle d'intermédiaire pour l'établissement de contacts entre les institutions financières en vue d'accélérer le financement direct de projets industriels.

39. En 1975, a eu lieu à Caracas (Venezuela) la sixième d'une série de réunions sur la coopération entre institutions de financement du développement industriel. Cette réunion a été organisée conjointement par l'ONUDI et par l'Association latino-américaine des institutions financières de développement (ALIDE), avec la

coopération de la Corporación Venezolana de Fomento. Sur les 210 participants, 140 venaient de pays en développement, 43 de pays industrialisés et 27 d'institutions régionales ou internationales de financement; au total 62 pays étaient représentés. Au cours de la réunion, l'ONUDI a ménagé 900 entretiens confidentiels entre les participants; un certain nombre d'autres rencontres ont été organisées à la demande.

40. La réunion de Caracas a eu une importance particulière pour l'ONUDI en ce sens qu'elle a contribué à déterminer l'orientation du programme des banques de développement. L'ONUDI a bénéficié des conseils d'un comité consultatif composé de 20 spécialistes représentant la Banque mondiale et les banques régionales de développement de pays en développement et de pays industrialisés. Les discussions ont porté sur les points suivants : a) programme d'action ayant pour objet de faciliter l'affectation des ressources financières disponibles par l'intermédiaire des institutions de financement du développement industriel des pays en développement; b) système pour l'échange d'informations entre institutions de financement du développement industriel sur les projets industriels dans les pays en développement : progrès réalisés, résultats obtenus et cas d'espèce; c) avantages des associations régionales d'institutions de financement du développement.

41. A la réunion de Caracas, il a été décidé qu'il conviendrait de créer une association mondiale des institutions nationales de financement du développement afin de regrouper trois associations régionales, à savoir l'Association latino-américaine, l'Association africaine fondée en 1975 avec l'aide de l'ONUDI, et l'association asiatique qu'il est prévu de créer en 1976 avec le concours de l'ONUDI. Les participants à la réunion ont élu un comité de rédaction ayant pour tâche d'examiner les questions qui se posent à cet égard; l'ONUDI chargera un consultant de rédiger un projet de statuts pour l'association mondiale envisagée. Un groupe d'experts, qui se réunira en mars 1976 au Siège de l'ONUDI, assurera la mise au point définitive de ces statuts.

42. Il est prévu que la prochaine réunion, la septième de la série, se tiendra en 1976 et qu'elle aura lieu dans un pays d'Asie, conformément au principe de la rotation. Ses travaux devraient porter, entre autres, sur la création officielle de l'association mondiale envisagée.

43. En ce qui concerne le système pour l'échange d'informations entre institutions de financement du développement industriel sur les projets industriels dans les pays en développement, dont il est question dans le rapport annuel précédent (ID/B/150, chapitre V, par. 43 et 45), il convient de noter que l'ONUDI en assure le fonctionnement en s'inspirant de directives données par un comité de direction composé de 18 cadres supérieurs d'institutions de financement du développement industriel de pays en développement et de pays industrialisés. Jusqu'à septembre 1975, l'ONUDI avait publié 10 listes donnant des renseignements sur 2 880 projets industriels financés par près de 80 institutions participantes. On peut aujourd'hui considérer que le système fonctionne par autofinancement; ses dépenses sont couvertes par les contributions de 51 de ses 115 membres. Le montant total des souscriptions s'élève à 52 000 dollars, dont 32 000 dollars ont été versés au fonds pour l'information sur les projets, créé à la Société tunisienne de banque. Le Ministère tunisien des finances s'est déclaré disposé à opérer des transferts de fonds, à la demande du comité exécutif, pour permettre le financement ultérieur du système.

Ce dernier n'a cessé de bénéficier de l'appui des institutions de financement du développement industriel, qui mettent de plus en plus largement à profit les avantages que présente l'échange d'informations sur les techniques et les méthodes bancaires.

44. L'ONUDI a poursuivi les efforts entrepris pour lier plus étroitement les activités susmentionnées à ses activités d'assistance technique, particulièrement à celles qui visent à renforcer les institutions de financement du développement industriel. Les institutions financières qui ont le plus largement bénéficié d'une assistance technique de l'ONUDI en 1975 sont les suivantes : a) Banque gambienne pour le commerce et le développement (voir ID/B/140, par. 623); b) Société nationale pour le développement industriel du Souaziland; c) Société de financement industriel de Thaïlande; d) Banque tanzanienne pour les investissements; e) Banque libérienne pour le développement et les investissements industriels.

### **Financement industriel (32.2.02)**

45. Les pays en développement qui ont entrepris d'accélérer leur industrialisation se rendent de plus en plus compte des avantages qu'ils peuvent tirer de contacts avec des entreprises commerciales ou industrielles d'autres pays : transferts de capitaux et de techniques, possibilité de former du personnel dans le domaine technique comme dans celui de la gestion, ouverture de marchés nouveaux. Ces transferts de capitaux et de connaissances techniques, réalisés par la création d'entreprises industrielles communes, ont aussi été l'occasion pour les pays en développement de prendre de plus en plus conscience des problèmes complexes que soulève la conclusion d'accords de ce genre et de la nécessité pour eux de renforcer leur capacité à négocier avec des investisseurs étrangers. Il faut donc, sur ce point précis, fournir d'urgence à ces pays une assistance pour leur permettre de mener ces négociations dans les meilleures conditions et d'aboutir à des accords dont les clauses leur seront le plus favorables possible. C'est là un domaine auquel les Nations Unies attachent de plus en plus d'importance. On peut lire au paragraphe 48 de la Déclaration de Lima concernant le développement et la coopération industriels que les pays en développement "doivent mettre en œuvre des moyens efficaces propres à renforcer leur pouvoir de négociation, individuellement et collectivement, en vue d'obtenir des conditions favorables pour l'achat des techniques, des connaissances spécialisées, des licences..."

46. Depuis sa création, l'ONUDI a, par ses activités de recherche, par ses publications et par ses activités d'assistance technique, fourni aux pays en développement une assistance pour la négociation d'investissements étrangers et d'accords avec des entreprises commerciales et industrielles étrangères. Dans bien des cas, elle a aidé directement les promoteurs de projets de ces pays en participant à l'élaboration des projets et les faisant connaître aux investisseurs intéressés des pays industrialisés. Une attention particulière a été accordée à l'identification de partenaires possibles pour des entreprises communes. Cette activité est considérée comme faisant partie intégrante de l'élément de programme "promotion des investissements" décrit ci-après (32.2.04).

47. En 1975, l'ONUDI a pris les premières dispositions nécessaires en vue d'un programme de formation destiné à des fonctionnaires de pays d'Afrique de l'Est et visant à leur proposer une méthode systématique pour aborder les divers problèmes que pose la réalisation de projets industriels nécessitant une participation étrangère, sous forme de capitaux, de transfert de techniques ou d'accords de commercialisation. Cette activité – il devait s'agir de journées régionales d'études sur les entreprises industrielles communes et les accords internationaux de licence – n'a pu être menée, comme prévu, en octobre 1975 (voir ID/B/150, chapitre V, par. 49) et a été reportée au début de 1976.

48. En 1975, l'ONUDI a été invitée à participer au stage de formation des Nations Unies sur les négociations et la réglementation relatives aux investissements étrangers, qui s'est tenu à Bucarest (Roumanie). Deux fonctionnaires de l'ONUDI ont été envoyés à cette réunion et y ont présenté des exposés sur les entreprises industrielles communes et sur les accords internationaux de licence.

49. On a poursuivi en 1975 les travaux relatifs à l'établissement d'un manuel sur les techniques d'analyse financière et de planification appliquées aux projets industriels, destiné à aider les responsables de la planification industrielle et des institutions de financement à faire une évaluation financière des projets industriels (voir ID/B/150, chapitre V, par. 47). La rédaction de ce manuel, établi avec l'assistance d'un consultant, sera achevée en 1976.

### **Mécanisme de promotion des investissements dans les pays en développement (32.2.03)**

50. L'ONUDI a consacré une attention particulière à l'établissement et au renforcement d'organismes de promotion ayant pour tâche de mobiliser des investissements et de les orienter vers l'industrie des pays en développement. Des efforts ont également été faits pour promouvoir la formation du personnel des organismes de ce genre créés dans les pays en développement. En application de cette politique, l'ONUDI a fourni une assistance technique dans ce domaine à un certain nombre de pays en développement. Ont notamment bénéficié de cette assistance, en 1975, les organismes suivants : en Côte d'Ivoire, le Centre d'études et de promotion industrielles; au Souaziland, la Société nationale pour le développement industriel; au Niger, le Ministère du développement et de la coopération; en Bolivie, l'Institut national des investissements; au Costa Rica, la Société nationale de développement; en Jordanie, l'Office de promotion des investissements; la Société d'investissement des Caraïbes; en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Office national du développement industriel (NIDA); et au Zaïre, le Département du portefeuille.

51. Faute de moyens financiers, les activités consacrées à la formation du personnel nécessaire aux organismes de promotion des investissements ont été très réduites en 1975, malgré l'intérêt considérable que les pays en développement portent à cette question. Le PNUD, qui finançait cette activité, a modifié sa politique en 1972 et refuse désormais de financer ce type d'activités interrégionales. Le stage de formation sur l'évaluation des projets et les techniques de promotion des investissements, qui a été organisé en Egypte en 1974 (voir ID/B/150, chapitre V, par. 51), n'a pu avoir lieu que grâce à des ressources provenant de contributions volontaires.

52. Conformément à la résolution 218 (X), adoptée par la CEA en 1971, et à la recommandation contenue dans la déclaration sur l'industrialisation en Afrique, adoptée en 1973 par la deuxième Conférence des Ministres africains de l'industrie, l'ONUDI a désigné en 1975 un conseiller régional pour la promotion des investissements, qui a été affecté auprès de la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie. Ce conseiller régional est chargé, entre autres, d'aider les pays d'Afrique à identifier et à évaluer de nouvelles possibilités d'investissement et de recommander les mesures promotionnelles à prendre. Les pays qui ont bénéficié d'une telle assistance en 1975 sont le Burundi, l'Egypte, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Tunisie.

53. Pour venir en aide aux pays en développement qui ne sont pas en mesure d'avoir leurs propres services de promotion à l'étranger, l'ONUDI mène des négociations en vue de la création d'un tel service à Bruxelles; les négociations avec le Gouvernement belge sur les questions juridiques et financières qui se posent à cet égard devraient être bientôt terminées. Une fois mis sur pied, le centre de Bruxelles permettra aux pays en développement de bénéficier de services de promotion dans les pays de la Communauté européenne. Ce projet est conforme aux recommandations contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima relatives aux transferts de techniques et de ressources financières des pays développés vers les pays en développement.

#### **Promotion de projets industriels déterminés (32.2.04)**

54. En 1975, les activités de l'ONUDI dans ce domaine ont consisté principalement à donner suite aux réunions pour la promotion de projets industriels organisées l'année précédente (voir ID/B/150, chapitre V, par. 53 à 57). Il en a été ainsi pour plus de 200 projets d'investissement présentés aux réunions d'Amsterdam et de Bucarest. Des contacts directs ont été maintenus avec tous les participants à ces réunions, en vue d'évaluer les résultats et de déterminer si une assistance complémentaire de l'ONUDI était nécessaire pour l'identification d'autres investisseurs potentiels. Les projets susmentionnés ont été également présentés au cinquième Symposium européen de management qui s'est tenu à Davos (Suisse) en 1975 et auquel ont participé des cadres supérieurs de près de 450 sociétés et banques; plusieurs participants au Symposium ont demandé à l'ONUDI de les aider à se mettre en rapport avec des promoteurs de projets dans les pays en développement. Lorsqu'elle a fait le bilan de cette activité, l'ONUDI a appris que des négociations se poursuivaient activement en ce qui concerne une bonne quarantaine de projets intéressant les industries alimentaires et les industries chimiques, qui avaient été présentés aux réunions d'Amsterdam et de Bucarest.

55. Dans le cadre des activités particulières de promotion relatives au répertoire de projets industriels (voir ID/B/150, chapitre V, par. 58), l'ONUDI a aidé une entreprise indonésienne à identifier des investisseurs potentiels pour une nouvelle usine de traitement des fibres de coco. Une étude économique, financière et technique ayant montré que le projet était réalisable, on a entrepris une campagne de promotion et sélectionné un certain nombre de sociétés et d'investisseurs pouvant être intéressés par ce projet. Des contacts ont été pris avec 11 sociétés, et une société de la République fédérale d'Allemagne a conclu avec les promoteurs indonésiens du



projet un accord en vue de la création d'une entreprise commune. Le coût de l'usine qui fabriquera des nattes et des matelas destinés à l'exportation est évalué à 1,1 million de dollars environ.

56. L'ONUDI a également participé en 1975 à des négociations directes en vue d'obtenir les engagements financiers de principe recherchés par des gouvernements de quelques pays en développement pour deux grands projets d'investissement dont le coût s'élève à environ 300 millions de dollars.

57. En 1975, l'ONUDI a envoyé en Bolivie une mission exploratoire chargée de mettre au point des programmes d'assistance à long terme et à court terme pour la promotion des investissements industriels. A cette occasion, un certain nombre de projets industriels ont été sélectionnés en vue de leur présentation à une réunion nationale pour la promotion des investissements. Des consultants engagés pour une période de courte durée ont été chargés de présenter des recommandations concernant l'élaboration d'une loi qui permettrait d'encourager l'investissement dans des projets industriels en Bolivie.

58. L'ONUDI a entrepris, en 1975, l'établissement de listes reprenant les noms et adresses d'investisseurs potentiels, afin de faciliter la diffusion de renseignements concernant les possibilités d'investissement dans les pays en développement.

59. A la demande des gouvernements intéressés, l'ONUDI a commencé à préparer en 1975 diverses réunions de promotion des investissements et notamment une réunion en Indonésie pour la région de l'Asie, des réunions nationales pour le Bangladesh, la Bolivie et la Côte d'Ivoire; des réunions multisectorielles pour la Communauté du Maghreb; et deux réunions sectorielles à l'échelon mondial qui doivent se tenir l'une au Canada (travail du bois), et l'autre en Yougoslavie (industries basées sur l'agriculture et machines agricoles).

60. Les directives du PNUD concernant les investissements consécutifs sont devenues partie intégrante du programme relatif au répertoire des projets industriels (voir ID/B/140, par. 616). L'identification continue et systématique des projets industriels a permis à l'ONUDI de définir des règles précises pour les études de projets pouvant aboutir à des investissements dans les pays les moins avancés, ce qui devrait faciliter la présentation d'études susceptibles d'intéresser les investisseurs. Ces règles ont déjà été utilisées pour des études de projet intéressant le Botswana, le Burundi, l'Ethiopie, le Lesotho, le Mali et le Rwanda.

## **PROMOTION DES INDUSTRIES ORIENTEES VERS L'EXPORTATION (32.3.00)**

61. Au cours de l'année 1975, les pressions sur les réserves de change se sont accentuées dans un grand nombre de pays en développement, en raison de la réduction des possibilités d'exportation, consécutive à la récession économique mondiale, et de la hausse du prix des importations. Cette situation a rendu encore plus évidente la nécessité pour les pays en développement d'exporter des produits manufacturés pour obtenir des devises et d'ajouter de la valeur à leurs produits primaires.

62. Dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, on insiste vivement sur la promotion des industries orientées vers l'exportation dans les pays en développement. Selon le Plan d'action, l'industrialisation accélérée que les pays en développement réaliseront grâce à la coopération industrielle internationale s'accompagnera d'un accroissement des exportations de produits manufacturés en provenance de ces pays. Au niveau national, le paragraphe 58 h) du Plan d'action préconise l'adoption dans les pays en développement en général, et dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral en particulier, de mesures visant à encourager les exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés incorporant le maximum de composants locaux et ayant la valeur ajoutée la plus élevée possible.

63. Comme le mentionnent les Rapports annuels du Directeur exécutif sur 1973 et 1974, l'ONUDI s'efforce depuis quelque temps déjà de promouvoir la coopération industrielle internationale en tant que moyen de développer les exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés. L'orientation générale adoptée en 1973, c'est-à-dire la création dans les pays en développement d'organes chargés de promouvoir ces activités et la fourniture par l'ONUDI d'une aide promotionnelle directe limitée, n'a donc pas été modifiée; toutefois, les programmes de l'ONUDI relatifs à l'adaptation et à la mise au point des produits et aux accords internationaux de sous-traitance ont été considérablement renforcés en 1975.

64. Les quatre activités spécifiques menées au titre de cet élément du programme sont les suivantes: identification, sélection et développement des industries manufacturières ayant un potentiel d'exportation (32.3.01); adaptation et mise au point de produits industriels en vue de l'exportation (32.3.02); promotion des accords internationaux de sous-traitance (32.3.03); zones franches industrielles et autres mesures visant à favoriser le développement des industries orientées vers l'exportation (32.3.04).

**Identification, sélection et développement des industries  
manufacturières ayant un potentiel d'exportation  
(32.3.01)**

65. Dans ce domaine, l'ONUDI a continué à fournir aux pays en développement, sur leur demande, des conseils au sujet des politiques à adopter en matière d'exportations industrielles. En 1975, une importance plus grande a été attachée au développement des échanges entre pays en développement, et notamment à la promotion de la coopération industrielle internationale; au cours de l'année, l'ONUDI a entrepris l'exécution dans la région de l'Asie d'un projet pilote important destiné à promouvoir les exportations de certains produits entre les pays participants et vers les marchés extérieurs. Ce projet, financé par une contribution volontaire du Gouvernement japonais au Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI (ID/B/150, chapitre V, par. 65), consiste essentiellement en une série d'activités promotionnelles de caractère pratique, séminaires et voyages d'étude notamment, qui permettront aux pays participants, non seulement d'échanger des vues sur les problèmes que pose à chacun d'eux le développement des exportations dans les industries en cause, mais aussi d'entreprendre une action commune en matière d'exportation.

66. Comme il avait été annoncé dans le Rapport annuel de 1974 (ID/B/150, chapitre V, par. 64), une réunion de consultants a été organisée en novembre 1975 au titre du programme commun ONUDI/Hongrie pour la coopération internationale au profit des pays en développement dans le domaine des instruments de précision, de l'électronique et des télécommunications. Le groupe de consultants a étudié le secteur des instruments de précision, l'expérience ayant montré que c'est l'un de ceux qui présentent un potentiel d'exportation pour les pays en développement. Trente-cinq participants venus de Hongrie et de pays en développement qui fabriquent déjà des instruments de précision ont assisté à la réunion. Les débats ont permis de cerner les problèmes techniques, administratifs, financiers et institutionnels auxquels ont à faire face les pays en développement qui veulent exporter des instruments de précision. L'ONUDI et le Gouvernement hongrois utiliseront les travaux du groupe pour établir un programme commun d'assistance technique aux pays en développement pour cette branche d'industrie.

67. Une réunion analogue, qui doit se tenir en Inde en 1976, est en préparation. Le secteur étudié sera celui des industries électroniques et électriques.

68. L'ONUDI a continué en 1975 à collaborer à un projet relatif à la formation et aux services consultatifs concernant le système généralisé de préférences (SGP) [INT/27/72]. Comme précédemment, cette collaboration a revêtu la forme d'une participation aux missions et aux séminaires organisés pour permettre aux pays en développement de tirer le maximum de profit du SGP. Etant donné que le système ne présente que des avantages limités pour les pays les moins avancés et pour les pays sans littoral, et conformément aux conclusions de l'examen effectué à mi-chemin de l'exécution du projet INT/27/72, l'ONUDI a continué à préparer en 1975, à l'intention de ces pays, un programme d'orientation sur la programmation et la planification industrielles (ID/B/150, chapitre V, par. 66); la mise en œuvre de ce programme, prévue initialement pour 1975, a été reportée à mai 1976.

69. Dans le cadre des programmes de formation aux techniques de production pour l'exportation (ID/B/150, chapitre V, par. 68) l'ONUDI, en coopération avec l'Université de Louvain, a organisé en Belgique, à l'automne 1975, un stage d'une durée de huit semaines. Elle a également commencé à préparer le stage qui doit avoir lieu au Japon pendant le premier trimestre 1976. Ce stage sera le deuxième au Japon. Comme le précédent, il sera organisé avec le concours du Ministère japonais du commerce international et de l'industrie et de l'Association japonaise des bourses d'études techniques pour étrangers. A l'avenir, il est probable que ces stages (en Belgique et au Japon) auront lieu chaque année. Le stage de 1975 en Belgique, qui a réuni 20 participants de pays francophones, représentait une nouvelle conception de l'ONUDI en matière d'activités de formation; il était en effet couplé à un stage sur le marketing et la promotion des exportations organisé par le Centre CNUCED/GATT du commerce international. En organisant ces deux stages parallèles, l'ONUDI et le Centre ont essayé de présenter en même temps aux participants les deux aspects du problème du développement des exportations, l'aspect offre et l'aspect demande.

70. En 1975, l'ONUDI, la CNUCED et le Centre CNUCED/GATT du commerce international ont fait un pas de plus vers une coordination efficace de leurs efforts communs d'aide aux pays en développement dans le domaine du développement des exportations de produits manufacturés (ID/B/150, chapitre VIII, par. 22 à 26). Un projet d'accord entre l'ONUDI et le Centre CNUCED/GATT du commerce international a été établi; il définit clairement les responsabilités respectives des deux

organisations et le champ de leur coopération afin d'éviter les chevauchements d'attributions et les doubles emplois dans le domaine du développement des exportations et de la promotion des échanges. En octobre 1975, de hauts fonctionnaires de l'ONUDI et de la CNUCED se sont réunis à Vienne en vue d'instaurer une coopération étroite entre les deux organisations dans des domaines tels que la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, et notamment des recommandations relatives aux transferts de technologie et à la transformation industrielle des matières premières des pays en développement.

### **Adaptation et mise au point de produits industriels en vue de l'exportation (32.3.02)**

71. En coopération avec l'Ausstellungs-Messe-Kongress GmbH de Berlin, l'ONUDI a organisé à Berlin, du 22 au 30 septembre 1975, la quatrième réunion consultative sur l'adaptation des produits. Quatre groupes de produits ont été étudiés : les matériaux de construction, les chaussures, les bicyclettes et les outils. Soixante-dix-sept industriels et fonctionnaires de pays en développement ont participé à cette réunion, ainsi qu'un grand nombre d'hommes d'affaires de la République fédérale d'Allemagne. Au cours des réunions consultatives précédentes, des conseils utiles avaient certes été donnés au sujet de l'adaptation des produits, mais les participants venus des pays en développement avaient eu tendance à considérer ces réunions comme des foires ou des expositions plutôt que comme une occasion de demander des conseils pour l'adaptation des produits. Pour que les avis donnés aient véritablement un caractère pratique et efficace, un nouvel élément a été ajouté à la réunion de Berlin : les échantillons à exposer ont d'abord été testés dans un institut local d'essais et les résultats ont été discutés au cours de la réunion. Cette méthode a permis aux participants des pays en développement de bénéficier non seulement des conseils des hommes d'affaires venus à l'exposition, mais aussi d'une évaluation objective du degré de conformité de leurs produits aux exigences du marché de la République fédérale d'Allemagne.

72. Outre le projet interrégional précité, l'ONUDI a mis en œuvre en 1975 un programme bilatéral relatif lui aussi à l'adaptation des produits. Organisé à Stockholm du 9 au 13 juin 1975, avec le concours de la Fédération des grossistes et importateurs suédois, ce programme a permis à 11 industriels pakistanais de demander des conseils au sujet des améliorations ou transformations qu'ils devraient apporter à leurs produits pour pouvoir les vendre sur le marché suédois. Les produits exposés comprenaient des vêtements en tissu et en cuir, des articles de sport et des instruments chirurgicaux. A Stockholm aussi, les produits ont été testés par des instituts d'essais locaux. Il était prévu qu'un deuxième programme bilatéral, auquel participeraient des industriels libanais et le Research Instituut voor Bedrijfswetenschappen (Institut de recherche pour les sciences de la gestion) des Pays-Bas, se tiendrait à Delft (Pays-Bas) du 27 octobre au 7 novembre 1975. La mise en œuvre de ce programme, préparé activement par l'ONUDI au cours de l'année 1975, a dû être différée en raison d'événements politiques.

73. Conscients de la nécessité de renforcer leur coopération, l'ONUDI et le Centre CNUCED/GATT du commerce international ne se sont pas contentés d'établir le projet d'accord mentionné au paragraphe 70, mais ont aussi examiné les possibilités d'activités communes. Ces activités seraient basées sur les critères suivants : en

matière d'aide au développement des exportations dans les pays en développement, l'ONUDI concentrerait ses efforts sur l'aspect offre tandis que le Centre CNUCED/GATT du commerce international s'occuperait avant tout de la demande, c'est-à-dire des questions de marketing et de promotion des échanges (ID/B/150, chapitre V, par. 71). Un exemple des résultats de cette coopération est une demande d'assistance technique émanant du Pakistan où initialement des projets séparés devaient être mis en œuvre par les deux organisations. Avec l'appui du PNUD, il est maintenant prévu que ces projets séparés seront combinés en un seul projet afin d'assurer une approche intégrée des problèmes à résoudre. Une approche intégrée analogue devait être adoptée en 1975 pour un projet régional de la CESAP : malheureusement le PNUD s'y est opposé. On espère que le Centre CNUCED/GATT du commerce international et l'ONUDI pourront trouver ensemble une forme acceptable d'assistance technique pour rencontrer les souhaits des pays de la CESAP.

74. Un certain nombre de projets d'assistance technique décrits dans le Rapport annuel de 1974 (ID/B/150, chapitre V, par. 70) sont devenus opérationnels en 1975. Ces projets intéressent le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie et Sri Lanka. Ils ont tous pour objet d'aider les gouvernements à remédier aux déficiences recensées dans la mise au point de produits exportables répondant aux exigences des marchés internationaux.

#### **Promotion des accords internationaux de sous-traitance (32.3.03)**

75. En 1975, l'ONUDI a intensifié ses efforts pour aider les pays en développement à évaluer les possibilités de fabrication sous contrat de leurs industries et à mettre en place les mécanismes nécessaires pour promouvoir des arrangements et des contrats de sous-traitance internationale avec des firmes étrangères (ID/B/150, chapitre V, par. 76). Des projets d'assistance technique de cette nature ont été mis en œuvre au Kenya et au Pakistan et leur première phase est achevée. Dans le projet du Kenya, les experts de l'ONUDI ont évalué le potentiel de sous-traitance internationale du pays et ont étudié de façon préliminaire l'intérêt que certaines entreprises d'Europe occidentale pourraient avoir pour des accords de coopération avec le Kenya. Les activités consécutives seront menées par le Centre d'études et de promotion industrielles de Nairobi. En ce qui concerne le projet du Pakistan, une assistance technique complémentaire est prévue au titre du programme du pays pour 1976; elle aura pour but la création à Karachi d'une véritable bourse de sous-traitance. Des projets analogues pour le Costa Rica, le Maroc et Sri Lanka sont en préparation.

76. Etant donné les résultats positifs qu'elle a obtenus dans ses efforts pour promouvoir la participation des industriels des pays en développement aux foires spécialisées dans la sous-traitance, l'ONUDI a organisé en mai 1975, en coopération avec l'Exposition internationale des fournisseurs de l'industrie du véhicule, la participation de plusieurs sociétés de l'Inde, du Maroc, du Mexique et de la Turquie à la SITEV 75 à Genève, exposition spécialisée à l'intention des fournisseurs de l'industrie en question, mais en particulier destinée aux sous-traitants fabriquant des produits et des pièces détachées pour les véhicules de toutes catégories. Ce type d'activité promotionnelle directe, conçu à l'intention des industriels des pays en développement et qui vise à apporter une solution pratique et concrète à leurs problèmes, pourrait devenir un moyen utile de stimuler les activités de production en

sous-traitance. C'est pourquoi l'ONUDI, en coopération avec le Centre néerlandais de promotion des importations en provenance des pays en développement (CBI) a entrepris un travail préparatoire en vue de participer à une exposition à l'intention des industries de sous-traitance, appelée VAT 76, qui doit se tenir à Utrecht (ID/B/150, chapitre V, par. 74 et 75). Ce sera la troisième fois que l'ONUDI participe à cette foire spécialisée.

77. En 1975, l'ONUDI a poursuivi ses efforts en vue de faciliter l'établissement de contacts entre les offres de sous-traitance émanant des entreprises des pays développés et la demande existant du côté des pays en développement. La liste des établissements intéressés dans les pays en développement n'a cessé de croître, et leur nombre approche actuellement de 700. Bien qu'une recommandation ait été formulée en vue de la continuation du projet régional pour la CESAP (voir ID/B/150, chapitre V, par. 73), force a été d'y mettre fin en mars 1975 en raison du manque de fonds.

#### **Zones franches industrielles et autres mesures visant à favoriser le développement des industries orientées vers l'exportation (32.3.04)**

78. Conformément aux recommandations de la réunion régionale d'experts tenue en 1974 (ID/B/150, chapitre V, par. 82 et 83), un groupe d'experts chargé d'examiner le projet de création d'une association des organismes directeurs des zones d'industries d'exportation s'est réuni à Vienne en décembre 1975. Le but de cette rencontre, à laquelle assistaient quelque dix experts internationaux de haut niveau connaissant parfaitement la théorie et le fonctionnement des zones franches, était de délimiter le champ d'activité et les fonctions du futur organisme. Entre autres aspects de ses attributions, il appartiendrait à l'association de faire connaître les avantages offerts par la législation des diverses zones franches industrielles de manière à faciliter la coordination des efforts dans un forum international de négociation, et de permettre un échange de vues sur les progrès les plus récents réalisés en matière d'organisation, de gestion et de fonctionnement des zones franches industrielles, dans l'intérêt et au bénéfice des pays en développement appliquant le système des zones franches industrielles en tant que moyen de promouvoir le développement d'activités industrielles orientées vers l'exportation. On pense que l'association en question sera officiellement constituée en 1976.

79. L'intérêt croissant que les pays en développement portent à ce type de réalisation a démontré la nécessité de développer leur capacité de planification, de création et de gestion de zones franches industrielles. L'ONUDI a donc été amenée à élargir son programme de formation en ce domaine. En 1975, deux programmes de formation sur la planification et l'administration des zones franches industrielles ont été organisés en coopération avec le Shannon Free Airport Development Co. Ltd., d'Irlande. Les 20 participants venaient de 13 pays en développement en train de créer des industries de zone franche. A l'avenir, deux stages de ce genre seront organisés chaque année; l'ONUDI a déjà reçu plus de 30 demandes pour les deux stages de formation prévus pour mai et octobre 1976. En outre, une série de cours spécialisés sur les activités promotionnelles nécessaires pour le développement des zones franches industrielles a été organisée par l'ONUDI en décembre 1975. On estime que la demande de cours spécialisés de cette espèce ira en se développant à mesure que croîtra le nombre de pays désireux de créer des zones franches.

80. En 1975, un gros effort a été fait pour répondre aux demandes d'assistance technique mentionnées dans le Rapport annuel de 1974 (ID/B/150, chapitre V, par. 77). De nouvelles demandes d'études de faisabilité préalables à la création de zones franches industrielles ont été reçues du Ghana, du Honduras et du Maroc. Les activités d'assistance technique se sont développées, non seulement pour ce qui est du nombre des pays bénéficiaires, mais aussi en ce qui concerne l'importance de l'aide fournie. C'est ainsi, par exemple, que l'ONUDI a continué de fournir au Gouvernement de l'Egypte, ainsi qu'il ressort du document ID/B/150, chapitre V, par. 78 à 80, des conseils pour l'organisation de plusieurs zones franches; toutefois, en 1975, l'assistance a été étendue aux problèmes de gestion et au domaine opérationnel. On pense que ce type d'assistance ainsi que les activités concernant la promotion des investissements iront en se développant au cours des prochaines années.

81. L'intérêt croissant que portent les pays en développement à la création de zones franches industrielles a été démontré par une réunion que l'Organisation asiatique de productivité a mise sur pied pour l'étude de cette question dans la région de la CESAP en octobre 1975, en coopération avec la zone franche industrielle de Masan, en République de Corée. L'ONUDI a participé aux travaux en préparant une étude en vue de sa présentation à cette rencontre.

## ENQUETES ET ETUDES INDUSTRIELLES (32.4.00)

82. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI a continué en 1975 à concentrer ses efforts sur la préparation d'études et enquêtes et sur le rassemblement de données statistiques qu'elle utilise à des fins diverses. Il y a lieu d'observer que le volume d'assistance technique fourni au titre de cet élément s'est considérablement accru en 1975.

83. Au cours du premier trimestre de la même année, un certain nombre de documents de fond ont été préparés pour la deuxième Conférence générale, en sus du numéro spécial de l'*Etude du développement industriel*, qui avait été publié à la fin de 1974 (ID/B/150, chapitre V, par. 86). En 1975, on a également travaillé à la préparation du volume VI de l'*Etude du développement industriel*, dont on pense qu'il sera terminé et publié en 1976.

84. En 1974, l'Institut national de planification du Caire a entrepris, conjointement avec l'ONUDI, des travaux préparatoires en vue d'une enquête sur l'industrialisation de l'Egypte, intitulée "Egyptian industrialisation review: some salient aspects" (ID/B/150, chapitre V, par. 93). En 1975, l'Institut a achevé cette étude en quatre volumes, que l'ONUDI a examinée et au sujet de laquelle elle a formulé des observations. Dès que l'Institut national de planification aura fait connaître son point de vue au sujet de ces observations, on apportera au texte les dernières retouches, et on procédera, probablement en 1976, à la publication de l'ouvrage. Dans l'entre-temps, les services de l'ONUDI s'occupent de la mise au point technique de son contenu.

85. En 1975, les comptes rendus des travaux du Groupe d'experts sur les projections du développement industriel, qui s'est réuni à Vienne en 1973 (voir ID/B/150, chapitre V, par. 92), ont été achevés; leur publication devrait avoir lieu en 1976.

86. Au cours de l'année considérée, une étroite coopération en ce domaine a été maintenue avec la CEA, la CEAO, l'IDCAS, la FAO et la CNUCED. En particulier, une importante réunion CNUCED-ONUDI a été organisée pour identifier et examiner les secteurs de future coopération dans le domaine de la recherche. Un membre du personnel de l'ONUDI a aussi participé à une réunion d'experts en matière d'indexation des prix, organisée par la CNUCED.

87. En 1975, l'ONUDI a continué de coopérer avec l'Organisation internationale du Travail dans le cadre du Programme mondial de l'emploi de l'OIT : elle a participé à la réunion interinstitutions chargée d'étudier le projet de rapport de la mission de l'OIT sur une stratégie générale de l'emploi au Soudan, pour laquelle l'ONUDI a fourni un expert; d'autre part, l'ONUDI a pris part aux activités du groupe de travail interinstitutions pour les travaux préparatoires à la Conférence mondiale sur l'emploi. Enfin, l'ONUDI a continué à collaborer avec l'OIT pour la promotion de l'emploi industriel dans le cadre du Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC) et du Projet régional pour la promotion de l'emploi en Asie (ARPEP).

88. En 1975, l'ONUDI a préparé une étude sur la relation entre l'industrie et le commerce dans le nouvel ordre économique international, pour la Conférence des Ministres africains du commerce. L'Organisation a aussi collaboré à la rédaction de deux études préparées par la CEA sur le nouvel ordre économique international et les questions de politiques industrielles; ces études ont été présentées à la troisième Conférence des Ministres africains de l'industrie, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 1975.

89. Pendant toute l'année considérée, l'ONUDI a continué de rassembler des statistiques industrielles et autres informations concernant les pays en développement, et d'ajouter ces données à la documentation contenue dans leurs fichiers respectifs. Le rassemblement de statistiques industrielles, à partir de données obtenues au moyen de recensements nationaux, a aussi été commencé grâce à des contacts pris avec les divers pays; les résultats d'une quinzaine de recensements industriels ont jusqu'à présent été obtenus. On continuera d'en recueillir d'autres, afin d'arriver à une présentation homogène pour la compilation et l'utilisation des statistiques industrielles. Entre-temps, l'Organisation reste en rapports étroits avec le Bureau de statistique de l'ONU à New York, et des échanges de vues ont eu lieu avec ce service en vue d'accroître le courant des informations statistiques qu'il communique à l'ONUDI. Des contacts ont aussi été pris avec d'autres organismes, entre autres la Banque mondiale, aux fins de recevoir davantage de bandes magnétiques provenant des ordinateurs de leurs banques de données. Des programmes ont été mis au point et des dispositions ont été prises en vue d'une mise à jour annuelle de ces statistiques.

90. Au titre de cet élément du programme, l'ONUDI a continué à fournir une assistance technique au Centre d'études et de promotion industrielles du Kenya, au Service de développement industriel attaché au Ministère de l'industrie de la Somalie, à la Banque de développement de l'Afrique orientale, au Département de statistique



de l'Afrique orientale à Nairobi, et à l'Organisme industriel du Secrétariat pour le Marché commun et les affaires économiques de la Communauté de l'Afrique orientale, à Arusha.

91. Le Centre d'études et de promotion industrielles du Kenya est un projet auquel l'ONUDI travaille activement depuis 1970 (ID/B/140, par. 675; ID/B/150, chapitre V, par. 98) et qui entre maintenant dans une phase nouvelle d'opérations. L'un des principaux changements envisagés est la nomination d'un ressortissant du Kenya à la direction du Centre, les questions administratives regardant l'ONUDI et le PNUD continuant néanmoins à relever de l'élément international de la dotation aux experts. Ce projet a permis d'effectuer un travail suivi dans un certain nombre de secteurs, notamment textiles et information industrielle, et a été d'un grand secours au Ministère du commerce et de l'industrie du Kenya. Des experts en mission de courte durée ont obtenu des résultats remarquables dans les domaines de la protection douanière, de la fiscalité, du traitement des métaux et de l'ingénierie. Il semble que le Gouvernement tienne le Centre en haute estime puisque divers indices donnent à penser que son champ d'activités sera élargi.

92. En Somalie, un projet visant à renforcer le Ministère de l'industrie a été lancé en 1974 à la suite d'une recommandation formulée par une équipe de l'ONUDI qui avait procédé en 1973 à une enquête sur le secteur industriel (ID/B/150, chapitre V, par. 102 et 103). Malgré quelques difficultés initiales de recrutement, le personnel du projet est maintenant presque au complet. Un nouveau directeur de projet est entré en fonctions, et, sur un total de cinq experts, le seul qu'on attende encore est le conseiller en matière de gestion industrielle. Un certain nombre d'experts (pesticides, fabrication du sucre, fabrication de chaussures, et sous-produits du fonctionnement des abattoirs) ont été recrutés pour diverses périodes de courte durée. En outre, plusieurs bourses de perfectionnement à l'étranger ont été approuvées.

93. La mission d'études envoyée dans les Emirats arabes unis (ID/B/150, chapitre V, par. 104), et qui a achevé ses travaux au début de 1975, a recommandé la création d'un office du développement industriel auprès du Ministère des finances et de l'industrie. Une proposition tendant à la création de ce service a été formulée et attend l'approbation finale du PNUD.

94. Deux missions d'enquête, l'une à Chypre et l'autre en Mauritanie, ont été achevées en 1975, et une mission analogue est actuellement en cours au Paraguay. Les travaux d'une mission d'enquête industrielle en Ouganda approchent de leur fin.

95. Des travaux préparatoires ont été aussi effectués pour l'envoi de missions d'enquête industrielle au Maroc oriental, aux îles du Cap-Vert, en Guinée-Bissau et en Haute-Volta. Des projets analogues concernant le bassin du fleuve Kagera et le Niger/Nigéria ont été élaborés pour être soumis à l'approbation du PNUD. En outre, des fiches de renseignements sur les projets ont été établies et des mesures ont été prises en vue d'obtenir l'approbation des gouvernements pour l'envoi de missions d'enquête industrielle au Tchad, au Niger, en Haute-Volta et dans la région d'Iringa, en République-Unie de Tanzanie.

96. Un projet visant à aider les pays les moins avancés et les pays sans littoral du continent africain par l'envoi d'une équipe pour le développement industriel (ID/B/150, chapitre V, par. 95) a été remanié et intégré à un nouveau projet dénommé Programme consultatif pour le développement industriel africain; le projet révisé est en train d'être activement étudié par le PNUD.

## *Chapitre VI*

# **STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION, AU SIEGE ET HORS SIEGE**

## **ADMINISTRATION CENTRALE**

1. Le Directeur exécutif de l'ONUDI a la responsabilité générale des travaux d'administration et de recherche de l'Organisation ainsi que de toutes ses activités opérationnelles. Le Directeur exécutif et le Secrétariat se sont vu assigner des tâches supplémentaires par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI et par le Conseil du développement industriel, dont la neuvième session s'est tenue peu de temps après la Conférence. On trouvera ci-après une brève description des mécanismes mis en place pour aider le Directeur exécutif à s'acquitter de ses fonctions, ainsi que des activités qu'ils ont permis de mener au cours de l'année 1975.

### **Mise en œuvre des recommandations de la deuxième Conférence générale<sup>1</sup>**

2. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI a confié au Directeur exécutif de l'ONUDI un certain nombre de tâches complexes et importantes. Dans la section V (Dispositions institutionnelles) de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, la deuxième Conférence générale a recommandé, entre autres, d'élargir les attributions et le champ d'activités de l'ONUDI et de renforcer son organisation. La Conférence a également recommandé que la nouvelle approche que doit adopter l'ONUDI se reflète dans la structure organique du Secrétariat. Dans sa résolution 45 (IX) relative à la suite à donner aux décisions et recommandations de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, le Conseil du développement industriel a prié le Directeur exécutif "de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour adapter le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aux priorités établies par la deuxième Conférence générale et d'apporter aux structures internes les modifications voulues pour tenir pleinement compte des tâches confiées à l'Organisation". En conséquence, le Directeur exécutif a aussitôt demandé à plus de 50 hauts fonctionnaires de l'Organisation de lui faire connaître quelle serait, à leur avis, la meilleure manière de réorganiser l'ONUDI pour

<sup>1</sup> On trouvera des renseignements relatifs aux aspects organisationnels de la mise en œuvre, des décisions et recommandations de la deuxième Conférence générale dans le document ID/B/C.3/41 présenté au Comité permanent à sa sixième session, ainsi que dans les documents traitant de la même question, qui sont soumis au Comité permanent à sa septième session et au Conseil à sa dixième session.

la rendre à même de s'acquitter avec efficacité des nouvelles tâches que lui a assignées la deuxième Conférence générale. Le projet de restructuration ainsi établi a été par la suite discuté au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. A l'issue de ces discussions, le Secrétaire général a publié un bulletin sur l'organisation de l'ONUDI (ST/SGB/Organization/Amendment 3) dans lequel sont exposées les fonctions et la nouvelle structure de l'ONUDI.

3. La réorganisation de l'ONUDI a fait l'objet d'une discussion approfondie à la sixième session du Comité permanent, au cours de laquelle le Directeur exécutif a exposé les arguments sur lesquels se fondent ses décisions en la matière (voir ID/B/159, par. 97 à 111 et annexe). En réponse à une demande formulée par plusieurs délégations à ladite session du Comité permanent, on a fait figurer à l'appendice I du présent rapport un organigramme dans lequel est présentée la nouvelle structure de l'Organisation.

4. Les travaux de réorganisation ont été soigneusement coordonnés; commencée dans les derniers jours de 1975, la restructuration était quasiment achevée à la fin de janvier 1976, sans que les activités en cours aient été notablement perturbées. Ainsi que le Directeur exécutif l'a déjà exposé au Comité permanent, à sa sixième session, il se pourrait qu'il faille procéder, au sein du Secrétariat, à quelques réajustements pour tenir compte de l'expérience acquise au cours de la première année de fonctionnement selon la nouvelle structure.

5. La deuxième tâche importante qui découle de la Déclaration et du Plan d'action de Lima est exposée au paragraphe 69 de ce document, aux termes duquel la deuxième Conférence générale a recommandé à l'Assemblée générale que l'ONUDI soit transformée en institution spécialisée, en prévoyant qu'à cette fin, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en consultation avec le Directeur exécutif de l'ONUDI, devrait soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa septième session extraordinaire, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un projet de statuts d'une institution spécialisée pour le développement industriel. En raison du peu de temps laissé à l'Organisation jusqu'à la cinquante-neuvième session du Conseil économique et social qui devait se tenir en juillet 1975, il a été créé deux groupes de travail - l'un à New York, l'autre à Vienne - chargés de rédiger un projet d'acte constitutif. Le Groupe de New York s'est préoccupé avant tout des questions juridiques, budgétaires et financières, tandis que celui de Vienne élaborait les articles relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la future institution, c'est-à-dire aux objectifs et aux fonctions de l'ONUDI. Ce faisant, les membres du groupe de Vienne ont tenu compte des nouvelles tâches découlant de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, notamment l'expansion des activités d'études et de recherche de la future institution et la mise en place d'un système de consultations permanentes aux niveaux global, régional et sectoriel. Il a également été tenu compte de la nécessité d'éviter tout chevauchement avec les attributions d'autres institutions et de définir clairement la place qui doit revenir aux activités de l'Organisation dans les efforts visant à instaurer un nouvel ordre économique international.

6. Le groupe de travail de Vienne a également présenté des propositions relatives aux dispositions transitoires à prendre pour augmenter l'autonomie de l'ONUDI en attendant sa transformation en institution spécialisée, ainsi que des propositions concernant la diffusion, aux membres du personnel intéressés, d'un questionnaire qui pourrait servir de base à l'élaboration de l'organigramme de la nouvelle institution.

7. A l'issue de leurs travaux, les deux groupes ont soumis à l'examen du Secrétaire général et du Directeur exécutif de l'ONUDI un document commun qui a été par la suite diffusé aux membres du Conseil du développement industriel, à sa neuvième session. Après avoir reçu de légères modifications rédactionnelles, le projet d'acte constitutif a été examiné par le Comité économique du Conseil économique et social, à sa cinquante-neuvième session, puis transmis à l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire (A/10202). A ladite session, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation de la deuxième Conférence générale tendant à transformer l'ONUDI en institution spécialisée et a décidé de créer un comité intergouvernemental plénier chargé d'examiner le projet d'acte constitutif au cours d'une série de réunions tenues en 1976, à la suite desquelles l'acte constitutif serait soumis, pour examen et adoption, à une conférence de plénipotentiaires convoquée par le Secrétaire général durant le dernier trimestre de cette même année.

8. Outre la recommandation tendant à la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée en vue de renforcer son rôle central de coordination dans le domaine du développement industriel, la Déclaration et le Plan d'action de Lima contiennent une recommandation aux termes de laquelle il conviendrait de créer un fonds pour le développement industriel, qui serait alimenté au moyen de contributions volontaires à l'ONUDI. Il est dit au paragraphe 72 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima que la création d'un tel fonds aurait pour effet non seulement d'accroître les ressources financières de l'ONUDI, mais aussi de lui donner une autonomie et des moyens accrus lui permettant de répondre avec toute la diligence et toute la souplesse requises aux besoins des pays en développement. La Conférence a recommandé que les objectifs du fonds et les règles applicables à son fonctionnement et à son administration soient fixés par le Conseil du développement industriel, qui devra, ce faisant, tenir pleinement compte du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/9792. A sa neuvième session, le Conseil du développement industriel a décidé que les objectifs du fonds seraient examinés par le Comité permanent, à sa sixième session. Le document présenté par le Secrétariat de l'ONUDI en application des recommandations susmentionnées a été établi à l'issue de discussions qui se sont tenues entre hauts fonctionnaires de l'Organisation s'occupant de coordination des politiques et d'administration financière. Ce document (ID/B/C.3/39 et Corr.1) a été soumis au Comité permanent, à sa sixième session; les membres du Comité ont proposé d'apporter des modifications à ce texte et de le compléter sur certains points; un deuxième document sur les objectifs du fonds sera soumis au Conseil du développement industriel, à sa dixième session.

9. La quatrième tâche importante résultant des décisions prises par la deuxième Conférence générale a trait à l'adaptation du programme de travail de l'ONUDI aux priorités fixées par la Conférence, et plus particulièrement aux modifications à apporter au plan à moyen terme et au budget-programme pour assurer à l'Organisation des ressources suffisantes (on trouvera plus loin un exposé plus détaillé de cette question).

### **Formulation et coordination des politiques**

10. La traduction des politiques définies par les divers organes délibérants intergouvernementaux de l'ONUDI en programmes et activités concrètes est assurée grâce à une série de mécanismes qui sont devenus des éléments traditionnels de la formulation des politiques de l'ONUDI et de la détermination de leur orientation

générale. Le principal d'entre eux est constitué par les réunions, tenues à intervalles réguliers, au cours desquelles le Directeur exécutif et les hauts fonctionnaires de l'Organisation étudient les incidences pour l'ONUDI des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies et les meilleurs moyens de les mettre en œuvre. Outre ces réunions, des groupes spéciaux ont été institués ou ont poursuivi leurs travaux en 1975 afin d'assurer l'application rapide des directives importantes, et il a été décidé de confier à un directeur affecté au Cabinet du Directeur exécutif le soin de superviser la coordination des politiques de façon à éviter toute dispersion des responsabilités en ce domaine.

11. Ainsi qu'il a été indiqué dans le rapport de l'an dernier, un Groupe opérationnel de programmation formé de hauts fonctionnaires appartenant aux divers services de l'ONUDI a été chargé de coordonner, d'examiner et d'analyser en détail la documentation que l'ONUDI devait présenter en vue de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et du plan à moyen terme pour 1976-1979. Ce Groupe, qui bénéficiait de l'appui de la section de la planification, de la programmation et de l'évaluation, a entrepris de réviser le budget-programme pour 1976-1977 à la lumière du paragraphe 3 a) de la résolution 45 (IX) du Conseil du développement industriel, aux termes duquel le Directeur exécutif était prié de "prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour adapter le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aux priorités établies par la deuxième Conférence générale". Des demandes de crédits additionnels pour le budget-programme proposé ont été présentées au Secrétaire général en juin 1975 sous la forme d'un additif qui a ensuite été incorporé dans le projet de budget-programme initial (document A/10006). Le document qui en est résulté a été approuvé par l'Assemblée générale à sa trentième session en décembre 1975 (document A/C.5/1715/Rev.1). La présentation de l'additif en question avait été précédée par une longue série de discussions internes au cours desquelles on s'était efforcé d'adapter au mieux le programme de travail de l'ONUDI aux priorités fixées par la Déclaration et le Plan d'action de Lima, compte tenu des ressources de l'Organisation.

12. A la suite de l'approbation du budget-programme révisé par l'Assemblée générale, le groupe opérationnel de programmation a réparti les tâches entre les divers éléments de programme de l'Organisation dont les structures avaient été modifiées, conformément aux recommandations de la deuxième Conférence générale, recommandations que le Conseil du développement industriel avait fait siennes à sa neuvième session.

13. Outre la tâche précise qui lui avait été confiée, le Groupe opérationnel de programmation a continué de suivre l'exécution des activités menées par l'ONUDI en usant à cet effet d'un moyen qui avait fait ses preuves, à savoir les réunions régulières d'évaluation, réunions dont on avait cependant modifié la périodicité, l'expérience ayant montré qu'il était préférable de les organiser tous les six mois. Les deux réunions de ce genre, tenues respectivement en février et en août 1975, ont permis à de hauts fonctionnaires du Secrétariat non seulement de faire une analyse approfondie des résultats pratiques obtenus par l'Organisation, mais aussi de comparer ces résultats aux activités passées. Ces réunions leur ont également donné l'occasion de procéder à une première évaluation des programmes futurs et d'établir des prévisions provisoires en ce qui concerne leur mise en œuvre.

14. La question de l'accroissement de l'efficacité des services du Secrétariat et en particulier du remaniement du tableau d'effectifs, de façon à éliminer le déséquilibre entre les administrateurs et les agents des services généraux, a été examinée par le Groupe de travail des directeurs créé en janvier 1975. Les conclusions auxquelles ils sont parvenus à l'issue d'une analyse détaillée et de discussions approfondies ont joué un rôle non négligeable dans la réorganisation de l'ONUDI qui constituait une tâche de la plus haute importance eu égard aux recommandations énoncées aux paragraphes 45 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et 3 a) de la résolution 45 (IX) du Conseil du développement industriel.

15. D'autres comités ont poursuivi tout au long de l'année à l'étude leurs activités habituelles. Ainsi, le Comité des publications de l'ONUDI a veillé à ce que le coût de l'exécution du programme de publications de l'Organisation reste dans la limite des crédits budgétaires. Comme il a été indiqué à la sixième session du Comité permanent en décembre 1975, des mesures ont été prises en vue de trouver de nouveaux moyens de faire parvenir les publications de l'ONUDI aux intéressés. Un autre comité qui participe régulièrement aux activités de programmation et de coordination de l'ONUDI est celui des contributions volontaires; on trouvera des précisions à son sujet à la section du chapitre VII intitulée "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI".

16. Comme les années précédentes, le système de mesure des coûts, qui constitue un outil de gestion irremplaçable, a été utilisé par les hauts fonctionnaires de l'Organisation, par exemple pour calculer avec une plus grande exactitude le coût des activités de soutien et comparer ainsi les avantages économiques des projets de grande envergure à ceux des petits projets. Ce type d'analyse a également été utile non seulement au Groupe de travail des directeurs, qui a étudié les moyens de réduire les frais généraux ou les dépenses d'appui pour les projets, mais aussi au Groupe opérationnel de programmation qui s'est efforcé d'évaluer la capacité d'absorption de l'Organisation en vue de déterminer la proportion de ses ressources totales qui pourrait être consacrée à la coopération technique. Un tel travail est indispensable pour établir un budget-programme efficace et des mesures sont prises en vue d'améliorer encore les méthodes de ce genre et assurer leur application à la gestion des activités de l'ONUDI.

## **MECANISME D'EXECUTION DU PROGRAMME**

17. Comme il a été indiqué dans les rapports précédents, l'essentiel des activités hors siège de l'ONUDI en matière d'assistance technique porte sur la fourniture de services d'experts et de matériel et sur la formation. L'Organisation constitue en effet un mécanisme pour la fourniture aux pays en développement de l'assistance technique demandée dans le domaine de l'industrie. Tout le personnel de l'ONUDI, y compris son personnel hors siège et le Bureau de liaison de New York, participe à cet effort. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un bref aperçu des travaux effectués à ce titre en 1975.

### **Experts**

18. En 1975, le nombre des demandes a continué d'augmenter, mais à un rythme sensiblement inférieur à celui de l'année précédente; 770 experts ont été recrutés en 1975 contre 641 en 1974, ce qui représente une augmentation de 20 %.

19. Comme il est indiqué dans le rapport pour 1974 (ID/B/150, chapitre VI, par. 38), il faut établir en moyenne 110 descriptions de postes par mois pour maintenir un rythme de 800 nominations par an. Cette estimation est fondée sur l'hypothèse que la proportion des annulations reste constante et tient en outre compte de l'intervalle de temps moyen qui s'écoule entre la présentation de la demande et le recrutement de l'expert. Si la tendance actuelle à l'augmentation des demandes se maintient, on peut prévoir que cet objectif sera atteint à la fin du premier trimestre de 1976.

20. Compte tenu du nombre de postes pour lesquels une procédure de recrutement a été engagée au 31 décembre 1975 (1 050), il semble que le nombre de demandes actuel soit suffisant pour permettre de nommer de 350 à 400 experts dans le courant du premier semestre de 1976. Le nombre des experts qui seront recrutés durant le second semestre de 1976 dépendra dans une large mesure du nombre de demandes présentées au cours de la première moitié de l'année.

21. Comme les années précédentes, l'ONUDI s'est efforcée d'accroître le nombre d'experts qualifiés venant de pays en développement de façon à élargir les bases du recrutement. A cet égard, il convient de mentionner la communication que l'Organisation a envoyée le 8 novembre 1974 aux gouvernements de tous les pays membres du Groupe des 77 pour les inviter à lui apporter leur aide en proposant davantage de candidats susceptibles d'être inscrits dans le fichier électronique de l'ONUDI. L'ONUDI s'est offerte d'éclairer les gouvernements qui en feraient la demande sur les catégories de spécialistes recherchées et de leur fournir tous renseignements complémentaires dont ils pourraient avoir besoin.

### Services d'achats et de contrats

22. En 1975, le montant des opérations prévues a plus que doublé par rapport à l'année précédente et a atteint un total de 17 millions de dollars, dont la répartition approximative était de 8,7 millions de dollars pour l'équipement et 8,4 millions de dollars pour les services contractuels. A cela s'ajoutent 3,8 millions de dollars pour l'achat de matériel destiné à une usine d'éponge de fer en Inde, projet qui n'a pas encore reçu l'approbation définitive du PNUD. Ces chiffres semblent suivre la tendance prévue par le PNUD, à savoir que l'équipement et la sous-traitance supplanteraient les experts en tant que facteurs principaux de l'exécution des projets.

23. Sur ce total d'opérations prévues, les opérations effectuées se sont montées à 12 millions de dollars, dont une moitié pour les commandes d'équipement et l'autre pour les passations de contrats relatifs aux services de consultants. Le nombre des opérations effectuées (équipement et contrats) a atteint le total de 1 300, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1974. Du fait des délais intervenant entre les commandes de biens et de services et leur règlement, l'accroissement des opérations effectuées et celui des opérations prévues en 1975 ne figureront que plus tard dans les états financiers. Quoi qu'il en soit, le montant des transactions enregistrées en 1975 a augmenté de 60 % par rapport au total de 1974 et représente 25 % du total des transactions effectuées par l'ONUDI en 1975.

24. En ce qui concerne l'équipement, les spécifications techniques sont de plus en plus variées du fait de la complexité croissante de l'équipement destiné aux nouveaux projets et des améliorations qu'il faut constamment apporter au matériel traditionnel

pour répondre aux besoins. La centralisation des commandes d'articles d'usage courant (véhicules et matériel de bureau, pour lesquels le PNUD a publié des listes normalisées), qui doit entrer en vigueur en 1976, déchargera l'ONUDI de l'achat d'articles relativement simples, ce qui lui permettra de se consacrer surtout aux problèmes que posent la diversité et la complexité croissantes de l'équipement utilisé pour ses projets.

25. L'augmentation rapide des taux d'inflation qui sévissait en 1974 semble s'être atténuée en 1975 et, du fait de cette évolution et du ralentissement de l'activité économique mondiale, les constructeurs d'équipement ont répondu plus favorablement aux demandes de l'ONUDI; la durée de validité des prix s'est allongée et les délais de livraison sont redevenus plus normaux.

26. En 1975, l'ONUDI a conclu plusieurs contrats se montant chacun à 1 million de dollars environ; d'une façon générale, les contrats semblent être de plus en plus importants, non seulement du fait de l'inflation mais aussi du fait qu'un plus grand nombre d'éléments de projets figurent dans chaque contrat. Ainsi, trois gros contrats totalisant 4 millions de dollars ont représenté plus de 50 % du total des contrats conclus en 1975.

27. La rétribution mensuelle des services de consultants, à la différence du coût de l'équipement, ne semble pas avoir diminué pendant l'année considérée; par suite de l'accroissement constant des dépenses de personnel, il a été presque impossible de négocier sur le marché mondial des contrats à long terme et à prix ferme. L'Administrateur du PNUD a dernièrement pris acte de cet état de choses, et il est envisagé de prévoir dans les contrats de ce type des clauses appropriées pour la révision des prix.

28. En ce qui concerne les contrats, il est intéressant de signaler que la Banque mondiale a demandé à l'ONUDI de se charger, en son nom, de la préparation des appels d'offres et de la mise au point d'un contrat à conclure entre un gouvernement et une société de consultants, contrat dont le montant ne devra pas dépasser 7,5 millions de dollars environ. Les dispositions qui seront prises à cet égard font actuellement l'objet de discussions avec la Banque mondiale.

29. De nouvelles dispositions concernant les méthodes de travail, jointes à la réorganisation nécessaire des tâches du personnel en 1975, ont permis à l'ONUDI d'effectuer un plus grand nombre d'opérations avec un personnel moins important qu'en 1974.

### **Personnel hors siège**

30. Au cours de l'année 1975, les conseillers industriels hors siège ont poursuivi leur tâche essentielle qui est d'analyser à titre non officiel les besoins en assistance technique de chacun des pays en développement qui sont de leur ressort, d'après les objectifs et les plans de développement établis par les gouvernements. Dans de nombreux cas, ces analyses ont permis aux conseillers d'identifier des projets qui seront de la plus haute importance pour atteindre ces objectifs.

31. Par ailleurs, les conseillers ont surveillé l'exécution de l'ensemble du programme de l'ONUDI dans les pays qui sont de leur ressort, et suivi la mise en œuvre de divers projets en cours. Ils ont en outre aidé les autorités gouvernementales à préparer et à formuler leurs projets.



32. Au cours de l'année 1975, 23 conseillers hors siège étaient en poste, dont 9 en Afrique, 6 en Amérique, 6 en Asie et dans le Pacifique, et 2 en Asie occidentale.

33. En 1975, l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif de l'ONUDI se sont mis d'accord pour confier à un consultant l'examen du programme des conseillers hors siège. De ce fait, le recrutement de ces conseillers a été temporairement suspendu. Dans l'attente des résultats de cet examen, le PNUD a accepté de financer les activités des conseillers hors siège en poste au Bangladesh, en Guyane et en Turquie.

34. Dès la réception du rapport du consultant, l'ONUDI donnera suite à l'intention de l'Administrateur du PNUD (exprimée à la huitième session du Conseil du développement industriel) qui souhaitait obtenir l'accord du Conseil d'administration pour accroître de façon limitée le programme des conseillers hors siège, et elle s'efforcera de s'assurer les services de nouveaux conseillers hors siège, qui seraient financés par des sources autres que le PNUD et, notamment, au moyen de fonds provenant du budget ordinaire (voir ID/B/150, chapitre VI, par. 56).

35. L'appui accordé au programme des administrateurs adjoints s'est amplifié pendant toute l'année 1975 et, à la fin de l'année, les gouvernements donateurs avaient accepté de financer 54 postes : 20 administrateurs venant de Belgique, 25 des Pays-Bas (dont 5 de pays en développement), 3 du Japon, 5 de Suède et 1 de Suisse. En 1975, 21 administrateurs adjoints ont été envoyés dans les pays en développement.

### **Bureau de liaison de New York**

36. Le nombre de réunions intergouvernementales et interinstitutions et de réunions d'experts organisées au Siège des Nations Unies a continué à s'accroître de façon sensible. Le bureau de liaison a fourni des services et assuré la représentation de l'ONUDI pour l'Assemblée générale et ses commissions spécialisées, la Conférence pour les annonces de contributions à l'ONUDI et les organes importants tels que le Conseil économique et social ou le Conseil d'administration du PNUD et pour plus de 30 autres réunions en 1975. Une grande partie des activités du Bureau de liaison a porté sur les travaux préparatoires et consécutifs de la deuxième Conférence générale, ainsi que de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

37. L'accélération des activités a également augmenté le nombre de consultations intergouvernementales et intersecrétariats dans le cadre des fonctions de liaison journalière remplies au Siège des Nations Unies. La coordination avec le Secrétariat des Nations Unies, le Cabinet du Secrétaire général, et la coopération avec le PNUD sur les questions relatives aux programmes opérationnels de l'ONUDI ont continué à recevoir un rang de priorité élevé.

38. Un appui technique de secrétariat a été fourni pour les questions intéressant directement l'ONUDI et figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou de ses organes subsidiaires. Pendant la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, des contacts étroits ont été maintenus avec le groupe intergouvernemental qui a rédigé le projet de section IV de la résolution 3362 (S-VII), consacré au développement industriel.

39. Dans le domaine des activités opérationnelles, un appui technique et opérationnel a été fourni pour le projet ONUDI/PNUD réalisé en République de Corée et concernant l'adaptation des produits pour l'exportation : ce projet doit être achevé au cours du premier semestre de 1976. La coordination nécessaire a été fournie pour le projet de l'ONUDI relatif à la mise au point de nouvelles fibres artificielles en Inde : des contacts réguliers et étroits ont été maintenus avec les fournisseurs de procédés techniques pour ce projet. Pendant l'année, des consultations ont eu lieu avec le PNUD sur 60 projets de l'ONUDI environ, intéressant 44 pays différents. Plus de 50 candidats à des postes d'experts ont été reçus individuellement, et un nombre égal d'experts du PNUD et de membres du personnel hors siège ont été mis au courant des activités de l'ONUDI à l'occasion de leurs visites officielles au Siège du PNUD.

40. Le Bureau de liaison de New York a été, cette année encore, le principal fournisseur et dépositaire des publications de l'ONUDI au Siège des Nations Unies. Il a diffusé l'information et la documentation nécessaires aux membres des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU. Il a communiqué les publications et études techniques de l'ONUDI, ainsi que des informations générales sur ses activités, aux organisations internationales, aux entreprises industrielles, aux universités, aux centres de recherche et aux spécialistes d'Amérique du Nord. Enfin, il a fait connaître les activités et les programmes de l'ONUDI au moyen de réunions d'information, de conférences, de communications spéciales, de séminaires et de réunions.

41. En matière de coordination interorganisations, une liaison continue a été assurée avec le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires interorganisations. L'ONUDI a été représentée aux réunions interorganisations tenues périodiquement au Siège des Nations Unies, ainsi qu'aux réunions des sous-comités techniques du Comité administratif de coordination (CAC). L'ONUDI a participé en outre aux efforts déployés au Siège de l'ONU pour coordonner les programmes de travail de l'ensemble du système des Nations Unies, par exemple au moyen de l'équipe spéciale interorganisations créée par le CAC pour la mise en œuvre de la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale.

42. La coordination avec différents services du Siège des Nations Unies a porté notamment sur le logement et les questions d'aménagement, la science et la technique, la planification du développement économique, le commerce et les investissements, la mise en valeur des ressources naturelles, les affaires sociales ainsi que les problèmes d'environnement. Le Bureau de liaison a donné une attention particulière à toutes les questions réclamant une référence appropriée aux activités de l'ONUDI, dans le cadre des responsabilités de politique générale du Cabinet du Secrétaire général.

### **Personnel du Siège**

43. Sur les 1 026 fonctionnaires en poste au Siège de l'ONUDI le 31 décembre 1975, 31 % environ étaient des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, la plupart d'entre eux occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique.

44. Le tableau ci-après indique la répartition des effectifs entre les diverses catégories, et donne les chiffres correspondants pour 1973 et 1974. Ce tableau fait apparaître à la fin de 1975 une légère diminution des effectifs, de 2 % environ par rapport à 1974, et une légère augmentation, de 5 %, par rapport à 1973.

*Etat comparatif des effectifs de 1973 à 1975*

	1973 31 décembre	1974 31 décembre	1975 31 décembre
P-5 et au-dessus	78	80	84
P-1 à P-4	256	254	235
Agents du service mobile	8	7	7
Agents des services généraux	555	566	579
Travailleurs manuels	124	121	121
	<u>1 021</u>	<u>1 028</u>	<u>1 026</u>

*Note.* – Ces chiffres comprennent les 8 conseillers interrégionaux, 4 conseillers techniques spéciaux et 1 coordonnateur de projet affecté au Siège de l'ONUDI; ils ne comprennent pas le personnel engagé pour des périodes de courte durée ni les conseillers industriels hors siège.

45. Au 31 décembre 1975, le Secrétariat de l'ONUDI comptait 331 administrateurs<sup>2</sup> et fonctionnaires de rang supérieur. Sur ce total, 291 postes étaient financés au titre du budget ordinaire, 25 au titre des frais généraux, et 15 au moyen de ressources extrabudgétaires. Outre ces fonctionnaires, 4 personnes étaient engagées pour des périodes de courte durée<sup>3</sup>. L'une d'entre elles avait un engagement en voie de régularisation, les autres avaient des engagements non renouvelables. Au cours de l'année, il y a eu en tout 32 nouveaux engagements dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et 32 cessations de service.

46. Sur les 331 postes occupés par des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au titre d'un engagement pour une période de longue durée, 261 étaient soumis au principe de la répartition géographique. On trouvera à l'appendice J la répartition de ces postes par régions d'origine et par nationalité du fonctionnaire. (Comme le précisaient les rapports précédents, les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur affectés à l'ONUDI sont nommés par le Secrétaire général des Nations Unies, et non par l'ONUDI elle-même. Le Secrétaire général, pour sa part, est tenu d'observer les directives générales arrêtées par l'Assemblée générale en ce qui concerne la répartition géographique pour l'ensemble du Secrétariat de l'ONU.)

47. En 1975 comme au cours des années précédentes, l'ONUDI a complété les services d'experts dont elle dispose en recrutant à court terme des experts et consultants indépendants : 190 contrats de louage de services ont été ainsi conclus au cours de l'année, pour un coût total de 412 250 dollars. Le crédit total ouvert à ce titre était de 497 000 dollars, dont 320 000 environ inscrits au budget ordinaire. La plupart de ces contrats concernaient des consultations techniques au Siège de

<sup>2</sup> Dont 7 agents du service mobile.

<sup>3</sup> Moins d'un an.

l'ONUDI, l'établissement de documents et rapports techniques prévus dans le programme de travail, et la participation de consultants à des réunions d'experts et des séminaires organisés par l'ONUDI.

48. Des progrès ont été réalisés en 1975 dans la planification des carrières. Le dernier d'une série de trois séminaires sur les techniques de gestion a eu lieu à Vienne au début de l'année, et six hauts fonctionnaires ont participé à deux séminaires de perfectionnement sur la gestion, organisés par l'ONU et l'UNESCO (11 autres hauts fonctionnaires ont participé à une autre session de ce séminaire, organisée à Vienne en 1975 sous les auspices de l'ONUDI). La coopération avec l'AIEA a sensiblement progressé, et plusieurs fonctionnaires de l'Agence ont participé aux deux séminaires de Vienne.

49. Des représentants de l'ONUDI ont pris part aux réunions de formation organisées en 1975 par le Comité consultatif de l'ONU pour les questions administratives; ces deux réunions ont permis de prévoir pour 1976 des activités communes et concrètes en matière de formation du personnel.

50. La formation en cours d'emploi a reçu une attention particulière. Une expérience tendant à remplacer les cours de perfectionnement en sténographie anglaise par un système d'étude à domicile est en cours, et ses résultats seront évalués au début de 1976. Les video-cassettes vendues dans le commerce pour la formation au traitement électronique de l'information ont été étudiées et essayées, et elles seront probablement utilisées à l'avenir. Le Secrétariat de l'ONU fournira certaines des video-cassettes qu'il utilise pour la formation, en vue de leur usage éventuel par l'ONUDI. La production de deux programmes de formation à base de video-cassettes a commencé, l'un pour la mise au courant des experts, l'autre pour l'entrée en fonction des nouveaux fonctionnaires du Secrétariat.

51. L'ONUDI a poursuivi en 1975 son programme d'enseignement des langues afin d'assurer un meilleur équilibre linguistique au Secrétariat et de permettre au personnel de traiter les projets, de plus en plus nombreux, qui exigent la connaissance d'une deuxième, voire d'une troisième langue des Nations Unies. L'enseignement, donné en dehors des heures de travail, a été suivi par à peu près le même nombre d'élèves qu'en 1974; il comportait des cours d'anglais, de français, de russe, d'espagnol et d'allemand. Quelque 350 étudiants, pour la plupart fonctionnaires de l'ONUDI, se sont fait inscrire chaque semestre; quelques parents de fonctionnaires de l'ONUDI, quelques membres de missions et quelques fonctionnaires de l'AIEA ont également été admis en fonction des places disponibles. Le Siège de l'ONU n'a pas approuvé de congés spéciaux pour l'étude intensive des langues en 1975, mais plusieurs fonctionnaires ont utilisé leur congé annuel ou un congé sans traitement pour suivre des cours en Autriche, en Espagne, en France et en Union des Républiques socialistes soviétiques.

### **Remboursement de la taxe à la valeur ajoutée**

52. Au début de 1975, les problèmes en suspens concernant les modalités détaillées suivant lesquelles l'ONUDI réclamerait le remboursement de la taxe à la valeur ajoutée ont été réglés par un échange de lettres entre le Directeur exécutif et le Ministre des affaires étrangères d'Autriche. Les demandes de remboursement sont désormais présentées régulièrement chaque semestre, et les autorités autrichiennes ont versé les montants réclamés pour la période antérieure au 31 décembre 1974.

## Bâtiments

53. En mars 1975, le pays hôte a mis à la disposition de l'ONUDI et de l'AIEA un immeuble moderne à usage de bureaux sis au 22 de la Wasagasse. A la fin de 1975, le Siège temporaire de l'ONUDI à Vienne occupait 11 bâtiments séparés ayant une superficie totale brute de 31 689 mètres carrés.

54. Au cours de 1975, des progrès sensibles ont été accomplis dans la construction des bâtiments du Siège permanent. En ce qui concerne les tours à usage de bureaux, plusieurs des grandes façades de béton, verre et acier ont été achevées; la construction du bâtiment central des conférences avance rapidement; enfin, les cages d'escalier et les parties centrales des bâtiments des services communs ont déjà été édifiées. Les délais de construction sont respectés et l'installation des organisations dans ces bâtiments est toujours prévue pour la fin de 1978.

55. La restructuration de l'ONUDI entraînera une refonte des plans d'occupation des locaux. Il faudra en outre tenir compte de la transformation de Vienne en un troisième centre de conférences des Nations Unies et du transfert éventuel dans cette ville d'autres services du Secrétariat de l'ONU.

56. L'utilisation de certains services en commun avec l'AIEA a commencé peu de temps après l'installation de l'ONUDI à Vienne; il s'agit notamment du service médical, des services d'ordinateur et de la plupart des opérations de reproduction des documents. Dès que le parti architectural du futur complexe du Donaupark eut été arrêté dans ses grandes lignes et que le travail détaillé de planification du Siège eut commencé, l'AIEA et l'ONUDI ont entrepris d'étudier plus en détail la question de savoir quels services elles utiliseraient en commun après leur installation au Donaupark. Au moment venu, un groupe de travail commun a été établi qui a fait rapport en 1975 aux chefs de secrétariat des deux organisations.

57. Le groupe de travail avait été invité à définir, dans certains domaines précis, les services ou activités devant être groupés dans un service commun et à étudier les formules ou méthodes possibles de répartition des dépenses d'équipement et de fonctionnement entre les deux organisations. Le groupe a été informé que la gestion de chaque domaine pourrait en principe être confiée à l'une ou l'autre organisation, mais qu'il lui était loisible de proposer, s'il le jugeait souhaitable et possible, d'autres modalités de gestion. Le groupe a étudié en détail les incidences administratives et juridiques de l'établissement de services communs dans les domaines suivants, choisis parmi un certain nombre de secteurs se prêtant à ce type d'opérations qui avaient été identifiés auparavant : services d'achat; éconamat; services de restauration; reproduction et distribution des documents; services d'ordinateur; bibliothèque; gestion des bâtiments et services techniques; et services de sécurité.

58. Le groupe a commencé à réunir les informations nécessaires et à étudier les problèmes qui lui avaient été soumis au début de 1974, en se fondant sur l'hypothèse que l'AIEA et l'ONUDI seraient les seules organisations à occuper les bâtiments du nouveau Siège à la date prévue pour leur installation au Donaupark. L'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 1974, de la résolution 3350 (XXIX) concernant l'inclusion de Vienne dans le plan des conférences de l'Organisation des Nations Unies, a considérablement modifié les données du problème. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire général est prié d'entamer des négociations avec le Gouvernement autrichien et l'AIEA sur l'utilisation la plus rationnelle et la plus

économique possible des locaux disponibles dans le centre du Donaupark et sur la meilleure utilisation possible des locaux à usage de bureaux qui y seraient fournis par le gouvernement. Le Secrétaire général était en outre prié de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trentième session<sup>4</sup>, un rapport sur ces négociations ainsi que des recommandations concernant l'utilisation commune du bâtiment international des conférences dans le centre du Donaupark. Conformément aux conclusions du rapport du Secrétaire général, il est possible qu'un ou plusieurs nouveaux services de l'Organisation des Nations Unies soient transférés au Siège permanent lorsque le centre du Donaupark sera prêt à les accueillir. Il est également possible que, à cette date, l'ONUDI ait été transformée en institution spécialisée. Pareilles décisions auraient des incidences importantes quant aux aspects administratifs et juridiques de la création et du fonctionnement de services communs.

59. L'ONUDI et l'AIEA étudieront l'information présentée et les recommandations faites dans le rapport du Groupe de travail commun; elles tiendront compte dans cet examen de la discussion que l'Assemblée générale a consacrée, à sa trentième session, au rapport qui lui avait été présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 3350 (XXIX).

#### Documentation

60. Conformément à la décision de l'Assemblée générale et à la recommandation du Secrétaire général visant à réduire le volume de la documentation, l'ONUDI est parvenue à économiser par rapport à 1974 plus des 10% demandés pour ce qui est du nombre total de pages présentées à la reproduction en 1975. Au total, les économies réalisées par rapport au niveau de 1970 sont supérieures à 47%, et ce, bien que les demandes de publication de documents aient considérablement augmenté en 1975. La production totale de documents imprimés, etc., soit par les soins de l'Organisation, soit à l'extérieur, soit dans les ateliers de l'AIEA dans le cadre des services communs à l'AIEA et à l'ONUDI, s'est élevée à 47,5 millions de pages tirées; ce chiffre comprend les travaux exécutés par l'ONUDI pour le PNUD, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, et la Conférence des Nations Unies sur la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales.

61. On trouvera au tableau 1 de l'appendice C une liste des publications de l'ONUDI parues en 1975; le tableau 2 de cet appendice fournit les chiffres globaux concernant les publications de l'ONUDI pour la période 1971 à 1975.

---

<sup>4</sup> Le rapport du Secrétaire général figure dans le document A/10348, publié le 17 novembre 1975.

## *Chapitre VII*

# **SOURCES DE FINANCEMENT**

1. Les fonds qui servent à financer le budget de l'ONUDI proviennent de six sources : le Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (BO); le Programme ordinaire d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies (PO); le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le programme des Services industriels spéciaux (SIS); le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI (FGAS) et les Fonds d'affectation spéciale (FAS). Les caractéristiques de ces sources de financement et leurs programmes respectifs, considérés en particulier dans leurs rapports avec les activités de l'ONUDI, ont été décrits en détail dans le Rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 775 à 841). On trouvera dans les paragraphes qui suivent des détails sur le développement et l'utilisation des ressources financières au cours de l'année 1975, ainsi qu'un bref résumé de la situation en ce qui concerne les fonds alloués pour les frais généraux.

## **BUDGET ORDINAIRE DE L'ONUDI**

2. On se rappellera que l'Assemblée générale, dans sa résolution 3043 (XXVII) du 19 décembre 1972, a approuvé l'institution pour l'Organisation des Nations Unies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974, d'un nouveau système de planification à moyen terme (quatre ans) et d'un cycle budgétaire biennal. En conséquence, l'ONUDI a établi en 1972 son plan à moyen terme pour la période 1974-1977 et son budget-programme pour les années 1974-1975. Ultérieurement, par sa résolution 3195 (XXVIII) du 18 décembre 1973, l'Assemblée générale a approuvé, au titre du chapitre 15 (ONUDI), l'ouverture d'un crédit de 30 798 000 dollars pour l'exercice biennal 1974-1975.

3. Pour des raisons expliquées dans le rapport pour 1974 (ID/B/150, chapitre VII, par. 2) le budget de l'Organisation s'est trouvé menacé de déficit et des crédits additionnels ont dû être demandés. Après examen de la demande par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et par la Cinquième Commission, l'Assemblée générale, par sa résolution 3359 (XXIX) du 30 décembre 1974, a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 5 994 000 dollars, ce qui a porté à 36 792 000 dollars le total des crédits ouverts pour l'ONUDI pour l'exercice biennal 1974-1975. D'après le rapport financier et les comptes de l'exercice 1974, première année de l'exercice biennal, les dépenses se sont élevées à 17 025 617 dollars, ce qui laissait un solde disponible de 19 766 383 dollars pour 1975.

4. Cependant, à partir du mois d'août 1974, le taux de change dollar-schilling a de nouveau subi des fluctuations considérables; le taux de change fixé pour les opérations des Nations Unies est descendu à 16,45 schillings autrichiens pour 1 dollar en avril 1975, taux le plus bas jamais enregistré; après une brève remontée entre juillet et octobre, il a baissé à nouveau légèrement et se situait à 18,15 schillings autrichiens pour 1 dollar en novembre 1975. La dévaluation du dollar s'est répercutée sur le coût des traitements des administrateurs, du fait du franchissement de deux classes d'indemnité de poste de plus qu'il n'avait été prévu au moment de la demande de crédits additionnels pour 1975; sur le coût des traitements des agents locaux, qui sont payés en schillings autrichiens, et sur d'autres coûts. L'augmentation totale des coûts imputable à la dévaluation du dollar s'élève à 832 000 dollars.

5. L'augmentation des coûts due au fait que l'inflation a été plus forte que prévu est relativement minime, 78 000 dollars seulement.

6. Les dépenses auraient donc dû augmenter de 910 000 dollars au total, mais des mesures d'économie internes ont permis de ramener cette augmentation à 511 000 dollars, ce qui représente moins de 1,5% du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal.

7. Dans son rapport sur l'exécution du budget et du programme pour l'exercice biennal 1974-1975 (A/10035), le Secrétaire général a demandé les crédits additionnels nécessaires. Conformément à la procédure habituelle, le CCQAB a procédé à un examen détaillé de la demande et a formulé des recommandations qui ont été examinées par la Cinquième Commission et subséquemment approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 3531A (XXX) du 17 décembre 1975.

8. Dans le rapport pour l'année 1974 (ID/B/150, chapitre VII, par. 5 à 9), le Directeur exécutif a traité de la préparation du budget-programme de l'ONUDI pour l'exercice biennal 1976-1977 et du plan à moyen terme pour 1976-1979, établis conformément aux directives du Secrétaire général. Après avoir été modifié par le Secrétaire général, le projet de budget-programme établi par l'ONUDI a été publié dans le document A/10006. Dans ce document, les dépenses supplémentaires prévues pour l'exercice biennal 1976-1977 étaient estimées à 44 979 000 dollars, soit une augmentation de 8 187 000 dollars ou 22,3 % par rapport au crédit révisé ouvert pour l'exercice biennal 1974-1975. Une part relativement faible de cet accroissement – 1 million de dollars seulement, ou 2,7 % – était imputable à la croissance des programmes.

9. Le projet de budget-programme du Secrétaire général (A/10006) ayant été établi avant la deuxième Conférence générale de l'ONUDI qui s'est tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, il ne pouvait y être tenu compte des décisions que celle-ci a prises. A sa neuvième session (21 avril-2 mai 1975), le Conseil du développement industriel, ayant examiné le chapitre pertinent de ce document, a recommandé "que le plan à moyen terme et le budget-programme de l'ONUDI soient modifiés de manière à tenir pleinement compte des priorités établies et des tâches supplémentaires confiées à l'ONUDI par la deuxième Conférence générale et à assurer à l'Organisation des ressources suffisantes pour lui permettre de donner effet aux dispositions pertinentes de la Déclaration et du Plan d'action de Lima<sup>1</sup>".

<sup>1</sup> Résolution ID/B/45 (IX), par. 4.



10. Conformément à cette résolution, l'ONUDI a modifié ses demandes initiales de crédits de façon à tenir compte de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, et elle a soumis au Secrétaire général, en octobre 1975, un projet de budget-programme révisé pour 1976-1977. Après avoir été examiné par le Secrétaire général, ce projet a été soumis à la Cinquième Commission par l'intermédiaire du CCQAB. A sa 1771e séance, la Cinquième Commission a approuvé la recommandation du CCQAB tendant à une ouverture de crédit de 45 167 000 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977. L'Assemblée générale a approuvé un montant estimatif final de 45 157 000 dollars, compte tenu d'ajustements pour les fluctuations des taux de change, d'une réduction de 2 % du taux d'inflation présumé, et d'une légère modification de l'indemnité de poste pour fonctionnaires sans charge de famille.

11. En approuvant la recommandation du CCQAB, la Cinquième Commission a prié le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, des montants révisés pour l'ONUDI, en tenant pleinement compte de tous les éléments de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et en indiquant clairement les crédits nécessaires de ce fait pour les programmes et les ressources correspondantes.

12. A sa trentième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution<sup>2</sup> basée sur les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et budgets de l'Organisation des Nations Unies (A/10117). Jadis, le plan à moyen terme et le budget biennal étaient établis et examinés tous les deux ans, au cours de la même session. Il a été décidé qu'à l'avenir le plan à moyen terme serait examiné une année et le budget-programme l'année suivante, et que, pour instaurer cette alternance, le prochain plan à moyen terme (c'est-à-dire le troisième) serait établi une année plus tôt que prévu. Le prochain plan à moyen terme couvrira donc la période 1978-1981, plus l'année 1977 – deuxième année du cycle biennal sur le point de commencer – qui servira de point de départ pour le nouveau calendrier alterné.

## FONDS ALLOUES POUR FRAIS GENERAUX

13. La situation des fonds alloués pour les frais généraux, telle qu'elle était décrite dans le rapport annuel pour 1974 (chapitre VII, par. 10 à 14) s'est améliorée au début de 1975. Le déficit de 625 000 dollars enregistré au 31 décembre 1974 a été converti en un excédent de 120 529 dollars grâce à des mesures à effet rétroactif prises par le PNUD. Le Conseil d'administration du PNUD a en effet décidé à sa dix-neuvième session, en janvier 1975, que l'augmentation du taux de remboursement des frais généraux – 14 % du coût des projets au lieu de 13 % – serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974 et non pas du 1<sup>er</sup> janvier 1975, comme il avait été prévu. En outre, le Conseil a décidé à titre rétroactif que, pour les années 1972 et 1973, ce taux de 13 % serait appliqué aux coûts réels et non aux coûts forfaitaires; et il a aussi décidé de considérer comme imputable au budget de 1974 la totalité du coût des bourses attribuées pour une période commençant en 1974 mais se terminant en 1975. Il a été tenu compte des effets de ces décisions dans les comptes vérifiés de l'ONUDI pour 1974, et le Conseil du développement industriel a été informé de cet ensemble de faits, à sa neuvième session.

<sup>2</sup> Résolution 3392 (XXX) de l'Assemblée générale.

14. Les décisions du PNUD ont été les bienvenues, mais il s'agissait, par définition, de mesures exceptionnelles. Les dépenses effectuées par l'ONUDI au titre des programmes d'assistance technique ont atteint un niveau de 33,5 millions de dollars en 1975, soit un accroissement de 9,4 millions de dollars, ou 39 %, par rapport à 1974. Grâce à cette amélioration substantielle, au contrôle extrêmement strict des frais généraux en 1975 et à une assez large utilisation des ressources du budget ordinaire pour compenser l'insuffisance démontrée du taux de remboursement de 14 %, le compte des frais généraux s'est trouvé excédentaire à la fin du mois de décembre 1975. Mais, aussi encourageante que cette situation puisse paraître, elle est due à un certain nombre de circonstances fortuites et ne doit pas engendrer un optimisme excessif, car il est évident que la disproportion entre le taux de remboursement des frais généraux et le coût réel des activités d'appui aux projets menées par l'ONUDI existe toujours. A mesure que le volume de l'assistance technique s'accroîtra, le déficit du compte des frais généraux s'accroîtra aussi, et, pour le combler, il faudra de plus en plus avoir recours aux ressources du budget ordinaire.

### PROGRAMME DES SERVICES INDUSTRIELS SPECIAUX <sup>3</sup>

15. Le programme des SIS continue d'être financé par le Fonds de réserve du PNUD. En juin 1972, le Conseil d'administration a décidé d'affecter à ce programme 3,5 millions de dollars sur lesquels un montant de 1 million de dollars serait utilisé au profit des pays les moins avancés.

16. Tous les crédits alloués au programme des SIS n'ayant pas été mis en place en 1973 et 1974, l'amendement aux directives pour les SIS adopté en 1974 prévoyait que l'Administrateur du PNUD demanderait au Conseil d'administration d'approuver le report d'une année sur l'autre du solde inutilisé des montants autorisés au titre du Fonds de réserve afin que les sommes disponibles soient entièrement dépensées. Au 31 décembre 1975, la situation à cet égard était la suivante :

	1973	1974	1975
<i>Pays les moins avancés</i>			
Crédits alloués	1,0	1,0	1,0
Crédits utilisés	0,5	0,3	0,6
Solde inutilisé	0,5	0,7	0,4
<i>Autres pays en développement</i>			
Crédits alloués	2,5	2,5	2,5
Crédits utilisés	1,9	1,9	2,8
Solde inutilisé	0,6	0,6	(0,3)

17. A sa dix-huitième session, le Conseil d'administration a décidé que tout solde inutilisé de crédits ouverts pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés serait reporté sur la deuxième période de CIP, et que, d'une manière générale,

<sup>3</sup>On trouvera des renseignements détaillés concernant le financement du programme des SIS aux tableaux 2 (D.1-D.III) et 3 (D) de l'annexe statistique et des précisions sur le programme lui-même au chapitre II, par. 41 à 46.

tout solde inutilisé de la réserve du Programme serait reporté de 1973 sur 1974. Ni l'une ni l'autre de ces décisions ne mentionnait expressément le programme des SIS, mais on peut supposer que la première d'entre elles permettra de reporter d'une année sur l'autre le solde inutilisé des crédits prévus pour les SIS dans les pays les moins avancés. Il a également été décidé que la question du report des crédits de la réserve du Programme serait examinée à une session ultérieure du Conseil d'administration. Etant donné le développement pris par le programme des SIS, la question de son financement se pose avec de plus en plus d'acuité.

18. Dans sa résolution 40 (VIII), le Conseil du développement industriel a prié l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif de l'ONUDI d'examiner la création pour le programme des Services industriels spéciaux d'un compte spécial qui devrait inclure une contribution annuelle du PNUD d'un montant égal ou supérieur à 3,5 millions de dollars ainsi que d'autres contributions qui pourraient être versées par les pays intéressés; ce compte pourrait être géré par le Directeur exécutif de l'ONUDI. Des consultations à ce sujet sont en cours entre l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif de l'Organisation.

19. A sa vingtième session tenue en juin 1975, le Conseil d'administration du PNUD a invité l'Administrateur à lui soumettre, à sa vingt et unième session, des propositions concernant le financement des projets des SIS au-delà de 1976.

### **PROGRAMME ORDINAIRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONUDI**

20. Le Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour 1975, approuvé par le Conseil du développement industriel à sa huitième session, comprenait des projets nationaux, régionaux et interrégionaux d'un coût total de 2 millions de dollars. Le crédit de 2 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour la mise en œuvre du programme de 1975 a donc été entièrement utilisé au cours de cette année; l'équivalent de 230 000 dollars avait été alloué en monnaies non convertibles. On trouvera à l'appendice H une comparaison entre le programme ordinaire approuvé par le Conseil pour 1975 et les activités exécutées par l'ONUDI au cours de cette année.

21. La majeure partie des ressources du programme ordinaire de 1975 a servi à financer les 13 postes de conseillers régionaux auprès des commissions économiques régionales (4 à la CEPAL, 4 à la CEA, 4 à la CESAP et 1 à la CEAO) et les six postes de conseillers interrégionaux affectés aux divers éléments de programme de l'ONUDI. En raison de l'inflation dont les conséquences ont été ressenties par tous les organismes des Nations Unies, les dépenses effectivement encourues pour les 19 conseillers ont dépassé de beaucoup le montant approuvé par le Conseil, montant qui avait été calculé sur la base des coûts standard des services d'experts.

22. En 1975, comme les années précédentes, les activités des conseillers régionaux ont porté principalement sur les stratégies, les plans et les politiques d'industrialisation, le transfert des techniques, les petites industries, les agro-industries et la promotion des investissements. Les conseillers interrégionaux ont

continué à fournir des services spécialisés dans le cadre d'activités opérationnelles intéressant l'industrie chimique, la métallurgie, la construction mécanique, l'industrie des engrais et les industries alimentaires; ils ont également participé aux activités intéressant les pays en développement les moins avancés et consacré une proportion considérable de leur temps à des visites et à des missions spéciales dans ces pays.

23. Au deuxième rang des postes de dépenses du programme ordinaire de 1975, figurait le financement des activités ayant trait à la formation de personnel pour l'industrie. Le coût de ces activités ayant augmenté, il n'a été accordé, en 1975, que 92 bourses de perfectionnement à des ressortissants de pays en développement. La diminution du nombre des bourses a cependant été compensée par le fait qu'elles ont été accordées pour des périodes plus longues: trois mois en moyenne pour chaque bourse. Plus de 100 boursiers ont participé à 8 stages de formation et séminaires interrégionaux et régionaux, totalement ou partiellement financés par le programme ordinaire. Un stage de formation collective en entreprise, organisé en 1975 en Union des République socialistes soviétiques à l'intention d'ingénieurs et de techniciens de la sidérurgie et financé au moyen de crédits en monnaies non convertibles alloués au titre du programme ordinaire, a été suivi par 39 participants.

24. On sait qu'en 1975 le budget du programme ordinaire d'assistance technique a été augmenté de 500 000 dollars, ces ressources supplémentaires devant être consacrées à des mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés. Plusieurs activités ont été menées à ce titre au cours de l'année considérée. On peut citer à cet égard un projet particulièrement important, exécuté conjointement par l'ONUDI et le Gouvernement roumain: l'envoi au Mali et à la Haute-Volta d'une unité mobile de démonstration pour la fabrication d'ouvrages en matière plastique et leur emploi dans l'agriculture (on trouvera des renseignements détaillés sur ce projet au chapitre II, par. 97 à 99). Plusieurs autres pays du Sahel frappés par la sécheresse se sont officiellement déclarés intéressés par ce projet, et des dispositions ont été prises pour que des représentants de ces pays visitent cette unité de démonstration au Mali ou en Haute-Volta. L'ONUDI a également aidé le Centre de mise au point et de fabrication d'équipement utilisant l'énergie solaire, créé au Sénégal, à promouvoir la production, à l'échelle industrielle, de matériels utilisant des sources d'énergie non traditionnelles (pompes fonctionnant à l'énergie solaire, éoliennes, etc.). Ce projet devrait servir les intérêts de tous les pays du Sahel, dont la plupart sont classés parmi les pays en développement les moins avancés. Au cours de l'année 1975, l'ONUDI a entrepris des travaux préparatoires en vue de plusieurs projets concernant la fabrication de matériel agricole dans certains des pays les moins avancés; ces projets devraient permettre à ces pays de surmonter quelques-unes des difficultés auxquelles ils se heurtent dans le domaine de la production alimentaire. Un expert de l'ONUDI s'est rendu en Haïti pour établir une proposition détaillée de projet, comprenant notamment des prévisions d'efforts financiers et un programme de travail, pour une installation pilote de démonstration de matériel agricole.

25. Les crédits prévus au programme ordinaire pour 1975 ont également servi à financer des activités relatives à la coopération industrielle entre pays en développement. Plusieurs projets visant à promouvoir et à améliorer l'échange de données d'expérience entre pays en développement ont été exécutés au cours de l'année; on peut citer à cet égard le deuxième séminaire interrégional sur la coopération dans le domaine de l'emballage, qui s'est tenu à Séoul (République de Corée); ce séminaire faisait suite à une réunion analogue organisée en Inde en 1974.

26. Dans le cadre des consultations avec les gouvernements, financées au titre du programme ordinaire, l'ONUDI a, en 1975, envoyé des missions consultatives et organisé des réunions consacrées à des projets et programmes qui doivent être élaborés ou exécutés avec son assistance. Un expert de haut niveau s'est rendu dans 11 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour y mener avec les gouvernements des consultations concernant le développement des industries des phosphates et des engrais phosphatés et l'assistance que l'ONUDI pourrait fournir dans ce domaine. Pour donner suite à la Déclaration et au Plan d'action de Lima, qui ont souligné la nécessité de renforcer la coopération entre pays en développement et pays développés, l'ONUDI a organisé, en 1975, en coopération avec le Gouvernement bulgare, une importante table ronde qui s'est tenue à Sofia. Les représentants, au niveau ministériel, de 13 gouvernements de pays en développement ont participé à cette réunion qui a permis d'échanger des données d'expérience et de mener des discussions et consultations sur des questions telles que le développement de l'industrie chimique et le rôle de la science et de la technologie dans le développement industriel.

### **FONDS D'AFFECTATION SPECIALE**

27. Les Fonds d'affectation spéciale, dont l'importance a été soulignée dans le Rapport annuel de 1974 (chapitre VII, par. 29), demeurent une précieuse source de financement pour les activités d'assistance technique de l'Organisation. En 1975, on a constaté une augmentation des contributions versées à ces fonds (voir annexe statistique, tableaux 2 E et 3 E).

### **CHIFFRES INDICATIFS DE PLANIFICATION**

28. Pour l'année considérée, les dépenses effectuées au titre des chiffres indicatifs de planification du PNUD se sont élevées à 24,5 millions de dollars, soit 73,1 % du montant total des dépenses encourues pour les activités d'assistance technique de l'ONUDI, qui a été de 33,5 millions de dollars. En 1975, le volume de ces dépenses a augmenté de 40 % par rapport à l'année précédente. On trouvera au chapitre II, dans la section "Programmes par pays", un exposé détaillé sur les activités financées au titre des CIP en 1975.

### **FONDS GENERAL D'AFFECTATION SPECIALE DE L'ONUDI**

29. Comme il a été indiqué dans les rapports annuels antérieurs, le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI est alimenté par les contributions volontaires versées à l'Organisation par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les contributions au Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI sont passées de quelque 1,7 million de dollars, montant annuel annoncé en 1968 à la première Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, à

3,1 millions, annoncés à la huitième Conférence annuelle organisée à cet effet en 1975<sup>4</sup>. L'augmentation régulière des contributions que les gouvernements s'engagent à verser au Fonds général d'affectation spéciale traduit la confiance des donateurs dans les activités financées au moyen de ce fonds dont les ressources, bien que modestes par rapport à celles consacrées aux activités opérationnelles financées par le PNUD, peuvent être utilisées de manière très souple et novatrice.

30. Les principes et méthodes de programmation appliqués pour l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale ont été décrits dans les rapports antérieurs au Conseil du développement industriel (ID/B/43, annexe VII; ID/B/66, annexe; et ID/B/93).

31. Les activités financées au titre du Fonds général d'affectation spéciale se répartissent en sept grandes catégories; les montants cumulés des dépenses correspondantes figurent au tableau 2 de l'appendice G. Il ressort de ce tableau que, en 1975, les efforts ont porté surtout sur la collecte et la diffusion d'informations industrielles et les activités de promotion, un vaste groupe d'activités qui comprend, non seulement les activités d'information industrielle telles que celles décrites au chapitre VIII dans la section consacrée aux programmes spéciaux de coopération avec les pays industrialisés, mais aussi la promotion de consultations entre pays en développement dans des branches déterminées d'industrie aux niveaux national, régional et interrégional. On trouvera d'autres exemples de ce dernier type d'activités dans la section du chapitre II relative aux programmes spéciaux; on peut également mentionner à cet égard les consultations sur la promotion de la recherche et des services industriels en Afrique, organisées à Lagos (Nigéria) en 1975, et les consultations régionales entre administrateurs de foires internationales en Amérique latine qui se sont tenues à Bogota (Colombie). A Lagos, des responsables d'organisations de recherche industrielle et des personnalités du monde de l'industrie et des milieux d'affaires ainsi que de hauts fonctionnaires nationaux se sont rencontrés pour examiner les mesures à prendre pour assurer l'organisation et le fonctionnement efficaces des services de recherche industrielle et l'aide que ces services peuvent fournir aux gouvernements et à l'industrie. L'échange de données d'expérience spécialisées a également été au centre de la deuxième consultation, organisée en Colombie, où des directeurs de foires ont étudié les possibilités de mettre les foires et expositions internationales au service du progrès économique et industriel de leurs pays. Ils ont accordé en outre une attention particulière aux moyens à mettre en œuvre pour coordonner les activités menées à l'occasion de foires organisées dans une région géographique déterminée afin que tous les intéressés en retirent le maximum d'avantages.

32. Un autre groupe d'activités important financé au titre du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI a trait aux programmes de formation. On trouvera au chapitre VIII, dans la section consacrée aux programmes spéciaux de coopération avec les pays industrialisés, plusieurs exemples de stages complets de formation; bon nombre de ces stages figurent désormais régulièrement au programme de travail de l'ONUDI et rencontrent un grand succès. Parmi les programmes de formation organisés en 1975 figurait un stage commun ONUDI/IDCAS sur l'élaboration et l'évaluation des projets, tenu en Somalie; les participants (qui appartenaient à différents ministères, banques et institutions gouvernementales ainsi qu'aux industries du secteur public et privé) ont reçu une formation à la fois théorique et

<sup>4</sup>On trouvera un état récapitulatif complet des contributions au tableau 3 de l'appendice G.

pratique aux méthodes d'élaboration et d'évaluation des projets, fondée sur les principes exposés dans le manuel de l'ONUDI sur l'évaluation des projets dans les pays arabes. Le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI a également servi à financer, moyennant un complément de ressources fourni par le PNUD, un stage de formation de trois mois dans le domaine de la technologie des matières plastiques, à l'intention des pays d'Amérique latine, organisé à Buenos Aires (Argentine). Dans le cadre d'un programme de cours théoriques et de travaux pratiques, les participants ont reçu une formation approfondie dans le domaine de la fabrication et de l'application des matières plastiques et, notamment, de leur utilisation dans l'agriculture et dans l'industrie du bâtiment.

33. Le nombre des projets relatifs aux stages de formation et autres réunions techniques financés par le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente grâce à l'intérêt accru porté à ce type d'activités; en revanche, les fournitures d'équipement industriel et d'autres matériels ont sensiblement diminué en raison de la pénurie de devises convertibles et des problèmes rencontrés pour régler en monnaies non convertibles les achats de matériel. On trouvera au tableau 6 de l'appendice G une liste des projets opérationnels dont le financement a été assuré par les ressources du Fonds d'affectation spéciale de l'ONUDI.

#### Gestion financière

34. A la huitième Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions à l'ONUDI, qui s'est tenue au Siège de l'ONU le 23 octobre 1975, 63 pays ont annoncé des contributions pour un montant total de 2 880 863 dollars. Neuf autres pays ayant par la suite annoncé des contributions pour un montant de 220 275 dollars, le nombre total de pays ayant annoncé des contributions s'élève à 72 et le total des sommes annoncées à 3 101 139 dollars. Trois pays – l'Autriche, la Chine et la Suisse – ont demandé que leur contribution soit affectée à des projets qu'ils ont choisis, ou qu'ils choisiraient, en consultation avec l'ONUDI. Le tableau 3 de l'appendice G présente l'état, au 31 décembre 1975, des contributions annoncées et des contributions versées par les gouvernements. Le montant total des contributions volontaires à l'ONUDI annoncées depuis la création, en 1968, du Fonds général d'affectation spéciale s'élevait, au 31 décembre 1975, à 21 292 468 dollars.

35. Sur le montant total des contributions annoncées pour 1975 et pour les années précédentes, soit 18 191 329 dollars, 1 225 147 dollars n'avaient pas encore été recouverts à la fin de 1975. Comme le montre le tableau 4 de l'appendice G, au 31 décembre 1975, les ressources du Fonds général d'affectation spéciale s'élevaient au total à 17 409 595 dollars et la valeur des projets approuvés à ce titre à 15 756 121 dollars, soit 90,5 % des ressources disponibles (voir tableaux 1 et 2 de l'appendice G).

36. La mesure dans laquelle les projets approuvés avaient été mis en œuvre au 31 décembre 1975 est indiquée dans le tableau 5 de l'appendice G, tableau d'où il ressort qu'à cette date le total des dépenses effectuées au titre des projets approuvés s'élevait à 8,9 millions de dollars, dont 2 millions au cours de l'année 1975, ce qui laisse un solde de 5,6 millions de dollars à dépenser en 1976 et au cours des années suivantes, compte tenu des montants correspondant aux projets annulés (0,6 million de dollars) et aux projets dont l'exécution a été menée à bonne fin (également 0,6 million de dollars).

## *Chapitre VIII*

# COOPERATION ET COORDINATION

## INTRODUCTION

1. L'insuffisance des efforts de coordination de l'ONUDI est à l'origine d'inquiétudes qui se sont exprimées à plusieurs reprises, comme par exemple dans le rapport et les conclusions du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI<sup>1</sup>. Comme le prévoyait le rapport annuel pour 1974, le rôle central de coordination de l'ONUDI dans le domaine du développement industriel, et sa fonction essentielle qui consiste à examiner et à favoriser la coordination de toutes les activités menées dans ce domaine par les organismes des Nations Unies, ont été parmi les principaux sujets de discussion de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

2. La deuxième Conférence générale a pris des mesures pour renforcer l'Organisation et lui permettre de mieux exercer ses fonctions de coordination. Ce rôle central de coordination de l'ONUDI fait l'objet des paragraphes 65 b), 68 et 75 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima; il y est proposé de créer un comité consultatif composé de représentants des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des organisations intéressées des Nations Unies, et présidé par l'ONUDI.

3. En juin 1975, l'ONUDI a pris des dispositions pour instituer ce comité consultatif, et des invitations ont été envoyées aux organisations et institutions des Nations Unies s'occupant de développement industriel. A la première réunion du Comité consultatif de l'ONUDI sur la coopération en matière de développement industriel, qui a eu lieu à Genève en juillet 1975 sous la présidence du Directeur exécutif, les institutions et organisations suivantes étaient représentées : BIT, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMPI, CNUCED, PNUD et PNUE, ainsi que le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des affaires interorganisations et de la coordination. En examinant le rôle de coordination de l'ONUDI, les représentants de ces institutions, organisations et organismes ont indiqué qu'ils étaient disposés à coopérer avec l'ONUDI pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.

4. Lors de cette réunion, il a été décidé que toute une série de consultations bilatérales seraient organisées avec les organisations et les institutions s'occupant de domaines d'intérêt commun. Ces consultations permettraient d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de

<sup>1</sup> ID/B/142.



Lima, et elles faciliteraient aussi l'examen et la promotion de la coordination de toutes les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

5. Il a été décidé en outre de convoquer, après la première série de consultations, le Comité consultatif de l'ONUDI en réunion plénière pour confronter les résultats, dégager une vue générale plus complète des facteurs en jeu et examiner les questions qui dépassaient le cadre des relations entre institutions bilatérales. De plus, les rapports du Comité consultatif de l'ONUDI seraient communiqués au Comité administratif de coordination (CAC), afin que les membres de cet organisme soient informés des échanges d'informations entre les institutions intéressées ainsi que de leurs efforts de coordination dans les domaines d'intérêt commun<sup>2</sup>.

6. A la suite de cette première réunion du Comité consultatif de l'ONUDI sur la coopération en matière de développement industriel, des consultations ont été organisées avec plusieurs institutions et organisations, pour continuer et compléter les activités communes et les programmes entrepris conjointement par l'ONUDI et d'autres institutions et organisations des Nations Unies pendant l'année 1975. Ces activités et programmes sont décrits ci-après.

## COOPERATION ET COORDINATION INTERINSTITUTIONS

7. En ce qui concerne les activités communes et les programmes entrepris conjointement par l'ONUDI et d'autres institutions et organisations des Nations Unies en 1975, les principaux faits à signaler sont brièvement décrits dans les paragraphes ci-après.

### Organisation internationale du Travail (OIT)

8. La coopération entre l'OIT et l'ONUDI a fait l'objet d'un document<sup>3</sup> présenté à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Ce document insistait particulièrement sur le renforcement des liens et de la coopération entre les deux organisations. Un deuxième document commun a été soumis à la Conférence sous le titre "Industrialisation, emploi et objectifs sociaux<sup>4</sup>", tandis qu'une déclaration commune<sup>5</sup> des chefs des secrétariats de l'ONUDI et de l'OIT engageait les deux organisations "à tenter de définir en commun des politiques et des stratégies débouchant sur des solutions nationales et internationales favorisant la promotion d'un plein emploi productif pour chacun, une répartition plus équitable des revenus dans chaque nation et entre nations et une plus grande justice économique et sociale dans le monde entier".

<sup>2</sup> Un rapport sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel a été présenté au Comité permanent à sa sixième session, dans le document ID/B/C.3/43. Les observations des délégations relatives à cette réunion du Comité consultatif se trouvent dans le rapport du Comité permanent (ID/B/159, par. 205 à 243).

<sup>3</sup> ID/CONF.3/12.

<sup>4</sup> ID/CONF.3/9.

<sup>5</sup> ID/CONF.3/24.

9. Lors d'entretiens officieux qui ont eu lieu à Genève, en juillet 1975, et auxquels participait le Directeur exécutif, un nouvel élan a été donné à l'association entre les deux organisations, dont les relations de travail deviendraient encore plus directes à la lumière de leurs contributions respectives à la Déclaration et au Plan d'action de Lima. A la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail mixte ONUDI/BIT, qui s'est tenue à Genève les 16 et 17 octobre 1975, cet esprit nouveau de coopération s'est manifesté dans l'accord sur la compétence de ces deux organisations dans le domaine du perfectionnement des cadres qui, comme l'a déclaré le Directeur exécutif devant le Comité permanent à sa sixième session, représente un progrès considérable par rapport aux arrangements antérieurs.

10. Les domaines de compétence respectifs et les domaines de coopération mutuelle définis lors de cette réunion sont les suivants :

*Domaines de compétence de l'OIT*

11. L'OIT a compétence pour les programmes généraux et intersectoriels visant à développer les motivations des chefs et administrateurs d'entreprise, leur compétence et leur conscience sociale, tels que :

- L'identification des besoins et la programmation des mesures à prendre;
- La diffusion des principes et techniques d'une gestion satisfaisante;
- Le renforcement des institutions;
- La formation des formateurs;
- Le développement des services de consultants en gestion;
- La recherche en matière de gestion et les services d'information.

*Domaines de compétence de l'ONUDI*

12. La compétence de l'ONUDI en matière de formation des chefs et administrateurs d'entreprise, qui est limitée à la gestion industrielle, englobe :

- La gestion industrielle au niveau de l'entreprise et de l'usine, y compris l'étude de systèmes, de méthodes de formation et de services de consultants pour la gestion;
- La gestion des centres de recherche industrielle;
- La gestion des domaines industriels et des services qui y sont fournis;
- La gestion des foires industrielles;
- La gestion des centres d'information industrielle;
- La gestion des plans et projets mis en œuvre dans le secteur industriel (par exemple, la formation pour les ministères de la planification et de l'industrie dans le domaine du développement industriel);
- Les banques industrielles, y compris les systèmes d'échange d'informations et de coopération entre ces banques;
- L'exécution des microprojets industriels;
- Les aspects institutionnels de la gestion industrielle, en particulier les services d'urgence et les services de consultants au niveau de l'usine et/ou du secteur industriel.

*Domaines de promotion et de renforcement de la coopération*

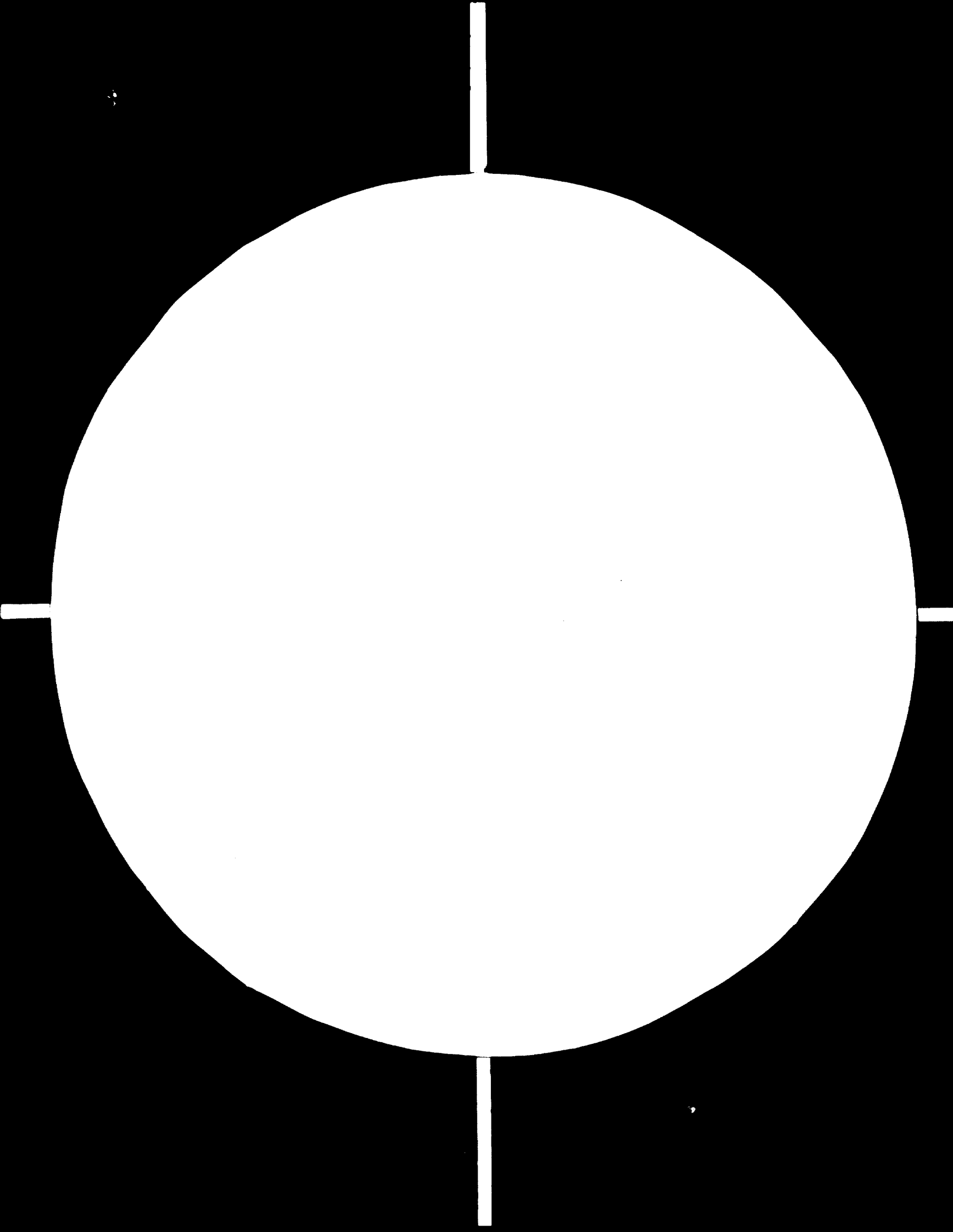
13. Ces domaines sont les suivants :

- Tout domaine où l'institution responsable juge souhaitable la coopération et la participation de l'autre institution;

**C-384**



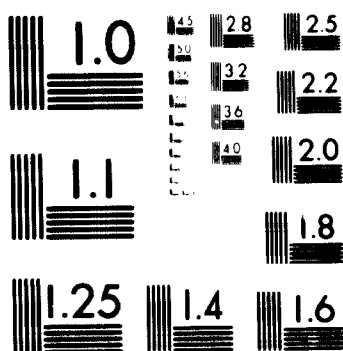
**77 . 11 . 14**



3 OF 3

07056

F



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

24x

A

Les sciences du comportement et la motivation des populations pour le développement;

Les méthodes et techniques rationnelles de prise de décisions;

L'organisation et la gestion des services de réparation et d'entretien, étant entendu que l'ONUDI a compétence pour les questions de mécanique, d'économie, d'organisation et de technologie;

La recherche commune sur des problèmes essentiels tels que la gestion et les publications;

Les contributions à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.

14. Les participants à la réunion se sont penchés sur la possibilité de rédiger une série de publications communes sur la réduction des frais de production dans divers secteurs, ainsi que sur les moyens de coordonner le recrutement des experts avant leur affectation aux projets communs ONUDI/OIT.

15. Le BIT a établi un avant-projet pour le document de travail de base de la prochaine Conférence tripartite sur l'emploi, la distribution des revenus, le progrès social et la division internationale du travail. L'ONUDI, qui a déjà présenté des observations sur cet avant-projet, s'associera aux préparatifs de la Conférence, étant donné en particulier l'importance qu'elle attache à des problèmes tels que l'adaptation de la main-d'œuvre et le choix de techniques appropriées, qui seront discutés lors de la Conférence.

16. Parmi les projets formulés par l'ONUDI en coopération avec l'OIT pendant l'année 1975, figurait le développement des petites entreprises et de l'artisanat à Mbabane (Souaziland) ainsi que le Centre d'études sur la productivité, à Hong-kong. En outre, deux missions mixtes d'évaluation ont été entreprises au cours de l'année : l'une portait sur le Centre de formation et de conseil pour la gestion, en Ouganda, l'autre sur l'Office du développement et la Société des bassins de radoub, à Malte.

### **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

17. En 1975, la coopération entre l'ONUDI et la FAO a été marquée par la présentation à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI d'un document commun, intitulé "Les rapports d'interdépendance entre l'industrie et l'agriculture dans le processus de développement<sup>6</sup>", dont l'objet était de définir et d'étudier les principales questions de politiques du développement qui intéressent à la fois l'industrie et l'agriculture. Ce document traitait notamment des problèmes suivants : alimentation et emploi d'une population en expansion rapide, amélioration de la répartition des revenus, accroissement de la demande effective de produits agricoles et industriels.

18. Durant l'année considérée, il a été décidé que le Groupe de travail FAO/ONUDI/BIRD sur les engrais se réunirait régulièrement deux fois par an. A la seconde de ces réunions, tenue en 1975, l'ONUDI a présenté deux études : l'une sur les usines pilotes de démonstration pour les engrais liquides, l'autre sur les frais

<sup>6</sup>ID/CONF.3/15 et Corr.1.

d'implantation des usines d'engrais azotés dans les pays en développement. Comme en 1974, l'ONUDI a participé aux travaux de la Commission FAO des engrais et aux efforts déployés dans ce domaine (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 15).

19. Pour donner suite à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome, la FAO a organisé en avril 1975 une Consultation gouvernementale *ad hoc* sur l'utilisation des pesticides en agriculture et dans le domaine de la santé publique, en coopération avec l'OMS, l'ONUDI et le PNUE, afin d'examiner à fond la question des pesticides et de la protection des plantes et, plus particulièrement, l'offre et la demande d'engrais dans leurs effets sur les pays en développement.

20. L'ONUDI a entrepris avec la FAO divers projets communs, allant d'un projet de scierie au Honduras à une étude sur le pyrèthre et sur les cultures de haute altitude et le traitement des récoltes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il faut citer aussi les projets communs concernant un institut de recherche et de formation dans le domaine du cuir, à Istanbul, et un centre de développement pour l'industrie des cuirs et peaux à Téhéran (Iran), ainsi qu'un projet relatif au développement de l'industrie textile en Sierra Leone. Au cours des derniers mois de l'année, des activités préparatoires ont été menées en vue du lancement d'un projet commun concernant un centre de développement de l'industrie alimentaire en Ouganda, et les travaux relatifs au projet de centre de développement de l'industrie du cuir au Pakistan ont progressé.

21. Le Comité exécutif du Programme de coopération de l'industrie, de la FAO, a tenu sa trente-huitième session en octobre 1975, au siège de l'ONUDI. Les discussions ont porté principalement sur la participation de l'ONUDI à ce Programme compte tenu de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. Le Comité a conclu que cette coopération devait être renforcée, étant donné que les deux organisations s'efforcent l'une et l'autre de promouvoir les industries à base de produits agricoles ou liées à l'agriculture, et de nouveaux moyens de communication ont été établis entre elles pour donner une impulsion nouvelle aux activités qu'elles mènent dans des domaines tels que la formation dans l'entreprise, la commercialisation des produits des pays en développement et la promotion des investissements.

#### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

22. La neuvième réunion intersecrétariats UNESCO/ONUDI s'est tenue en 1975 à Vienne. Les représentants des deux organisations y ont étudié toute une série de questions allant de l'enseignement technique supérieur et des techniques de protection de l'environnement aux sociétés transnationales. Ils ont examiné la coopération entre les deux organisations dans le cadre du Système mondial d'information scientifique de l'UNESCO et des activités du centre d'échange d'informations de l'ONUDI, ainsi que du programme de formation destiné au personnel des services d'information que l'ONUDI organise à Moscou en coopération avec le VINITI. Comme les années précédentes, l'UNESCO a participé au financement de ce programme, dans le cadre duquel un stage de trois mois a été organisé à l'intention d'agents des services d'information et de documentation industrielles de pays francophones. Le but des stages de ce genre est de permettre aux participants d'approfondir leurs connaissances théoriques et d'acquérir, dans un laps de temps relativement court, une expérience pratique intensive dans le domaine de l'information et de la documentation industrielles.

23. Lors de cette réunion intersecrétariats, une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et à la façon dont l'UNESCO pourrait y contribuer. Cette question a également été examinée en détail à la première réunion du Comité consultatif de l'ONUDI sur la coopération en matière de développement industriel (voir plus haut).

24. En 1975, l'ONUDI a participé à des séminaires et à des réunions organisées par l'UNESCO, dont le séminaire sur les techniques modernes de gestion et la Consultation sur l'établissement d'un fonds spécial de l'UNESCO pour la recherche et le développement en Afrique. L'ONUDI a également participé aux travaux entrepris après la Consultation interorganisations sur la pénurie de papier, organisée pour donner suite à une résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-huitième session et à une décision de la soixante-quatrième session du Conseil de la FAO. L'ONUDI a coopéré avec l'expert chargé par l'UNESCO d'une étude sur les aspects techniques, économiques, financiers et sociaux de la création de stocks stratégiques de documents culturels.

25. Une mission commune ONUDI/UNESCO s'est rendue en 1975 à l'Institut de technologie de Rangoon pour en renforcer les services de vulgarisation pédagogique et technique axés sur la production en vue du développement industriel.

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**

26. Comme d'autres organisations associées étroitement aux activités de l'ONUDI, la CNUCED a présenté à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI un document intitulé "L'industrialisation et le commerce dans le processus de développement"<sup>7</sup>, dans lequel étaient analysés le rôle de l'industrie dans le développement et les mesures de nature à accroître la part des pays en développement dans le commerce mondial des produits manufacturés. L'un des chapitres de ce document était consacré à l'élargissement et au renforcement de la coopération entre les deux organisations dans le cadre du nouvel ordre économique international.

27. Ce document était complété par une étude du Secrétariat de la CNUCED sur le rôle de cet organisme dans l'intensification du commerce d'exportation d'articles manufacturés et d'articles semi-finis des pays en développement<sup>8</sup>.

28. A sa quinzième session, tenue en août 1975, le Conseil du commerce et du développement avait fait sienne une décision sur la coopération entre la CNUCED et l'ONUDI que la Commission des articles manufacturés avait adoptée à sa septième session. Aux termes de cette décision, le Secrétaire général de la CNUCED était invité à engager des consultations avec le Directeur exécutif de l'ONUDI afin de mettre au point des procédures et arrangements en vue d'une coopération étroite entre les deux organisations concernant les mesures à prendre dans leurs domaines de compétence respectifs, y compris la mise en œuvre des éléments pertinents du Plan d'action de Lima.

29. A cette même session, le Conseil du commerce et du développement a adopté la résolution 131 (XV) concernant la coopération internationale en vue de la restructuration industrielle, dans laquelle il est demandé au Secrétaire général de la

<sup>7</sup> ID/CONF.3/19.

<sup>8</sup> ID/CONF.3/10 et Corr.1.



CNUCED de faire une étude sur la question, en étroite coopération avec le Directeur exécutif de l'ONUDI, et de la soumettre au Conseil du commerce et du développement à sa septième session extraordinaire, en mars 1976.

30. Ces deux questions importantes ont été examinées à la réunion intersecrétariats ONUDI/CNUCED tenue à Vienne en octobre 1975, au cours de laquelle il a été procédé à un échange de vues sur les points suivants :

- La coopération entre l'ONUDI et la CNUCED pour promouvoir la restructuration de l'industrie mondiale;
- Les liens entre l'approche globale adoptée par la CNUCED pour les produits de base, y compris leur commercialisation, leur distribution et leur diversification, et l'industrialisation fondée sur la transformation des matières premières;
- Les transferts de techniques;
- La contribution de l'ONUDI à la préparation de CNUCED IV.

31. Il a également été question de l'étude proposée au paragraphe 7 de la section IV de la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, aux termes duquel "une étude devrait être entreprise en commun par tous les gouvernements sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tirant le plus possible parti des connaissances, de l'expérience et des moyens disponibles dans le cadre du système des Nations Unies, sur les méthodes et mécanismes d'une coopération financière et technique diversifiée qui soient adaptés aux besoins particuliers et changeants de la coopération internationale en matière industrielle, ainsi que sur un ensemble général de directives pour la coopération industrielle bilatérale".

32. A la suite de cette réunion, l'ONUDI a accru sa participation à certaines réunions de la CNUCED sur le transfert des techniques, la coopération économique entre pays en développement et les accords tripartites de coopération économique. Parallèlement, l'exécution de projets communs tels que la zone franche industrielle de Chypre et l'étude de faisabilité sur une zone industrielle orientée vers l'exportation et les opérations de transbordement aux Tonga a été poursuivie. L'ONUDI a également participé au projet de la CNUCED sur les services de formation et les services consultatifs concernant le système généralisé de préférences, en détachant un spécialiste du développement industriel auprès du service responsable de ce projet à Genève (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 24).

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)**

*Suite donnée aux projets signalés dans le rapport pour 1974*

33. Comme suite aux activités mentionnées dans le rapport de l'année dernière, le Groupe du programme de coopération Banque mondiale/ONUDI a participé à l'évaluation d'un certain nombre de projets qui doivent être financés par la Banque mondiale. En Algérie, le projet relatif à la cimenterie à Saïda, pour lequel un prêt de 35 millions de dollars avait été prévu initialement, a été réévalué en 1975, et la Banque mondiale a accepté d'accroître de 10 millions de dollars le montant de son prêt. En Colombie, la Banque mondiale a approuvé un prêt de 5,5 millions

de dollars à la Compañía Financiera Popular, prêt qui servira principalement à financer de petits projets industriels (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 29). En Egypte, la Banque mondiale a approuvé en janvier 1975 un prêt de 40 millions de dollars pour l'agrandissement de la cimenterie de Tourah. Cette grande entreprise, pour laquelle les coûts totaux d'investissement sont évalués à 84 millions de dollars, doit entrer en service au milieu de l'année 1978. Un prêt destiné à la cimenterie CIMA au Maroc (entreprise commune algéro-marocaine) est encore à l'étude.

34. Le prêt de 35 millions de dollars consenti par la Banque mondiale, qui s'ajoute à un crédit de 35 millions de dollars accordé en 1974 par l'Association internationale de développement (IDA) pour le paiement des importations de produits industriels en Egypte, a été en partie affecté à différents secteurs industriels et a aidé à accroître le taux d'utilisation de la capacité installée de plusieurs branches d'industrie. Les travaux d'agrandissement de l'usine de tracteurs yougoslave IMT devraient être achevés en février 1976; l'investissement total, évalué initialement à 80 millions de dollars, atteindra 85 millions de dollars, dont 18,5 millions de dollars fournis par la Banque mondiale. Au Yémen, les offres reçues en octobre 1975 pour la construction du domaine industriel indiquent un dépassement considérable du coût estimatif initial de 3,4 millions de dollars (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 28). Un prêt de 2,3 millions de dollars de l'IDA a été approuvé en 1974. L'ONUDI fournit une assistance technique pour ce projet.

35. Le total des prêts et crédits approuvés pour ces sept projets, auxquels a participé le Groupe du programme de coopération, s'élève à environ 221 millions de dollars. L'investissement total est évidemment beaucoup plus élevé.

36. Les rapports des missions d'étude de secteurs et de sous-secteurs industriels effectuées en 1974 en Algérie, en République de Corée et en Thaïlande ont été achevés en 1975 et approuvés par les gouvernements intéressés. Se fondant sur ces rapports, la Banque mondiale et l'ONUDI envisagent la fourniture d'une assistance à l'industrie des engrais en Algérie (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 33), et la Banque mondiale étudie la situation de l'industrie chimique, de l'industrie des instruments de précision et de l'industrie mécanique en République de Corée afin de déterminer les possibilités d'investissement.

#### *Projets promus en 1975*

37. Les projets d'investissements industriels mis en œuvre ou promus en 1975 peuvent être classés sous trois rubriques : a) activités promues principalement par l'ONUDI; b) activités promues et menées principalement par la Banque mondiale; c) activités menées principalement par le Groupe du programme de coopération Banque mondiale/ONUDI lui-même. A ces projets d'investissement se sont ajoutées des études, des réunions et des activités analogues.

#### *Activités promues principalement par l'ONUDI*

38. Au cours de l'année considérée, un effort considérable a été consacré au renforcement de la coordination entre les travaux du Groupe du programme de coopération et ceux de l'ONUDI. Cet effort a été couronné de succès. Le Groupe du programme de coopération a collaboré à un certain nombre de grands projets promus

principalement par l'ONUDI. Des fonctionnaires de l'ONUDI et des membres du Groupe du programme de coopération ont ainsi effectué conjointement une étude sur la possibilité de créer une zone d'industries d'exportation à Bangkok (Thaïlande). En République-Unie de Tanzanie, des membres du Groupe du programme de coopération ont évalué des études d'investissement relatives à une usine d'engrais et à une raffinerie. Le Groupe du programme de coopération a entrepris de coordonner les programmes d'assistance technique poursuivis par l'ONUDI et la Banque mondiale en Arabie Saoudite et dans les Etats du golfe.

39. Au Bangladesh, le Groupe du programme de coopération a aidé à coordonner les opérations d'assistance technique menées par l'ONUDI dans le secteur du textile avec le crédit de 100 millions de dollars de la Banque mondiale, affecté en partie à l'acquisition de matières premières et de pièces de machines qui permettront d'améliorer l'industrie textile. Dans le même contexte, le Groupe du programme de coopération a chargé un consultant de l'industrie du cuir de participer aux travaux d'une mission envoyée par la Banque mondiale dans le pays.

40. Des fonctionnaires du Groupe du programme de coopération et des fonctionnaires de l'ONUDI se sont réunis plusieurs fois pour examiner des projets d'investissement du Groupe de la Banque mondiale et pour identifier les projets d'assistance qui pourraient être reliés aux activités en cours.

41. Enfin, le Groupe du programme de coopération a élaboré des principes et des politiques contractuelles pour le Centre de promotion des investissements à financement belge dont la création est envisagée à Bruxelles (Belgique).

#### *Activités promues et menées principalement par la Banque mondiale*

42. Le Groupe du programme de coopération a participé à plusieurs grands projets promus et mis en œuvre principalement par la Banque mondiale. Au Venezuela, un expert de l'ONUDI a étudié la possibilité de créer une zone franche pour les industries d'exportation. Un haut fonctionnaire du Groupe du programme de coopération a participé à une mission envoyée en Roumanie pour identifier les projets intéressant l'industrie mécanique qui pourraient être financés par la Banque mondiale. Des missions complémentaires ont été envoyées dans le pays pour évaluer des projets de production de matériel lourd et de roulements à billes. La Banque mondiale prépare actuellement l'octroi à la Turquie d'un prêt important pour le financement d'un projet agro-industriel évalué avec l'aide du Groupe du programme de coopération. A la suite d'une évaluation à laquelle avait participé le Groupe du programme de coopération, la Banque mondiale a approuvé un prêt de 40 millions de dollars que la Banque algérienne de développement utilisera pour aider les petites et moyennes industries algériennes. Un appel d'offres a déjà été lancé pour la construction des usines qui seront financées grâce à ce prêt, et des activités d'assistance technique sont également prévues. Un consultant recruté par le Groupe du programme de coopération et un haut fonctionnaire de ce groupe ont participé à une mission chargée d'évaluer un projet intéressant le secteur de la petite industrie en Indonésie. Un prêt a été demandé à la Banque mondiale pour ce projet. La Banque mondiale envisage aussi d'accorder un prêt pour l'aménagement du domaine industriel de Minburi, en Thaïlande, projet pour lequel l'ONUDI continue à fournir une assistance technique importante.

43. Au Nigéria, la Banque mondiale a récemment approuvé un prêt de 30 millions de dollars destiné à financer les petites entreprises industrielles; avec un investissement total d'environ 139 millions de dollars, ce projet est probablement le plus important qui ait jamais été mis en œuvre pour le secteur de la petite industrie dans le monde en développement. De hauts fonctionnaires du Groupe du programme de coopération et des experts de l'ONUDI (dont certains sont encore en mission au Nigéria) ont collaboré étroitement avec la Banque mondiale pour la préparation et l'évaluation de ce projet. L'ONUDI négocie actuellement un contrat d'assistance technique avec la Banque mondiale — ce sera la première fois que l'Organisation utilisera ce mode de financement pour un projet. En Egypte, l'octroi d'un deuxième crédit pour les importations industrielles a été étudié en 1975; ce crédit doit servir à financer l'achat de matières premières industrielles, de pièces de rechange et de machines d'équilibrage. Des fonctionnaires du Groupe du programme de coopération et des consultants recrutés par le Groupe ont participé à cette étude. Des fonctionnaires du Groupe ont également participé à la mission économique envoyée en Egypte en 1975 par la Banque mondiale.

#### *Activités menées principalement par le Groupe du programme de coopération*

44. Parmi les projets importants exécutés principalement par le Groupe du programme de coopération, figure une mission d'évaluation préliminaire effectuée au Népal par trois personnes, en vue de préparer un projet relatif à la création d'une cimenterie d'une capacité annuelle de 260 000 tonnes. C'était la première fois que le Groupe du programme de coopération assumait entièrement la préparation d'un projet; ce genre d'activités devrait à l'avenir occuper une place importante dans les travaux du Groupe. Pour le compte de la Banque mondiale, le Groupe du programme de coopération a également procédé à l'évaluation préliminaire d'un projet de transformation du cuivre, d'une valeur de 160 millions de dollars, qui doit permettre d'utiliser les cathodes fabriquées au Zaïre. A Bahreïn, une mission organisée par le Groupe du programme de coopération en 1975 a identifié un certain nombre de possibilités d'investissements industriels, et des études détaillées sont en cours. Le rapport de la mission sera présenté au Gouvernement de Bahreïn au début de 1976. Dans le cas de ces deux derniers projets, l'ONUDI sera peut-être appelée à aider les gouvernements à trouver des investisseurs.

#### *Etudes, réunions et activités analogues*

45. Entre autres rapports et études, le Groupe du programme de coopération a établi en 1975 des résumés d'activités de l'ONUDI dans le domaine du développement rural et de la petite industrie; un recueil de tous les rapports économiques et d'évaluation de la Banque mondiale sur les secteurs industriels, complété par les enquêtes et publications pertinentes de l'ONUDI; des observations sur une étude financée par l'ONUDI, ayant trait à la production d'engrais azotés dans les pays en développement — travail accompli principalement dans le cadre de la participation du Groupe du programme de coopération aux activités du Groupe de travail BIKD/ONUDI/FAO sur les engrais—, et des observations sur la programmation industrielle au Mexique; et un répertoire des quelque 130 études de faisabilité effectuées par l'ONUDI depuis 1972 (ce répertoire sera utilisé pour identifier les projets d'investissement éventuels).

46. De hauts fonctionnaires du programme de coopération ont participé à diverses réunions importantes : Conférence de Lima; réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington; une réunion tenue à Bonn, à laquelle participaient des représentants du Gouvernement et des milieux industriels et commerciaux de la République fédérale d'Allemagne et dont l'objectif était l'établissement de nouveaux contacts, ou le renforcement des contacts, entre les institutions industrielles et financières de ce pays et l'ONUDI; un colloque sur l'industrie de l'acier, organisé par l'ONUDI à Vienne; la Conférence de Mexico sur les biens d'équipement; et la réunion organisée à Vienne par le Comité exécutif du Programme de coopération de l'industrie de la FAO. Des fonctionnaires du Programme de coopération ont aussi participé aux réunions de programmation par pays organisées par l'ONUDI et le PNUD pour le Brésil, la Jordanie, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Pakistan, le Paraguay, le Pérou, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie, le Soudan, Sri Lanka, le Venezuela et le Zaïre.

#### *Organisation, personnel et questions administratives*

47. Depuis l'affectation d'un directeur adjoint en juillet, l'effectif du Groupe du programme de coopération est au complet, mais un économiste hors classe est parti en novembre et n'a pas encore été remplacé. Les administrateurs sont actuellement au nombre de cinq.

48. Vers la fin de l'année, des préparatifs ont été entrepris en vue de l'établissement d'un programme de coopération en matière d'investissements, mesure recommandée par le Plan d'action de Lima. A cette fin, des contacts à un niveau élevé ont déjà été pris avec des institutions de financement multilatéral et bilatéral.

## COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES

49. En 1975, l'ONUDI a poursuivi ses efforts en vue d'harmoniser ses activités avec celles des commissions économiques régionales, en particulier par l'intermédiaire des divisions mixtes de l'industrie. Les conseillers régionaux pour le développement industriel, qui sont affectés auprès des commissions économiques régionales mais émargent au budget de l'ONUDI, contribuent également à renforcer les liens entre l'ONUDI et les commissions. Les réunions régionales destinées à préparer la deuxième Conférence générale de l'ONUDI se sont tenues sous les auspices communs de l'ONUDI et des commissions. Les commissions économiques régionales ont également participé activement aux travaux de la Conférence. L'ONUDI et les commissions coopèrent à présent pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

### Commission économique pour l'Afrique (CEA)

50. La deuxième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, organisée conjointement par la CEA, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONUDI, s'est tenue à Addis-Abeba en août 1975. La principale question traitée au cours de cette réunion était la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de

Lima concernant le développement et la coopération industriels. Le Comité a également établi l'ordre du jour provisoire de la troisième Conférence des Ministres africains de l'industrie.

51. La troisième Conférence des Ministres africains de l'industrie, organisée sous les auspices conjoints de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI, s'est tenue à Nairobi en décembre 1975. Le mandat de la Conférence a été élargi afin qu'elle soit en mesure de mettre au point une position commune des pays africains en ce qui concerne les négociations avec les pays développés et d'autres pays en développement et d'élaborer une méthode d'approche unifiée des questions de caractère régional, telles que politique générale, harmonisation, sociétés transnationales, etc. La Conférence a attribué au Comité des progrès de l'industrialisation un rôle central dans les consultations régionales. Pour que le Comité puisse s'acquitter de ses nouvelles tâches, le nombre de ses membres a été porté à 12; il est prévu que le Comité se réunira au moins une fois par an et que les trois organisations susmentionnées se chargeront de faire les études préparatoires nécessaires et fourniront les ressources financières requises.

52. La Conférence a également fait siennes, ou approuvé en principe, les propositions tendant à la création, dans plusieurs domaines prioritaires, de centres régionaux africains, afin de faciliter la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima. La Conférence a en outre prié la CEA, l'OUA et l'ONUDI d'étudier, en coopération avec la Banque africaine de développement, les moyens de mettre en œuvre la recommandation tendant à la création d'un fonds africain de développement industriel et leur a demandé de déterminer quels devraient être les liens entre ce fonds et le Fonds de développement industriel de l'ONUDI dont la création est envisagée.

53. Les activités menées au cours de l'année considérée par les conseillers régionaux affectés à la division mixte CEA/ONUDI de l'industrie ont porté, entre autres, sur les points suivants : établissement de résumés de plans de développement industriel pour plusieurs pays d'Afrique; mise au point d'un système d'information pour l'examen et l'évaluation, au niveau régional, des progrès réalisés dans l'industrialisation de l'Afrique; établissement de plans types pour les petites entreprises; participation à la rédaction du bulletin de l'industrie rurale et de la petite industrie; préparation de l'examen, à mi-chemin de la Décennie du développement, des résultats enregistrés en Afrique dans le domaine de l'industrie; préparation d'une réunion sur les institutions financières, en coopération avec l'ONUDI.

54. Le programme multinational pour 1977-1981 a été établi au cours d'une réunion interinstitutions groupant des représentants du PNUD, de la CEA et de l'ONUDI, qui s'est tenue à Addis-Abeba en août. Ce programme est actuellement étudié par les services du PNUD. Plusieurs études communes ONUDI/CEA ont été réalisées, entre autres, sur les conséquences qui découlent de la décision de porter à 2 % la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000.

#### **Commission économique pour l'Europe (CEE)**

55. La coopération entre l'ONUDI et la CEE, qui porte sur l'échange d'informations, la participation aux réunions et l'aide de la CEE pour le placement des boursiers de l'ONUDI dans des entreprises industrielles européennes, s'est poursuivie en 1975.

56. L'ONUDI étudie la possibilité de conclure avec la CEE un accord définissant des orientations générales en vue d'un renforcement de la coopération entre les deux organisations.

### **Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)**

57. En 1975, l'ONUDI a continué à coopérer avec la CEPAL en échangeant des programmes de travail et en participant, par l'intermédiaire des conseillers régionaux, aux activités de la CEPAL dans le domaine de l'industrie. Ces conseillers ont effectué un certain nombre de missions sur le terrain dans la région.

58. A sa seizième session, qui s'est tenue à Port of Spain du 6 au 15 mai 1975 et à laquelle l'ONUDI était représentée par un fonctionnaire de rang élevé, la CEPAL a décidé que le Comité des experts gouvernementaux de haut niveau qu'elle avait créé par sa résolution 310 (XIV) serait l'élément régional, pour l'Amérique latine, du système de consultations permanentes aux niveaux global, sectoriel et régional visant à mettre en œuvre les recommandations de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

59. Un accord portant création d'une division mixte CEPAL/ONUDI de l'industrie a été signé par le Directeur exécutif de l'ONUDI le 11 juillet 1975 et par le Secrétaire exécutif de la CEPAL le 16 septembre 1975. La division mixte a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 1976; son programme de travail, qui sera établi conjointement par les deux organisations, traitera des mesures à prendre pour donner suite à la Déclaration et au Plan d'action de Lima ainsi qu'aux décisions contenues dans la déclaration sur l'industrialisation adoptée lors d'une réunion ministérielle consacrée à la préparation de la deuxième Conférence générale, qui s'est tenue à Mexico en 1974.

### **Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO)**

60. L'accord portant création d'une division mixte ONUDI/CEAO de l'industrie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1975; le premier programme de travail de la division, qui avait été établi conjointement par les deux organisations, a été approuvé par la CEAO à sa deuxième session, en mai 1975.

61. Conformément à ce programme de travail, des représentants de l'IDCAS, de la CEAO et de l'ONUDI ont tenu des réunions pour mettre au point les mesures à prendre en commun pour développer l'industrie des engrais dans les pays arabes. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un projet commun prévoyant l'établissement d'une enquête sur les installations de production existantes ou envisagées, l'élaboration d'un plan général de développement pour ce secteur et la réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner ce plan.

62. La coopération entre la CEAO et l'ONUDI a également porté sur l'organisation d'une réunion consacrée au développement de certaines branches de l'industrie alimentaire au Moyen-Orient, qui s'est tenue en mars 1975 à Beyrouth, ainsi que sur un projet, actuellement en cours d'exécution, ayant trait à la coordination, au niveau régional, des activités de formation industrielle destinées à répondre, en utilisant les moyens locaux, aux besoins en main-d'œuvre des pays de la région.

63. L'ONUDI a continué à fournir les services d'un conseiller régional pour la planification et la programmation industrielles ainsi que les services d'un administrateur adjoint, les crédits nécessaires étant fournis dans le cadre d'un accord bilatéral.

#### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)**

64. En 1975, l'ONUDI a continué à coopérer étroitement avec la CESAP. L'accord portant création d'une division mixte de l'industrie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1975. Les conseillers régionaux ont effectué de nombreuses missions dans les pays de la région où une assistance était nécessaire, pendant des périodes de courte durée, dans certains domaines spécialisés. Les services fournis par les conseillers régionaux ont porté sur les domaines suivants : économie industrielle, transfert des techniques, agro-industries, industries légères, plans et politiques industrielles. On procède actuellement au recrutement d'un autre conseiller régional, spécialiste des licences d'exploitation, dont le poste sera financé au titre du CIP régional. Les conseillers régionaux ont également participé aux travaux menés par la division mixte en vue de la trente et unième session de la CESAP et de la première session du Comité de l'industrie, de l'habitation et de la technique.

65. Pour renforcer les activités des conseillers régionaux, il a été décidé d'augmenter l'apport de l'ONUDI par l'affectation de deux administrateurs adjoints, dont les postes seront financés au titre d'un accord bilatéral.

66. Comme les autres commissions, la CESAP a participé à l'action menée sur le plan régional pour donner suite aux recommandations de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Cette question était inscrite à l'ordre du jour de la première session du Comité de l'industrie, de l'habitation et de la technique, qui a demandé instamment que soient prises des mesures en vue de réunir en 1976 une conférence spéciale sur l'industrialisation, au niveau ministériel, pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima en ce qui concerne la région de l'Asie et du Pacifique.

#### **Conseillers régionaux pour le développement industriel**

67. Le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour 1975 permettait, comme les programmes des années précédentes, de financer 16 postes de conseillers régionaux pour le développement industriel détachés auprès des commissions économiques régionales. La présence, dans les régions, des conseillers régionaux permet à la fois de fournir une assistance spécialisée aux secrétariats permanents des commissions et de mettre à la disposition des gouvernements, dans les plus brefs délais, les services de spécialistes pouvant effectuer des missions de dépannage sur le terrain. Les conseillers régionaux apportent également aux divisions mixtes ainsi qu'au Siège de l'ONUDI, et plus particulièrement aux fonctionnaires chargés d'élaborer des programmes, une information en retour sur la situation dans les régions.

68. Les conseillers régionaux, qui ont également été priés de participer à des missions de programmation, assurent, avec les conseillers hors siège, la présence de l'ONUDI sur le terrain ainsi que l'indispensable liaison entre l'Organisation et les instances nationales et régionales.



69. Les conseillers régionaux participent étroitement à l'action menée pour donner suite à la Déclaration et au Plan d'action de Lima.

70. Au cours de l'année, treize des conseillers en poste dans les commissions économiques régionales se sont occupés des questions suivantes :

*CEA*

Stratégies, plans et politiques d'industrialisation;  
Enquêtes industrielles, études, contrôle et évaluation du développement industriel;  
Petites industries;  
Promotion des investissements.

*CEPAL*

Economie industrielle;  
Stratégies, plans et politiques d'industrialisation;  
Technologie pour le développement industriel.

*CESAP*

Economie industrielle;  
Transfert de technologie;  
Agro-industries et industries légères;  
Plans et politiques industrielles.

*CEAO*

Planification et programmation industrielles.

## **PROGRAMMES DE COOPERATION AVEC DES PAYS DONATEURS**

### **République populaire de Bulgarie**

71. En 1975, la coopération entre l'ONUDI et la République populaire de Bulgarie a été orientée dans trois directions : étude des possibilités d'établir un programme de coopération ONUDI/Bulgarie; aide aux pays en développement à l'occasion d'une foire industrielle, et organisation d'une table ronde de ministres de l'industrie.

72. En ce qui concerne la première de ces activités, le Secrétariat de l'ONUDI est en train d'examiner un projet, établi par le Gouvernement bulgare, de memorandum d'accord sur l'établissement par l'ONUDI et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie d'un programme commun de coopération internationale au profit des pays en développement, dans le domaine de l'industrie de la machine-outil.

73. A l'occasion de la Foire internationale de Plovdiv, tenue en septembre 1975, l'ONUDI a mis sur pied, à la demande du Gouvernement bulgare, un programme promotionnel visant à faciliter les contacts directs entre les industriels des pays développés et leurs homologues des pays en développement. Il s'agissait de favoriser la conclusion d'accords pour la création d'entreprises communes et d'accords de licence entre les deux parties. Ce programme offrait aussi aux visiteurs des pays en développement l'occasion de s'informer des dernières innovations en matière de machines, de matériel, d'accessoires et d'outils utilisés dans les industries auxquelles ils s'intéressent.

74. En octobre 1975, une table ronde réunissant les ministres de l'industrie de 13 pays en développement s'est tenue à Sofia sous les auspices de l'ONUDI et du Gouvernement bulgare. Au cours de la réunion, le Gouvernement bulgare a annoncé qu'il ferait don d'une petite usine à l'un des pays les moins avancés parmi ceux qui participaient à la réunion.

### **République populaire de Chine**

75. Les contributions volontaires de la République populaire de Chine ont été utilisées en 1975 pour financer des projets visant à accroître l'autosuffisance de trois pays en développement. En Mauritanie, la réalisation d'un projet commun ONUDI/Chine concernant la création d'un atelier pilote de démonstration pour la confection d'articles d'habillement est entrée dans sa deuxième phase. La première phase du projet, une étude de faisabilité, a été exécutée en 1974 par une équipe composée d'experts de l'ONUDI et de spécialistes chinois. On procède actuellement à la mise en place des machines et du matériel auxiliaire avec le concours d'experts chinois. La mission des experts se prolongera pendant un certain temps après que l'usine aura commencé à fonctionner à pleine cadence (selon les prévisions, en novembre 1976) pour assurer la formation d'homologues locaux. Un expert de l'ONUDI se rendra sur place et inspectera les installations avant qu'elles soient officiellement remises au Gouvernement mauritanien.

76. Au Laos, une étude de faisabilité concernant la création d'une petite briqueterie a été commencée vers la fin de 1975 par une équipe d'experts chinois avec la participation d'un fonctionnaire de l'ONUDI. Il s'agit d'étudier la possibilité d'implanter des installations qui permettraient de couvrir les besoins locaux tout en créant des emplois. Selon les prévisions, l'étude de faisabilité doit être achevée au printemps de 1976.

77. Au Mali, à la suite d'un projet commun ONUDI/Chine mis en train en 1973, la construction d'un atelier pour la réparation du matériel agricole, du matériel de transport, de construction routière, etc., a été achevée en décembre 1975. L'atelier est en train d'être aménagé et pourvu de personnel par les experts chinois, qui formeront l'équipe de contrepartie qui devra prendre leur relève. L'atelier doit commencer à fonctionner à plein rendement au début de cette année; les experts chinois resteront sur place jusqu'à la fin de l'année.

### **République populaire hongroise**

78. L'ONUDI et le Gouvernement hongrois coopèrent depuis 1972 pour aider les pays en développement à élargir leurs activités dans le domaine de l'électronique et des industries connexes.

79. En 1975, conformément aux objectifs du programme commun ONUDI/Hongrie de coopération internationale, au profit des pays en développement, dans le domaine des instruments de précision, des télécommunications et de l'électronique, trois importants projets communs ont été exécutés à Budapest. Le premier concernait un programme de formation en groupe dans l'entreprise (mis au point en 1974) en matière d'entretien de l'équipement électronique biomédical (16

participants). Le deuxième avait trait à l'organisation d'une réunion consultative internationale sur les industries pharmaceutiques qui a groupé 21 participants. Enfin, une réunion de consultations sur la coopération internationale dans le domaine des instruments de mesure – sujet dont l'étude avait été proposée par les autorités hongroises en 1974 – a été organisée en 1975 pour 13 participants.

80. Financé au titre de la contribution volontaire du Gouvernement hongrois, un projet en cours de réalisation doit permettre de fournir à l'industrie textile du Nigéria des appareils d'essais pour le contrôle de la qualité. Ce matériel est destiné à l'Institut fédéral de la recherche industrielle à Lagos. Un expert sera détaché pendant trois mois pour aider à son installation.

### **République de l'Inde**

81. En 1972, un programme concernant le transfert international de technologie a été arrêté d'un commun accord par l'ONUDI et le Gouvernement indien. Au titre de ce programme, qui a pour but de familiariser les pays peu avancés avec le potentiel technologique et industriel de certains autres pays en développement, des spécialistes venant de pays industriellement moins avancés se rendent en Inde pour s'informer de l'expérience acquise par ce pays dans divers domaines de l'industrie; c'est ensuite au tour des experts indiens de se rendre dans les pays qu'ils avaient initialement invités (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 68).

82. Dans le cadre de cet arrangement, un vaste programme de coopération a été mis sur pied entre l'Inde et les pays du Groupe andin. Au cours de l'automne de 1975, des dirigeants de la Société andine de développement, de même que des chefs de départements techniques des pays membres du Groupe, se sont rendus en Inde pour procéder à des échanges d'information et élaborer des propositions en vue d'activités de coopération à long terme intéressant plus particulièrement les industries mécaniques et organismes connexes.

83. Des industriels et chefs d'entreprise de 18 pays en développement ont participé à des journées d'études sur la coopération entre pays en développement dans le domaine de l'industrie de la machine-outil et des industries mécaniques connexes qui, organisées par l'ONUDI et le Gouvernement indien (par l'intermédiaire de la Hindustan Machine Tools Ltd.), se sont tenues à Bangalore en novembre/décembre 1975. Le but de ces journées d'études était *a)* d'analyser et d'étudier le transfert de technologie d'après l'expérience acquise par l'Inde dans le domaine de l'industrie de la machine-outil et des industries connexes, et *b)* de fournir à d'autres pays en développement une occasion de partager ces connaissances techniques et de tirer profit de cette expérience.

84. En outre, pour la deuxième année de suite, le Gouvernement indien met les services d'un conseiller technique spécial à la disposition du Centre d'échange de renseignements industriels de l'ONUDI.

### **République socialiste de Roumanie**

85. En 1975, les activités entreprises par le Centre commun ONUDI/Roumanie ont été relativement modestes, tous les efforts étant concentrés sur deux projets

principaux concernant les industries pétrochimiques : organisation d'un stage de formation en groupe dans l'entreprise et élaboration d'un manuel sur l'utilisation de catalyseurs.

86. Le stage en question, d'une durée de 10 semaines, a réuni 14 participants venant de pays en développement. Il était axé sur l'industrie des matières plastiques, du caoutchouc et des engrais azotés. Sept semaines ont été consacrées à des études pratiques dans trois complexes pétrochimiques de Roumanie.

87. Amorcée en 1974, la rédaction d'un manuel sur la fabrication de catalyseurs pour l'industrie des engrais et l'industrie pétrochimique a progressé rapidement en 1975. La mise au point matérielle du manuscrit (1 600 pages) a été assurée par le Secrétariat de l'ONUDI, après quoi le texte a été renvoyé au Centre, qui prendra les dispositions nécessaires pour l'impression et la publication.

88. Le travail de préparation que le Centre ONUDI/Roumanie avait entrepris en 1974 en vue d'équiper, pour l'employer en Haute-Volta et au Mali, une unité mobile de démonstration pour la fabrication des matières plastiques et leur emploi dans l'agriculture a culminé en décembre 1975 avec l'envoi d'une mission de trois mois dans ces pays. La portée et les objectifs de cette mission font l'objet d'un exposé détaillé au chapitre II, dans la section consacrée aux programmes spéciaux, sous la rubrique "Assistance aux pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse".

### **République fédérative socialiste de Yougoslavie**

89. Le Centre commun ONUDI/Yougoslavie de coopération internationale pour le développement des agro-industries dans les pays en développement (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 75 à 77) a commencé de fonctionner en 1975. Conformément à l'accord que le Gouvernement yougoslave et l'ONUDI ont conclu en 1974, le Centre doit mobiliser de nombreux organismes yougoslaves (instituts de recherche, universités, collèges techniques, complexes agro-industriels, institutions financières, etc.) en vue de stimuler l'expansion des agro-industries dans d'autres pays en développement.

90. Récemment, les attributions du Centre ont été élargies et comprennent désormais un autre domaine important : l'information. Un service de l'information industrielle a été créé au sein du Centre commun pour contribuer à l'essor du secteur agro-industriel dans les pays en développement en créant une bibliothèque de référence sur les agro-industries, en dressant un répertoire des moyens de formation en matière d'agro-industries en Yougoslavie et dans d'autres pays, en établissant des contacts avec les centres et entreprises de recherche-développement en Yougoslavie et dans d'autres pays afin de réunir les informations nécessaires pour répondre aux demandes de renseignements émanant de l'ONUDI ou de pays en développement, en agissant comme correspondant du Centre d'échange de renseignements industriels de l'ONUDI, en aidant le Centre commun à organiser des séminaires, des réunions, etc., et en publiant des bulletins sur le secteur agro-industriel en Yougoslavie ainsi que les diverses études que peut demander l'ONUDI.

## **PROGRAMMES SPECIAUX DE COOPERATION AVEC LES PAYS INDUSTRIALISES**

91. Comme les années précédentes, les activités habituelles de coopération technique de l'ONUDI ont été complétées par des programmes spéciaux de coopération avec un certain nombre de pays industrialisés. Nous citons ci-dessous certaines des activités exécutées en 1975 dans le cadre de ces programmes spéciaux et financées soit au titre des fonds d'affectation spéciale, soit au titre du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI.

### **Autriche**

92. En octobre 1975, un stage de formation sur la production et les applications des fibres synthétiques s'est déroulé à Vienne (Autriche); pendant les deux premières semaines, les stagiaires ont assisté à des conférences et participé à des travaux pratiques, pour suivre ensuite pendant une semaine une formation en entreprise et visiter pendant une autre semaine des installations de production. Compte tenu du succès qu'avait remporté un stage analogue en 1974, le programme d'enseignement avait été élargi; le stage de 1975 était essentiellement axé sur la technologie du traitement des fibres – techniques de production, essais et contrôle de la qualité – et sur les différentes applications des fibres synthétiques.

93. Le Gouvernement autrichien a aussi continué à financer un programme de formation sur la technologie des matières plastiques. Le sixième stage organisé dans le cadre de ce programme s'est tenu de septembre à novembre 1975; son plan général avait été élargi si bien qu'il comprenait également l'étude et la fabrication de moules et d'outils pour le travail des matières plastiques. La formation pratique a été suivie de visites d'usines en Autriche, aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne et en Roumanie.

### **Belgique**

94. En ce qui concerne le stage de formation de six semaines destiné aux directeurs de production et portant sur le développement des exportations industrielles, qui aurait dû se tenir en 1975 en Amérique latine (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 81), le programme et le lieu ont été modifiés. En conséquence, un stage de huit semaines consacré aux mêmes questions a eu lieu en novembre/décembre 1975. Les participants de langue française – directeurs de production d'entreprises moyennes de pays en développement – ont été familiarisés avec des questions telles que le calcul du prix de revient des produits d'exportation, l'application des normes internationales, les techniques de contrôle de la qualité, l'amélioration des modèles, la planification et la gestion de la production pour l'exportation.

95. Un autre stage, destiné aux responsables du marketing d'exportation et organisé par le Gouvernement belge avec le concours du Centre du commerce international, s'est tenu à la même époque. Les participants aux deux stages se sont réunis à plusieurs reprises pour échanger des données d'expérience et évaluer les possibilités de production au regard des exigences des divers marchés d'exportation. Les contributions volontaires du Gouvernement belge ont aussi été utilisées pour financer un stage d'une semaine consacré au perfectionnement pratique du personnel

des services d'information industrielle. Ce stage, qui devait faire pendant au stage interrégional de formation dans le même domaine, organisé à Moscou au titre du programme spécial de coopération avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir ci-dessous) et qui portait essentiellement sur les activités d'information industrielle des petites et moyennes entreprises, a servi de complément pratique à la formation dispensée en Union soviétique.

96. Une contribution spéciale en nature du Gouvernement belge a été utilisée pour financer un stage de formation de quatre semaines dans le secteur des industries pharmaceutiques, stage analogue à celui tenu en 1974, mais s'adressant cette fois à des participants de langue française (et non de langue anglaise) venant des pays en développement.

### **Tchécoslovaquie**

97. Conformément à la pratique suivie les années précédentes, les contributions volontaires du Gouvernement tchécoslovaque ont été utilisées pour financer un stage de formation en entreprise d'une durée de trois mois dans le domaine des moteurs Diesel, qui a fourni aux participants des pays en développement un enseignement pratique et théorique complet sur la fabrication et l'emploi des moteurs Diesel. En 1975, les contributions volontaires de la Tchécoslovaquie ont aussi servi à financer le programme des activités promotionnelles que l'ONUDI a exécuté dans ce pays à l'occasion de la Foire de printemps de Brno (voir au chapitre IV "Foire et expositions industrielles"). Ce programme a aidé les industriels des pays en développement à entrer en contact direct avec leurs homologues des pays développés et à s'informer ainsi de l'évolution du marché et de la technologie dans les branches industrielles représentées à la Foire.

98. Les contributions volontaires de la Tchécoslovaquie ont été utilisées pour financer les activités d'une société tchécoslovaque d'ingénieurs-conseils qui avait été chargée de réaliser une étude technique et économique de préinvestissement en vue de la création d'une usine de contre-plaqué au titre des plans établis par le Gouvernement soudanais pour développer l'industrie du bois dans le sud du pays (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 86). Le Groupe de consultants a commencé sa mission au milieu de l'année et ses conclusions doivent être présentées au Gouvernement soudanais au début de 1976.

### **Finlande**

99. En 1975, le Gouvernement finlandais a financé le cinquième séminaire de l'ONUDI sur les industries du meuble et de la menuiserie, à l'intention de techniciens de l'industrie du meuble des pays en développement. Le séminaire s'est tenu à Lahti (Finlande).

### **France**

100. Comme les années précédentes, les contributions volontaires de la France ont servi, dans une proportion accrue, à financer les services fournis par l'Association nationale de la recherche technologique, qui est membre du réseau de correspondants de l'ONUDI (voir chapitre IV, par. 75 et 76).

## République fédérale d'Allemagne

101. Financé les années précédentes au moyen d'une partie de la contribution de la République fédérale d'Allemagne, le système de l'ONUDI pour l'échange d'informations entre institutions de financement du développement industriel sur les projets industriels dans les pays en développement est devenu une activité qui couvre désormais ses frais. En 1975, la contribution de la République fédérale d'Allemagne (Fonds d'affectation spéciale) a servi à financer une série d'autres projets, tels que la création au Niger d'un atelier de réparation et d'entretien de matériel de construction routière, de matériel agricole et de matériel industriel lourds et la fourniture de matériel de recherche industrielle, de contrôle de la qualité et d'essai à un institut de recherche industrielle et technologique de la République-Unie du Cameroun.

102. Les contributions de la République fédérale d'Allemagne (Fonds d'affectation spéciale) ont aussi servi à financer deux autres projets mis en route en 1975, dont l'un concernait la fourniture d'une unité mobile d'essais à un centre de recherche-développement pour les industries transformatrices des métaux aux Philippines, et l'autre l'exécution d'une étude de faisabilité au titre de la première phase d'un projet relatif à la création d'un atelier de démonstration au Botswana, au Lesotho et en République-Unie de Tanzanie. Cet atelier permettra de produire sur place du matériel agricole – outils à main, engins à traction animale et machines simples, actionnées à la main.

103. Une autre contribution spéciale de la République fédérale d'Allemagne a servi à financer une réunion de promotion industrielle et des consultations internationales entre pays arabes et pays européens, organisées à l'occasion de la foire d'importations d'outre-mer "Partenaires pour le progrès", qui s'est tenue à Berlin en 1975. Des représentants des Etats arabes ont pu à cette occasion rencontrer des consultants internationaux et des représentants des milieux d'affaires européens pour des échanges de vues approfondis sur la promotion et la coopération industrielles aux niveaux national, régional et interrégional.

## Italie

104. En 1975, les contributions volontaires du Gouvernement italien ont à nouveau servi à financer deux stages de formation en entreprise, qui portaient l'un sur la gestion des services d'entretien et de réparation, l'autre sur les techniques de gestion intégrée. Destiné à des participants venant de pays de langue française, le stage de trois mois sur les services d'entretien et de réparation a fourni un enseignement théorique et pratique complet sur les opérations d'entretien et de réparation convenant aux pays en développement.

105. Le stage de trois mois (en anglais) sur les techniques de gestion intégrée a suivi le schéma utilisé les deux années précédentes. On prévoit d'organiser un stage analogue en 1976.

## Japon

106. Les contributions volontaires du Japon ont servi en 1975 à financer la première phase d'un projet promotionnel pour le développement des industries d'exportation dans certains pays de l'Asie du Sud-Est. Dans le cadre de ce projet, on évaluera le

secteur de la petite et de la moyenne industrie dans ces pays et l'on déterminera les possibilités d'exportation. Par ailleurs, on créera des services consultatifs au niveau des entreprises et au niveau national et l'on s'efforcera d'instaurer une coopération fondée sur la complémentarité régionale.

### **Pologne**

107. Les contributions volontaires du Gouvernement polonais ont servi à financer le deuxième programme de formation en groupe en matière de coopération industrielle qui réunissait des participants venus d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Ce programme de deux mois a comporté des stages dans des entreprises, des visites d'étude et une phase d'évaluation. Son objectif fondamental était de parfaire les compétences des participants en matière de promotion, d'organisation et de gestion des coopératives industrielles et de leurs différentes activités. Les contributions volontaires de la Pologne ont aussi été utilisées pour financer un stage interrégional de formation, d'une durée de trois semaines, en matière d'élaboration et d'évaluation des projets, réunissant 20 participants appartenant à des organismes de développement gouvernementaux, bancaires, etc., de pays en développement. La réunion consultative d'une semaine sur la préfabrication dans la construction industrielle, tenue en septembre-octobre 1975 et destinée à des participants des pays d'Afrique et du Moyen-Orient, a également été financée au moyen des contributions polonaises. Au cours de cette réunion, les participants ont pu étudier les avantages des différents systèmes de préfabrication et leurs possibilités d'application dans les conditions propres aux pays en développement.

### **Suède**

108. Par sa contribution au fonds d'affectation spéciale, le Gouvernement suédois a financé quatre stages de formation en groupe dans l'entreprise concernant les domaines suivants : contrôle de la qualité, industrie de la pâte à papier et du papier, organisation et gestion des systèmes d'entretien, construction électrique. La même source de financement a servi à organiser un stage de formation en groupe sur les services de vulgarisation pour la petite industrie à l'intention des pays d'Afrique orientale.

109. Un stage de formation sur le contrôle de la qualité dans l'industrie, organisé en Egypte pour des participants venant des pays voisins, a également été financé en 1975 par le Gouvernement suédois au titre de sa contribution au Fonds d'affectation spéciale. En outre, la préparation d'un séminaire d'évaluation et d'observation, prévu pour le début de 1976 en Indonésie, a été menée à bien. Ce type de séminaire permet d'évaluer l'efficacité de l'enseignement dispensé au cours des stages de formation dans l'entreprise sur la gestion et l'organisation des systèmes d'entretien, après le retour des participants dans leur pays d'origine. Enfin, des mesures ont été prises, à la fin de l'année, pour évaluer le rôle des domaines industriels dans les pays en développement. On retiendra pour ces études des domaines situés dans des régions différentes et parvenus à différents stades de développement, et l'utilité de chaque domaine sera analysée en fonction du développement économique et social général du pays intéressé.



## Suisse

110. Par sa contribution volontaire, le Gouvernement suisse a collaboré à l'organisation du seizième séminaire sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, dont les participants de langue française ont pu se familiariser à Vienne avec les activités de l'ONUDI, et à Genève avec celles de l'OIT et de la CNUCED, du GATT et du CCI. Les participants ont aussi pu s'informer du programme créé par le Service de coopération technique du Département politique fédéral suisse.

## Union des Républiques socialistes soviétiques

111. Le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a continué d'apporter un concours financier aux services d'échange d'informations industrielles fournis par l'Institut d'information scientifique et technique de l'URSS (VINITI), en tant que membre du réseau de correspondants de l'ONUDI. Le VINITI a également accueilli un stage interrégional de perfectionnement, d'une durée de deux mois et demi, pour le personnel de langue française des services d'information industrielle; l'ONUDI avait organisé ce stage avec la collaboration de l'UNESCO et du Gouvernement de l'URSS, qui en a assuré le financement par prélèvement sur sa contribution volontaire. Comme les années précédentes, le Gouvernement a contribué à la publication du *Bulletin d'information de l'ONUDI* en langue russe. Par ailleurs, trois programmes de formation en groupe dans l'entreprise, analogues à ceux qui avaient été organisés les années précédentes, ont été en partie financés à l'aide de la contribution volontaire de l'URSS; le reste du financement a été assuré au moyen de fonds interrégionaux du PNUD ou de fonds du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI. Ces programmes portaient sur la mise au point de systèmes de normalisation dans les industries manufacturières (quatre mois), et sur les études techniques dans l'industrie transformatrice des métaux (quatre mois) et l'industrie des engrais (trois mois). Les contributions volontaires de l'URSS et les fonds du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI ont aussi servi à financer le quatrième stage de formation en groupe dans l'entreprise sur le soudage électrique, qui s'est tenu en République socialiste soviétique d'Ukraine.

## ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

112. En 1975, une organisation intergouvernementale et quatre organisations internationales non gouvernementales se sont vu accorder le statut consultatif auprès de l'ONUDI. De nombreuses organisations intergouvernementales étant des organismes à vocation régionale, leur coopération avec l'ONUDI est examinée ci-après dans la section "Coopération avec les groupements régionaux". On trouvera dans les paragraphes suivants quelques exemples des activités que l'ONUDI a menées en 1975 en coopération avec les organisations non gouvernementales.

### Alliance coopérative internationale

113. En 1975, l'ONUDI a continué de collaborer étroitement avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) en vue d'étudier la possibilité de mettre sur pied des projets communs ONUDI/ACI. A la suite de contacts établis précédemment avec

l'ACI, l'ONUDI a organisé, en coopération avec l'Union centrale polonaise des coopératives ouvrières de production, le deuxième stage de formation en groupe dans l'entreprise consacré aux coopératives industrielles, qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre en Pologne.

114. En septembre 1975, un représentant de l'ACI s'est rendu à Vienne pour examiner les moyens de renforcer le Centre international pour la promotion des coopératives industrielles, et étudier de nouvelles possibilités de coopération entre l'ONUDI et l'ACI dans le domaine des coopératives industrielles.

### **Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs**

115. L'ONUDI et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (WFEO) ont coopéré pour mettre l'information et la documentation industrielles au service du développement industriel des pays en développement. Des représentants de l'ONUDI ont participé à la session annuelle de 1975 du Comité de l'information technique de la WFEO. La WFEO a également invité l'ONUDI à participer aux travaux et au financement de la conférence sur la planification, à l'échelon national, des systèmes et services d'information scientifique et technique dans les pays arabes, qui doit se tenir à Tunis en avril 1976.

## **COOPERATION AVEC LES GROUPEMENTS REGIONAUX**

116. Au cours de 1975, l'ONUDI a poursuivi sa coopération avec divers groupements régionaux afin de contribuer à l'efficacité de leur action et, ce faisant, à favoriser les efforts d'industrialisation des pays membres. Comme il est mentionné dans le rapport annuel de 1974, les contacts établis avec ces groupements et organisations régionaux permettent en outre de recueillir d'utiles informations sur les problèmes qui se posent aux régions. On trouvera ci-dessous quelques exemples des activités menées par l'ONUDI avec un certain nombre de groupements régionaux; ils ont été choisis pour donner une idée de la variété des formes que peut revêtir cette coopération.

### **Organisation commune africaine, malgache et mauritienne**

117. A la suite de la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Organisation commune africaine, malgache et mauritienne (OCAM) qui a eu lieu à Bangui (République centrafricaine) en août 1974 (voir ID/B/150, chapitre VIII, par. 111), l'ONUDI a été invitée à participer à la réunion du Conseil des Ministres de l'OCAM qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 12 au 17 décembre 1975. A l'issue de la réunion, le Secrétariat général de l'OCAM a noté avec satisfaction la contribution de l'ONUDI aux travaux de la session.

118. Un documentaliste de l'OCAM a suivi en 1975 le stage de formation annuel ONUDI/UNESCO organisé à l'intention des spécialistes de l'information industrielle au VINITI, à Moscou, et, par la suite, un autre stage de formation à Bruxelles; on étudie actuellement la possibilité de réaliser un projet relatif à l'information industrielle, qui pourrait être exécuté au siège de l'OCAM.

### **Communauté de l'Afrique orientale**

119. En 1975, la coopération de l'ONUDI avec la Communauté de l'Afrique orientale s'est limitée à un projet financé par le PNUD qui avait été mis en chantier en 1974. Le projet a pour but d'aider la Banque de développement de l'Afrique orientale à harmoniser les industries des Etats membres de la Communauté. Il comprend à présent les services d'un économiste industriel et un important élément boursier. La Banque se propose d'élargir les activités relatives au projet, et une demande en ce sens a déjà été soumise au PNUD. Cette extension aurait pour objectif d'améliorer les moyens de formation du personnel local de la Banque.

### **Comité permanent consultatif du Maghreb**

120. L'ONUDI a continué de coopérer avec le Comité du Maghreb tout au long de 1975, essentiellement dans le cadre du Centre d'études industrielles pour le Maghreb. Des études ont été effectuées pour déterminer les possibilités de sous-traitance industrielle et d'élaboration des aciers et alliages spéciaux dans la région du Maghreb. Des services d'experts ont en outre été assurés dans le domaine du choix et de la diffusion de l'information industrielle et du traitement de la documentation industrielle. Au cours de la même période, un certain nombre de bourses de perfectionnement ont été accordées pour la formation en cours d'emploi ou à l'étranger.

### **Union du Mano**

121. L'Union du Mano, constituée par la Sierra Leone et le Libéria en octobre 1973, a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de programmes coordonnés de développement dans les deux pays. L'assistance de l'ONUDI a porté sur les domaines suivants : études de préinvestissement concernant les industries de l'Union; normalisation, contrôle de la qualité et métrologie; législation industrielle. L'ONUDI a en outre fourni au secrétariat de l'Union, au titre d'un projet exécuté par la CNUCED, les services d'un conseiller en économie industrielle. Le projet relatif à la législation industrielle a permis de mettre au point des projets de loi sur les procédures à appliquer conjointement par les deux pays, pour la sélection, l'implantation et la création d'entreprises industrielles. Le projet concernant les études de préinvestissement a permis d'analyser douze secteurs industriels en vue de déterminer la validité de diverses méthodes d'approche et de recommander des priorités. L'ONUDI a fourni les services d'un expert en organisation et administration de services de normalisation industrielle de contrôle de la qualité et de métrologie, dont les travaux devraient permettre d'arrêter les procédures réglementaires applicables en la matière. En coopération avec la CNUCED, le conseiller en économie industrielle a recommandé au secrétariat des politiques et des plans relatifs au financement du développement industriel au moyen de ressources locales et extérieures.

### **Groupe andin**

122. En 1975, l'ONUDI a continué de fournir une assistance dans le domaine des industries métallurgiques et mécaniques aux organismes d'intégration sous-régionale : le secrétariat du Groupe andin, dont le siège est à Lima, et la Société andine de développement, installée à Caracas.

123. L'année considérée a été marquée par la conclusion d'un accord de coopération pour le développement industriel entre la Société andine de développement, agissant au nom des pays andins, le Gouvernement de l'Inde et l'ONUDI. Le texte définitif de cet accord a été mis au point à l'issue de la mission accomplie en Inde en novembre et décembre 1975 par des représentants des pays membres du Groupe andin et des administrateurs de la Société andine de développement. L'un des objectifs à long terme de l'accord est d'intensifier la coopération entre les pays en développement intéressés, dans le cadre du programme international de transfert des techniques mis sur pied par l'ONUDI et l'Inde (voir également la section du présent chapitre intitulée "Programmes de coopération avec les pays donateurs").

### **Communauté des Caraïbes**

124. A l'assistance fournie par l'ONUDI à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) telle qu'elle était analysée dans le rapport annuel pour 1974 (chapitre VIII, par. 125 à 127), sont venus s'ajouter en 1975 un nouveau projet en faveur de la Société d'investissement des Caraïbes, ainsi que des projets visant à aider directement certains membres de la Communauté : la Grenade pour la production de sel et d'iode, Montserrat pour la production de céramique, et Saint-Christophe pour les petites industries et la fabrication de chaussures.

125. Pendant toute l'année 1975, la liaison avec la Communauté a été assurée par le fonctionnaire subalterne affecté au secrétariat de la CARICOM.

### **Association latino-américaine des institutions financières de développement**

126. L'ONUDI a pris contact avec l'Association latino-américaine des institutions financières de développement (ALIDE) dans le cadre du programme de coopération entre pays en développement. Au titre de ce programme, l'ALIDE a déjà fourni des services consultatifs à la Banque africaine de développement pour la création en Afrique d'une association régionale analogue. Ce projet a été financé par le programme ordinaire de l'ONUDI.

127. En 1975, l'ONUDI et l'ALIDE ont organisé conjointement la sixième Réunion sur la coopération entre institutions de financement du développement industriel, qui s'est tenue à Caracas (Venezuela). Pour plus de détails sur cette réunion, on se référera au chapitre V, par. 39 à 41.

### **Institut latino-américain du fer et de l'acier**

128. L'ONUDI a reçu en avril 1975 la visite du Secrétaire général de l'Institut latino-américain du fer et de l'acier (ILAFA). Les entretiens ont porté principalement sur les possibilités de coopération entre les deux organisations dans le domaine de la sidérurgie. Il a aussi été question de l'organisation d'un quatrième colloque interrégional sur la sidérurgie.

129. En mai 1975, l'ONUDI a participé au Séminaire de l'ILFA sur la réduction directe des minerais de fer, qui s'est tenu à Porto Alegre (Brésil). Par la suite, l'ILFA a été invité à participer en novembre 1975 à une réunion d'experts organisée par l'ONUDI pour donner suite au troisième Colloque interrégional sur la sidérurgie.

### **Organisation asiatique de la productivité**

130. Les relations entre l'ONUDI et l'Organisation asiatique de la productivité (OAP) se sont intensifiées dans le cadre du programme de coopération entre pays en développement. L'OAP a été dûment tenue au courant des activités menées par l'ONUDI au titre de ce programme, et l'on a évoqué la possibilité de mener une action commune en vue de promouvoir des projets de coopération spécifiques en Asie. L'OAP enverra un représentant au cinquième Séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, qui se tiendra en janvier 1976 à New Delhi, et qui sera consacré en grande partie à la promotion des activités menées au titre du programme de coopération entre pays en développement.

### **Communauté européenne**

131. En ce qui concerne la Communauté européenne (CEE), le principal événement à retenir en 1975 pour l'ONUDI est la signature de la Convention de Lomé, conclue entre les pays membres de la CEE et 46 pays en développement des régions de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le titre de cette convention, consacrée à la coopération industrielle, prévoit la création d'un Comité de coopération industrielle et d'un Centre pour le développement industriel. Le personnel de ces deux organismes sera fourni par les pays signataires de la Convention. Les mandats du comité et du centre prévoient la possibilité d'une coopération étroite avec l'ONUDI; les deux nouveaux organismes devraient commencer à fonctionner en 1976.

### **Centre de développement industriel pour les Etats arabes**

132. En avril 1975, une mission conjointe PNUD/ONUDI a fait le point des travaux relatifs à un important projet du PNUD intitulé "Services consultatifs centraux pour l'IDCAS", en cours d'exécution; le projet a été révisé à la suite de cette mission, et il a été décidé de mettre à la disposition de l'IDCAS un plus grand nombre d'experts recrutés pour des périodes de longue durée. Dans le cadre du même projet, un sous-traitant a fait une étude sur les produits pétrochimiques; cette étude a été soumise à l'examen de l'IDCAS, qui décidera de la suite à lui donner.

133. L'ONUDI a également aidé l'IDCAS à préparer une étude technico-économique globale sur la construction automobile — tracteurs, autobus, voitures particulières — et sur les industries auxiliaires dans certains pays arabes. Les discussions se sont poursuivies entre l'ONUDI et l'IDCAS pour déterminer les grandes lignes d'une étude sur la production sidérurgique dans les pays arabes, qui doit être effectuée par l'IDCAS. Les limites de cette étude ont été précisées.

134. Au cours de l'année 1975, l'ONUDI a continué à coopérer avec l'IDCAS en vue de créer un réseau d'information industrielle dans les pays arabes. A ce titre, l'ONUDI s'est occupée de la formation du personnel des services d'information

industrielle et a fourni du matériel au Centre de documentation et d'information de l'IDCAS, au Caire. Le programme de travail pour 1976 visera à renforcer ce réseau d'information.

135. Les activités du programme ONUDI/IDCAS financées au moyen de contributions volontaires se sont poursuivies au cours de l'année considérée et plusieurs réunions ont été organisées. Dans ses propositions pour la période 1975-1981, le Conseil d'administration du PNUD a prévu quatre projets régionaux qui pourraient intéresser l'IDCAS. Ces projets concernent la petite industrie, le conditionnement, la mise au point d'engrais et la création d'un centre d'études techniques. On a commencé en 1975 à établir la documentation relative à ces projets.

### **Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie**

136. L'accord conclu en décembre 1969, entre l'Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie (ASMO) et l'ONUUDI, devenu en 1973 un accord-cadre, était toujours en vigueur en 1975. Aux termes de cet accord, l'ASMO se charge, entre autres, d'établir et de publier en langue arabe des études et des documents d'information sur la normalisation. Son service de documentation a continué à coopérer avec l'ONUUDI à cet égard, et il a été procédé à des achats de matériel.

137. Parmi ses propositions régionales pour 1975-1981, le Conseil d'administration du PNUD a prévu un grand projet portant sur le développement de la normalisation dans les Etats arabes. Ce projet sera exécuté par l'ONUUDI, l'ASMO étant l'organisme régional de contrepartie. Au titre de son programme ordinaire d'assistance technique, l'ONUUDI a organisé à Vienne, à l'intention d'un comité technique de l'ASMO, une réunion de quatre jours au cours de laquelle a été établi un document de projet. Ce document provisoire a été envoyé au PNUD, pour examen, et l'on escompte que les travaux de mise en œuvre du projet commenceront en janvier 1977.

### **COMITES NATIONAUX**

138. Le nombre des comités nationaux n'a pas changé en 1975. Comme en 1974, la coopération entre l'ONUUDI et les comités a porté sur un grand nombre de domaines. Cependant, en 1975, comme l'année précédente, l'insuffisance des effectifs et des crédits a limité l'étendue et l'efficacité des activités menées par les comités nationaux.

# ANNEXE STATISTIQUE

## TABLE DES MATIERES

Introduction . . . . .	<i>Pages</i> 207
------------------------	---------------------

### Liste des tableaux

1. Dépenses – 1974 à 1977 . . . . .	212
2. Programmes de coopération technique – allocations de crédits pour les projets et dépenses d'exécution . . . . .	213
A.– Ensemble des sources de financement . . . . .	213
B.– Programme ordinaire . . . . .	213
C.– PNUD/CIP . . . . .	214
D.– Services industriels spéciaux . . . . .	215
E.– Fonds d'affectation spéciale . . . . .	216
F.– Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI . . . . .	217
3. Programmes de coopération technique – montants cumulatifs des allocations de crédits et des dépenses d'exécution . . . . .	218
A.– Ensemble des sources de financement . . . . .	218
B.– Programme ordinaire . . . . .	218
C.– PNUD/CIP . . . . .	219
D.– Services industriels spéciaux . . . . .	219
E.– Fonds d'affectation spéciale . . . . .	219
F.– Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI . . . . .	220
4. Projets approuvés en cours d'exécution au 31 décembre 1974 et au 31 décembre 1975 . . . . .	221
5. Dépenses par source de financement et par catégorie de dépenses, 1974 à 1977 . . . . .	222
6. Dépenses au titre des activités de coopération technique par programme et par élément de programme, 1974 à 1977 . . . . .	224
7. Dépenses afférentes aux activités de coopération technique de l'ONUDI, par source de financement et par élément de programme, 1974 et 1975 . . . . .	226

8. Dépenses afférentes aux activités de coopération technique par source de financement et par région géographique, 1974 et 1975 . . . . . 228
9. Dépenses afférentes aux activités de coopération technique en 1974 et en 1975, par source de financement et par chef de dépenses . . . . . 229
10. Dépenses afférentes aux activités d'appui organique, par élément de programme et par chef de dépenses (contributions du personnel non comprises) et nombre de mois de travail correspondant, 1974 et 1975 . . 230



## INTRODUCTION

La présente annexe statistique donne une vue d'ensemble du coût des activités passées et futures de l'ONUDI, tant au Siège que sur le terrain. Les données concernant les années 1967 à 1974 sont tirées des comptes vérifiés, tandis que pour 1975 on s'est fondé sur les chiffres disponibles pour l'ensemble de l'année mais qui n'ont pas encore été vérifiés et pourraient être corrigés. Les chiffres définitifs pour 1975 seront publiés dans des rapports annuels ultérieurs.

Il convient de noter que les montants indiqués pour les dépenses afférentes aux projets financés par le PNUD sont ceux qui figurent dans les comptes et qu'ils ont été calculés sur la base des coûts standard dans la mesure où ces coûts étaient applicables. Les dépenses afférentes au personnel affecté aux projets sont calculées sur la base de coûts standard depuis 1972, celles afférentes aux bourses sont calculées de la même façon depuis 1975. Chaque fois que des coûts standard sont modifiés (de même que lorsqu'ils sont appliqués pour la première fois) les budgets des projets en cours sont rectifiés en conséquence pour la période pendant laquelle le nouveau coût standard est applicable.

Il convient de noter également que le Conseil d'administration du PNUD a décidé, en janvier 1976, d'augmenter rétroactivement le coût standard applicable aux dépenses effectuées en 1975 pour le personnel affecté aux projets, mais que les effets de cette décision n'apparaissent pas dans les tableaux de la présente annexe statistique.

### Tableau 1

Il s'agit d'un tableau récapitulatif concernant les dépenses effectives de l'Organisation en 1974 et 1975 et les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977. Ce tableau couvre l'ensemble des dépenses afférentes à toutes les catégories de biens et de services, qu'elles soient imputées sur les programmes de coopération technique, le budget ordinaire, les fonds prévus pour les frais généraux ou d'autres ressources extrabudgétaires.

### Tableau 2

Le tableau 2A (ensemble des sources de financement) présente, en termes monétaires, l'évolution des programmes de coopération technique de l'ONUDI de 1967 à 1975 et leur évolution escomptée jusqu'en 1977. Il fait apparaître :

A la ligne 1 : Le report des crédits non utilisés l'année précédente pour des projets approuvés, c'est-à-dire le coût total de ces projets moins le montant correspondant aux dépenses d'exécution déjà encourues;

- A la ligne 2 : Les montants nets (après ajustements) des crédits approuvés ou devant être approuvés au cours de chacune des années considérées;
- A la ligne 3 : La somme des montants figurant aux lignes 1 et 2, c'est-à-dire, pour chacune des années considérées, le total des crédits disponibles pour les projets en cours d'exécution;
- A la ligne 4 : Le montant des dépenses effectuées ou l'estimation des dépenses à effectuer chaque année;
- A la ligne 5 : Le report sur l'année suivante des crédits non utilisés pour des projets approuvés.

Les tableaux 2B à 2F présentent la ventilation, par sources de financement, des chiffres globaux figurant au tableau 2A.

### Tableau 3

Le tableau 3A (ensemble des sources de financement) présente, en plus des données figurant déjà au tableau 2A, le montant cumulé des crédits disponibles (colonne 2) et celui des dépenses d'exécution (colonne 4).

Les tableaux 3B à 3F présentent la ventilation, par sources de financement, des chiffres globaux figurant au tableau 3A.

### Tableau 4

Ce tableau indique le nombre des projets en cours d'exécution ainsi que leur coût total et leur coût moyen, par source de financement. Il permet de comparer la situation à la fin de 1974 et la situation à la fin de 1975.

### Tableau 5

Ce tableau présente une ventilation des dépenses effectives encourues en 1974 et 1975 et des dépenses prévues pour les années 1976 et 1977, par sources de financement et par catégories de dépenses. Sur les quatre catégories de dépenses, deux sont communes aux deux exercices biennaux : la première – activités de coopération technique –, et la quatrième – dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales d'administration et de gestion, c'est-à-dire toutes les dépenses afférentes à l'administration et à la gestion du Secrétariat qui ne figurent pas ailleurs. La deuxième et la troisième catégorie de dépenses indiquées pour 1976 et 1977 diffèrent de celles mentionnées dans les annexes statistiques des précédents rapports annuels parce qu'il a été tenu compte de la restructuration du Secrétariat.

### Tableau 6

Dans ce tableau sont ventilées, par programmes et par éléments de programme, les dépenses totales (effectives ou prévues) afférentes aux activités de coopération technique figurant au tableau 5. La restructuration du Secrétariat a entraîné des modifications dans les programmes et les éléments de programme.

#### **Tableau 7**

Ce tableau présente une ventilation, par sources de financement et par éléments de programme, des dépenses effectives encourues en 1974 et en 1975 pour les activités de coopération technique.

#### **Tableau 8**

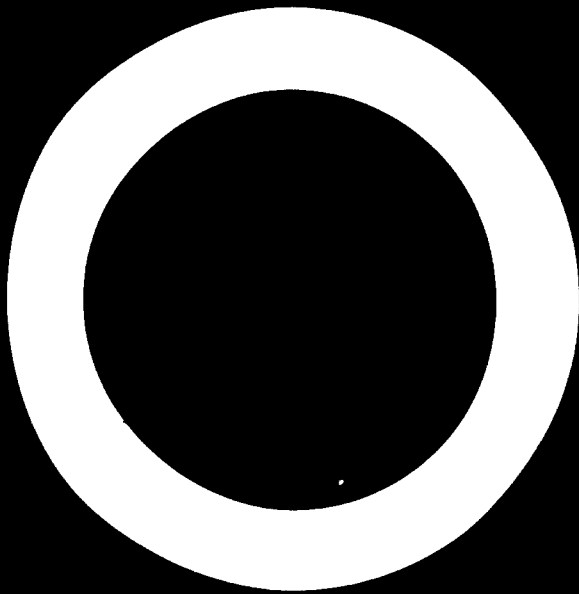
Dans ce tableau, les dépenses effectives encourues en 1974 et en 1975 pour les activités de coopération technique sont ventilées par sources de financement et par régions géographiques.

#### **Tableau 9**

Dans ce tableau, les dépenses effectives encourues en 1974 et en 1975 pour les activités de coopération technique sont ventilées par sources de financement et par chefs de dépenses (personnel des projets, bourses et formation, divers).

#### **Tableau 10**

Ce tableau contient une ventilation, par chefs de dépenses et par éléments de programme, des dépenses totales encourues en 1974 et en 1975 pour les activités d'appui organique qui figurent dans le tableau 5. Il indique également le nombre de mois de travail correspondant pour le personnel et pour les consultants.



**PROGRAMMES ET ELEMENTS DE PROGRAMMES DES DIVISIONS ORGANIQUES  
DANS LE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975**

	<i>Numéro de code</i>
<b><i>Programme de technologie industrielle</i></b> . . . . .	<b>30</b>
Industries mécaniques . . . . .	30.1
Industries métallurgiques . . . . .	30.2
Industrie des matériaux de construction . . . . .	30.3
Industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers . . . . .	30.4
Industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique . . . . .	30.5
Industries légères . . . . .	30.6
Techniques industrielles générales . . . . .	30.7
Construction industrielle . . . . .	30.8
 <b><i>Programme des services et institutions intéressant l'industrie</i></b> . . . . .	 <b>31</b>
Institutions industrielles . . . . .	31.1
Information industrielle . . . . .	31.2
Gestion industrielle et services consultatifs . . . . .	31.3
Petites industries . . . . .	31.4
Formation industrielle . . . . .	31.5
 <b><i>Programme des politiques et de la programmation industrielles</i></b> . . . . .	 <b>32</b>
Programmation industrielle . . . . .	32.1
Financement industriel et promotion des investissements . . . . .	32.2
Promotion des industries orientées vers l'exportation . . . . .	32.3
Etudes et enquêtes industrielles . . . . .	32.4
 <b><i>Programme de coopération hors siège</i></b> . . . . .	 <b>62</b>
Coopération hors siège avec les commissions économiques régionales . . . . .	62.1
Conseillers industriels hors siège . . . . .	62.2
Liaison avec les services extérieurs . . . . .	62.3
 <b><i>Programme de coopération ONUDI/BIRD</i></b> . . . . .	 <b>63</b>

TABLEAU I. DEPENSES - 1974 à 1977  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses effectives				Dépenses prévues <sup>a</sup>	
	1974	1975	1976	1977	1976	1977
Programmes de coopération technique	24,1	33,5	33,8	39,2		
Programme ordinaire	1,5	2,0		2,0		2,0
PNUD/CIP	17,5	24,5		24,9		29,8
SIS	2,6	3,7		3,7		3,7
Fonds d'affectation spéciale	0,6	1,3		1,0		1,2
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	1,9	2,0		2,2		2,5
Fonds prévus pour les frais généraux	3,2	3,4	3,5	3,7		
Autres ressources extra-budgétaires	0,2	0,4	1,3	1,8		
Budget ordinaire (contributions du personnel non comprises)	16,8	19,9	21,7	23,5		
Total des dépenses	44,3	57,2	60,3	68,2		
Programmes de coopération technique en pourcentage des dépenses totales	54,4	57,2	56,1	57,5		

<sup>a</sup> La répartition entre 1976 et 1977 des dépenses prévues au titre des différentes sources de financement dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 a été faite en tenant compte des dernières informations disponibles.

**TABEAU 2. PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE - ALLOCATIONS DE CREDITS POUR LES PROJETS ET DEPENSES D'EXECUTION**  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués et dépenses effectives										Prévisions		
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977		
<b>A. - Ensemble des sources de financement</b>													
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	15,7 <sup>a</sup>	17,0	18,9	27,9	34,4	38,5	44,3	51,6	71,7	92,2	93,5		
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	6,6	9,6	18,0	19,2	20,9	27,0	27,3	44,2	54,0	35,1	45,6		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	22,3	26,6	36,9	47,1	55,3	65,5	71,6	95,8	125,7	127,3	139,1		
4. Dépenses pour l'année considérée	5,3	7,7	9,0	12,7	16,8	21,2	20,0	24,1	33,5	33,8	39,2		
5. Report des crédits non utilisés	17,0	18,9	27,9	34,4	38,5	44,3	51,6	71,7	92,2	93,5	99,9		
<b>B. - Programme ordinaire</b>													
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0		
4. Dépenses pour l'année considérée	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0		
5. Report des crédits non utilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

TABLEAU 2 (suite)  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués et dépenses effectives										Prévisions		
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977		
<b>C. - PNUD/CIP</b>													
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	15,4 <sup>a</sup>	14,6	15,6	22,6	26,6	29,6	37,0	43,9	61,8	75,8	75,9		
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	2,8	6,4	11,8	10,9	12,5	20,7	20,6	35,4	38,5	25,0	35,0		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	18,2	21,0	27,4	33,5	39,1	50,3	57,6	79,3	100,3	100,8	110,9		
4. Dépenses pour l'année considérée	3,6	5,4	4,8	6,9	9,5	13,3	13,7	17,5	24,5	24,9	29,8		
5. Report des crédits non utilisés	14,6	15,6	22,6	26,6	29,6	37,0	43,9	61,8	75,8	75,9	81,1		
<b>D. - Services industriels spéciaux (total)<sup>b</sup></b>													
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	0,3 <sup>a</sup>	2,4	3,3	4,1	6,0	6,5	4,8	4,0	5,0	9,5	9,4		
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	2,5	1,8	2,8	4,9	5,0	2,6	1,9	3,6	8,2	3,6	4,1		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	2,8	4,2	6,1	9,0	11,0	9,1	6,7	7,6	13,2	13,1	13,5		
4. Dépenses pour l'année considérée	0,4	0,9	2,0	3,0	4,5	4,3	2,7	2,6	3,7	3,7	3,7		
5. Report des crédits non utilisés	2,4	3,3	4,1	6,0	6,5	4,8	4,0	5,0	9,5	9,4	9,8		



	Crédits alloués et dépenses effectives			Prévisions	
	1973	1974	1975	1976	1977

*D.I. - Services industriels spéciaux (réserve du programme)*

1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	3,3	2,5	2,8	6,6	6,1
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	1,1	2,2	6,6	2,0	2,5
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	4,4	4,7	9,4	8,6	8,6
4. Dépenses pour l'année considérée	1,9	1,9	2,8	2,5	2,5
5. Report des crédits non utilisés	2,5	2,8	6,6	6,1	6,1

*D.II. - Services industriels spéciaux (mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés)*

1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	0,9	0,8	1,6	2,4	2,8
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	0,4	1,1	1,4	1,4	1,4
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	1,3	1,9	3,0	3,8	4,2
4. Dépenses pour l'année considérée	0,5	0,3	0,6	1,0	1,0
5. Report des crédits non utilisés	0,8	1,6	2,4	2,8	3,2

TABLEAU 2 (suite)  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués et dépenses effectives					Prévisions							
	1973	1974	1975	1976	1977	1976	1977						
<i>D. III. - Services industriels spéciaux (Fonds d'affectation spéciale des SIS)</i>													
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5								
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2								
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	1,0	1,0	0,8	0,7	0,7								
4. Dépenses pour l'année considérée	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2								
5. Report des crédits non utilisés	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5								
<i>E. - Fonds d'affectation spéciale</i>													
	Crédits alloués et dépenses effectives										Prévisions		
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1976	1977
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5	0,8	1,4	1,9		
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	1,2	0,7	0,9	1,9	1,5	1,5		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	1,2	1,2	1,4	2,7	2,9	3,4		
4. Dépenses pour l'année considérée	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	0,7	0,7	0,6	1,3	1,0	1,2		
5. Report des crédits non utilisés	-	-	-	-	-	0,5	0,5	0,8	1,4	1,9	2,2		

	Crédits alloués et dépenses effectives										Prévisions		
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977		
<i>F. - Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI</i>													
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	-	-	-	1,2	1,8	2,4	2,0	3,2	4,1	5,5	6,3		
2. Allocations de crédits au cours de l'année considérée (montants nets)	-	-	1,6	1,6	1,4	1,0	2,6	2,8	3,4	3,0	3,0		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	-	-	1,6	2,8	3,2	3,4	4,6	6,0	7,5	8,5	9,3		
4. Dépenses pour l'année considérée	-	-	0,4	1,0	0,8	1,4	1,4	1,9	2,0	2,2	2,5		
5. Report des crédits non utilisés	-	-	1,2	1,8	2,4	2,0	3,2	4,1	5,5	6,3	6,8		

<sup>a</sup> Projets transférés du Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>b</sup> Pour 1973 et les années suivantes, les montants correspondant à trois sources de financement, à savoir le Fonds de réserve du PNUD, le Fonds du PNUD pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et le Fonds d'affectation spéciale des SIS, sont ventilés respectivement dans les tableaux D.I, D.II et D.III.

TABLEAU 3. PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE - MONTANTS CUMULATIFS DES ALLOCATIONS DE CREDIT ET DES DEPENSES D'EXECUTION

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Montant net des crédits alloués dans l'année (1)	Montant cumulé à la fin de l'année, des crédits alloués pour les projets (2)	Dépenses d'exécution pour l'année considérée (3)	Dépenses cumulatives d'exécution à la fin de l'année (4)	Report des crédits non utilisés à la fin de l'année pour les projets approuvés (5)
<b>A. - Ensemble des sources de financement</b>					
Situation au 31 décembre 1966		17,8 <sup>a</sup>		2,1 <sup>b</sup>	15,7
1967	6,6	24,4	5,3	7,4	17,0
1968	9,6	34,0	7,7	15,1	18,9
1969	18,0	52,0	9,0	24,1	27,9
1970	19,2	71,2	12,7	36,8	34,4
1971	20,9	92,1	16,8	53,6	38,5
1972	27,0	119,1	21,2	74,8	44,3
1973	27,3	146,4	20,0	94,8	51,6
1974	44,2	190,6	24,1	118,9	71,7
1975	54,0	244,6	33,5	152,4	92,2
1976	35,1	279,7	33,8	186,2	93,5
1977	45,6	325,3	39,2	225,4	99,9
<b>B. - Programme ordinaire</b>					
1967	1,0	1,0	1,0	1,0	-
1968	1,0	2,0	1,0	2,0	-
1969	1,5	3,5	1,5	3,5	-
1970	1,5	5,0	1,5	5,0	-
1971	1,5	6,5	1,5	6,5	-
1972	1,5	8,0	1,5	8,0	-
1973	1,5	9,5	1,5	9,5	-
1974	1,5	11,0	1,5	11,0	-
1975	2,0	13,0	2,0	13,0	-
1976	2,0	15,0	2,0	15,0	-
1977	2,0	17,0	2,0	17,0	-

C. - PNUD/CIP

Credits alloués et dépenses effectives		Situation au 31 décembre 1966					
1967	2,8	17,4 <sup>d</sup>	3,6	2,0 <sup>b</sup>	15,4		
1968	6,4	20,2	5,4	5,6	14,6		
1969	11,8	26,6	4,8	11,0	15,6		
1970	10,9	38,4	6,9	15,8	22,6		
1971	12,5	49,3	9,5	22,7	26,6		
1972	20,7	61,8	13,3	32,2	29,6		
1973	20,6	82,5	13,7	45,5	37,0		
1974	35,4	103,1	17,5	59,2	43,9		
1975	38,5	138,5	24,5	76,7	61,8		
1976	25,0	177,0	24,9	101,2	75,8		
1977	35,0	202,0	29,8	126,1	75,9		
		237,0		155,9	81,1		

D. - Services industriels spéciaux

Credits alloués et dépenses effectives		Situation au 31 décembre 1966					
1967	2,5	0,4 <sup>d</sup>	0,4	0,1 <sup>b</sup>	0,3		
1968	1,8	2,9	0,9	0,5	2,4		
1969	2,8	4,7	2,0	1,4	3,3		
1970	4,9	7,5	3,0	3,4	4,1		
1971	5,0	12,4	4,5	6,4	6,0		
1972	2,6	17,4	2,7	10,9	6,5		
1973	1,9	20,0	2,6	15,2	4,8		
1974	3,6	21,9	2,6	17,9	4,0		
1975	8,2	25,5	3,7	20,5	5,0		
1976	3,6	33,7	3,7	24,2	9,5		
1977	4,1	37,3	3,7	27,9	9,4		
		41,4		31,6	9,8		

E. - Fonds d'affectation spéciale

Credits alloués et dépenses effectives		Situation au 31 décembre 1966					
1967	0,3	0,3	0,3	0,3	-		
1968	0,4	0,7	0,4	0,7	-		
1969	0,3	1,0	0,3	1,0	-		
1970	0,3	1,3	0,3	1,3	-		
1971	0,5	1,8	0,5	1,8	0,5		
1972	1,2	3,0	0,7	2,5	0,5		
1973	0,7	3,7	0,7	3,2	0,5		
1974	0,9	4,6	0,6	3,8	0,8		
1975	1,9	6,5	1,3	5,1	1,4		
1976	1,5	8,0	1,0	6,1	1,9		
1977	1,5	9,5	1,2	7,3	2,2		

TABLEAU 3 (suite)  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Montant net des crédits alloués dans l'année (1)	Montant cumulé, à la fin de l'année, des crédits alloués pour les projets (2)	Depenses d'exécution pour l'année considérée (3)	Depenses cumulatives d'exécution à la fin de l'année (4)	Report des crédits non utilisés à la fin de l'année pour les projets approuvés (5)
1967	—	—	—	—	6
1968	—	—	—	—	1,2
1969	1,6	1,6	0,4	0,4	1,8
1970	1,6	3,2	1,0	1,4	2,4
1971	1,4	4,6	0,8	2,2	2,0
1972	1,0	5,6	1,4	3,6	3,2
1973	2,6	8,2	1,4	5,0	4,1
1974	2,8	11,0	1,9	6,9	5,5
1975	3,4	14,4	2,0	8,9	6,3
1976	3,0	17,4	2,2	11,1	6,8
1977	3,0	20,3	2,5	13,6	—
Credits alloués et dépenses effectives					
Fonds					

F. — Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI

<sup>a</sup> Projets transférés du Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

<sup>b</sup> Projets exécutés par le Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies avant le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

TABLEAU 4. PROJETS APPROUVES EN COURS D'EXECUTION AU 31 DECEMBRE 1974 ET AU 31 DECEMBRE 1975

	Nombre de projets		Coût <sup>b</sup> (en millions de dollars des Etats-Unis)		Coût moyen des projets (en dollars des Etats-Unis)	
	1974 <sup>a</sup>	1975	1974 <sup>b</sup>	1975	1974 <sup>c</sup>	1975
Programme ordinaire PNUD/CIP	244	134	1,5	2,0	6 100	14 900
SIS - Réserve du programme et mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	750	749	79,3	101,6	105 700	135 600
SIS - Fonds d'affectation spéciale	357	565	6,6	12,5	18 500	22 100
Fonds d'affectation spéciale	290	188	1,0	0,6	3 400	3 200
Fonds d'affectation spéciale	73	115	1,4	2,8	19 200	24 300
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	243	252	6,0	7,3	24 700	29 000
Total pour l'ensemble des sources de financement	1 957	2 003	95,8	126,8	48 000	63 300

<sup>a</sup> Nombre de projets au 31 octobre 1974.

<sup>b</sup> Montant, au 1<sup>er</sup> janvier, des crédits non utilisés, plus montant net des crédits alloués pour des projets durant l'année civile, y compris les crédits alloués pour l'exécution de parties de projets pour le compte d'un autre organisme.

<sup>c</sup> Calculé sur la base du nombre de projets au 31 octobre 1974.

TABLEAU 5. DEPENSES PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR CATEGORIE DE DEPENSES, 1974 A 1977

	Milliers de dollars des Etats-Unis					Milliers de dollars centage
	Budget ordinaire	Pro-gramme ordinaire	PNUD/ CIP <sup>a</sup>	SIS <sup>a</sup>	Fonds d'affectation spéciale de l'ONUDI <sup>b</sup>	
<b>1974 - Dépenses effectives</b>						
Activités de coopération technique	-	1 497	17 512	2 654	1 903	24 132
Activités d'appui technique	6 434	-	610	116	-	7 428
Appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique	2 745	-	1 990	378	29	5 213
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	7 581	-	-	-	-	7 581
	16 760	1 497	20 112	3 148	1 932	44 354
						100,0
<b>1975 - Dépenses effectives</b>						
Activités de coopération technique	-	2 000	24 518	3 697	2 051	33 539
Activités d'appui technique	6 858	-	826	296	1	8 246
Appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique	4 259	-	1 958	310	30	6 612
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	8 815	-	-	-	-	8 815
	19 932	2 000	27 302	4 303	2 081	57 212
						100,0



	Milliers de dollars des Etats-Unis					Milliers de dollars Pourcentage		
	Budget ordinaire	Programme PNUD/ CIP <sup>a</sup>	SIS <sup>a</sup>	Fonds d'affectation spéciale <sup>b</sup>	Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI <sup>c</sup> PNUED			
<b>1976 - Dépenses prévues</b>								
Activités de coopération technique	-	2 000	24 900	3 700	1 000	2 200	33 800	56,1
Activités organiques	3 549	-	550	75	422 <sup>c</sup>	-	4 596	7,6
Appui aux activités de coopération technique	5 216	-	2 133	289	375 <sup>b</sup>	-	8 613	14,3
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	12 952	-	244	32	10	54	13 292	22,0
	21 717	2 000	27 827	4 096	807	2 254	60 301	100,0
<b>1977 - Dépenses prévues</b>								
Activités de coopération technique	-	2 000	29 800	3 700	1 200	2 500	39 200	57,5
Activités organiques	3 830	-	595	80	624 <sup>c</sup>	-	5 129	7,5
Appui aux activités de coopération technique	5 622	-	2 307	312	404 <sup>b</sup>	-	9 445	13,9
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	13 988	-	267	36	11	58	14 360	21,1
	23 440	2 000	32 969	4 128	2 239	2 558	68 134	100,0

<sup>a</sup> Les activités organiques et les activités d'appui indiquées dans ces colonnes sont financées au moyen des fonds alloués pour frais généraux.

<sup>b</sup> Y compris les activités du Groupe du programme de coopération ONUDI/BIRD, au Siège, mais non compris les coûts des projets exécutés au titre de ce programme, qui se sont élevés à 15 000 dollars en 1974 et à 24 000 dollars en 1975.

<sup>c</sup> Y compris 400 000 dollars en 1976 et 600 000 dollars en 1977 pour les activités de mise au point et de transfert de technologie, pour lesquelles il n'existe pas encore de fonds d'affectation spéciale.

<sup>d</sup> Projets à exécuter au titre d'accords de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les dépenses effectuées au titre de ces accords se sont élevées à 140 000 dollars en 1974 et à 45 000 dollars en 1975; elles ne figurent pas dans ce tableau.

**TABLEAU 6. DEPENSES AU TITRE DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE  
PAR PROGRAMME ET PAR ELEMENT DE PROGRAMME, 1974 A 1977<sup>a</sup>**

<i>Programme/élément de programme</i>	<i>Dépenses effectives en</i>			
	<i>1974</i>		<i>1975</i>	
	<i>Milliers de dollars</i>	<i>Pour- centage</i>	<i>Milliers de dollars</i>	<i>Pour- centage</i>
<b>Division de la technologie industrielle (30)</b>				
30.1	3 078	12,7	4 959	14,8
30.2	1 851	7,7	2 930	8,7
30.3	778	3,2	1 268	3,8
30.4	695	2,9	783	2,3
30.5	994	4,1	1 927	5,8
30.6	3 305	13,7	3 924	11,7
30.7	625	2,6	764	2,3
30.8	24	0,1	109	0,3
<b>Total partiel</b>	<b>11 350</b>	<b>47,0</b>	<b>16 664</b>	<b>49,7</b>
<b>Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)</b>				
31.1	2 405	10,0	3 089	9,2
31.2	292	1,3	385	1,1
31.3	1 280	5,3	1 866	5,6
31.4	2 512	10,4	3 104	9,3
31.5	1 494	6,1	1 573	4,7
<b>Total partiel</b>	<b>7 988</b>	<b>33,1</b>	<b>10 017</b>	<b>29,9</b>
<b>Division des politiques et de la programmation industrielles (32)</b>				
32.1	3 183	13,2	4 385	13,1
32.2	485	2,0	650	1,9
32.3	435	1,8	707	2,1
32.4	527	2,2	703	2,1
<b>Total partiel</b>	<b>4 630</b>	<b>19,2</b>	<b>6 445</b>	<b>19,2</b>
<b>Non spécifié</b>	<b>164</b>	<b>0,7</b>	<b>413</b>	<b>1,2</b>
<b>Total pour les divisions organiques</b>	<b>24 132</b>	<b>100,0</b>	<b>33 539</b>	<b>100,0</b>
<b>Programme de coopération hors siège (62)</b>	-	-	-	-
<b>Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 132</b>		<b>33 539</b>	

TABLEAU 6 (suite)

Programme/élément de programme	Dépenses effectives en			
	1976 <sup>b</sup>		1977 <sup>b</sup>	
	Milliers de dollars	Pour- centage	Milliers de dollars	Pour- centage
Programme de coopération en matière d'investissements	1 200	3,5	1 400	3,6
Planification industrielle	1 400	4,2	1 500	3,8
Infrastructure institutionnelle	7 300	21,6	9 400	24,0
Création et gestion d'usines	2 100	6,2	2 400	6,1
Formation	2 700	8,0	3 300	8,4
Etudes de faisabilité	2 900	8,6	3 100	7,9
Agro-industries	4 200	12,4	4 600	11,7
Industries métallurgiques	2 600	7,7	2 900	7,4
Industries mécaniques	5 700	16,9	6 300	16,1
Industries chimiques	3 700	10,9	4 300	11,0
<b>TOTAL</b>	<b>33 800</b>	<b>100,0</b>	<b>39 200</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> Les programmes et éléments de programme mentionnés dans ce tableau figurent soit dans le budget-programme pour 1974-1975, soit dans le budget-programme pour 1976-1977.

<sup>b</sup> La répartition entre 1976 et 1977 des dépenses prévues dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 a été faite en tenant compte des dernières informations disponibles. Toutefois, la marge d'erreur possible est exceptionnellement grande en raison des incertitudes actuelles au sujet de l'exécution des projets du PNUD.

TABLEAU 7. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONU. PAR SOURCE  
DE FINANCEMENT ET PAR ÉLÉMENT DE PROGRAMME, 1974 ET 1975  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme/élément de programme	1974 - Dépenses effectives (chiffres mis à jour)					Total
	Programme ordinaire	PNUD/CIP	SIS	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général d'affectation spéciale de l'ONU	
<b>Technologie industrielle (30)</b>						
30.1	134	2 295	443	42	164	3 078
30.2	139	1 484	150	-	78	1 851
30.3	27	473	169	18	91	778
30.4	47	335	295	-	18	695
30.5	39	595	253	14	93	994
30.6	145	2 513	556	-	91	3 305
30.7	21	557	38	1	8	625
30.8	-	10	3	-	11	24
<b>Total partiel</b>	<b>552</b>	<b>8 262</b>	<b>1 907</b>	<b>75</b>	<b>554</b>	<b>11 350</b>
<b>Services et institutions intéressant l'industrie (31)</b>						
31.1	46	2 002	110	98	149	2 405
31.2	11	64	9	4	209	297
31.3	38	997	236	9	-	1 280
31.4	74	2 235	155	48	-	2 512
31.5	183	312	53	170	776	1 494
<b>Total partiel</b>	<b>352</b>	<b>5 610</b>	<b>563</b>	<b>329</b>	<b>1 134</b>	<b>7 988</b>
<b>Politiques et programmation industrielles (32)</b>						
32.1	300	2 729	19	82	53	3 183
32.2	53	263	26	69	74	485
32.3	17	266	116	6	30	435
32.4	120	389	7	-	11	527
<b>Total partiel</b>	<b>490</b>	<b>3 647</b>	<b>168</b>	<b>157</b>	<b>168</b>	<b>4 630</b>
<b>Non spécifique</b>	<b>103</b>	<b>(7)</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>47</b>	<b>164</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 497</b>	<b>17 512</b>	<b>2 654</b>	<b>566</b>	<b>1 903</b>	<b>24 132</b>

1975 - Dépenses effectives

<b>Technologie industrielle (30)</b>									
30.1	140	3 931	406	95	387	4 959			
30.2	155	2 167	333	-	275	2 930			
30.3	48	850	312	29	29	1 268			
30.4	79	379	242	41	42	783			
30.5	229	1 152	372	4	170	1 927			
30.6	118	2 906	730	36	54	3 924			
30.7	-	643	120	-	1	764			
30.8	10	42	22	-	35	109			
<b>Total partiel</b>	<b>779</b>	<b>12 150</b>	<b>2 537</b>	<b>205</b>	<b>993</b>	<b>16 664</b>			
<b>Services et institutions intéressant l'industrie (31)</b>									
31.1	36	2 635	127	90	201	3 089			
31.2	4	87	39	23	232	385			
31.3	34	1 565	245	7	15	1 866			
31.4	66	2 723	119	196	-	3 104			
31.5	224	382	102	483	382	1 573			
<b>Total partiel</b>	<b>364</b>	<b>7 392</b>	<b>632</b>	<b>799</b>	<b>830</b>	<b>10 017</b>			
<b>Politiques et programmation industrielles (32)</b>									
32.1	204	3 837	133	111	100	4 385			
32.2	119	422	30	76	3	650			
32.3	44	297	208	69	89	707			
32.4	135	400	160	-	8	703			
<b>Total partiel</b>	<b>502</b>	<b>4 956</b>	<b>531</b>	<b>256</b>	<b>200</b>	<b>6 445</b>			
<b>Non spécifié</b>	<b>355</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>413</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>	<b>24 518</b>	<b>3 697</b>	<b>1 273</b>	<b>2 051</b>	<b>33 539</b>			

**TABEAU 8. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE PAR SOURCE DE FINANCEMENT  
ET PAR REGION GEOGRAPHIQUE, 1974 ET 1975**  
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique			Amériques			Asie et Pacifique			Europe et Asie occidentale			TOTAL PAR SOURCE DE FINAN- CEMENT	
	Projets par pays	Projets régio- naux	Total	Projets par pays	Projets régio- naux	Total	Projets par pays	Projets régio- naux	Total	Projets par pays	Projets régio- naux	Total		
<b>1974 - Dépenses effectives</b>														
Programme ordinaire	171	188	359	94	153	247	191	114	305	76	40	116	470	1 497
PNUD/CIP	5 176	80	5 256	3 338	140	3 478	5 126	161	5 287	2 812	255	3 067	424	17 512
SIS	767	17	784	407	78	485	449	60	509	880	-	880	(4)	2 654
Fonds d'affectation spéciale	89	16	105	66	-	66	58	-	58	109	16	125	212	566
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	194	104	298	29	110	139	18	94	112	28	1	29	1 325	1 903
<b>TOTAL PAR REGION</b>	<b>6 397</b>	<b>405</b>	<b>6 802</b>	<b>3 934</b>	<b>481</b>	<b>4 415</b>	<b>5 842</b>	<b>429</b>	<b>6 271</b>	<b>3 905</b>	<b>312</b>	<b>4 217</b>	<b>2 427</b>	<b>24 132</b>
<b>1975 - Dépenses effectives</b>														
Programme ordinaire	155	353	508	57	140	197	136	155	291	78	45	123	881	2 000
PNUD/CIP	7 281	60	7 341	5 375	188	5 563	6 711	97	6 808	3 834	607	4 441	365	24 518
SIS	1 209	61	1 270	648	37	685	602	13	615	1 127	-	1 127	-	3 697
Fonds d'affectation spéciale	311	36	347	104	-	104	100	-	100	152	20	172	550	1 273
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	406	168	574	18	205	223	72	56	128	35	23	58	1 068	2 051
<b>TOTAL PAR REGION</b>	<b>9 362</b>	<b>678</b>	<b>10 040</b>	<b>6 202</b>	<b>570</b>	<b>6 772</b>	<b>7 621</b>	<b>321</b>	<b>7 942</b>	<b>5 226</b>	<b>695</b>	<b>5 921</b>	<b>2 864</b>	<b>33 539</b>

TABLEAU 9. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EN 1974 ET EN 1975 PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR CHEF DE DEPENSES

Source de financement	Experts		Bourses et formation		Sous-traitance, matériel et dépenses diverses		Coût total (en milliers de dollars)
	Nombre	Coût (en milliers de dollars)	Nombre <sup>a</sup>	Coût (en milliers de dollars)	Coût (en milliers de dollars)	Coût (en milliers de dollars)	
<b>1974 - Dépenses effectives</b>							
Programme ordinaire	36	734	120	674	89	1 497	
PNUD/CIP	811	11 027	350	2 519	3 966	17 512	
SIS	332	2 093	10	72	489	2 654	
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	13	116	-	1 288	499	1 903	
Fonds d'affectation spéciale	26	326	-	169	71	566	
	1 218	14 296	480	4 722	5 114	24 132	
<b>1975 - Dépenses effectives</b>							
Programme ordinaire	38	1 027	72	767	206	2 000	
PNUD/CIP	789	15 657	475	1 832	7 029	24 518	
SIS	311	2 726	-	126	845	3 697	
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	11	189	8	949	913	2 051	
Fonds d'affectation spéciale	35	743	-	459	71	1 273	
	1 184	20 342	555	4 133	9 064	33 539	

<sup>a</sup> Bourses individuelles seulement.

TABLEAU 10. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES D'APPUI ORGANIQUE, PAR ELEMENT DE PROGRAMME ET PAR CHEF DE DEPENSES (CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL NON COMPRISES) ET NOMBRE DE MOIS DE TRAVAIL CORRESPONDANT, 1974 ET 1975

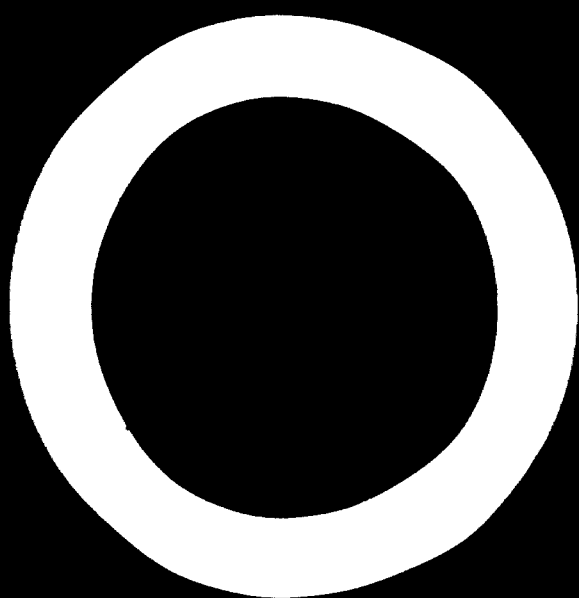
Programme/ élément de programme	Personnel		Consultants		Réunions		Imprimerie		Divers		Total Milliers de dollars
	Mois de travail	Milliers de dollars	Mois de travail	Milliers de dollars	Milliers de dollars	Milliers de dollars	Milliers de dollars	Milliers de dollars	Milliers de dollars		
1974 - Dépenses effectives											
<b>Division de la technologie industrielle (30)</b>											
30.1	260	460	8	20	11	8	5	504			
30.2	154	213	4	11	8	7	2	241			
30.3	129	241	3	7	1	-	1	250			
30.4	103	190	3	8	-	-	5	203			
30.5	218	441	14	33	5	23	6	508			
30.6	257	409	10	25	5	14	3	456			
30.7	123	237	4	11	10	11	3	272			
30.8	32	65	1	3	7	-	1	76			
<b>Total partiel</b>	<b>1 276</b>	<b>2 256</b>	<b>47</b>	<b>118</b>	<b>47</b>	<b>63</b>	<b>26</b>	<b>2 510</b>			
<b>Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)</b>											
31.1	244	387	10	25	6	16	4	438			
31.2	454	608	11	27	-	54	53	742			
31.3	158	329	8	21	14	4	1	369			
31.4	210	362	2	4	-	28	1	395			
31.5	184	312	5	13	14	-	3	342			
<b>Total partiel</b>	<b>1 250</b>	<b>1 998</b>	<b>36</b>	<b>90</b>	<b>34</b>	<b>102</b>	<b>62</b>	<b>2 286</b>			
<b>Division des politiques et de la programmation industrielles (32)</b>											
32.1	359	553	12	31	11	54	4	653			
32.2	299	582	8	20	4	6	2	614			
32.3	247	336	5	12	13	-	5	366			
32.4	326	392	5	13	-	29	3	437			
<b>Total partiel</b>	<b>1 231</b>	<b>1 863</b>	<b>30</b>	<b>76</b>	<b>28</b>	<b>89</b>	<b>14</b>	<b>2 070</b>			
<b>Total pour les divisions organiques</b>	<b>3 757</b>	<b>6 117</b>	<b>113</b>	<b>284</b>	<b>109</b>	<b>254</b>	<b>102</b>	<b>6 866</b>			
<b>Coopération hors siège (62)</b>	<b>84</b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>123</b>	<b>236</b>			
<b>Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)</b>	<b>144</b>	<b>287</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>326</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 985</b>	<b>6 517</b>	<b>123</b>	<b>308</b>	<b>109</b>	<b>254</b>	<b>240</b>	<b>7 428</b>			



1975 - Dépenses effectives<sup>a</sup>

Division de la technologie industrielle (30)									
30.1	228	448	2	5	(2)	24	1	476	
30.2	120	244	9	27	1	9	1	282	
30.3	60	102	3	10	22	-	1	135	
30.4	180	300	-	(3)	-	-	9	306	
30.5	204	392	9	27	-	4	15	438	
30.6	203	387	5	16	13	13	4	433	
30.7	96	220	2	7	1	(6)	6	228	
Cabinet du Directeur et 30.8	72	490	1	4	3	-	6	503	
Total partiel	1 163	2 583	31	93	38	44	43	2 801	
Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)									
31.1	240	451	3	10	2	-	44	507	
31.2	408	588	6	19	-	154	35	796	
31.3	106	329	4	12	(3)	17	2	357	
31.4	156	317	3	9	24	(17)	4	337	
31.5	132	319	4	12	(2)	-	4	333	
Cabinet du Directeur	84	266	-	-	-	-	3	269	
Total partiel	1 128	2 270	20	62	21	154	92	2 599	
Division des politiques et de la programmation industrielles (32)									
32.1	264	553	15	48	3	53	5	662	
32.2	204	471	3	9	2	(6)	4	480	
32.3	180	286	4	11	8	-	4	309	
32.4	180	305	6	18	-	35	3	361	
Cabinet du Directeur	132	542	-	-	-	-	15	557	
Total partiel	960	2 157	28	86	13	82	31	2 369	
Total pour les divisions organiques	3 251	7 010	79	241	72	280	166	7 769	
Coopération hors siège (62)	72	94	-	-	-	-	117	211	
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)	120	234	9	22	-	-	10	266	
TOTAL GENERAL	3 443	7 338	88	263	72	280	293	8 246	

<sup>a</sup> Au cours des années antérieures à 1975, les dépenses effectives (en milliers de dollars et en mois de travail) afférentes aux Cabinets des Directeurs étaient réparties entre les éléments de programme relevant des divisions respectives.



# Appendices

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
A. Réunions de groupes d'experts ayant eu lieu en 1975 . . . . .	234
B. Colloques, séminaires, journées d'études, cours et autres réunions ayant eu lieu en 1975 . . . . .	235
C. Publications . . . . .	239
Tableau 1. Publications parues en 1975 . . . . .	239
Tableau 2. Tableau cumulatif des publications parues au cours des années 1971-1975 . . . . .	242
D. Etudes en cours de rédaction ou achevées en 1975 . . . . .	243
E. Stages de formation en groupe dans l'entreprise . . . . .	245
F. Projets confiés à l'ONUDI au titre des programmes par pays . . . . .	246
Tableau 1. Projets confiés à l'ONUDI au titre de la programmation par pays du PNUD - premier cycle de programmation (prévisions) . . . . .	246
Tableau 2. Analyse, par ordre d'importance et par élément de programme, des projets confiés depuis 1972 à l'ONUDI ou qu'il est prévu de lui confier dans le cadre du premier cycle de la programmation par pays du PNUD . . . . .	247
G. Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI . . . . .	248
Tableau 1. Situation des projets du fonds approuvés au 31 décembre 1975 . . . . .	248
Tableau 2. Nombre et coût des projets du fonds approuvés au 31 décembre 1975 par secteur d'activité . . . . .	248
Tableau 3. Etat des contributions des gouvernements au 31 décembre 1975 . . . . .	248
Tableau 4. Etat récapitulatif des contributions et autres ressources du fonds au 31 décembre 1975 . . . . .	251
Tableau 5. Situation des projets du fonds ayant fait l'objet d'une autorisation de dépenses au 31 décembre 1975 . . . . .	252
Tableau 6. Liste des projets du fonds clos financièrement en 1975 . . . . .	252
H. Programme ordinaire pour 1975 : projets approuvés par le Conseil du développement industriel et projets exécutés au 31 décembre 1975 . . . . .	257
I. Organigramme de l'ONUDI . . . . .	258
J. Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 1975 . . . . .	260
K. Assistance technique fournie par l'ONUDI en 1975 aux pays en développement les moins avancés . . . . .	262
Tableau 1. Assistance fournie aux pays en développement les moins avancés, par pays et par source de financement . . . . .	262
Tableau 2. Assistance fournie aux pays en développement les moins avancés, par région géographique et par source de financement, et part de ces pays dans le volume total de l'assistance technique, par région . . . . .	264
Tableau 3. Part des pays en développement les moins avancés dans le volume total de l'assistance technique, par source de financement . . . . .	264

## APPENDICE A

### Réunions de groupes d'experts ayant eu lieu en 1975

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
	<i>Cabinet du Directeur exécutif</i>	
24-28 novembre	Réunion d'experts sur les méthodes, les procédures et la technique d'évaluation des activités de l'ONUDI	Vienne (Autriche)
	<i>Industries métallurgiques</i>	
24-27 novembre	Groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du troisième Colloque interrégional sur la sidérurgie	Vienne (Autriche)
	<i>Industries des engrais et des pesticides et industries pétrochimiques</i>	
30 juin-5 juillet	Réunion d'experts sur la coopération régionale dans le domaine de la fabrication et de la distribution des engrais chimiques, organisée conjointement par l'ONUDI et la CESAP	Bangkok (Thaïlande)
	<i>Industries légères</i>	
23-28 juin	Réunion d'experts sur les techniques nouvelles de traitement humide dans l'industrie textile	Manchester (Royaume-Uni)
	<i>Programmation industrielle</i>	
15-26 avril	Réunion d'experts sur le manuel pour l'évaluation des projets établi à l'intention des pays arabes	Le Caire (Egypte)
15-19 septembre	Réunion d'experts sur le manuel pour l'évaluation des projets établi à l'intention des pays arabes	Vienne (Autriche)
17-19 septembre	Réunion d'experts sur l'industrie des biens d'équipement au Mexique	Vienne (Autriche)
8-12 décembre	Réunion d'experts sur le manuel pour la préparation des études de préinvestissement industriel	Vienne (Autriche)
	<i>Promotion des industries orientées vers l'exportation</i>	
9-11 décembre	Réunion d'experts en vue de la création d'une association des organismes directeurs des zones industrielles orientées vers l'exportation	Vienne (Autriche)

## APPENDICE B

### Colloques, séminaires, journées d'études, cours et autres réunions ayant eu lieu en 1975

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
<i>Cabinet du Directeur exécutif</i>		
20-27 janvier	Comité permanent du Conseil du développement industriel, cinquième session (deuxième partie)	Vienne (Autriche)
12-26 mars	Deuxième Conférence générale de l'ONUDI	Lima (Pérou)
21 avril-2 mai	Conseil du développement industriel, neuvième session	Vienne (Autriche)
1 <sup>er</sup> -10 décembre	Comité permanent du Conseil du développement industriel, sixième session	Vienne (Autriche)
<i>Industries mécaniques</i>		
22 février-4 mars	Séminaire de promotion et d'information sur la création d'ateliers pilotes de démonstration de mécanique et de fonderie	Khartoum-Nord (Soudan)
28 juillet-2 août	Séminaire sur la technologie et l'utilisation des bio-gaz - phase I	New Delhi (Inde)
13-18 octobre	Séminaire sur la technologie et l'utilisation des bio-gaz - phase II	Manille (Philippines)
16 octobre-19 novembre	Assistance à la Société andine de développement: journées d'études sur le transfert des techniques	New Delhi (Inde)
25 novembre-5 décembre	Journées d'études sur la coopération entre pays en développement dans le domaine de l'industrie de la machine-outil et des industries mécaniques connexes	Bangalore (Inde)
<i>Industries des matériaux de construction</i>		
11-30 août	Séminaire interrégional sur les industries du meuble et de la menuiserie	Lahti (Finlande)
3-7 novembre	Journées d'études sur le travail du bois dans les pays en développement	Vienne (Autriche)
<i>Industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers</i>		
14 août-15 septembre	Stage interrégional de formation dans le domaine des industries pharmaceutiques	Gand (Belgique)
17-29 novembre	Réunion consultative internationale sur les industries pharmaceutiques	Budapest (Hongrie)
<i>Industries des engrais et des pesticides et industries pétrochimiques</i>		
5-6 mai	Réunion d'un groupe de travail ONUDI/FAO/CIP sur les matières plastiques	Vienne (Autriche)
1 <sup>er</sup> septembre-21 novembre	Deuxième stage de formation sur la technologie des matières plastiques, à l'intention des pays d'Amérique latine	Buenos Aires (Argentine)
22 septembre-28 novembre	Stage de formation sur la technologie des matières plastiques - étude et fabrication des moules	Vienne (Autriche)

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
29 septembre-30 octobre	Deuxième stage de formation sur la technologie des fibres synthétiques	Vienne (Autriche)
10-21 novembre	Journées d'études sur la technologie des engrais	Auckland (Nouvelle-Zélande)
1 <sup>er</sup> -6 décembre	Consultation régionale pour les pays arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sur les accords de licence pour l'acquisition des techniques, notamment dans les industries pétrochimiques et l'industrie des engrais	Benghazi (Libye)
<i>Industries légères</i>		
2-8 mars	Réunion régionale sur le développement de certains secteurs de l'industrie alimentaire dans quelques pays du Moyen-Orient	Beyrouth (Liban)
24-30 août	Deuxième séminaire latino-américain sur les applications de la science et de la technique dans l'industrie alimentaire	Campinas (Brésil)
13-17 octobre	Colloque sur le traitement industriel de la viande dans les pays en développement	Vienne (Autriche)
<i>Techniques industrielles générales</i>		
2 mars-25 avril	Programme interrégional de formation aux aspects écologiques du développement industriel, organisé à l'intention des pays en développement	Chapel Hill (Etats-Unis d'Amérique)
27-31 octobre	Réunion régionale des comités nationaux du conditionnement des pays arabes, organisée par l'IDCAS	Alexandrie (Egypte)
10-15 novembre	Deuxième séminaire interrégional sur les techniques de l'emballage dans les pays en développement	Séoul (République de Corée)
<i>Construction industrielle</i>		
29 septembre-4 octobre	Réunion consultative sur la préfabrication dans la construction industrielle	Varsovie et Kazimierz (Pologne)
<i>Institutions industrielles</i>		
27 janvier-1 <sup>er</sup> février	Consultations sur la recherche industrielle	Accra (Ghana)
12-20 avril	Activités promotionnelles à l'occasion de la foire de printemps de Bmo	Brno (Tchécoslovaquie)
5-9 mai	"Comment participer aux foires nationales" : stage de formation organisé à l'intention de représentants nationaux des milieux d'affaires	Rabat (Maroc)
14-16 juillet	Activités promotionnelles à l'occasion de la foire internationale de Djakarta	Djakarta (Indonésie)
1 <sup>er</sup> -4 septembre	Consultations sur un projet régional concernant la normalisation, le contrôle de la qualité et la métrologie (ASMO)	Vienne (Autriche)
3-10 septembre	Activités promotionnelles à l'occasion de la foire internationale de Plovdiv	Plovdiv (Bulgarie)

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
15-19 septembre	Consultations sur la promotion de la recherche et des services industriels en Afrique	Lagos (Nigéria)
23-26 septembre	Assemblée de promotion industrielle et consultations internationales entre représentants des Etats arabes et des pays européens, organisées à l'occasion de la foire d'importation d'outre-mer	Berlin-Ouest
13-22 octobre	Colloque régional sur l'acquisition de techniques au moyen d'accords de licence : échange de données d'expérience entre certains pays en développement d'Asie et d'Extrême-Orient	Kuala Lumpur (Malaisie)
26-30 octobre	Séminaire national sur les accords de licence	Belgrade (Yougoslavie)
27 octobre-9 novembre	Journées d'études sur la commercialisation des résultats de la recherche industrielle	Séoul (République de Corée) et Tokyo (Japon)
3-6 novembre	Congrès constitutif de l'association afro-asiatique des foires internationales	Téhéran (Iran)
27 novembre-13 décembre	Consultations régionales entre directeurs de foires internationales	Bogotá (Colombie)
<i>Gestion industrielle et services consultatifs</i>		
14-19 décembre	Réunion consultative sur la promotion des cliniques de gestion industrielle dans les pays les moins avancés d'Afrique	Kampala (Ouganda)
<i>Petite industrie</i>		
12-23 mai	Stage de formation en groupe sur les services de vulgarisation pour la petite industrie, à l'intention des pays de l'Afrique orientale	Nairobi (Kenya)
10-14 novembre	Réunion sur les programmes d'auto-assistance pour la petite industrie dans les pays en développement	Vienne (Autriche)
1 <sup>er</sup> -5 décembre	Réunion régionale sur la sous-traitance entre grandes et petites entreprises en Amérique latine	Lima (Pérou)
<i>Programmation industrielle</i>		
13-31 janvier	Séminaire sur l'élaboration, l'évaluation et l'exécution des projets industriels	Tananarive (Madagascar)
3-22 avril	Journées d'études sur l'élaboration et l'évaluation des projets industriels	Buenos Aires (Argentine)
5-24 mai	Stage interrégional de formation en matière d'élaboration et d'évaluation des projets	Varsovie (Pologne)
23 juin-11 juillet	Stage interrégional de formation en matière d'élaboration et d'évaluation des projets	Sofia (Bulgarie)
10-28 août	Stage ONUDI/IDCAS de formation en matière d'élaboration et d'évaluation des projets	Mogadiscio (Somalie)
27 octobre-1 <sup>er</sup> novembre	Table ronde ministérielle	Sofia (Bulgarie)

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
<i>Financement industriel et promotion des investissements</i>		
22-23 janvier	Système pour l'échange d'informations entre institutions financières sur les projets industriels dans les pays en développement	Vienne (Autriche)
30 juin-4 juillet	Sixième réunion sur la coopération entre institutions de financement du développement industriel	Caracas (Venezuela)
<i>Promotion des industries orientées vers l'exportation</i>		
5-30 mai	Stage de formation sur la création et la gestion de zones franches industrielles	Shannon (Irlande)
9-13 juin	Réunion consultative sur l'adaptation des produits et la promotion des industries orientées vers l'exportation, organisée à l'intention des industriels pakistanais	Stockholm (Suède)
22-30 septembre	Quatrième réunion consultative sur l'adaptation et la mise au point des produits pour l'exportation	Berlin-Ouest
2-3 octobre	Réunion de fonctionnaires nationaux faisant suite à la quatrième réunion consultative de Berlin-Ouest	Vienne (Autriche)
12 octobre-8 novembre	Stage de formation sur la création et la gestion de zones franches industrielles	Shannon (Irlande)
27 octobre-12 décembre	Stage de formation en matière de développement des exportations industrielles	Bruxelles (Belgique)
26 novembre-5 décembre	Groupe consultatif sur la coopération internationale dans les industries des instruments de mesure, de l'électronique et des télécommunications	Budapest (Hongrie)
10-18 décembre	Journées d'études sur la promotion des zones franches industrielles orientées vers l'exportation	Shannon (Irlande)



## APPENDICE C

### Publications

TABLEAU 1. PUBLICATIONS PARUES EN 1975

Cote		Langues
<i>(30.1.00) Industries mécaniques</i>		
ID/112	Les machines-outils en Amérique latine. Rapport d'un séminaire sur l'industrie des machines-outils dans les pays d'Amérique latine, tenu à Buenos Aires (Argentine) du 16 au 25 octobre 1972 et à Sao Paulo (Brésil) les 26 et 27 octobre 1972. Première partie	F
ID/148	Animal-drawn agricultural implements, handoperated machines and simple power equipment in the least developed and other developing countries. Rapport des journées d'études sur le développement de la fabrication de matériel agricole à traction animale et de machines actionnées à la main, qui ont eu lieu à New Delhi (Inde), du 21 au 30 octobre 1974.	A
ID/151	Machine tools in Asia and the Pacific	A E
<i>(30.2.00) Industries métallurgiques</i>		
ID/139	The iron and steel industry in the developing countries. Rapport du troisième Colloque interrégional sur l'industrie sidérurgique, tenu à Brasilia (Brésil) du 14 au 21 octobre 1973	A
ID/144	Exchange of experience in the foundry industry between selected developing countries in south-east Asia. Rapport de journées d'études organisées à Calcutta, à Jamshedpur et à Ranchi (Inde) du 8 au 15 décembre 1974	A
<i>(30.5.00) Industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique</i>		
ID/140	La pollution provoquée par les usines d'engrais. Rapport d'un Groupe d'experts qui s'est réuni à Helsinki, du 26 au 31 août 1974	A F
ID/147	Development of the plastics industry in Latin America. Rapport d'un colloque qui s'est tenu à Buenos Aires du 8 au 17 septembre 1974.	A
ID/SER.F/7	Réduction des dépenses d'engrais - Série "Industrie des engrais", monographie n° 7	E F
<i>(30.6.00) Industries légères</i>		
ID/122	Etudes de préinvestissement et planification rationnelle dans l'industrie des huiles végétales	F
ID/123	Aspects techniques et économiques de la production de l'huile de palme	E F
ID/124	L'hydrogénation des huiles végétales et la production de ghee végétal	F
ID/125	Production et traitement de l'huile de ricin	E F
ID/126	Revue et analyse comparative des matières premières oléagineuses et des procédés de fabrication de produits protéiques pour la consommation humaine	F

TABLEAU 1 (suite)

Cote		Langues
ID/145	Consultations régionales sur les aspects promotionnels et techniques du traitement et du conditionnement des produits alimentaires pour l'exportation. Rapport des consultations qui ont eu lieu à Casablanca (Maroc) du 23 au 28 juin 1974	A F
	(30.7.00) <i>Techniques industrielles générales</i>	
ID/116	Perspectives de développement industriel pendant la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement : l'industrie des machines-outils	E
	(31.1.00) <i>Institutions industrielles</i>	
ID/155	Industrial fairs and developing countries	A E
ID/161	Industrial Research Institutes. Organization for effective research, technical and commercial services	A
	(31.2.00) <i>Information industrielle</i>	
ID/135	UNIDO guides to information sources No. 14. Information sources on the printing and graphics industry	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/136	UNIDO guides to information sources No. 15. Information sources on the non-alcoholic beverage industry	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/137	Industrial development abstracts. UNIDO Industrial Information System (INDIS) 05601-05800	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/138	Unido guides to information sources No. 16. Information sources on the glass industry	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/142	Industrial development abstracts. UNIDO Industrial Information System (INDIS) 05601-05800	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/143	UNIDO guides to information sources No. 17. Information sources on the ceramics industry	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/150	UNIDO guides to information sources No. 18. Information sources on the paint and varnish industry	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/152	Industrial development abstracts. UNIDO Industrial Information System (INDIS) 05801-06000	A (introduction en espagnol, en français et en russe)

<i>Code</i>		<i>Langues</i>
ID/157	Industrial development abstracts. UNIDO Industrial Information System (INDIS) 06001-06150	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/158	UNIDO guides to Information sources No. 19. Information sources on the canning industry	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/160	Industrial development abstracts. UNIDO Industrial Information System (INDIS) 06151-06350	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
ID/SER.B/19	Bulletin de la recherche et du développement industriels, Vol. VII, N° 1	F
ID/SER.B/20	Bulletin de la recherche et du développement industriels, Vol. VII, N° 2	A E F
ID/SER.B/21	Industrial Research and Development News, Vol. VII, No.3 Bulletin d'information de l'ONUDI, N°s 81 à 92	A A E F R
<i>(31.3.00) Gestion industrielle et services consultatifs</i>		
ID/115	Pour une meilleure administration industrielle	F
ID/118	La liaison entre Université et industrie et la gestion des entreprises (apport de la réunion d'un Groupe d'experts tenue à Vienne du 3 au 7 septembre 1973)	E F
ID/153	Marketing management and strategy for the developing world. Rapport de la réunion d'un Groupe d'experts tenue à Vienne du 2 au 7 septembre 1974	A E
<i>(31.4.00) Petites industries</i>		
ID/129	Subcontracting for modernizing economies	E
ID/141	Report of the seminar on financial assistance and extension services for the promotion of small-scale industries in the Caribbean area	A
<i>(32.1.00) Programmation industrielle</i>		
ID/117	Le contrat d'entreprises : problèmes d'organisation	E F
ID/132	Coopération industrielle internationale. Rapport de la réunion d'un groupe d'experts organisée conjointement par l'ONUDI et la Maison des sciences de l'homme, à Paris, les 21 et 22 juin 1974	R
ID/146	The initiation and implementation of industrial projects in developing countries. A systematic approach	A
ID/149	Guidelines for contracting for industrial projects in developing countries	A
ID/156	Introduction to maintenance planning in manufacturing establishments	A
ID/159	Summaries of industrial development plans, Vol. IV	A
<i>Bulletin "Industrialisation et productivité"</i>		
ID/SER.A/22	Industrialization and Productivity Bulletin No. 22	A

TABLEAU 2. TABLEAU CUMULATIF DES PUBLICATIONS PARUES AU COURS DES ANNEES 1971-1975<sup>a</sup>

Programme	Année de publication	Nombre de publications	Langues				Nombre de pages tirées	Nombre d'exemplaires	Coût d'impression (en dollars)
			A	E	F	R			
Technologie industrielle	1971	27	14	9	3	1	2 569	68 350	22 369
	1972	51	18	13	17	3	5 372	101 115	63 963
	1973	47	17	11	18	1	4 304	82 905	61 245
	1974	26	12	9	5	—	1 764	54 150	27 180
	1975	21	7	3	9	2	1 127	36 150	20 660
Services et institutions intéressant l'industrie	1971	35	9	12	13	1	3 706	66 000	44 590
	1972	31	17	7	7	—	3 718	82 000	50 278
	1973	18	11	4	3	—	1 798	48 540	19 258
	1974	14	11	2	1	—	1 713	51 365	27 220
	1975	27	19	5	3	—	2 202	88 975	48 870
Politiques et programmation industrielles	1971	11	8	3	—	—	2 104	37 350	28 101
	1972	23	4	5	14	—	2 788	40 600	48 998
	1973	17	5	5	6	1	3 616	32 140	55 164
	1974	15	7	5	3	—	1 849	39 500	42 517
	1975	9	5	1	2	1	898	23 775	16 350

RECAPITULATION :

	Total des publications	Total des pages tirées	Total des coûts d'impression (en dollars)
1971	73	8 379	95 060
1972	105	11 878	163 239
1973	82	9 718	135 667
1974	55	5 326	96 917
1975	57	4 227	85 880

<sup>a</sup>Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas entièrement à ceux publiés dans les rapports annuels pour 1973 et 1974 parce qu'ils englobent toutes les publications mises en vente et toutes les publications imprimées qui, en raison de leur intérêt, ont été diffusées dans le monde entier. Le coût des exemplaires mis en vente est inclus dans les coûts totaux, mais le produit de ces ventes est comptabilisé sous "recettes diverses".

En mai 1971, le taux de change du dollar des Etats-Unis a commencé à baisser, ce qui a entraîné une augmentation des coûts d'impression. Pour compenser cette augmentation, l'ONUDI a décidé d'accroître ses propres moyens de composition et elle est parvenue finalement à supprimer les dépenses élevées afférentes aux travaux faits à l'extérieur.

## APPENDICE D

### Etudes en cours de rédaction ou achevées en 1975

---

#### *Industries métallurgiques*

L'industrie sidérurgique dans les pays en développement. Etude de la situation actuelle et des perspectives de développement et de coopération internationale.

Mise à jour du document de base intitulé "Création de fonderies pilotes de démonstration dans les pays en développement".

Promotion de la coopération technique entre pays en voie de développement dans l'industrie sidérurgique.

Monographies de l'ONUDI sur le développement industriel : "Industrie sidérurgique".

#### *Industries des matériaux de construction*

Manuel sur la fabrication des allumettes pour les pays en développement.

Manuel sur les techniques d'automatisation bon marché dans l'industrie du meuble et de la menuiserie.

#### *Industries chimiques et pharmaceutiques et industrie des pâtes et papiers*

Hydrogénation du charbon pour la fabrication de combustibles liquides et de produits chimiques. Projet d'étude internationale sur les contraceptifs.

#### *Industrie des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique*

Liste des usines d'engrais, quatrième partie, Amérique latine.

Manuel de référence sur la fabrication de catalyseurs pour l'industrie des engrais et l'industrie pétrochimique.

Etudes de cas sur le développement de l'industrie des pesticides dans la région de la CESAP.

Etude sur le mélange et l'ensachage des engrais en vrac.

Rapport sur l'offre et la demande d'engrais.

#### *Industries légères*

Considérations écologiques concernant l'industrie du cuir.

Recherche d'une méthode pratique pour définir et maintenir des niveaux de qualité satisfaisante pour divers types de cuirs finis et semi-finis produits dans les pays en développement en vue de l'exportation.

#### *Techniques industrielles générales*

Etude sur la construction de complexes industriels intégrés ne causant qu'un minimum de pollution.

Etude de quatre exemples concrets de projets de développement industriel.

Mérites comparés des produits synthétiques et des produits naturels : projets pilotes sur l'industrie du caoutchouc et son incidence sur l'environnement.

Considérations écologiques concernant l'industrie du cuir.

#### *Institutions industrielles*

Coopératives intégrées de construction et de logement : création d'emplois et fourniture de matériaux de construction et de logements.

Etudes sur le rôle des coopératives industrielles dans le développement des zones rurales.

Méthodes nationales pour l'acquisition de techniques dans certains pays.

### *Information industrielle*

Manuel sur le choix et l'utilisation d'ordinateurs pour l'information industrielle dans les pays en développement.

Manuel sur l'utilisation des moyens audio-visuels dans l'industrie.

Guide de fabrication : la chaux.

Guide de fabrication : l'industrie de la confection.

Guide de fabrication : les détergents.

### *Gestion industrielle et services consultatifs*

Aspects techniques de la commercialisation des biens d'équipement industriels.

Systèmes informatiques de gestion dans l'industrie.

### *Petites industries*

Activités de coopération technique de l'ONUDI dans le secteur de la petite industrie en Afrique orientale.

Rôle des sociétés d'ingénieurs conseils ou conseillers en management dans la promotion des petites industries dans les pays en développement.

Les coopératives industrielles dans les pays en développement.

Fusion de petites entreprises en Inde.

Action gouvernementale et non gouvernementale en faveur du développement des petites industries.

Assistance et auto-assistance.

Antecedentes Generales sobre el Desarrollo de la Subcontratación Industrial en Chile.

Estudio de un caso concreto relativo a las relaciones de subcontratación a escala nacional en la industria automotriz de la República de Corea.

Actividades de subcontratación en una nación en desarrollo : la India.

Critères pour le choix de sous-traitants.

Etude sur les domaines industriels en Iran.

Etude sur les domaines industriels en Turquie et en Equateur.

Etude sur les domaines industriels au Sénégal.

Etude sur les domaines industriels au Pakistan.

Etude sur les domaines industriels à Cuba.

### *Programmation industrielle*

Choix des priorités industrielles dans les pays en développement.

Expériences de planification du développement.

Directives pour la planification à plusieurs niveaux.

Directives pour une politique de développement industriel.

Coopération régionale : définition, choix, implantation et évaluation des projets.

Guide pour l'élaboration de directives pour l'évaluation des projets.

Stratégie industrielle à long terme pour les pays arabes.

Objectif 2 % en l'an 2000 : incidences de cet objectif sur le développement industriel de l'Afrique.

Priorités dans les investissements publics : le cas de l'industrie péruvienne.

Manuel sur la rédaction des études de préinvestissement.

Manuel sur l'évaluation des projets industriels dans les pays arabes.

L'industrie des biens d'équipement au Mexique.

Coopération industrielle au service du nouvel ordre économique international.

Problèmes de politique régionale dans l'industrialisation de l'Afrique.

*Promotion des industries orientées vers l'exportation*

Etudes sur l'expérience des pays en développement en matière de promotion des exportations, et plus particulièrement sur le mécanisme institutionnel mis en place à cet effet dans quatre pays en développement.

Manuel sur les zones franches industrielles.

Assistance aux pays en développement pour la création d'industries orientées vers l'exportation.

Importance des instruments de mesure dans les activités industrielles et commerciales des pays en développement.

## APPENDICE E

### Stages de formation en groupe dans l'entreprise, 1975

<i>Secteur</i>	<i>Pays hôte</i>	<i>Nombre de participants</i>
Technologie des matières plastiques	Autriche	16
Moteurs Diesel	Tchécoslovaquie	20
Contrôle de la qualité dans l'industrie	Egypte	22
Entretien dans l'industrie du bois	Finlande	9
Entretien du matériel de chemin de fer	République fédérale d'Allemagne	18
Entretien de l'équipement électronique biomédical	Hongrie	16
Entretien et réparation	Italie	18
Techniques de gestion intégrée dans l'industrie	Italie	28
Industries chimiques de base	Japon	7
Industrie mécanique	Japon	9
Coopératives industrielles	Pologne	19
Industrie pétrochimique	Roumanie	14
Industrie électrique	Suède	13
Systèmes d'entretien	Suède	21
Industrie des pâtes et papiers	Suède	15
Contrôle de la qualité	Suède	19
Industrie sidérurgique	RSS d'Ukraine	39
Soudage électrique	URSS	19
Industrie des engrais	URSS	12
Information industrielle	URSS	17
Industrie de transformation des métaux	URSS	14
Normalisation	URSS	20
	Nombre total de participants	<u>387</u>
	Nombre total de stages	<u>22</u>

## APPENDICE F

### Projets confiés à l'ONUDI au titre des programmes par pays

TABLEAU I. PROJETS CONFIES A L'ONUDI AU TITRE DE LA PROGRAMMATION  
PAR PAYS DU PNUD - PREMIER CYCLE DE PROGRAMMATION (PREVISIONS)

(Par région géographique et par élément du programme de l'ONUDI)

(En milliers de dollars des Etats Unis)

	Projets confiés à l'ONUDI		Projets approuvés au 30/9/75 <sup>a</sup>	Projets dans la filière	Dépenses cumulatives au titre des projets	Solde des crédits non utilisés
	Coût	Pour- centage du total des projets confiés à l'ONUDI				
<i>Par région géographique</i>						
Afrique	51 554	33,6	38 753	12 801	19 162	32 392
Amériques	28 015	18,3	24 803	3 212	12 083	15 932
Asie/Pacifique	54 359	35,5	36 197	18 162	15 537	38 822
Europe/Asie occidentale	19 295	12,6	16 588	2 707	9 592	9 703
<b>TOTAL</b>	<b>153 223</b>	<b>100,0</b>	<b>116 341</b>	<b>36 882</b>	<b>56 374</b>	<b>96 849</b>
<i>Par programme et par élément du programme</i>						
30.1	22 226	14,5	17 388	4 838	8 434	13 792
30.2	15 103	9,9	12 109	2 994	4 388	10 715
30.3	6 716	4,4	4 611	2 105	1 902	4 814
30.4	4 477	2,9	2 529	1 948	1 291	3 186
30.5	8 135	5,3	4 934	3 201	2 222	5 913
30.6	17 635	11,5	13 525	4 110	6 562	11 073
30.7	3 882	2,5	2 903	979	1 503	2 379
30.8	233	0,2	123	110	16	217
31.1	17 697	11,5	13 610	4 087	7 239	10 458
31.2	1 079	0,7	312	767	133	946
31.3	8 141	5,3	6 989	1 152	3 213	4 928
31.4	18 806	12,3	15 490	3 316	7 894	10 912
31.5	1 518	1,0	821	697	344	1 174
32.1	18 849	12,3	15 284	3 565	8 410	10 439
32.2	3 538	2,3	2 914	624	1 230	2 308
32.3	2 427	1,6	1 269	1 158	593	1 884
32.4	2 761	1,8	1 530	1 231	1 000	1 761
<b>TOTAL</b>	<b>153 223</b>	<b>100,0</b>	<b>116 341</b>	<b>36 882</b>	<b>56 374</b>	<b>96 849</b>

<sup>a</sup>Y compris le report des crédits non utilisés pour des éléments de projets approuvés avant 1972.



TABLEAU 2. ANALYSE, PAR ORDRE D'IMPORTANCE ET PAR ELEMENT DE PROGRAMME, DES PROJETS CONFIES DEPUIS 1972 A L'ONUDI OU QUI L'EST PREVU DE LUI CONFIER DANS LE CADRE DU PREMIER CYCLE DE LA PROGRAMMATION PAR PAYS DU PNUD<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Elément du programme	Jusqu'à 150 000 dollars		De 150 001 à 500 000 dollars		De 500 001 à 1 million de dollars		Plus de 1 million de dollars		Total		Coût moyen des projets
	Nombre de projets	Coût	Nombre de projets	Coût	Nombre de projets	Coût	Nombre de projets	Coût	Nombre de projets	Coût	
30.1	81	3 153	22	6 790	10	7 329	5	7 603	118	24 875	211
30.2	35	1 470	10	3 390	6	4 846	6	9 318	57	19 024	334
30.3	46	1 917	6	1 966	4	2 325	2	4 294	58	10 502	181
30.4	31	1 389	12	3 777	2	1 222	-	-	45	6 388	142
30.5	37	1 819	10	3 384	7	4 834	1	1 104	55	11 141	203
30.6	61	2 141	19	5 379	6	4 269	4	5 501	90	17 290	192
30.7	16	264	6	2 353	4	2 243	-	-	26	4 860	187
30.8	2	23	-	-	1	505	-	-	3	528	176
31.1	28	824	15	4 112	13	9 749	5	7 539	61	22 224	364
31.2	6	392	-	-	3	1 948	-	-	9	2 340	260
31.3	32	1 471	11	3 497	2	1 290	2	2 788	47	9 046	192
31.4	33	1 738	16	5 137	10	7 486	3	4 284	62	18 645	301
31.5	10	452	1	220	3	2 345	-	-	14	3 017	216
32.1	52	3 331	14	4 197	14	10 516	5	6 275	85	24 319	286
32.2	16	1 043	5	1 089	-	-	1	1 112	22	3 244	147
32.3	22	1 196	4	1 143	1	523	-	-	27	2 862	106
32.4	3	101	2	434	1	725	1	1 432	7	2 692	385
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>22 724</b>	<b>153</b>	<b>46 868</b>	<b>87</b>	<b>62 155</b>	<b>35</b>	<b>51 250</b>	<b>786</b>	<b>182 997</b>	<b>233</b>

<sup>a</sup> Crédits approuvés pour toute la durée des projets, éventuellement au-delà de 1976.

## APPENDICE G

### Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI

**TABLEAU 1. SITUATION DES PROJETS DU FONDS APPROUVES AU 31 DECEMBRE 1975**

<i>Suite donnée aux projets</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Coût prévu (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>	<i>Pourcentage du coût total prévu</i>
Projets achevés	316 <sup>a</sup>	9 551	60,6
Projets en cours d'exécution	77	4 886	31,0
Projets dont l'exécution a été retardée	14	692	4,4
Projets pour l'exécution desquels aucune mesure n'a été prise	2	22	0,1
Projets annulés	22	605	3,9
<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>15 756</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup>Projets dont l'exécution est achevée et projets dont les comptes ont été clos.

**TABLEAU 2. NOMBRE ET COUT DES PROJETS DU FONDS APPROUVES AU 31 DECEMBRE 1975 PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de projets</i>		<i>Coût (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>	
	<i>1975</i>	<i>Total</i>	<i>1975</i>	<i>Total</i>
Equipement industriel et autres installations	4	44	362	2 948
Formation	22	118	1 497	6 528
Rassemblement et diffusion d'informations industrielles et activités de promotion	35	128	1 025	2 565
Journées d'études et autres réunions techniques	10	57	296	1 268
Etudes et recherche industrielles	5	47	173	551
Services d'experts	1	22	10	1 134
Mise au point d'installations et recherches de laboratoire	—	15	—	604
Personnel du Siège	—	—	59	158
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>431</b>	<b>3 422</b>	<b>15 756</b>

**TABLEAU 3. ETAT DES CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS AU 31 DECEMBRE 1975**  
(En dollars des Etats-Unis)

<i>Etat récapitulatif des contributions</i>					
<i>Pays</i>	<i>1<sup>re</sup>-7<sup>e</sup> Conférences pour les annonces de contributions</i>	<i>8<sup>e</sup> Conférence pour les annonces de contributions</i>	<i>Total</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Solde à recevoir</i>
Afghanistan	6 000	—	6 000	5 000	1 000
Algérie	75 000	—	75 000	75 000	—
Arabie Saoudite	70 000	40 000	110 000	50 000	60 000

*Etat récapitulatif des contributions*

<i>Pays</i>	<i>1<sup>re</sup>-7<sup>e</sup> Conférences pour les annonces de contributions</i>	<i>8<sup>e</sup> Conférence pour les annonces de contributions</i>	<i>Total</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Solde à recevoir</i>
Argentine	224 175	43 500	267 675	224 175	43 500
Autriche	391 565	92 231	483 796	391 565	92 231
Bahreïn	16 000	4 000	20 000	16 000	4 000
Bangladesh	3 000	1 500	4 500	—	4 500
Barbade	4 750	1 000	5 750	4 750	1 000
Belgique	285 250	256 410	541 660	285 250	256 410
Bénin	2 000	—	2 000	1 000	1 000
Bouthan	3 000	1 000	4 000	3 000	1 000
Birmanie	9 000	1 000	10 000	8 000	2 000
Bolivie	1 800	1 000	2 800	—	2 800
Brésil	90 000	15 000	105 000	90 000	15 000
Bulgarie	117 226	25 000	142 226	117 226	25 000
Burundi	1 000	—	1 000	—	1 000
Chili	26 000	5 000	31 000	21 000	10 000
Chine	718 158	279 188	997 346	718 158	279 188
Chypre	8 785	256	9 041	8 785	256
Colombie	12 000	—	12 000	8 000	4 000
Congo	7 000	—	7 000	—	7 000
Costa Rica	12 000	2 000	14 000	10 666	3 334
Côte d'Ivoire	37 942	—	37 942	31 124	6 818
Cuba	163 089	30 675	193 764	163 089	30 675
Egypte	789 007	121 390	910 397	789 007	121 390
Emirats arabes unis	25 000	30 000	55 000	25 000	30 000
Ethiopie	2 240	—	2 240	1 120	1 120
Fidji	5 200	1 100	6 300	5 200	1 100
France	239 434	—	239 434	239 434	—
Gabon	41 674	—	41 674	41 674	—
Gambie	1 680	—	1 680	—	1 680
Ghana	78 882	—	78 882	78 882	—
Grèce	41 128	9 000	50 128	34 842	15 286
Guyane	8 127	—	8 127	8 127	—
Haute-Volta	25 830	6 318	32 148	19 512	12 636
Hongrie	271 084	73 386	344 470	271 084	73 386
Inde	361 518	55 000	416 518	358 630	57 888
Indonésie	150 000	30 000	180 000	146 602	33 398
Irak	86 856	50 000	136 856	71 212	65 644
Iran	425 000	65 000	490 000	360 000	130 000
Israël	70 000	—	70 000	20 000	50 000
Italie	2 076 141	276 141	2 352 282	1 800 000	552 282
Jamaïque	28 000	4 000	32 000	28 000	4 000
Japon	225 000	—	225 000	225 000	—
Jordanie	2 013	2 000	4 013	4 013	—
Kenya	25 291	3 522	28 813	21 769	7 044
Koweït	200 000	50 000	250 000	160 000	90 000
Lesotho	6 500	1 000	7 500	6 500	1 000
Liban	35 043	—	35 043	27 809	7 234
Libéria	12 000	3 000	15 000	12 000	3 000
Madagascar	8 163	9 091	17 254	8 163	9 091
Malaisie	10 000	2 000	12 000	8 000	4 000
Malawi	1 000	—	1 000	1 000	—
Mali	6 000	—	6 000	6 000	—
Malte	2 884	741	3 625	2 884	741
Maroc	66 979	—	66 979	66 979	—
Maurice	1 722	425	2 147	1 722	425
Mauritanie	8 000	—	8 000	8 000	—

TABLEAU 3 (suite)

<i>Etat récapitulatif des contributions</i>					
<i>Pays</i>	<i>1<sup>re</sup>-7<sup>e</sup> Conférences pour les annonces de contributions</i>	<i>8<sup>e</sup> Conférence pour les annonces de contributions</i>	<i>Total</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Solde à recevoir</i>
Mexique	60 000	12 500	72 500	60 000	12 500
Mongolie	9 430	1 800	11 230	9 430	1 800
Nauru	500	—	500	500	—
Niger	1 136	1 136	2 272	—	2 272
Nigéria	49 000	25 000	74 000	49 000	25 000
Oman	35 000	12 000	47 000	35 000	12 000
Ouganda	1 200	800	2 000	1 200	800
Pakistan	202 576	19 192	221 768	202 576	19 192
Pérou	86 000	15 000	101 000	86 000	15 000
Philippines	120 000	20 000	140 000	100 000	40 000
Pologne	435 071	60 241	495 312	435 071	60 241
Qatar	60 000	—	60 000	60 000	—
République arabe libyenne	255 375	—	255 375	255 375	—
République arabe syrienne	14 500	—	14 500	14 500	—
République centrafricaine	1 400	—	1 400	—	1 400
République de Corée	35 000	—	35 000	35 000	—
République démocratique allemande	247 281	125 490	372 771	247 281	125 490
République démocratique populaire lao	6 200	1 500	7 700	4 200	3 500
République Dominicaine	—	1 000	1 000	—	1 000
République du Sud Viet-Nam	6 000	—	6 000	5 000	1 000
République-Unie de Tanzanie	19 817	1 761	21 578	18 056	3 522
République-Unie du Cameroun	9 463	2 273	11 736	7 190	4 546
Roumanie	280 162	60 362	340 524	280 162	60 362
Rwanda	9 167	1 500	10 667	9 167	1 500
Sénégal	6 000	6 000	12 000	—	12 000
Sierra Leone	3 000	1 000	4 000	2 000	2 000
Singapour	7 000	1 000	8 000	7 000	1 000
Somalie	3 000	—	3 000	3 000	—
Souaziland	5 283	—	5 283	2 976	2 307
Soudan	70 000	10 000	80 000	40 000	40 000
Sri Lanka	21 000	3 000	24 000	15 000	9 000
Suisse	1 128 551	—	1 128 551	564 641	563 910
Tchad	1 800	—	1 800	1 800	—
Tchécoslovaquie	1 335 880	208 333	1 544 213	1 335 880	208 333
Thaïlande	61 500	11 500	73 000	61 500	11 500
Togo	10 193	4 545	14 738	7 352	7 386
Trinité-et-Tobago	35 000	4 237	39 237	35 000	4 237
Tunisie	35 000	5 000	40 000	35 000	5 000
Turquie	42 460	10 000	52 460	42 293	10 167
Union des Républiques socialistes soviétiques	4 811 617	657 895	5 469 512	4 811 617	657 895

<i>Etat récapitulatif des contributions</i>					
<i>Pays</i>	<i>1<sup>re</sup>-7<sup>e</sup> Conférences pour les annonces de contributions</i>	<i>8<sup>e</sup> Conférence pour les annonces de contributions</i>	<i>Total</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Solde à recevoir</i>
Uruguay	20 000	—	20 000	20 000	—
Venezuela	141 028	20 000	161 028	119 859	41 169
Yémen	3 000	1 000	4 000	1 000	3 000
Yémen démocratique	4 080	—	4 080	4 080	—
Yougoslavie	775 000	200 000	975 000	775 000	200 000
Zaire	52 000	—	52 000	30 000	22 000
Zambie	23 242	4 200	27 442	23 242	4 200
Contributions provenant de sources autres que les gouvernements	29 281	—	29 281	29 281	—
	<u>18 191 329</u>	<u>3 101 139</u>	<u>21 292 468</u>	<u>16 972 182*</u>	<u>4 320 286</u>

\*Ce total comprend :

a) Les 4 000 dollars versés à l'avance pour 1976 par la Jamaïque

b) Les 2 000 dollars versés à l'avance pour 1976 par la Jordanie

6 000

	<i>7<sup>e</sup> Conférence pour les annonces de contributions</i>	<i>1975</i>	<i>Total</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Solde à recevoir</i>
Contributions d'affectations spéciales de la République fédérale d'Allemagne	377 358	319 194	696 552	696 552	—

**TABEAU 4. ETAT RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS ET AUTRES RESSOURCES DU FONDS AU 31 DECEMBRE 1975**

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1.	Total des contributions annoncées au 31 décembre 1975	21 292
2.	Contributions annoncées pour 1976	(3 101)
3.	Contributions annoncées avant la huitième Conférence — montant non versé	(1 225)
4.	Total des contributions reçues	16 966
5.	Revenu des investissements au 31 décembre 1975	1 267
6.	Pertes au change et frais bancaires	(824)
7.	Total des ressources disponibles au 31 décembre 1975	17 409
8.	Coût des projets approuvés	(15 756)
9.	Frais généraux pour l'exécution des projets	(118)
10.	Ressources disponibles pour de nouveaux projets, compte non tenu des rubriques 2 et 3 (rubrique 7 moins rubriques 8 et 9 plus coût des projets annulés s'élevant à 605 000 dollars)	2 140

**TABEAU 5. SITUATION DES PROJETS DU FONDS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION DE DEPENSES AU 31 DECEMBRE 1975**

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Total au 31 décembre 1974	1975	Total au 31 décembre 1975
1. Solde non engagé des crédits alloués aux projets, reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 1975	—	4 204	—
2. Coût des projets en cours d'exécution ayant fait l'objet d'une autorisation de dépenses	11 060	3 422	14 482
3. Total des dépenses autorisées au titre des projets en cours d'exécution (rubriques 1 et 2)	—	7 626	—
4. Dépenses	6 856	2 051	8 907
5. Solde non engagé des crédits alloués aux projets	4 204	5 575	5 575

**TABEAU 6. LISTE DES PROJETS DU FONDS CLOS FINANCIEREMENT EN 1975<sup>a</sup>**

Région/Pays	Numéro du projet	Titre du projet	Dépenses (en dollars)
<i>Afrique</i>			
Egypte	VC/EGY/70/012	Publication en arabe du "Manuel relatif à l'emploi de consultants dans les pays en voie de développement"	1 800,00
	VC/EGY/70/014	Equipement industriel et autres installations - matériel de contrôle pour le Centre d'études techniques et industrielles du Caire	22 831,72
	VC/EGY/70/016	Etude de faisabilité sur l'exploitation industrielle des gisements d'ilménite	41 321,09
Madagascar	VC/MAG/71/006	Recherches en laboratoire sur la transformation de l'ilménite en scories titanifères, fonte et autres sous-produits présentant un intérêt commercial	64 233,58
Mali	VC/MLI/70/003	Equipement industriel et autres installations - assistance à une petite fonderie d'aluminium	316,71
	VC/MLI/73/091	Assistance pour la création et l'exploitation d'un petit atelier de réparation, principalement pour le matériel agricole (Phase I)	11 744,65
République-Unie du Cameroun	VC/CMR/71/022	Equipement industriel et autres installations - équipe pluridisciplinaire pour l'entretien et la réparation de matériel	23 932,05
Sénégal	VC/SEN/70/005	Atelier pilote central de mécanique générale pour la réparation et l'entretien (domaine industriel de Thiès)	12 012,68

*Afrique (suite)*

Soudan	VC/SUD/73/026	Fonderie et atelier de mécanique	1 910,43
	VC/SUD/74/076	Programme d'investissements pour le développement de l'industrie du bois	1 108,40
Centre de développement industriel pour les Etats arabes	VC/IDC/70/023	Correspondants interrégionaux pour les pesticides, les engrais et les produits pétrochimiques dans la région de l'IDCAS	2 016,93
	VC/IDC/71/006	Formation individuelle à l'ONUDI pour le personnel de l'IDCAS	5 240,23
	VC/IDC/71/012	Analyse des études par pays	1 065,30
	VC/IDC/72/024	Rassemblement et diffusion d'informations industrielles -- Consultation régionale sur l'industrie du conditionnement dans les pays arabes	9 360,85
	VC/IDC/72/028	Journées d'études sur l'analyse et l'évaluation des projets industriels	6 941,23
	VC/IDC/72/029	Etudes sectorielles sur l'industrie pharmaceutique dans les pays arabes	7 188,26
	VC/IDC/72/030	Etudes sectorielles sur l'industrie des constructions électriques dans les pays arabes	6 381,83
	VC/IDC/72/031	Prévisions relatives à la production industrielle et à la consommation des principaux produits manufacturés au cours de la deuxième Décennie du développement	3 589,09
	VC/IDC/72/035	Services consultatifs pour la collecte et l'analyse des renseignements sur le fonctionnement de l'industrie	7 724,80
	VC/IDC/72/036	Résumé de plans et propositions concernant les stratégies régionales et nationales pour la deuxième Décennie du développement	2 777,44
	VC/IDC/73/032	Stage de formation à la préparation et à l'évaluation des projets	6 806,81
	VC/IDC/73/068	Prévisions relatives à la production industrielle et à la consommation des principaux produits manufacturés au cours de la deuxième Décennie du développement (Phase II)	4 800,81
	Projets régionaux	VC/IAF/72/001	Séminaire sur l'information industrielle
VC/IAF/72/004		Journées d'études sur l'évaluation des projets industriels à l'intention des pays de l'Entente	9 516,29
VC/IAF/73/001		Troisième séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, à l'intention des pays d'Afrique les moins avancés, en coopération avec la CEA	20 495,86
VC/IAF/73/037		Mise en valeur des gisements de minerai de fer dans les pays situés au sud du Sahara	6 849,57
		<b>Total partiel</b>	<b>282 821,52</b>
			<b>253</b>

<i>Amériques</i>			
Bolivie	VC/BOL/71/003	Mise au point d'installations et recherches de laboratoire – essais de matières premières (produits céramiques)	2 149,77
Chili	VC/CHI/72/002	Coopération entre, d'une part, la société chilienne CORFO et d'autres organismes compétents et, d'autre part, des centres brésiliens et européens de l'électronique	5 865,80
Projets régionaux	VC/RLA/72/007	Consultations entre gouvernements et industriels sur l'élaboration de projets industriels en El Salvador	4 825,10
	VC/RLA/73/079	Stage de formation en groupe dans l'entreprise en matière de coopération industrielle	46 934,63
	VC/RLA/038	Stage de formation sur le développement des exportations industrielles	168,00
	Total partiel		59 943,30
<i>Asie et Pacifique</i>			
Pakistan	VC/PAK/73/030	Consultations sur l'utilisation des résultats de la recherche industrielle et sur les services de recherche	5 481,86
Total partiel		5 481,86	
<i>Europe et Asie occidentale</i>			
Autriche	VC/AUS/73/017	Séminaires nationaux sur les activités opérationnelles de l'ONUDI	95,00
Turquie	VC/TUR/73/001	Activités promotionnelles de l'ONUDI à l'occasion de la 42 <sup>ème</sup> Foire internationale d'Izmir	9 235,09
URSS	VC/SSR/72/001	Rassemblement et diffusion d'informations industrielles et activités de promotion : édition russe du Bulletin d'information de l'ONUDI	2 816,00
Yémen démocratique	VC/PDY/73/039	Equipe pluridisciplinaire pour l'entretien et la réparation du matériel industriel	329,63
Total partiel		12 475,72	
Projets interrégionaux	VC/GLO/71/002	Journées d'études sur l'acquisition et le transfert des connaissances techniques relatives à la métallurgie	786,30
	VC/INT/69/028	Etablissement d'une bibliographie annotée sur l'hydrogénation de la houille et du goudron de houille	5 412,92
	VC/INT/71/010	Stage de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine de l'application des colorants et des produits chimiques aux textiles	2 602,46
	VC/INT/71/011	Service de promotion industrielle à la 40 <sup>ème</sup> Foire internationale de Poznan (Pologne)	3 433,37
	VC/INT/71/012	Stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs en organisation de la production dans l'industrie de transformation des métaux	66 210,85



*Projets  
interrégionaux  
(suite)*

VC/INT/71/016	Stage de formation en groupe dans l'entreprise en matière de gestion des services d'entretien et de réparation, à l'intention d'ingénieurs	112 995,79
VC/INT/71/018	Formation et perfectionnement du personnel des services d'information industrielle : stage pour le personnel des services d'information et de documentation industrielles	6 515,92
VC/INT/71/036	Stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs spécialistes de l'organisation des systèmes de normalisation dans les industries manufacturières	98 502,20
VC/INT/71/090	Activités promotionnelles à l'occasion de la 10 <sup>ème</sup> Foire internationale d'Alger	5 986,95
VC/INT/71/093	Stage de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine de l'entretien et de la réparation des instruments et du matériel de mesure	38 367,14
VC/INT/72/027	Quatrième stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs des industries de la pâte à papier et du papier	186,59
VC/INT/72/035	Semaine de l'entretien dans un pays en développement	1 462,86
VC/INT/72/049	Séminaire régional sur l'industrie des machines-outils dans les pays d'Amérique latine	333,93
VC/INT/72/057	Stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs de l'industrie des engrais	34 722,19
VC/INT/72/059	Troisième séminaire et programme de formation sur la technologie des matières plastiques à l'intention des pays en développement	15 913,63
VC/INT/72/060	Douzième séminaire sur les activités opérationnelles de l'ONUDI	21 410,45
VC/INT/72/063	Séminaire sur les activités opérationnelles de l'ONUDI (Personnel du Siège)	23 009,77
VC/INT/72/064	Stage de formation en groupe dans l'entreprise en matière de gestion intégrée	184 273,55
VC/INT/72/095	Séminaire pour la promotion des activités de recherche industrielle dans les pays en voie de développement d'Asie	505,03
VC/INT/72/098	Formation des administrateurs des services publics s'occupant de l'industrie	522,50
VC/INT/72/102	Stage de formation en matière d'accords relatifs aux entreprises communes	1 040,44
VC/INT/72/103	Réunion pour la promotion du transfert des connaissances techniques (théoriques et pratiques) au moyen de contrats de sous-traitance et d'accords de licence	14 927,39

**Projets  
interrégionaux  
(suite)**

VC/INT/72/113	Séminaire interrégional sur le fonctionnement des systèmes de planification industrielle	18 327,62
VC/INT/72/115	Réunion consultative à l'intention des pays en développement sur le choix des machines à utiliser pour le travail du bois - voyages d'étude et visite d'une exposition de machines à bois en Belgique	419,19
VC/INT/73/007	Stage de formation en groupe dans l'entreprise en matière d'organisation de systèmes de normalisation dans les industries manufacturières	88 097,40
VC/INT/73/008	Stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs de l'industrie des engrais	50 990,69
VC/INT/73/009	Stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs en organisation de la production dans l'industrie de transformation des métaux	63 847,83
VC/INT/73/010	Stage de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention de spécialistes des moteurs Diesel	63 261,37
VC/INT/73/011	Stage de perfectionnement pour le personnel des services d'information industrielle	85 039,65
VC/INT/73/016	Quatorzième séminaire sur les activités opérationnelles de l'ONUDI	30 596,49
VC/INT/73/027	Réseau de correspondants - ANRT (France)	18 512,57
VC/INT/73/041	Quatrième programme de formation sur la technologie des matières plastiques	25 508,40
VC/INT/73/052	Stage de formation en groupe dans l'entreprise en matière de soudure électrique	78 753,01
VC/INT/73/053	Stage de formation en groupe dans l'entreprise sur l'industrie de la chaussure	94 766,47
VC/INT/73/077	Rédaction et publication d'un projet de manuel sur l'industrie des catalyseurs employés pour la fabrication des engrais et des produits de la pétrochimie	15 000,00
VC/INT/73/094	Stage de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine de la fabrication des produits réfractaires	64 587,53
VC/INT/73/111	Stage de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine de l'application des colorants et des produits chimiques aux textiles	19 236,96
VC/INT/73/140	Stage de formation pour l'amélioration de l'information industrielle	90 513,74
VC/INT/73/143	Stage de formation dans l'entreprise à l'intention d'ingénieurs de l'industrie de transformation des métaux	60 527,08

**Projets  
interrégionaux  
(suite)**

VC/INT/73/144	Stage de formation en groupe dans l'entreprise en matière d'organisation des systèmes de normalisation dans les industries manufacturières	88 624,14
VC/INT/73/159	Stage de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine des moteurs Diesel	66 743,85
VC/INT/74/060	Stage de formation dans le domaine des industries pharmaceutiques	17 765,01
	Total partiel	1 680 241,23
	TOTAL GENERAL	2 040 983,63

"L'expression "clos financièrement" signifie que les comptes relatifs à chacun des projets figurant sur la liste ont été clos en 1975; cela ne veut pas dire toutefois que les chiffres indiqués représentent les sommes effectivement dépensées en 1975 au titre du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI (celles-ci figurent au tableau 1). L'exécution de la plupart des projets clos financièrement en 1975 avait débuté en 1973 ou 1974; le présent tableau ne donne donc pas une idée exacte de l'exécution des projets du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI en 1975.

## APPENDICE H

### Programme ordinaire pour 1975: projets approuvés par le Conseil du développement industriel et projets exécutés au 31 décembre 1975

<i>Éléments du programme</i>	<i>Programme ordinaire pour 1975</i>	
	<i>Projets approuvés par le Conseil (en dollars des Etats-Unis)</i>	<i>Projets exécutés (en dollars des Etats-Unis)</i>
<i>Formation du personnel des pays en développement dans divers domaines de l'industrie</i>		
Bourses de perfectionnement	410 000	311 230
Stages de formation en groupe	250 000	274 248
<i>Fourniture de services d'experts aux pays (sauf pays en développement les moins avancés)</i>	-	24 229
<i>Activités spécialement destinées aux pays en développement les moins avancés</i>	500 000	373 134
<i>Conseillers régionaux et conseillers interrégionaux</i>	690 000	918 619
<i>Activités promotionnelles et activités opérationnelles visant à stimuler la coopération entre pays en développement</i>	50 000	43 945
<i>Consultations avec les Gouvernements et fourniture de services consultatifs aux pays en développement</i>	100 000	51 413
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 996 818</b>

# APPENDICE I

## Organigramme de l'ONUDI

Au 1er janvier 1976

### DIRECTEUR EXECUTIF

#### Atribuições de l'ONUDI

Aide les pays en développement à promouvoir et à accélérer leur industrialisation, plus particulièrement en ce qui concerne le développement, l'expansion, la modernisation et le fonctionnement de leurs industries, y compris les industries fondées sur des activités agricoles ou liées à ces activités, et les industries de base.

Entreprend des activités appropriées en faveur des pays en développement, et prend notamment des mesures en vue d'assurer l'application effective des méthodes modernes de production, de programmation et de planification industrielles, la création et le renforcement d'organismes industriels, la mise au point, l'adoption et le transfert des techniques et la formation de personnel technique et autre.

Offre aux pays en développement et aux pays industrialisés un cadre en même temps qu'un instrument pour leurs prises de contacts et pour les consultations et les négociations qu'ils mènent en vue de l'industrialisation des pays en développement.

Aide les pays en développement à obtenir des capitaux et à élargir pour le financement de projets industriels.

En coopération avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, fournit des services consultatifs pour l'exploitation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, ainsi que des méthodes primaires, des sous-produits et des nouveaux produits industriels.

Coopère avec les commissions économiques régionales aux fins de la planification du développement industriel et de l'Organisation de consultations régionales, en tenant compte plus particulièrement des besoins des pays les moins avancés.

Elabore des concepts et entreprend des études et des programmes de recherche à but pratique afin de faciliter les activités ci-dessus.

Sur la base de toutes les activités des organismes des Nations Unies concernant le développement industriel et en favorisant la coordination.

#### CABINET DU DIRECTEUR EXECUTIF

1. Division de la coordination des politiques  
Cabinet du Directeur  
Section de l'élaboration et de l'évaluation des programmes  
Section de la coordination des programmes interinstitutions  
Section des négociations  
Section de la supervision des rapports sur les activités hors siège  
Section de la coopération avec les organisations non gouvernementales et les organismes commerciaux et industriels  
Section des pays les moins avancés  
Bureau de liaison à New York

Assure la coordination des politiques suivies en matière de planification et de mise en œuvre des programmes et des activités de l'ONUDI, assure la liaison avec le PNUD et évalue les résultats de ces divers programmes et activités.

Favorise la coopération et la coordination des activités de l'ONUDI avec celles des autres organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et fournit un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux conférences internationales qui traitent de questions d'industrialisation.

Favorise les consultations et les négociations entre les gouvernements et les organisations, avant pour but la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels.

Supervise les rapports sur les activités hors siège et se tient en contact avec les autres services de l'ONUDI pour permettre à l'organisation de résoudre utilement les problèmes soulevés dans ces rapports.

Coopère et se tient en contact avec les organisations non gouvernementales et les organismes commerciaux et industriels en vue de mobiliser leurs ressources aux fins de l'industrialisation des pays en développement.

Contrôle et coordonne les activités des divers services de l'ONUDI concernant les pays les moins avancés.

Se tient au courant des réunions tenues au Siège et suit leurs travaux; accomplit les tâches spéciales que lui confie le Directeur exécutif.

Elabore des programmes spéciaux et aide les comités et les équipes spéciales créés par le Directeur exécutif.

2. Division des services de conférence, de l'information et des relations extérieures

Cabinet du Directeur  
Secrétariat du Conseil du développement industriel

Section des services de conférence  
Section des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales

Section des services d'information  
Section des services de planification

Fournit le secrétariat du Conseil du développement industriel et de ses organes subsidiaires;

Fournit des services de conférence, des services linguistiques et des services d'édition et de documentation pour les réunions de l'ONUDI, et met en œuvre le programme de publications de l'ONUDI.

Entretient des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales.

Assure un service d'information et coopère avec les divers moyens d'information pour faire connaître les programmes de l'ONUDI; sert de centre d'information pour toutes les activités et les programmes des Nations Unies.

**Centre international d'études industrielles**

**Cabinet du Directeur**

Section des études globales et conceptuelles  
Section des études par régions et par pays  
Section des études sectorielles  
Section de la mise au point et du transfert des techniques  
Section de l'information industrielle

Elabore des concepts en matière d'industrialisation;  
Entrepren des recherches et des études sur les aspects du développement industriel aux niveaux mondial, régional et national ainsi que par secteurs;  
Entretient des contacts nombreux et coopère avec les commissions économiques régionales et diverses institutions telles que les universités, les centres de recherche, les services gouvernementaux et les entreprises industrielles afin de mettre leurs ressources au service des programmes de recherche et d'étude.

Organise des séminaires, des colloques et des réunions de groupes d'experts.

Rédige l'*Étude du développement industriel* et des bulletins.

Examine les rapports d'experts et incorpore des données d'expérience pratique dans les études.

Favorise les recherches et les études en vue de la mise au point et du transfert des techniques.

**Division des opérations industrielles**

**Cabinet du Directeur**

Bureau du programme de coopération en matière d'investissements

Section de la planification industrielle  
Section de l'infrastructure institutionnelle  
Section de la création et de la gestion d'usines  
Section de la formation  
Section des études de réalisation  
Section des agro-industries  
Section des industries métallurgiques  
Section des industries mécaniques  
Section des industries chimiques  
Section de recrutement du personnel affecté aux projets  
Section des achats et des marchés

Met en œuvre les diverses activités opérationnelles de l'ONUDI;  
Gère de manière coordonnée les ressources destinées à aider les pays en développement dans le cadre d'activités de coopération technique.

Favorise les investissements dans l'industrie par le truchement du programme de coopération ONUDI/BIIRD et d'autres programmes; étudie la suite donnée aux décisions prises en matière d'investissement de manière à aider les pays en développement à obtenir les capitaux étrangers nécessaires au financement de leurs projets industriels, particulièrement ceux qui ont été étudiés par l'ONUDI;

Aide les pays en développement à élaborer et planifier leur politique industrielle, à mettre en place et renforcer leur infrastructure institutionnelle dans le domaine industriel, grâce à des mesures portant notamment sur: l'administration industrielle, la normalisation, le contrôle de la qualité, les coopératives industrielles et l'information industrielle; contribue également à la mise en œuvre de projets industriels ainsi qu'à la gestion d'usines.

Encourage la formation de personnel destiné à l'industrie et apporte son aide dans ce domaine;

Exécute des études de réalisation;

Encourage le développement des industries produisant pour le marché local et l'exportation, et plus particulièrement le développement des agro-industries et des industries métallurgiques, mécaniques, chimiques, pétrochimiques;

Recrute le personnel affecté aux projets;

S'occupe des achats du matériel et des services nécessaires à la mise en œuvre des projets de coopération technique.

**Division des services administratifs**

**Cabinet du Directeur**

Section des services financiers  
Section des services du personnel  
Section des services généraux

Fournit l'appui administratif et les services juridiques nécessaires à l'ONUDI;

Appuie les efforts déployés pour améliorer l'administration, effectue des études en vue d'évaluer de l'intérieur les pratiques administratives, fournit des services liés au traitement électronique des données;

Établit les projets de budget, fournit les services nécessaires au contrôle des finances et assure d'autres services financiers;

Recrute le personnel du secrétariat et administre tout le personnel;

Assure la gestion et l'entretien des bâtiments et des bureaux.

## APPENDICE J

### Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 1975

	<i>Nombre</i>		<i>Nombre</i>
<i>Afrique</i>		<i>Asie et Pacifique</i>	
Algérie (1 SGA, 1 P-5)	2	Australie (1 P-5, 2 P-3)	3
Burundi (1 P-3)	1	Birmanie (1 P-3)	1
Bénin (1 P-4)	1	Cambodge (1 P-2)	1
Egypte (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5)	4	Chine (1 P-4)	1
Gambie (1 P-3)	1	Inde (3 D-1, 1 P-5, 2 P-3)	6
Guinée (1 P-2)	1	Japon (1 P-5, 4 P-4)	5
Kenya (1 P-4)	1	Népal (1 P-4, 1 P-3)	2
Mali (1 D-1, 1 P-4)	2	Nouvelle-Zélande (1 D-1, 1 P-5)	2
Maroc (1 P-4)	1	Pakistan (1 D-1)	1
Maurice (1 P-4)	1	Philippines (1 P-3)	1
Mauritanie (1 P-4)	1	<b>TOTAL</b>	<b>23</b>
Nigeria (1 P-5)	1		<u>    </u>
Ouganda (1 P-4)	1	<i>Europe occidentale</i>	
République arabe libyenne (1 P-3)	1	Allemagne, République fédérale d' (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 1 P-2)	19
République-Unie du Cameroun (2 P-3)	2	Autriche (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 P-1)	11
Somalie (1 P-3)	1	Belgique (3 P-3)	3
Soudan (2 P-4)	2	Danemark (3 P-3, 2 P-2)	5
Tunisie (2 P-4)	2	Espagne (1 P-4, 1 P-2)	2
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	Finlande (1 P-5, 1 P-2)	2
	<u>    </u>	France (2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-1)	9
<i>Amérique du Nord et Antilles</i>		Grèce (1 P-2)	1
Canada (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2)	4	Irlande (1 D-1, 1 P-4)	2
Etats-Unis d'Amérique (1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 17 P-4, 8 P-3, 2 P-2)	40	Italie (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2)	7
Jamaïque (1 P-4)	1	Luxembourg (1 P-5)	1
Trinité-et-Tobago (1 P-3)	1	Norvège (2 P-5, 1 P-1)	3
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	Pays-Bas (1 D-1, 2 P-5)	3
	<u>    </u>	Portugal (2 P-3)	2
<i>Amérique latine</i>		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 4 P-3)	11
Argentine (1 D-1)	1	Suède (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3)	7
Bolivie (1 P-3)	1	<b>TOTAL</b>	<b>88</b>
Bésil (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4)	4		<u>    </u>
Colombie (1 D-2)	1	<i>Europe orientale</i>	
El Salvador (2 P-4)	2	Bulgarie (1 P-4)	1
Equateur (1 P-5)	1	Hongrie (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4)	4
Guatemala (1 P-2)	1	Pologne (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3)	6
Mexique (1 P-4)	1	République socialiste soviétique de Biélorussie (1 P-3)	1
Panama (1 P-2)	1		
Pérou (1 P-2)	1		
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		
	<u>    </u>		

<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
<b>Europe orientale (suite)</b>	
République socialiste soviétique d'Ukraine (1 P-2)	1
Roumanie (2 P-4, 1 P-3)	3
Tchécoslovaquie (2 P-3)	2
Union des Républiques socialistes soviétiques (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 11 P-3)	26
Yougoslavie (2 P-5, 1 P-4, 1 P-3)	4
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>
<b>Moyen-Orient</b>	
Afghanistan (1 P-2)	1
Chypre (1 P-2)	1
Irak (1 P-5, 1 P-4)	2
Iran (1 P-4, 1 P-3)	2
Israël (1 P-5, 1 P-4)	2
<b>Moyen-Orient (suite)</b>	
Jordanie (1 P-4)	1
Liban (1 P-4)	1
République arabe syrienne (1 P-3)	1
Turquie (1 P-4)	1
Yémen (2 P-4, 1 P-2)	3
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>
<b>Etats non membres</b>	
Suisse (1 D-1)	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>261</b>
	(78 nationalités)







TABLEAU 2. ASSISTANCE FOURNIE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT LES MOINS AVANCES, PAR REGION GEOGRAPHIQUE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT, ET PART DE CES PAYS DANS LE VOLUME TOTAL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, PAR REGION

(En milliers de dollars des Etats-Unis et en pourcentage)

Région	Programme ordinaire	PNUD/CIP	SIS	Fonds d'effection spéciale	Fonds général d'effection spéciale de l'ONU/DI	Total - pays en développement les moins avancés	Total - tous pays <sup>a</sup>	Total pour les pays les moins avancés, en pourcentage du total général
Afrique	135,2	2 590,4	393,9	60,8	340,7	3 521,0	9 362,0	37,6%
Amériques	14,2	28,8	-	-	-	43,0	6 202,0	0,7%
Asie et Pacifique	28,6	544,4	112,1	2,4	1,5	689,0	7 621,0	9,0%
Europe et Asie occidentale	6,0	263,9	181,0	-	(0,3)	450,6	5 226,0	8,6%
TOTAL	184,0	3 427,5	687,0	63,2	341,9	4 703,5	28 411,0	

<sup>a</sup>Non compris 5 130 000 dollars correspondant à des projets régionaux ou interrégionaux.

TABLEAU 3. PART DES PAYS EN DEVELOPPEMENT LES MOINS AVANCES DANS LE VOLUME TOTAL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, PAR SOURCE DE FINANCEMENT

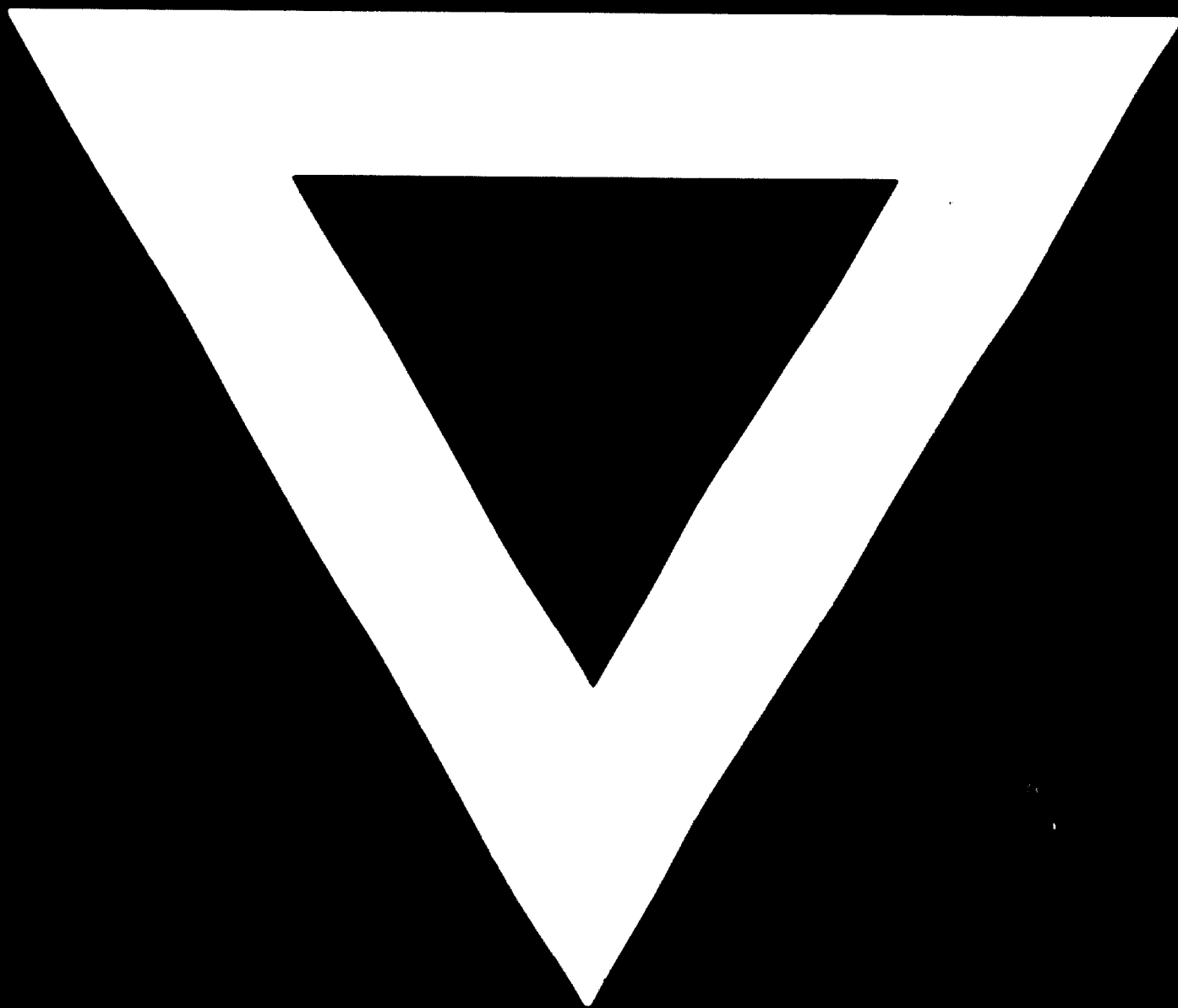
(En milliers de dollars des Etats-Unis et en pourcentage)

	Programme ordinaire	PNUD/CIP	SIS	Fonds d'effection spéciale	Fonds général d'effection spéciale de l'ONU/DI	Total
1. Total - tous pays <sup>a</sup>	426,0	2 320,0	3 586,0	667,0	531,0	28 411,0
2. Total - pays en développement les moins avancés	184,0	3 427,5	687,0	63,2	341,9	4 703,6
3. Total pour les pays les moins avancés, en pourcentage du total général	43,2%	14,8%	19,2%	9,5%	64,5%	16,6%

<sup>a</sup>Non compris 5 130 000 dollars correspondant à des projets régionaux ou interrégionaux.



**C - 384**



**77 . 11 . 14**